

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 23 Décembre 1937

	Pages
Conseil Municipal :	
Séance. — Président, Charles Saint-Venant	525
Secrétaire, Léon Treels	525
Délégations. — Listes électorales politiques 1938	525
Jury Criminel. Liste du jury 1939	526
Conseil des Prud'hommes. Listes électorales 1938. Révision	526
Chambre des Métiers. Listes électorales 1938. Révision.....	526
Tribunal et Chambre de Commerce. Liste électorale 1938. Révision	527
Subventions. — Exposition de l'Association Amicale des Anciens Elèves et Amis des Ecoles des Beaux-Arts	528
Congrès régional des Syndicats d'Employés	527
Associations syndicales de propriétaires. Rue d'Aboukir.....	571
Rue du Château	572
Rues Hippolyte Laurand et d'Oran	571
Rue Montgolfier	573
Rue Victor Tilmant	573
Funérailles. — Léon Ottelard, conseiller municipal. I) crédit ; II) conces- sion à perpétuité	528
Administration Municipale :	
Impressions. — Budgets et comptes ; affiches administratives. Année 1938. Marché Imprimerie Ouvrière	589

Baux :

Locations diverses. — Terrains communaux. Occupation temporaire. Homologation	534
Terrains militaires. Affermages en 1937. Admission en recette..	531
Prises en bail. — Gymnase place Sébastopol — Maison des Amicales — Grimonprez	607
Poste d'octroi rue du Faubourg de Roubaix, 268. Gouilliard....	534

Contentieux :

Instance contre Mme Deschinkel. — Frais d'expertise. Avance à M. Pierre Sarrazin, architecte	539
Instance en révision de loyer. — Immeuble « Les Ambassadeurs ». Hono- raires d'expert. Avance à M ^e Singer	539
Honoraires d'avocats et d'avoués . — M ^e Arnoux, règlement.....	540
M ^e Degouy, règlement	540
M ^e Meignié, règlement	541
M ^e Rombaut, règlement	541
Transactions. — Accident Veuve Champion-Cochez, femme de service. Révision	538
Accident Delevoy. Règlement	538
Dégâts. Propriété, 2 boulevard Papin. Règlement.....	537

Dons et Legs :

Legs Veuve Bon-Van Eycken. — Acceptation.....	607
---	-----

Fêtes et Cérémonies :

Société municipale de Gymnastique. — Stade au pied du Beffroi. Acqui- sition de matériel. Marché Vroman	560
--	-----

Administrations diverses :

Contributions Directes. — Commissaires-répartiteurs. Nominations	528
Guerre. — Allocations militaires. Armée active. Avis	767
Réservistes. Avis	768
Justice. — Jury Criminel. Listes du jury 1939. Délégation.....	526

Bâtiments Communaux :

Programme des Grands Travaux. — Nouveau lycée de garçons. Projet de construction. Avance sur honoraires	608
Ecole maternelle rue Bohin ; cantine des écoles Berthelot et	

	Pages
Jules Verne. Etablissement de projets. Règlement des honoraires	546
Chauffage. — Fourniture de bois d'allumage. Marché Paul Rosseel.....	565
Vidange des fosses d'aisances. — Marché Cantraine	587
Travaux communaux. — Décès d'un entrepreneur. Continuation des travaux	543
Hôtel de Ville. — Chaises en bois courbé. Marché Scouvemont	559
Installation téléphonique. Entretien. Marché Compagnie des Téléphones Thomson-Houston	611
Chauffage et ventilation. Conduite. Marché Société Delannoy-Dewailly	612
Appareils sanitaires. Entretien. Marché Société Delannoy-Dewailly	612
Aile du Beffroi. 20 ^e lot : rez-de-chaussée : menuiseries intérieures ; tambour et guichets. Réception et décomptes définitifs	558
Beffroi. Ascensions. Assurance des visiteurs	560
Bourse du Travail. — Renforcement de l'éclairage. Crédit	557
Palais des Beaux-Arts. — Chauffage. Conduite et petit entretien. Marché Société Grouvelle-Arquembourg	613
Musée Commercial. — Travaux d'aménagement et de transformation....	612
Grand Théâtre. — Chauffage. Conduite et petit entretien. Marché Société Grouvelle-Arquembourg	613
Ascenseur. Entretien. Redevance à la Société Otis-Pifre	565
Salle des fêtes de Fives. — Travaux d'aménagement, chauffage central. Réception définitive	562
Travaux d'aménagement, correction de l'acoustique. Réception et décomptes définitifs	561
Remise en état des sièges et de la rampe du balcon ; nettoyage et dépoussiérage des locaux. Réception définitive	562
Lycée Fénelon. — Installations électriques. Réfection. Réception définitive.	564
Ecole Valentine Labbé. — Cours de couture et de coupe. Aménagement...	618
Institut Denis Diderot. — 1 ^{er} et 5 ^e lots. Révision des marchés	556
I) Aménagement des laboratoires et des salles de sciences.	
II) Mobilier. Adjudication. Cahier des charges.....	554
Fourniture de 4 établis d'ajusteurs. Marché Couturier	608

	Pages
Section mécanique. Matériel. Adjudication. Cahier des charges.	554
Imprimerie. Matériel. Marché Georges Bouchery	555
Ecoles communales. — Eclairage au gaz. Renouvellement du marché Société d'Incandescence par le Gaz.....	563
Ecoles primaires. — Aménagement de onze nouvelles classes	566
Aménagement de nouvelles classes. Acquisition de mobilier. Marchés divers	566
Groupe scolaire du Faubourg d'Arras : Bracke-Desrousseaux. — 2° et 3° lots. Révision des marchés	549
Installation d'un monte-charge électrique. Marché Société Etudes et Construction d'Appareils de Manutention	548
Tables de classe à deux places. Adjudication. Cahier des charges.	550
Groupe scolaire du Faubourg des Postes : Turgot-Renan. — Charpente ; menuiserie ; quincaillerie ; parquet aggloméré. Révision de marchés	550
Installations électriques. Révision du marché	551
Groupe scolaire du Faubourg des Postes, Epi de Soil : Aristide Briand- Ferdinand Buisson. — Rideaux-stores. Marché Beugin et Cie	552
Monte-charge électrique. Installation. Marché Société Etudes et Construction d'Appareils de Manutention	548
Groupe scolaire des Bois-Blancs : Alfred de Musset-Desbordes Valmore- Jean Jaurès. — Pierres et marbres ; peinture et vitrerie. Adjudication des travaux	547
Chauffage central et douches. Adjudication. Cahier des charges.	546
Installations sanitaires. Adjudication. Cahier des charges.....	547
Installations électriques. Adjudication. Cahier des charges	546
Aménagement d'une classe provisoire. Règlement de mitoyenneté.	547
École maternelle Jean Aicard. — Construction. Mobilier ; chauffage central ; revêtement du sol des classes ; installations sanitaires. Réception et décomptes définitifs	553
Construction. Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9. Réception définitive....	554
12° lot : installations électriques. Réception définitive	553
Temple protestant. — Installation d'une horloge électrique	614
Abattoirs. — Travaux d'entretien et de restauration	616
Halles Centrales. — Réfection des couvertures en zinc ; charpente ; ferroserie ; peinture et vitrerie. Cahier des charges..	561

	Pages
Bains-douches quartier de Moulins-Lille. — Lots 3, 5, 9. Révision de marchés	544
Travaux divers. Marchés	609
Bains, boulevard de la Liberté. — Bains de famille. Aménagement d'une salle de vapeur	564
Installation de 11 stalles de douches supplémentaires	563
Caserne Bouvines. — Construction de logements. 8° lot : menuiseries métalliques. Révision et extension du marché.....	557
Immeuble, 5 rue du Fresnes. — Règlement de mitoyenneté. Modification..	542
Immeubles :	
Eviction de locataires. — Capucins 9 (rue des). Indemnité Veuve Cotte ..	536
Urbanistes 19 bis (rue des). Indemnité Verdoneq	536
Promenades. — Jardins. — Squares :	
Jardin Vauban. — Circulation des ânes et voitures attelées d'ânes. Convention Georges Debarge	567
Voirie :	
Vente de vieux métaux. — Admission en recette	584
Vente de vieux métaux et de vieux matériaux. — Admission en recette ..	585
Quartiers. — Lotissement de terrain, rue de Turenne. Avis	570
Lotissements défectueux. Aboukir (rue d'). Association syndicale de propriétaires. Subvention	571
Château (rue du). Association syndicale de propriétaires. Subvention	572
Hippolyte Laurand et d'Oran (rues). Association syndicale de propriétaires. Subvention	571
Montgolfier (rue). Association syndicale de propriétaires. Subvention	573
Victor Tilmant (rue). Association syndicale de propriétaires. Subvention	573
Voies privées. — Aménagement. Convention avec M. Marché	630
Rues particulières. — Chevalier de l'Espinard (rue du). Réception définitive. Classement	574
Chevreul (rue). Réception définitive. Classement	574
Hippolyte Lefebvre — partie — (rue) et rue Gassendi. Réception définitive. Classement	575

	Pages
Lieutenant Princeteau (rue du) et rue des Pavillons. Réception définitive. Classement	575
Victor Derode (rue). Réception définitive. Classement	576
Voirie nationale, départementale et chemins vicinaux. — Route Nationale 41. Réfection. Participation de la Ville	568
Route Nationale 349. Rectification entre la Porte d'Ypres et le pont Royal	569
Kiosques à journaux. — Fixation de la redevance. Librairie Hachette....	617
Transports de matériaux et transports divers. — Cahier des charges....	570
Emprises :	
Kiosques à journaux. — Redevance Librairie Hachette	617
Terrasses de cafés. — Délimitation. Fixation du prix des plots	614
Canaux. — Egouts. — Ponts :	
Egouts. — Entretien. Fourniture de ciment. Marché Dufermont	569
Construction. Dubrunfaut (rue)	616
Nouveau Siècle (rue du)	616
Saint-Etienne (rue)	616
Pavage :	
Ciment. — Marché Dufermont	569
Propreté Publique :	
Ferrure des chevaux et soins vétérinaires. — Marché Faillie	589
Théâtres Municipaux :	
Programme officiel. — Saison 1937-1938. Concession Albert Chevalier. Admission en recette	601
Enseignement des Beaux-Arts :	
Ecole des Beaux-Arts de Paris. — Bourses remboursables. Année scolaire 1937-1938	634
Fondation Doutrelon de Try. — Amortissement de titres. Remploi	583
Œuvre Pie Wicar. — Frais d'organisation du concours. Remboursement à la Société des Sciences	583
Pensionnaire à Rome, Albert Serrure	584

	Pages
Enseignement Supérieur :	
Faculté de Médecine. — Bourses remboursables. Année scolaire 1937-1938.	634
Faculté des Sciences. — Bourse remboursable. Année scolaire 1937-1938.	634
Faculté des Lettres. — Bourse remboursable. Année scolaire 1937-1938..	634
Enseignement Secondaire :	
Lycée Faidherbe. — Bourses et subsides. Année scolaire 1937-1938	634
Lycée Fénelon. — Bourses et subsides. Année scolaire 1937-1938	634
Internat. Fournitures diverses. Marchés	580
Enseignement Industriel et Commercial :	
Ecole supérieure de Commerce. — Bourse remboursable. Année scolaire 1937-1938	634
Enseignement Technique :	
Cantine Baggio. — Fourniture de denrées. Marchés divers.....	580
Ecole Valentine Labbé. — Abonnement aux fournitures scolaires. Augmentation de la rétribution	576
Fourniture de denrées. Marchés divers	601
Articles de mercerie. Marché Société Bokanowski et Cie	601
Enseignement Primaire :	
Ecole normale d'Institutrices de Douai. — Bourse remboursable. Année scolaire 1937-1938	634
Ecoles primaires élémentaires. — Personnel enseignant. Indemnités de départ	578
Elèves étrangers à la Ville. Remboursement par les Communes de la dépense pour distribution des fournitures classiques.	577
Voyage à l'Exposition de Paris 1937 des enfants du certificat d'études. Assurance contre les accidents	537
Ecoles Aristide Briand et Ferdinand Buisson. Suppression de deux classes	636
Ecoles Turgot et Benan. Création de deux classes	636
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. Fourniture de denrées alimentaires. Marchés divers	578
Blanchissage du linge. Année 1938. Marché Etablissements Félix Sdez	578
Ecoles payantes. Augmentation du taux des rétributions scolaires.	576
Caisse des Ecoles. — Administrateur. Nomination Alphonse Martin	543

	Pages
Ecoles de l'Etat :	
Ecole Polytechnique. — Demande de bourse, Robert Vandenplas	579
Assistance :	
Familles nombreuses	770
Femmes en couches	768
Vieillards, infirmes et incurables. — Assistance à domicile	774
Allocations complémentaires	780
Hospitalisation	779
Assistance médicale gratuite	771
Réorganisation du service. Renonciation à l'autonomie	622
Crédit Municipal :	
Budget primitif pour 1938. — Avis	602
Œuvres diverses :	
Hébergement des indigents de passage. — Convention Rohart. Révision..	584
Jardins Ouvriers de la Ville. — Aménagements divers	615
Recettes :	
Dommmages de guerre. — Sommes touchées sur titre de créance. Admission en recette	582-602
Taxes et tarifs. — Ecole pratique Valentine Labbé. Rétribution scolaire. Augmentation du taux	576
Ecoles payantes. Rétribution scolaire. Augmentation du taux...	576
Ecole de natation, rue d'Armentières. Modification des tarifs....	586
Droits de place. Révision du tarif	624
Distribution d'eau. Révision des tarifs	626
Cimetières. Modification des tarifs	627
Gaz et électricité. Taxes	629
Octroi. — Tarif général. Majoration	633
Dépenses :	
Crédits supplémentaires. — Insuffisance de crédits. Exercice 1937	605
Personnel municipal. Application de la sentence arbitrale. Insuffisance de crédits	603
Emprunts :	
Programme des Grands Travaux. — Construction de l'Institut Denis Diderot et d'un groupe scolaire Ecoles Alfred de Musset et Desbordes-Valmore. Application du décret du 28 Août 1937. Emprunt complémentaire de 4.312.500 francs ..	766

	Pages
Emprunt de 4 millions. — Travaux à exécuter	764
Emprunt à court terme de 6 millions. — Dépenses de chômage. Année 1938	763
Subvention aux Hospices de Lille	763
Budgets et Comptes :	
Budget primitif. — Exercice 1938	637
Communication de M. le Maire	653
Alimentation :	
Abattoirs. — Locations diverses	530
Halles et marchés. — Droits de place. Révision du tarif	624
Distribution d'eau. — Bains :	
Distribution d'eau. — Tarifs. Révision	626
Nouvelles bouches d'incendie. — Crédit	615
Ecole de natation, rue d'Armentières. — Modification des tarifs	586
Hygiène :	
Service des désinfections. — Fourniture de formol pour 1938. Marché Etablissements Verbièse	587
Cimetières :	
Tarifs. — Modifications	627
Taxes d'entrée et de sortie	620
Est. — Travaux d'aménagement. Crédit	631
Sud. — Travaux d'aménagement. Crédit	631
Concession à perpétuité. Léon Ottelard, conseiller municipal....	528
Eclairage :	
Gaz et électricité. — Taxe municipale	629
Sapeurs-Pompiers :	
Nouvelles bouches d'incendie. — Crédit	615
Services Municipaux :	
Généralités. — Conflit des salaires. Application de la sentence arbitrale. Insuffisance de crédits	603
Adjudications. — Marchés :	
Fournitures diverses. — Marchés	588
Fourniture de stencils. — Année 1938. Marché Société Rexpel	633

	Pages
Impressions. — Budgets et comptes ; affiches administratives. Année 1938.	
Marché Imprimerie Ouvrière	589
Caisse des Retraites :	
Indemnité de cherté de vie aux retraités	620
Liquidations de Pensions :	
<i>Deuxième Direction :</i>	
Bataille André (Veuve)	590
<i>Quatrième Direction :</i>	
Théodore Emile (Veuve)	591
<i>Police :</i>	
Legrand Jean-Baptiste	595
Malézieux Marcel (Veuve)	593
Ponchaux Vincent (Veuve)	594
Révision. Lesaffre Louis	597
<i>Octroi :</i>	
Ottelard Léon (Veuve)	592
Révision. Bie Octave	598
Mansuet Jules	598
<i>Sapeurs-Pompiers :</i>	
Lamaire Charles	590
Gratifications. — Indemnités. — Secours :	
Allocations annuelles et renouvelables :	
<i>Secrétariat Général :</i>	
Knyht Léon	596
<i>Troisième Direction :</i>	
Rousselle Jules	596
<i>Quatrième Direction :</i>	
Coucke Alfred	621
<i>Personnel ouvrier :</i>	
Burggraeve Joseph	599
Dambrain Narcisse	600
Delefosse Louis	595
Dupret Alfred	599
Vandenbroeck Pierre	597
Vanderschaeghe Auguste	600

L'an mil neuf cent trente sept, le Jeudi 23 Décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Charles SAINT-VENANT, Maire.

Secrétaire : M. TREELS.

Présents : MM. BATAILLE, BAUCHE, BERTRAND, BOUR, BROUX, CLAÉS, COOLEN, CORBU, CORDONNIER, DEHOVE, DEVERNAY, DHOOSSCHE, DOMPSIN, DOYENNETTE, FAVIÈRES, HERMEZ, LECOMTE, LEROY, MARTIN, NOTERMAN, PEETERS, POUILLAUDE, RAGHEBOOM, ROUSSEAU, SAINT-VENANT, TREELS, VANDENBERGHE, WARINGHIEN, WILLEMS.

Excusés : MM. BRACKE-DESROUSSEAUX, FARVACQUES, GISSELAIRE, GODINOT, JANSSENS, MASSON.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes des lois en vigueur, les listes électorales doivent être révisées du 1^{er} au 14 Janvier.

Le tableau rectificatif est dressé par une Commission composée, conformément à la loi du 7 Juillet 1874 :

- 1° du Maire ou, à son défaut, d'un adjoint ou d'un Conseiller Municipal dans l'ordre du tableau ;
- 2° d'un délégué du Préfet ;
- 3° d'un délégué du Conseil Municipal.

Les réclamations sont jugées par une Commission composée des mêmes membres auxquels sont adjoints deux autres délégués du Conseil Municipal.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de désigner pour dresser le tableau rectificatif et juger les réclamations, indépendamment de M. l'adjoint Devernay, délégué du Maire, M. l'adjoint Dehove, MM. les Conseillers Bauche et Godinot.

Adopté.

N° 1613

—
*Listes
électorales
politiques
1938*

—
Délégation

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1614

—
*Chambre de
Métiers*—
*Listes
électorales
1938*—
Révision—
Délégation

MESSIEURS,

Aux termes de la loi du 26 Juillet 1925 et du décret du 5 Octobre 1931 portant création d'une Chambre de Métiers dont la circonscription s'étend au département du Nord, le Maire, assisté d'un artisan maître et d'un artisan compagnon désignés par le Conseil Municipal, doit procéder, chaque année, dans les vingt jours qui suivent la révision des listes électorales politiques, à la révision des tableaux d'inscription des électeurs maîtres et compagnons.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de désigner comme assesseurs pour 1938 : 1° artisan maître : M. Fernand Ramette, tailleur, 55 rue Gantois ; 2° artisan compagnon : M. André Bez, serrurier, 50 rue de Fontenoy.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1615

—
*Conseil des
Prud'hommes*—
*Listes
électorales
1938*—
Révision—
Délégation

MESSIEURS,

Aux termes de la loi du 27 Mars 1907, modifiée par la loi du 3 Juillet 1919, relative à l'organisation des Conseils des Prud'hommes, le Maire, assisté d'un électeur ouvrier, d'un électeur employé et d'un électeur patron désignés par le Conseil Municipal doit procéder, chaque année, à la révision des listes électorales des Prud'hommes.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de désigner comme assesseurs pour 1938 : 1° électeur ouvrier : M. Alfred Bauche ; 2° électeur employé : M. Désiré Bataille ; 3° électeur patron : M. Fernand Bauer.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1616

—
Jury Criminel—
*Liste du Jury
1939*—
Délégation

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 8 de la loi du 21 Novembre 1872 sur le Jury Criminel, la Commission chargée de dresser la liste préparatoire annuelle est composée, indépendamment du Juge de Paix ou de ses suppléants, du Maire et d'un Adjoint choisi par lui, de deux Conseillers par canton désignés par le Conseil Municipal.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale de désigner, en vue de l'établissement de la liste pour 1939 :

Cantons Centre	:	MM. Bauche, Noterman
» Est	:	Bour, Corbu
» Nord	:	Leroy, Peeters
» Nord-Est	:	Lecomte, Pouillaude
» Ouest	:	Doyennette, Waringhien
» Sud	:	Bertrand, Martin
» Sud-Est	:	Bataille, Vandenberghe
» Sud-Ouest	:	Claes, Dhoossche.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes des lois en vigueur, il doit être procédé chaque année, du 1^{er} au 15 Septembre, par une commission composée du Maire et de deux Conseillers Municipaux, à la révision des listes des électeurs aux tribunaux et chambres de Commerce.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de vouloir bien désigner pour dresser le tableau rectificatif et juger les réclamations, MM. Bour et Godinot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les organisateurs du Congrès Régional des Syndicats d'Employés, qui s'est tenu en notre Ville le 7 Novembre 1937, avaient sollicité de la Ville une subvention afin de les aider à mener à bien cette manifestation.

L'Administration Municipale s'est prononcée pour l'allocation d'une subvention de principe de cent francs.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette proposition.

Adopté.

N° 1617

*Tribunal
et Chambre
de Commerce*

*Liste
Electorale
1938*

Révision

Délégation

N° 1618

*Congrès Régional
des Syndicats
d'Employés*

Subvention

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1619

—
*Exposition
de l'Association
Amicale des
Anciens Elèves
et Amis des
Ecoles des
Beaux-Arts*
—
Subvention
—

MESSIEURS,

Les organisateurs de l'Exposition des œuvres des Anciens Elèves et Amis des Ecoles des Beaux-Arts ont sollicité de la Ville une subvention qui leur permette de couvrir une partie des frais engagés à l'occasion de leur manifestation d'automne 1937.

Répondant à ce désir l'Administration Municipale a proposé de fixer notre effort à deux mille francs.

Nous vous prions de vouloir bien ratifier cette proposition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1620

—
*Funérailles de
M. Léon Ottelard*
—
I — Crédit
*II — Concession
à perpétuité*
—

MESSIEURS,

Au lendemain du décès de notre estimé collègue, M. Léon Ottelard, conseiller municipal, l'Administration Municipale décida, sur notre proposition :

a) que des funérailles solennelles lui seraient faites aux frais de la Ville ;

b) qu'une concession à perpétuité lui serait réservée gratuitement pour sa sépulture au cimetière du Sud.

Nous vous prions de vouloir bien ratifier ces décisions et voter, à cet effet, un crédit spécial de trois mille six cents francs à ouvrir sur les ressources à provenir du compte administratif de l'exercice en cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1621

—
*Contributions
directes*
—
*Commissaires
répartiteurs*
—
Nominations
—

MESSIEURS,

Conformément à l'article 61 de la loi du 5 Avril 1884, les répartiteurs et répartiteurs suppléants étaient nommés chaque année par le sous-préfet ou le préfet pour l'arrondissement chef-lieu sur une liste de 20 propriétaires fonciers établie annuellement par le Conseil Municipal.

L'article 1^{er} d'un décret-loi du 30 Octobre 1935 prévoit que désormais, les répartiteurs et les répartiteurs suppléants seront nommés pour la durée

du mandat du Conseil Municipal et que leur nomination aura lieu dans les deux mois qui suivront le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Le même décret dispose en outre, dans son article 2, qu'en cas de décès, de démission ou de révocation des répartiteurs, de nouvelles nominations seront faites sur la proposition de l'Assemblée Municipale et que le mandat des répartiteurs ainsi nommés prendra fin en même temps que celui des répartiteurs désignés lors du précédent renouvellement général du Conseil Municipal.

Il résulte de cette dernière disposition que le remplacement des répartiteurs décédés, démissionnaires ou révoqués doit, maintenant, être effectué dès que la vacance s'est produite, quel que soit le nombre des répartiteurs restés en fonction et que les répartiteurs suppléants ne sont appelés à siéger que pour remplacer momentanément des répartiteurs titulaires temporairement empêchés.

Dans sa séance du 20 Juillet 1935, le Conseil Municipal avait présenté au choix de M. le Préfet du Nord une liste comprenant 10 noms de répartiteurs et 10 noms de répartiteurs suppléants.

Par arrêté du 10 Octobre 1935, M. le Préfet a désigné :

I. — COMME TITULAIRES

Résidents :

MM. Juste Bour
André François
Henri Lemaire

Non résidents :

MM. Albert Baert
Raoul Gaubert

II. — COMME SUPPLEANTS

MM. Albert Buhner
Alexandre Dailly
Emile Dubuisson

MM. Jean-Baptiste Chassreau
Doutrelon de Try à Lambersart

M. Henri Lemaire et M. Doutrelon de Try sont décédés.

En vue de leur remplacement, nous vous proposons de soumettre au choix de M. le Préfet du Nord, les noms suivants :

I. — COMMISSAIRES REPARTITEURS TITULAIRES

MM. Léo Wiart, entrepreneur, rue Nicolas Leblanc, 20, Lille.
Georges Vermes, propriétaire, rue Durnerin, 19, Lille.

II. — COMMISSAIRES SUPPLEANTS

MM. Léon Grimonprez, propriétaire, à Lambersart.
Plouvier, propriétaire, à Houplin.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1622

—
Abattoirs—
Locations
diverses
—

MESSIEURS,

Nous avons été saisi de demandes de locations pour les locaux ci-dessous, dépendant des Abattoirs.

Ces locations sont consenties pour trois années, avec faculté pour les parties de les faire cesser à l'expiration de chaque année d'occupation, à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

Noms et adresses des locataires	Nature des locaux	Date de départ de la location	Loyer annuel
M. Arthur Descamps, 49, rue Zola, Hellemmes	Petit grenier à fourrages n° 48	1 ^{er} Déc. 1937 ...	81 90
M. Maurice Bellanger 114 bis, rue Eugène Jacquet	Triperie n° 7 ..	1 ^{er} Déc. 1937 ...	3.000 »

M. Bellanger s'engage à faire installer à ses frais un compteur à eau et à supporter personnellement la consommation d'eau.

D'autre part, M. Louis Pottiee, demeurant 38 rue Princesse, a sollicité la location de la demi-case N° 5 du frigorifique, pour la période du 15 Octobre 1937 au 15 Mars 1938, c'est-à-dire 152 jours, à raison d'une redevance journalière de 4 frs, soit 608 frs.

M. Pottiee s'oblige à l'exécution des prescriptions contenues dans le règlement de police des Abattoirs. Il lui est formellement interdit, sous peine de résiliation immédiate de sa location, d'introduire dans la case à lui louée des viandes appartenant à des tiers.

De son côté, la Ville décline expressément toute responsabilité en ce qui concerne la conservation des viandes et des vols dont ce locataire pourrait être victime.

Il est entendu que pour la période ci-dessus, M. Pottiee est dispensé, à titre exceptionnel, du remboursement à la Ville du montant de l'impôt foncier, de la taxe de remplacement et de la taxe de mainmorte afférents à la case occupée.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, d'accueillir favorablement ces demandes et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à la révision complète des locations des terrains remis à la Ville à la suite du déclassement de l'enceinte fortifiée et dressé pour l'année 1937 l'état ci-dessous que nous soumettons à votre homologation en vous priant d'admettre en recette les redevances qui y sont portées.

N° 1523
—
*Affermages des
terrains
militaires en
1937*
—
*Admission
en recette*
—

Noms et adresses des locataires	N° des lots	Désignation des lots	Montant du loyer annuel à percevoir
Albert Prin, rue Princesse, 65.	22	Terrains militaires extérieurs entre la route de Gand et la Basse-Deûle, moins les jardins ouvriers, les jardins des logements de la porte de Gand, la demi-lune, 93, la plongée de la contre-garde 150 et l'emplacement des dépôts d'ordures de la Ville de Lille	150 >
Albert Prin, rue Princesse, 65.	23	Terrains militaires extérieurs, entre la Basse-Deûle et la Route d'Ypres moins les lots 205, 174, 175, 176, les jardins du corps de garde de la Porte, le dépôt d'ordures ménagères de la Ville, la demi-lune 102, concédée à l'Emulation Aérostatique du Nord	300 >
Albert Prin, rue Princesse, 65.	74	Poterne sous la demi-courtine de droite 94-131 près de la Basse-Deûle	10 >
Louis Pottiee, rue Princesse, 38.	5	Remparts du Corps de Place depuis la Porte de Douai jusqu'au prolongement de la rue Kellerman	16 >
Emile Debels, rue de l'Arc, 32	11	Remparts du Corps de Place comprenant les ouvrages 151-102, le bastion 111 et la courtine 110, limités par le bâtiment des machines du canal de Roubaix et par la Porte d'Eau du Petit Paradis, moins les jardins de la contre-garde 102 et ceux dépendant des logements de la Porte d'Ypres	30 >

Noms et adresses des locataires	N° des lots	Désignation des lots	Montant du loyer annuel à percevoir
Œuvre des Jardins Ouvriers, 64, boulevard de la Liberté	118	Jardins situés sur la bordure du terrain de la fortifica- tion au droit des contre- gardes 70 et 119.....	85 »
Commission des Monuments Historiques du Départe- ment du Nord	258	La Noble Tour sur le terre- plein de l'ouvrage 56	2 »
Bernard Frères, rue de Cour- traï, 20	240	Portion de la rue militaire à la gorge du bastion 80 et derrière la courtine 80-87.	300 »
Compagnie Commerciale des Industries de l'Habitation 4, rue de Courtraï	254	Droit d'appui contre le mur de la courtine 77-80 sur 48 mètres de longueur	1 »
Société l'E.L.R.T., Marcq-en- Barœul	245	Emplacement des tramways Mongy pylônes ou sup- ports de conceptions élec- triques souterrains, tel que le dit l'emplacement figuré au plan général au 1/10.000 annexé au P. de la conférence mixte close au 1 ^{er} degré du 31 Janvier 1907	83 90
Thieffry, rue Ratisbonne, 34.	239	Deux emplacements sous le mur de soutènement des remparts de la courtine 72-77 au fond de la Mai- son rue Saint-Hubert....	1 »
Crépy, administrateur de la Société Anonyme d'Esquer- mes, boulevard de la Mo- selle	226	Partie de la rue Militaire en- tre la voie de ceinture et la filature Crépy, boulevard de la Moselle	1 »
Rousseau, rue de Cambrai, 61	223	Raccordement en arrière de la courtine 260-267	27 »
Dujardin, 82, rue Brûle-Mai- son	224	Raccordement de la ligne de ceinture aux Ateliers Du- jardin	1 »
Lebecq, administrateur des Magasins Généraux, 201, rue Colbert	235	Raccordement de la voie de ceinture aux Docks et Ma- gasins Généraux	3 »
Lefebvre et Cie, rue Alain de Lille, 1	227	Raccordement de la voie de ceinture aux Etablisse- ments Lefebvre et Cie ...	1 »
Le Blan et Fils, 1, rue de de Trévisé	228	Raccordement de la voie de ceinture à la Filature Le Blan	1 »
Wallaert Frères, 75, rue de Trévisé	229	Raccordement de la voie de ceinture à la Filature Wal- laert frères	1 »
Mangez, liquidateur, rue des Tours, 22	251	Raccordement de la voie de ceinture à l'usine Legrand	300 »

Noms et adresses des locataires	N° des lots	Désignation des lots	Montant du loyer annuel à percevoir
Lienard, 42, rue Brûle-Maison	253	Raccordement de la voie de ceinture au Magasin Liénard, boulevard de Strasbourg	1 >
Etablissement Debray, 77, boulevard de la Moselle	263	Raccordement de la voie de ceinture au 77, boulevard de la Moselle	1 >
Société Electricité et Gaz du Nord, rue Auber, 4	265	Canalisations électriques traversée Porte de Cantelieu..	3 40
Société Energie Electrique du Nord de la France boulevard Vauban, 29	260	Canalisation dans l'emprise de la voie qui traverse la fortification aux abords de la Gare Saint-Sauveur.	3 30
Compagnie des Tramways de Lille et sa banlieue, 2, rue Auber	267	Canalisation traversée de la Porte de Valenciennes ...	16 75
Compagnie des Tramways de Lille et sa banlieue, 2, rue Auber	261	Canalisation traversée de la Porte Louis XIV et avenue Julien Destrée, 2	6 80
Société Electricité et Gaz du Nord, 4, rue Auber	238	Canalisation électrique dans les traversées des Portes de Gand, de Valenciennes, de Douai et d'Arras	96 75
Taffin, rue Charles de Muysaert, 24	230	Emplacement d'un aqueduc sous le sol de la rue militaire en arrière de la courtine 208-210	5 >
Sœur Supérieure de l'Etablissement l'Enfant Jésus, 12, rue de Thionville	231	Emplacement d'un aqueduc sous le sol de la rue militaire en arrière de la demi-courtine gauche 80-91.	55 >
Total.....			1.452 90

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1624

*Location**Poste d'octroi
Rue du Faubourg
de Roubaix, 268*

MESSIEURS,

M. Gouilliard, 272 rue de Tourcoing à Marcq-en-Barœul, a consenti à la Ville la location d'un immeuble sis rue du Faubourg de Roubaix 268-270, à usage de poste d'octroi, pour une durée de neuf ans qui arriveront à expiration le 31 Mai 1938.

Cet immeuble étant toujours nécessaire au fonctionnement des services qu'il abrite, nous sommes entré en pourparlers avec le propriétaire en vue du renouvellement du bail.

M. Gouilliard consent à nous renouveler la location pour une durée de trois, six ou neuf années à compter du 1^{er} Juin 1938, dans les mêmes conditions que précédemment, c'est-à-dire moyennant un loyer annuel de 1.200 frs payable par trimestre et à terme échu.

Ce loyer subira la réduction de 8,50 % prévue par le décret-loi du 30 Octobre 1935.

La Ville se réservera la faculté de faire fin de bail à expiration de la troisième ou de la sixième année, moyennant un préavis de trois mois donné par écrit.

Le propriétaire supportera les contributions et les primes d'assurances ainsi que les grosses réparations.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale : a) d'agréer la proposition de M. Gouilliard ; b) de nous autoriser à signer le nouveau bail ; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire pour le fonctionnement du service de l'Octroi.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1625

*Occupation
temporaire
de terrains
communaux**Homologation*

MESSIEURS,

En exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 1896 et d'accord avec vos Commissions du Plan et des Jardins, nous soumettons à votre homologation les autorisations verbales que nous

avons accordées à des particuliers d'occuper temporairement les terrains communaux désignés ci-après :

Nom et adresse de l'occupant	Situation du terrain	Date d'entrée en jouissance	Redevance due à la Ville
M. Emile Fournier, 2 rue Jules Ferry, Loos.	Lieu dit « Moulin du Chou », cadastre n° 954 p de la section E	1 ^{er} Octobre 1937.	5 quintaux de blé à l'hectare
M. Lucien Lecornet, 15, rue de Faubourg de Béthune.	Rue Lequeux	1 ^{er} Octobre 1937.	672 frs par an payable par semestre.
M. Henri Cousin, 14, rue Lequeux.	Rue Lequeux	1 ^{er} Janvier 1938.	60 frs par trimestre.
La Boule Ferrée Fi-voise, Président M. Paul Leleu, 6, rue de Bouvines.	Rue Gutenberg	1 ^{er} Janvier 1938.	Redevance annuelle de précarité d'un franc.
MM. Frémery frères, 8, rue St-Sauveur	Rue Saint-Sauveur	1 ^{er} Janvier 1938.	Redevance annuelle de précarité de 40 francs.
M. Georges Menet, 48, rue Edouard Vaillant.	Jardin n° 28, rue de la Convention	1 ^{er} Janvier 1938.	25 frs 30 par an.
M. Gaston Bouche, 169, rue de Lannoy.	Jardin n° 18, rue de la Convention	1 ^{er} Janvier 1938.	22 frs par an.
M. François Temmerman, 55, avenue Batin.	Jardin avenue de Dunkerque	1 ^{er} Janvier 1938.	65 frs par an.
M. Eugène Foucart, 14, avenue Dorchies.	Jardin avenue de Dunkerque	1 ^{er} Janvier 1938.	70 frs par an.
M. Maurice West, 36, rue Godefroy Cavaignac.	Jardin n° 1, rue Jules Breton	1 ^{er} Janvier 1938.	29 frs par an.
M. Alfred Tétaert, 48, rue Edouard Doyennette.	Jardin n° 3, rue du Faubourg d'Arras	1 ^{er} Janvier 1938.	30 frs par an.
M. Louis Binet, 66, rue Blanche.	Jardin rue Bernard Palissy	1 ^{er} Janvier 1938.	25 frs par an.
M. François Salomé, 8, rue Alfred de Musset.	Jardin rue Lequeux	1 ^{er} Janvier 1938.	45 frs par an.
M. Alexandre Nys, 58, boulevard Montebello.	Jardin n° 155, boulevard de la Moselle	1 ^{er} Janvier 1938.	30 frs par an.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1626

*Eviction de
locataire
9, rue des
Capucins*

MESSIEURS,

En vue de réaliser le Programme de reconstruction des quartiers démolis déclaré d'utilité publique par décret du 27 Mars 1928, dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 7 Mai 1931, nous avons poursuivi l'évacuation d'un immeuble sis rue des Capucins 9, appartenant à la Ville et appelé à être démoli.

Dans ce but, nous sommes entré en pourparlers avec Mme Veuve Cotte, qui a accepté, moyennant indemnité, de rendre le dit immeuble libre de toute occupation.

Après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires, nous avons cru équitable de fixer cette indemnité à vingt et un mille francs.

Nous vous proposons : 1° de nous autoriser à payer cette indemnité ; 2° de décider que le montant de la dépense ainsi que les frais résultant de la régularisation de l'engagement souscrit, seront prélevés sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1627

*Eviction de
locataire
19 bis, rue des
Urbanistes*

MESSIEURS,

En vue de réaliser notre Programme d'Embellissement et d'Assainissement, la Ville a acheté de nombreux immeubles dont nous poursuivons l'évacuation aux fins de démolition.

Après pourparlers, M. Jean-Baptiste Verdoneq a accepté de rendre libre d'occupation un immeuble sis rue des Urbanistes 19 bis.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer à M. Verdoneq une indemnité de deux cents francs dont le montant sera prélevé sur les crédits d'Emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de récompenser les enfants de la ville ayant reçu le certificat d'études, vous aviez décidé de leur offrir un voyage à l'Exposition Internationale de Paris les 27 et 28 Octobre 1937.

Des accidents auraient pu se produire au cours de ce déplacement, aussi avons-nous jugé prudent d'assurer la responsabilité civile de la Ville.

Dans ce but, nous avons après avoir consulté plusieurs compagnies d'assurances souscrit à la Compagnie l'Industrielle du Nord une police nous accordant une garantie de 75.000 frs par victime et 2.000.000 de frs par catastrophe, moyennant une prime de 350 frs 75, y compris frais et impôts.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de ratifier la passation de ce contrat, et de décider que la prime à payer sera prélevée sur le crédit voté en notre séance du 22 Octobre dernier « Voyage à l'Exposition des enfants ayant obtenu le certificat d'Etudes Primaires » Art. 1 des crédits additionnels de 1937.

Adopté.

N° 1628

*Voyage à Paris
des enfants
du Certificat
d'études*

*Assurance
contre les
accidents*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le mur mitoyen séparant la propriété de Mlle Delefosse, 2 boulevard Papin, de l'Etablissement de bains municipaux du boulevard de la Liberté a été humidifié par suite du mauvais fonctionnement de l'appareil à gaz chlorureux de ce dernier Etablissement.

Nous avons été saisi par Mlle Delefosse d'une demande tendant à obtenir la réparation des dégâts qui ont, de ce fait, été occasionnés dans son immeuble.

Ces dégâts, y compris les honoraires et vacations d'architecte, ont été évalués à 900 frs.

Après examen, nous avons reconnu le bien fondé de cette réclamation.

En accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :
1°) de nous autoriser à régler à Mlle Delefosse la dite somme de 900 frs ;
2°) de décider que cette dépense sera imputée sur l'article 45 du Budget Ordinaire de 1937.

Adopté.

N° 1629

*Dégâts à la
propriété de
Mlle Delefosse
2, boulevard
Papin*

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1630

—
*Accident Veuve
Campion-Cochez*—
Révision
—

MESSIEURS,

Mme Angèle Cochez, veuve Champion, femme de service à la Mairie, a été contusionnée à la jambe droite, au cours de son travail, le 25 Août 1933.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation en date du 29 Juin 1934, le Tribunal a évalué à 6 % le taux d'incapacité permanente partielle de travail et a fixé à 201 frs 54 la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressée.

Depuis la consolidation de sa blessure, Mme Champion a repris ses fonctions au service de la Ville et reçoit le même salaire qu'avant son accident.

Il nous est apparu que l'état de l'intéressée, que nous avons fait contre-visiter, s'était sensiblement amélioré. Nous avons donc demandé au Tribunal, en application de l'article 19 de la loi du 9 Avril 1898 modifiée par celle du 31 Mars 1905, la révision de l'indemnité fondée sur une amélioration de la blessure.

Suivant procès-verbal de conciliation intervenu le 8 Octobre 1937 devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance, la précédente décision a été modifiée ainsi qu'il suit :

- 1° le taux d'incapacité permanente partielle a été évalué à 4 % ;
- 2° la rente annuelle et viagère à servir à Mme Champion à compter du 15 Mai 1937 a été ramenée 134 frs 36.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de modifier en ce sens votre délibération du 4 Août 1934 et de décider que la rente, dont le montant sera prélevé sur le crédit inscrit au Budget ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites etc., » ne sera servie qu'au moment où Mme Champion quittera les services municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1631

—
Accident Delevoy—
Règlement
—

MESSIEURS,

En Juillet dernier, la camionnette de M. Delevoy, 83 rue Philippe de Comines, fut endommagée par suite de la rupture d'un pont provisoire installé lors de la construction d'un égout par les services de la Ville.

Les dégâts se sont élevés à 244 frs.

M. Delevoy sollicite le paiement d'une indemnité de pareille importance.

Etant donné les circonstances de cet accident et la somme réclamée représentant la valeur exacte des dommages, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider le règlement de l'indemnité de 244 frs, qui sera prélevée sur l'article 141 du Budget Supplémentaire de 1937 « Egouts collecteurs et secondaires ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'un arrêté en date du 30 Août 1937, Mme Deschinkel, demeurant 15 rue du Becquerel, a été mise en demeure d'avoir à exécuter certains travaux dans ses immeubles sis 181 avenue de Dunkerque, cour Termote 3 et 5, à l'effet de mettre un terme au péril grave que présentent les dits immeubles.

Mme Deschinkel ne s'étant pas conformée à ces prescriptions dans le délai de 15 jours imparti, l'arrêté précité a été transmis au Conseil de Préfecture qui a, par arrêté du 6 Novembre 1937, désigné comme expert M. Pierre Sarrazin, architecte à Lille, 18 rue Patou.

M. Sarrazin nous réclame le règlement d'une provision d'honoraires de 300 frs.

Etant donné que la Ville est demanderesse dans l'instance, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de nous autoriser à faire à M. Sarrazin l'avance de cette somme dont le montant sera prélevé sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vertu des dispositions de la loi du 12 Juillet 1933, modifiée par celle du 19 Mai 1934, la Ville a introduit contre M. Boulay une action en révision du loyer de l'immeuble square Jussieu connu sous le nom des « Ambassadeurs ».

M^e Singer, l'expert commis par le Tribunal Civil, sollicite préalablement au dépôt de son rapport, le règlement d'une somme de 900 frs pour le couvrir de ses honoraires et frais.

N° 1632

Instance contre
Mme Deschinkel

Frais
d'expertise

Avance

N° 1633

Instance en
révision de loyer
de l'immeuble
« Les
Ambassadeurs »

Honoraires
d'expert

Avance

Etant donné que la Ville est demanderesse au procès et qu'elle a intérêt au dépôt du rapport, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de nous autoriser à faire à M^e Singer l'avance de la dite somme de 900 frs dont le montant sera prélevé sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1634
—
Honoraires
de
M^e Arnoux
—
Règlement
—

MESSIEURS,

M^e Arnoux, avocat, a sollicité le règlement à son profit d'une somme de 1.618 frs 50, représentant les frais et honoraires qui lui sont dus pour avoir représenté la Ville dans une instance engagée par les consorts Deplanck devant le Conseil de Préfecture, instance ayant abouti à l'arrêté du 26 Mai 1937 que vous avez décidé d'exécuter lors de votre séance du 2 Juillet dernier.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de nous autoriser à lui payer cette somme dont le montant sera prélevé sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1635
—
Honoraires
de M^e Degouy
—
Règlement
—

MESSIEURS,

M^e Degouy, avoué à Lille, rue Basse 28, nous a transmis la note des honoraires, s'élevant à 955 frs 95, qui lui sont dus pour avoir occupé pour M. Fremaux dans une instance aux fins d'expulsion de l'immeuble 19 rue des Arts.

La Ville ayant été condamnée aux dépens de l'incident dans cette instance, suivant jugement du Tribunal Civil de Lille en date du 7 Juillet 1933, nous vous proposons d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale de nous autoriser à régler la somme de 955 frs 95 qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Blin a introduit une action judiciaire contre la Ville à l'effet d'avoir paiement des intérêts, pour la période du 23 Février 1927 au 17 Mars 1933, d'une indemnité de 82.000 frs qui lui a été allouée, le 21 Octobre 1934, par le jury d'expropriation pour la cession d'un terrain de 120 m² situé place Simon Volland.

Suivant jugement rendu le 13 Décembre 1934, le Tribunal Civil, faisant droit à nos conclusions, a débouté M. Blin et l'a condamné à tous les frais et dépens.

La Cour de Douai devant laquelle Mme veuve Blin et ses enfants ont fait appel du jugement précité a, par arrêt du 3 Novembre dernier, confirmé le dit jugement.

M^e Meignié, avocat à Douai, à qui nous avons confié la défense des intérêts de la Ville, nous présente la note de ses honoraires qui s'élèvent à 700 frs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de nous autoriser à lui régler cette somme dont le montant sera prélevé sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Compagnie de Fives-Lille avait assigné les Villes de Lille et d'Hellemmes et l'Etat Français, le 22 Décembre 1936, devant M. le Président du Tribunal Civil, tenant audience de référés, à l'effet de voir désigner expert avec mission d'avoir à déterminer les dégâts qui auraient pu être causés lors de l'occupation de ses ateliers situés Boulevard de l'Usine, pendant les grèves.

Une ordonnance a été rendue le même jour faisant droit à cette demande.

M^e Rombaut, avoué, nous présente la note des frais et honoraires qui lui sont dus pour avoir représenté la Ville.

Etant donné que l'ordonnance précitée réserve les dépens et qu'il ne pourra être statué sur cette question qu'au cas où il y aurait une instance au principal, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Admi-

N° 1636

—
Honoraires
de
M^e Meignié

—
Règlement
—

N° 1637

—
Honoraires
de
M^e Rombaut

—
Règlement
—

nistration Générale, de nous autoriser à régler à M^e Rombaut la somme de 150 frs 05 dont le montant sera prélevé sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1638

Règlement de
mitoyenneté
5, rue du Fresnes

—
Modification
—

MESSIEURS,

Lors de votre séance du 2 Juillet 1937, vous avez ratifié le compte de mitoyenneté établi par M. Sauvage, architecte, en vue du règlement à MM. Dhaine et Consorts, d'une somme de :

1° 12.051 frs 99 représentant la part incombant à la Ville dans les travaux de démolition et de reconstruction d'un mur séparant le Poste Central d'Octroi, 5, rue du Fresnes, de la propriété contiguë portant les N° 3 et 3 bis.

2° 1.088 frs 50 formant le reliquat d'un compte de réparations.

Or, le règlement des dites sommes est à répartir dans les proportions ci-après, ainsi qu'il va être expliqué, entre :

- | | |
|---|-------|
| a) M. Julien Carlier, gérant d'immeubles, 3 bis rue du Fresnes, à concurrence de..... | 32/98 |
| b) M. Albert Lévêque, docteur en médecine, 30 rue de Thionville, à concurrence de | 14/98 |
| c) M. Eugène Cattiaux, rentier, 45 rue de Condorcet à Tourcoing, à concurrence de | 14/98 |
| d) M. Daniel Basseux, entrepreneur, 3 rue du Fresnes, à concurrence de | 14/98 |
| e) M. Gaston Delepiere, rentier, 12 rue de la Piquerie, à concurrence de | 24/98 |

Originellement, le terrain et les constructions, 3 et 3 bis rue du Fresnes, appartenaient aux Consorts Lefebvre.

Aux termes d'un procès-verbal en date du 12 Septembre 1934, faisant suite à un cahier des charges du même jour dressé à la requête des Consorts Lefebvre, la propriété ci-dessus a été adjugée à M. Carlier, M. Croin, la Société en nom collectif Théry Frères et M. Gaston Delepiere, dans les proportions respectives de 32/98, 14/98, 14/98 et 38/98.

Ces derniers ont déclaré acquérir la dite propriété en vue de faire ériger, après dérasement des constructions existantes, des constructions divisées dans les mêmes proportions que ci-dessus.

Suivant acte reçu par M^e Pierret, notaire à Wambrechies, les 28 et 29 Décembre 1934, M. Delepiere a cédé à M. Basseux, 14/98 de ses droits de co-propriété.

M. Croin a, d'autre part, vendu à M. Cattiaux, par acte de M^e Deleplanque, notaire à Lille, du 6 Avril 1935, la totalité de ses droits, soit 14/98.

Enfin, la Société en nom collectif Théry Frères a également cédé tous ses droits à M. Albert Lévêque, ainsi que le constate un acte passé devant M^e Fontaine, notaire à Lille, le 7 Décembre 1935.

Ces diverses mutations font apparaître les droits des co-propriétaires actuels dans les proportions indiquées plus haut.

Nous vous proposons, en conséquence, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de modifier en ce sens votre délibération du 2 Juillet 1937 et de nous autoriser à régler à MM. Carlier, Lévêque, Cattiaux, Basseux et Delepiere, proportionnellement aux droits de chacun, le compte de mitoyenneté et le reliquat du compte de réparation s'élevant respectivement à 12.051 frs 99 et 1.088 frs 50.

Nous vous prions, en outre, de décider que la moitié des frais résultant de cette opération sera supportée par les co-propriétaires dans les mêmes proportions que leurs droits.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par suite du décès de M. Goudin, un poste est devenu vacant à la Caisse des Ecoles.

Nous vous proposons, pour faire partie de cet organisme M. Alphonse Martin, 11 rue du Faubourg de Valenciennes à Lille.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Maurice Debosque, 51 rue des Chauffours à Armentières, adjudicataire de travaux communaux, est décédé le 4 Novembre 1937.

Le cahier des clauses et conditions générales de la Ville stipule qu'en

N° 1639

Caisse des Ecoles

Nomination

N° 1540

Travaux
Communaux

Décès d'un
entrepreneur

Continuation
des travaux

cas de décès de l'entrepreneur adjudicataire, le contrat est résilié de droit sauf à l'Administration à accepter les offres qui peuvent être faites par les héritiers.

Ceux-ci, qui ont constitué pour leur mandataire spécial M. Albert-Henri-Joseph Debosques, 45 rue des Chauffours à Armentières, demandent à être autorisés à continuer l'exécution des travaux confiés à M. Maurice Debosque et désignés ci-après :

I. — Hôtel de Ville. Aile du Beffroi :

a) Sixième lot : Menuiseries intérieures. Adjudication du 19 Juillet 1932, approuvée le 27 Octobre 1932 par M. le Préfet.

b) Vingtième lot : Rez-de-chaussée, menuiseries intérieures : Tambours et guichet. Adjudication des 25 Janvier et 1^{er} Février 1935 approuvée le 11 Février 1935 par M. le Préfet. Travaux en extension de l'adjudication conformément aux dispositions de la délibération en date du 6 Novembre 1935 du Conseil Municipal approuvée le 25 Novembre 1935 par M. le Préfet.

II. — Etablissement de bains-douches, quartier de Moulins-Lille :

2^e lot : Carrelage et revêtement faïence. Adjudication du 15 Octobre 1935 approuvée le 4 Novembre 1935 par M. le Préfet.

III. — Groupe Scolaire du Faubourg des Postes :

7^e lot : Charpente, menuiserie, quincaillerie. Adjudication du 19 Novembre 1935 approuvée le 29 Novembre 1935 par M. le Préfet.

IV. — Institut Denis Diderot :

5^e lot : Charpente, menuiserie, quincaillerie. Adjudication du 6 Décembre 1935 approuvée le 16 Décembre 1935 par M. le Préfet.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments nous vous prions d'autoriser la Succession Maurice Debosque à continuer l'exécution des travaux.

N° 1641

—
Programme des
Grands travaux

—
Etablissement de
bains douches
Quartier de
Moulins - Lille

—
Lots n°s 3, 5, 9

—
Révision
de marchés

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Des demandes de révision de marchés, basées sur la hausse résultant de la mise en application des nouvelles lois sociales ont été présentées par

les entreprises désignées ci-après, occupées au chantier de construction de l'Etablissement de bains-douches, quartier de Moulins-Lille .

M. Georges Weisenburger, adjudicataire du troisième lot : Plâtrerie.

M. Henri Demanne, adjudicataire du cinquième lot : Peinture, vitrerie.

M. Paul Loquet, adjudicataire du neuvième lot : Chauffage, distribution d'eau, robinetterie, baignoires.

Ces demandes ont été vérifiées, mises au point, puis adressées à M. le Préfet qui les a soumises à la Commission d'examen des marchés administratifs.

Cette Commission, prenant en considération les propositions qui lui étaient faites, a donné un avis favorable à l'octroi des augmentations ci-après :

TROISIEME LOT. — Plâtrerie :

51,86 % sur les dépenses faites de Juillet 1937 au 16 Août 1937 ;

61,60 % sur les dépenses faites à partir du 17 Août 1937.

CINQUIEME LOT. — Peinture, Vitrerie.

1° Peinture :

51,79 % sur travaux exécutés du 21 Décembre 1936 au 16 Août 1937 ;

67,00 % sur travaux exécutés à partir du 17 Août 1937.

2° Vitrerie :

50,86 % sur travaux exécutés du 21 Décembre 1936 au 16 Août 1937 ;

69,10 % sur travaux exécutés à partir du 17 Août 1937.

NEUVIEME LOT.— Chauffage. Distribution d'eau. Robinetterie Baignoires :

Augmentation globale de 46.238 frs.

En nous renvoyant les demandes de révision de ces marchés, M. le Préfet nous a invité à vous appeler à en délibérer compte tenu de l'avis exprimé par la Commission.

Nous vous prions, en conséquence :

1° d'adopter les conclusions formulées par cette Commission ;

2° de décider que le montant des dépenses autorisées des lots en cause sera majoré des prévisions calculées suivant les coefficients ou augmentations proposés et passera ainsi :

Troisième lot : de 23.086 frs à 36.743 frs 55 ;

Cinquième lot : de 41.921 frs 60 à 72.486 frs 91 ;

Neuvième lot : de 199.675 frs à 245.913 frs 53.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1642

*Programme des
Grands Travaux**Ecole maternelle
rue Bohin**Cantine des
Ecoles
Berthelot-
Jules Verne**Etablissement
de projets**Règlement
des honoraires*

MESSIEURS,

M. Bühler, architecte agréé, a dressé le projet de construction : 1° d'une école maternelle rue Bohin ; 2° d'une cantine pour les écoles primaires Berthelot-Jules Verne.

La dépense, y compris la somme à valoir de dix pour cent, est de 2.902.260 frs 37.

M. Bühler demande le règlement des honoraires auxquels il a droit pour établissement des plans, devis, cahiers des charges.

Ces honoraires, calculés au taux de 1,50 %, s'élèvent à 43.533 frs 90.

Des avances ayant déjà été payées jusqu'à concurrence de 27.000 frs, il reste dû par la Ville une somme de 16.533 frs 90.

Nous vous proposons en conséquence : 1° de nous autoriser à régler à M. Bühler, pour solde de tout compte, une somme de 16.533 frs 90 ; 2° d'imputer la dépense sur Fonds d'Emprunt « Prévisions pour travaux scolaires. »

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1643

*Programme des
Grands Travaux**Groupe Scolaire
des Bois-Blancs**Chauffage
central et
douches**Adjudication*

MESSIEURS,

Poursuivant l'exécution du programme d'agrandissement du groupe Scolaire des Bois-Blancs, nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication des travaux d'installation du chauffage central et des douches.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1644

*Programme des
Grands Travaux**Groupe Scolaire
des Bois Blancs**Installations
électriques**Adjudication*

MESSIEURS,

Un cahier des charges a été dressé en vue de la mise en adjudication des travaux d'installations électriques au Groupe Scolaire des Bois-Blancs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'approuver ce document.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Poursuivant l'exécution du programme d'agrandissement du Groupe Scolaire des Bois-Blancs, nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication des installations sanitaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 16 Juillet 1937, il a été procédé à l'adjudication au rabais de huit lots de travaux à exécuter en vue de l'agrandissement du Groupe Scolaire des Bois-Blancs.

Le troisième lot : pierres et marbres ; le onzième lot : peinture et vitrerie, n'ont pas été adjugés, le rabais minimum fixé avant les opérations n'ayant pas été atteint.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons : 1° de décider que les travaux de peinture et de vitrerie seront scindés en deux lots distincts : onzième lot, Partie A. : Peinture. — Onzième lot, Partie B. : Vitrerie ; 2° d'autoriser la mise en adjudication des travaux : a) du troisième lot ; b) du onzième lot, parties A. et B. ; 3° d'approuver le cahier des charges établi à cet effet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La construction d'une classe provisoire destinée à l'école des filles Desbordes-Valmore, sur un terrain situé à l'angle des rues Guillaume Tell et Van Oost, a entraîné l'achat par la Ville de la mitoyenneté du pignon et de la clôture de la propriété de M. Hersin portant les numéros 11 et 13 de la rue Guillaume Tell.

M. Walare, architecte, en accord avec les parties, a établi le compte de mitoyenneté duquel il résulte que la ville est redevable de la somme de 4.129 frs 47 à M. Hersin.

N° 1645

—
*Programme des
Grands Travaux*

—
*Groupe Scolaire
des Bois Blancs*

—
*Installations
sanitaires*

—
Adjudication
—

N° 1646

—
*Programme des
Grands Travaux*

—
*Groupe Scolaire
des Bois Blancs*

—
*Pierres et
marbres*

—
*Peinture et
vitrerie*

—
*Adjudication
des travaux*
—

N° 1647

—
*Programme des
Grands Travaux*

—
*Groupe Scolaire
des Bois Blancs*

—
*Aménagement
d'une classe
provisoire*

—
*Règlement
de mitoyenneté*
—

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments :
1° d'approuver ce compte tel qu'il est établi ; 2° de nous autoriser à payer
à M. Hersin la somme de 1.129 frs 47 ; 3° de décider que la dépense —
coût de la mitoyenneté, frais d'enregistrement et de transcription — sera
prélevée sur les crédits ouverts pour l'aménagement de classes provisoires au
Groupe Scolaire des Bois Blancs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1648

I — Ecoles
Aristide Briand
et Ferdinand
Buisson

II — Groupe
Scolaire
Bracère-
Desrousseaux

Installation de
monte-charge
électriques

Marché

En vue de l'installation d'un monte-charge électrique aux écoles Aristide-Briand-Ferdinand Buisson, pour le service de la cantine, il a été fait appel aux offres de quatre constructeurs spécialistes ; deux ont répondu à notre appel et ont remis les propositions énumérées ci-après, établies suivant le programme imposé :

Société Etudes et Construction d'appareils de manutention	19.000 »
Ateliers Otis-Pifre	25.700 »

Le matériel proposé par la Société Etudes et Construction d'appareils de manutention est de nature à donner satisfaction, bien que son prix soit le moins élevé.

*
**

Entre temps, les travaux de construction du Groupe Scolaire Bracère-Desrousseaux ont assez avancé pour que l'installation du monte-charge de la cantine puisse être envisagée. Cet appareil étant semblable au précédent, nous vous proposons de confier la fourniture des deux monte-charge à la Société Etudes et Construction d'appareils de manutention dont l'offre est la plus avantageuse.

En conséquence, nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, le marché à passer avec la dite Société.

La dépense sera prélevée sur les crédits affectés à la construction des Groupes Scolaires dont il s'agit.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Des demandes de révision, basées sur la hausse résultant de la mise en application des nouvelles lois sociales, ont été présentées par les entreprises désignées ci-après, occupées au chantier de construction du Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras :

L'entreprise Caroni, adjudicataire du deuxième lot : Maçonnerie. Pierre. Pierre artificielle.

Les Etablissements Jonequez Frères, adjudicataires du troisième lot : Ciment armé.

Ces demandes ont été vérifiées, rectifiées puis adressées à M. le Préfet qui les a soumises à la Commission d'examen des marchés administratifs. Cette Commission, prenant en considération les propositions qui lui étaient faites, a donné un avis favorable à l'octroi des augmentations ci-après :

Deuxième lot. Maçonnerie. Pierre. Pierre artificielle.

- 15 % sur travaux exécutés de Juillet et fin Septembre 1936,
- 17 % sur travaux exécutés de fin Septembre au 20 Décembre 1936,
- 41.10 % sur travaux exécutés du 21 Décembre 1936 au 31 Janvier 1937,
- 47.50 % sur travaux exécutés du 1^{er} Février au 31 Août 1937,
- 57.68 % sur travaux exécutés du 1^{er} Septembre au 30 Septembre 1937,
- 60.62 % sur travaux exécutés à partir du 1^{er} Octobre 1937.

Troisième lot — Ciment armé :

- 15 % sur travaux exécutés de Juillet à fin Septembre 1936,
- 17 % sur travaux exécutés de fin Septembre au 20 Décembre 1936,
- 44.59 % sur travaux exécutés à partir du 21 Décembre 1936.

En nous renvoyant les demandes de révision de ces marchés, M. le Préfet nous a invité à vous appeler à en délibérer, compte tenu de l'avis émis par la Commission d'examen.

Nous vous prions en conséquence :

- 1° d'adopter les conclusions formulées par cette Commission ;
- 2° de décider que le montant des dépenses autorisées des lots en cause sera majoré des prévisions calculées suivant les coefficients proposés et passera ainsi :

Deuxième lot : de 887.780 frs 65 à 1.220.000 frs.

Troisième lot : de 1.728.644 frs 01 à 2.163.000 frs.

Adopté.

N° 1649

Programme des
Grands Travaux

Groupe Scolaire
du
Faubourg d'Arras

Deuxième et
troisième lots

Révision
des marchés

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1650

*Programme des
Grands Travaux**Groupe Scolaire
Bracke-
Desrousseaux**Tables de classe
à deux places**Adjudication*

MESSIEURS,

L'aménagement du Groupe Scolaire Bracke-Desrousseaux — Faubourg d'Arras — nécessite l'acquisition de trois cent soixante tables de classe à deux places.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'approuver le cahier des charges établi en vue de la mise en adjudication-concours de cette fourniture de mobilier scolaire.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1651

*Programme des
Grands Travaux**Groupe Scolaire
du Faubourg
des Postes**I. Charpente,
menuiserie,
quincaillerie**II. Parquet
aggloméré**Révision
de marchés*

MESSIEURS,

Des demandes de révision de marchés, basées sur la hausse résultant de la mise en application des nouvelles lois sociales, ont été présentées par les entreprises désignées ci-après, occupées au chantier de construction du Groupe Scolaire du Faubourg des Postes :

M. Maurice Debosque (actuellement la succession Maurice Debosque) adjudicataire du septième lot — Charpente, menuiserie, quincaillerie.

La Société Enboolith, adjudicataire du premier lot de parquet sans joints.

Ces demandes ont été vérifiées puis adressées à M. le Préfet qui les a soumises à la Commission d'examen des marchés administratifs.

Cette Commission, prenant en considération les propositions qui lui étaient faites, a donné un avis favorable à l'octroi des augmentations ci-après :

Septième lot. — Charpente, menuiserie, quincaillerie :

15 % sur travaux exécutés du 1^{er} Juillet au 15 Octobre 1936,

18 % sur travaux exécutés du 21 Octobre au 20 Décembre 1936,

36,46 % sur travaux exécutés à partir du 21 Décembre 1936.

Parquet sans joints : 1^{er} lot : Parquet aggloméré au ciment magnésien.

49,90 % sur le prix du parquet compris frise au pourtour et gorge de relevée,

50,60 % sur le prix des plinthes,

58,82 % sur le prix de la forme de fond en béton.

En nous renvoyant les demandes de révision de ces marchés, M. le Préfet nous a invité à vous appeler à en délibérer compte tenu de l'avis exprimé par la Commission.

Nous vous prions en conséquence :

1° d'adopter les conclusions formulées par cette Commission ;

2° de décider que le montant des dépenses autorisées des lots en cause sera majoré des prévisions calculées suivant les coefficients proposés et passera ainsi :

Septième lot : de 349.394 fr. 37 à 410.000 frs.

Parquet sans joints, premier lot : de 56.745 fr. 60 à 80.000 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Une demande de révision de marché, basée sur la hausse résultant de la mise en application des nouvelles lois sociales, a été présentée par les Etablissements Desmarets, adjudicataires des installations électriques du Groupe Scolaire du Faubourg des Postes.

Cette demande a été vérifiée puis adressée à M. le Préfet qui l'a soumise à la Commission d'examen des marchés administratifs.

Cette Commission, prenant en considération les propositions qui lui étaient faites, a donné un avis favorable à l'octroi d'une augmentation de 7.834 frs 75 du montant de l'adjudication.

En nous renvoyant la demande de révision du marché, M. le Préfet nous a invité à vous appeler à en délibérer, compte tenu de l'avis émis par la Commission d'examen.

Nous vous prions, en conséquence :

1° d'adopter les conclusions formulées par la Commission ;

2° de décider que le montant de l'adjudication passera de 52.673 frs à 60.507 fr. 75.

Adopté.

N° 1652

*Programme des
Grands Travaux*

*Groupe Scolaire
du Faubourg
des Postes*

*Installations
électriques*

*Révision
du marché*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1653

MESSIEURS,

Programme des
Grands Travaux

—
Groupe Scolaire
du Faubourg
des Postes :
Ecoles Aristide
Briand-Ferdinand
Buisson

—
Rideaux-stores

—
Marché

Il est prévu au projet de construction des écoles primaires Aristide-Briand-Ferdinand Buisson l'installation de rideaux-stores.

Des propositions ont été demandées à six maisons spécialistes concernant les deux types de rideaux indiqués ci-après et dont l'emploi a été envisagé.

PARTIE A. Rideaux-stores des fenêtres des classes et des locaux situés en façade.

PARTIE B. Rideaux-stores opaques des fenêtres de la salle de gymnastique afin de pouvoir procéder, éventuellement, à des projections cinématographiques.

Deux maisons ont fait, pour des articles de qualité équivalente, les offres ci-après :

	Partie A	Partie B
MM. R. Beugin et Cie, 22, rue du Molinel	17.250 >	3.525 >
Mme Vicart, 141, rue Nationale	17.504 >	3.352 >

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons : 1° de retenir dans chaque catégorie de rideaux-stores les propositions les plus avantageuses pour la Ville ; 2° de nous autoriser à passer avec MM. L. Beugin et Cie un marché de gré à gré montant à 17.250 frs.

La somme à payer à la Maison Vicart étant inférieure à 6.000 frs il n'est pas nécessaire de passer avec cette dernière un marché et le règlement de la dépense sera effectué sur production d'un mémoire.

La dépense s'élevant en totalité à 20.602 frs sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction du Groupe Scolaire du Faubourg des Postes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 13 Novembre 1937, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au Maire ; Martin et Peeters, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux ; Courthéoux, ingénieur, s'est rendue à l'Ecole Maternelle Jean Aicard pour examiner et vérifier les travaux exécutés par M. Deher-togh, 35 rue de la Clef, à Lille.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive ; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 11.000 francs, montant de l'adjudication.

Adopté.

N° 1654

Programme des
Grands Travaux

Ecole Maternelle
Jean Aicard

12° Lot
Installations
électriques

Réception
définitive

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 14 Décembre 1937, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au Maire ; Dhoossche et Gisselaire, conseillers municipaux ; Ségers, architecte ; Cochez, directeur des Travaux, s'est transportée à l'école Jean Aicard à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux et des fournitures désignées ci-après :

Indication des travaux et fournitures	Dépenses autorisées	Montant des décomptes
Cases et armoires — Vestiaires métalliques	8.164 »	8.164 »
Chauffage central	55.300 »	55.300 »
Revêtement du sol des classes.....	51.800 »	51.800 »
Installations sanitaires	32.387 15	33.385 69

La Commission a reconnu que les travaux et les fournitures satisfont aux conditions des marchés passés et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.

Adopté.

N° 1655

Programme des
Grands Travaux

Ecole maternelle
Jean Aicard

Construction
Mobilier
Chauffage
Central
Revêtement du
sol des classes
Installations
sanitaires

I. Réception
définitive

II. Décomptes
définitifs

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1656

MESSIEURS,

*Programme des
Grands Travaux**Ecole maternelle
Jean Aicard**Construction**Lots 1. 2. 3. 4. 5.
6. 8. 9**Réception
définitive*

Le 14 Décembre 1937, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au Maire ; Dhoosche et Gisselaire, conseillers municipaux ; Ségers, architecte ; Cochez, directeur des Travaux, s'est transportée à l'école Jean Aicard à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux des lots désignés ci-dessus dont les décomptes définitifs ont été approuvés par délibération en date du 2 Juillet 1937 et par M. le Préfet du Nord le 8 Août 1937.

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions des cahiers des charges et se trouvent en bon état d'entretien.

Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1657

MESSIEURS,

*Programme des
Grands Travaux**Institut
Denis Diderot**I. Aménagement
des laboratoires
et des salles de
sciences
II. Mobilier**Adjudication*

Le projet de construction de l'Institut Denis Diderot, adopté le 29 Juillet 1933 par le Conseil Municipal, prévoit : a) l'aménagement des laboratoires et salles de sciences ; b) la fourniture d'un mobilier spécial ; c) la fourniture de meubles divers.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'approuver le cahier des charges établi en vue de procéder, par voie d'adjudication-concours, à l'exécution des fournitures et travaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1658

MESSIEURS,

*Programme des
Grands Travaux**Institut
Denis Diderot**Matériel de la
section
mécanique**Adjudication*

Le projet de construction de l'Institut Denis Diderot, adopté le 29 Juillet 1933 par le Conseil Municipal, prévoit la fourniture du matériel complémentaire nécessaire au fonctionnement de la section mécanique.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'approuver le cahier des charges établi en vue de procéder, par voie d'adjudication-concours, à l'acquisition et à la mise en place de ce matériel.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La fourniture du matériel d'imprimerie à placer à l'Institut Denis Diderot a donné lieu à une adjudication-concours qui a été prononcée au profit de M. Henri Turbelin. Toutefois, parmi les machines portées à la nomenclature figurant au cahier des charges, deux d'entre elles, une machine à perforer et une machine lithographique, n'ont pas été adjudgées, le bureau chargé de statuer estimant en effet qu'il convenait de procéder à une étude complémentaire du matériel proposé par les deux constructeurs ayant pris part à l'adjudication.

Les offres relatives à ces deux machines sont les suivantes :

M. Henri Turbelin, 89 rue des Stations :

une machine à perforer	Fr.	4.670	»
une machine lithographique Marinoni		114.975	»

M. Georges Bouchery, boulevard Papin :

une machine à perforer « Presto »		4.900	»
une machine lithographique Marinoni		124.173	»

Variante :

une machine lithographique d'occasion Voirin		75.000	»
--	--	--------	---

La machine à perforer « Presto » proposée par M. Georges Bouchery est d'un prix un peu plus élevé que celle présentée par M. Turbelin mais la première présente sur la seconde des avantages techniques intéressants ; elle perforer à la fois un plus grand nombre de feuillets, permet d'effectuer plusieurs genres de perforations, comporte un appareil à refouler les feuillets.

La machine lithographique d'occasion Voirin a été examinée par la Direction de l'Ecole Baggio qui nous a fait connaître : 1° que le modèle proposé est bien celui qui répond aux besoins de l'école ; 2° que la machine, visitée avec soin, paraît en parfait état mais que n'étant pas actuellement installée de façon à pouvoir fonctionner, le fournisseur devrait donner à ce sujet une garantie complète.

Dans sa proposition, M. Georges Bouchery garantit sa machine comme si elle sortait d'usine ; il accepte en outre une mise à l'essai pendant un délai de trois mois.

En raison d'une part des perfectionnements que comporte la machine à perforer « Presto », d'autre part, de l'économie sensible qui résultera pour la Ville de l'acquisition de la machine lithographique Voirin au lieu de la machine Marinoni, nous vous proposons de retenir les offres de M. Georges Bouchery et de nous autoriser par suite à passer avec ce constructeur un marché de

N° 1659

—
Programme des
Grands Travaux

—
Institut
Denis Diderot

—
Matériel
d'imprimerie

—
Marché
—

gré à gré montant à la somme de 79.900 frs, ledit marché devant comporter les clauses destinées à sauvegarder les intérêts de la Ville.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1660

Programme des
Grands Travaux

Institut
Denis Diderot

Premier et
cinquième lots

Révision
des marchés

MESSIEURS,

Des demandes de révision de marchés, basées sur la hausse résultant de la mise en application des nouvelles lois sociales, ont été présentées par les entreprises désignées ci-après, occupées au chantier de construction de l'Institut Denis Diderot.

M. André Lecœuche, adjudicataire du premier lot :

Terrassements. Fondations. Maçonnerie. Béton armé.

M. Maurice Debosque (actuellement la succession Maurice Debosque) adjudicataire du cinquième lot :

Charpente. Menuiserie. Quincaillerie. Parquets.

Ces demandes ont été vérifiées, rectifiées, puis adressées à M. le Préfet qui les a soumises à la Commission d'examen des marchés administratifs.

Cette Commission, prenant en considération les propositions qui lui étaient faites, a donné un avis favorable à l'octroi des augmentations ci-après :

Premier lot. — Terrassements. Fondations. Maçonnerie. Béton armé.

15 % sur travaux exécutés de Juillet à fin Septembre 1936 ;

17 % sur travaux exécutés de fin Septembre au 20 Décembre 1936 ;

45 % sur travaux exécutés du 21 Décembre 1936 au 16 Août 1937 ;

68 % sur travaux exécutés à partir du 17 Août 1937.

Cinquième lot. — Charpente. Menuiserie. Quincaillerie. Parquets.

15 % sur travaux exécutés du 21 Juin au 20 Octobre 1936 ;

18 % sur travaux exécutés du 21 Octobre au 20 Décembre 1936 ;

33,60 % sur travaux exécutés du 21 Décembre 1936 au 31 Juillet 1937 ;

40,30 % sur travaux exécutés à partir du 17 Août 1937.

En nous renvoyant les demandes de révision de ces marchés, M. le Préfet nous a invité à vous appeler à en délibérer, compte tenu de l'avis exprimé par la Commission d'examen.

Nous vous prions en conséquence :

- 1° d'adopter les conclusions formulées par cette Commission ;
- 2° de décider que le montant des dépenses autorisées des lots en cause sera majoré des prévisions calculées suivant les coefficients proposés et passera ainsi :

Premier lot : de 5.836.248 frs 96 à 7.170.000 frs.

Cinquième lot : de 673.557 frs 80 à 880.000 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le renforcement de l'éclairage de la Salle Gustave Delory à la Bourse du Travail ayant été reconnu nécessaire, un projet a été établi. Le devis estimatif s'élève à 7.500 frs.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ce projet et de décider l'inscription au Budget extraordinaire de l'exercice 1938 d'un crédit de 7.500 frs pour en permettre la réalisation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Une demande de révision de marché, basée sur la hausse résultant de la mise en application des nouvelles lois sociales, a été présentée par l'entrepreneur adjudicataire du 8° lot de travaux de construction de logements à la Caserne de Sapeurs-Pompiers de la rue de Bouvines, travaux qui sont relatifs à la fourniture et à la pose des menuiseries métalliques.

Le dossier remis à l'appui de cette demande de révision a été vérifié, mis au point, puis adressé à M. le Préfet qui l'a soumis à la Commission d'examen des marchés administratifs.

Cette Commission, prenant en considération les propositions qui étaient faites, a donné un avis favorable à l'octroi d'une augmentation de 23,85 % du montant de l'adjudication.

*
**

N° 1661

—
*Bourse
du Travail*

—
*Renforcement
de l'éclairage*

—
Crédit
—

N° 1662

—
*Caserne de
Sapeurs
Pompiers
rue de Bouvines*

—
*Construction
de logements*

—
*8° lot :
Menuiseries
métalliques*

—
*Révision et
extension du
marché*
—

Au cours de votre réunion du 23 Décembre 1936, vous avez adopté le projet de construction de logements supplémentaires au troisième étage du nouveau Pavillon de la Caserne Bouvines. En vue de l'exécution des menuiseries métalliques de ces logements supplémentaires, une offre a été demandée à l'entrepreneur du huitième lot. Après avoir été vérifiée, elle a été soumise à la Commission d'examen des marchés qui, retenant également les propositions qui lui étaient faites, a fixé à 121.981 frs le prix de ces menuiseries.

Les dépenses à prévoir s'établissent maintenant comme suit :

Montant de l'adjudication	226.200 »
Majoration de 23,85 %	53.948 70
Menuiseries des logements supplémentaires	121.981 »
Total	402.129 70

En nous renvoyant le dossier du 8° lot, M. le Préfet nous a invité à vous appeler à en délibérer compte tenu de l'avis exprimé par la Commission d'examen.

Nous vous prions en conséquence :

- 1° d'adopter les conclusions formulées par cette Commission ;
- 2° de confier l'exécution des menuiseries métalliques des logements supplémentaires du troisième étage à l'entrepreneur du huitième lot par extension de son adjudication ;
- 3° de fixer à 402.129 fr. 70 le montant des dépenses autorisées dudit lot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1663

MESSIEURS,

Hôtel de Ville
Aile du Beffroi

20° lot
Rez-de-Chaussée
Menuiseries
intérieures
Tambour et
Guichets

I. — Réception
définitive

II. — Décompte
définitif

Le 13 Novembre 1937, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au Maire ; Bataille et Treels, conseillers municipaux ; Dubuisson, architecte D.P.L.G. ; Cochez, directeur des Travaux, s'est réunie à l'Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

Lot	Indication des travaux	Dépenses autorisées	Montant du décompte
20	Aile du Beffroi Rez de Chaussée — Menuiseries intérieures. Tambour et guichets	154.786 53	154.786 53

La Commission a reconnu que les travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En votre séance du 23 Décembre 1936, vous avez adopté un projet de marché de gré à gré à passer avec M. Paul Scouvemont pour la fourniture de 200 chaises en bois courbé destinées à garnir, à l'Hôtel de Ville, la Salle Jean Jaurès.

A la suite d'un appel d'offres en date du 13 Octobre 1936 M. Scouvemont avait fait une proposition de fourniture des chaises à raison de 49 frs 85 l'unité.

Invité, à la suite de la délibération du Conseil Municipal à signer le marché établi, M. Scouvemont a fait observer qu'il ne pouvait maintenir le prix remis le 13 Octobre 1936 par suite de la hausse ayant frappé depuis cette date la main-d'œuvre ainsi que les matières premières.

M. P. Scouvemont réclamant une augmentation de 15 %, le prix de la chaise était ainsi porté de 49 frs 85 à 57 frs 327.

Après pourparlers, M. Scouvemont a finalement consenti à ramener son prix unitaire à 54 francs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments : 1° d'agréer cette proposition ; 2° de nous autoriser à passer le marché correspondant évalué à la somme de 10.800 frs ; 3° d'imputer la dépense sur le crédit ouvert pour la construction et l'aménagement de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

N° 1664

Hôtel de Ville

Acquisition de
chaises en bois
courbé

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1664

MESSIEURS,

*Société
Municipale de
Gymnastique*

*Acquisition de
matériel pour
l'installation du
Stade au pied
du Beffroi*

Marché Vroman

Pour assurer le fonctionnement de la Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique, il est nécessaire d'aménager, dans les jardins de l'Hôtel de Ville, au pied du Beffroi, un Stade doté d'un matériel de gymnastique et de jeux.

A cet effet, nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à passer marché avec la Maison Jules Vroman, 30 rue du Grand Chemin à Roubaix, spécialiste en la matière, qui nous a fait les offres les plus intéressantes.

Le montant de la dépense, soit approximativement 21.000 francs, sera prélevé sur le crédit ouvert pour le fonctionnement de la Société Municipale de Gymnastique au Budget de 1937.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1665

MESSIEURS,

*Ascensions au
Beffroi*

*Assurance des
visiteurs*

La responsabilité civile de la Ville pouvant être engagée en conséquence d'accidents corporels et matériels qui surviendraient aux visiteurs du Beffroi et, particulièrement, lors de la montée et de la descente en ascenseur, nous avons demandé aux Compagnies d'Assurances de nous faire connaître leurs conditions pour la couverture de ce risque.

La proposition la plus avantageuse a été faite par la Mutuelle Générale Française. Elle comprend la garantie de la responsabilité civile de la Ville jusqu'à concurrence de 200.000 frs par victime et 2.000.000 de frs par catastrophe moyennant quinze centimes par visiteur et un minimum de prime de 250 frs par an.

Nous avons, en conséquence, souscrit avec cette Compagnie, dans les conditions sus énoncées, une police qui a pris effet le 28 Novembre 1937.

Nous vous demandons de ratifier la passation de ce contrat, et de décider que le montant : a) de la somme à payer au titre de l'année 1937 sera prélevé sur le crédit « Dépenses imprévues » ; b) des primes des années suivantes sur un crédit spécial à ouvrir en nos Budgets.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il est indispensable de procéder au remplacement des couvertures en zinc des Halles Centrales, de réparer les charpentes et la ferronnerie, de refaire la vitrerie et la peinture.

Les travaux sont évalués comme suit :

Remplacement des couvertures en zinc	308.000	»
Travaux de charpente	82.000	»
Travaux de ferronnerie	37.000	»
Peinture et vitrerie	156.500	»
<hr/>		
Total.....	583.500	»
Déduire : prévisions de rabais	59.500	»
<hr/>		
Reste.....	524.000	»
Honoraires de l'architecte 5 %	26.000	»
<hr/>		
Ensemble.....	550.000	»

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons : 1° d'approuver le projet que nous vous soumettons ; 2° de décider l'inscription au Budget Extraordinaire de 1938 d'un crédit de pareille somme ; 3° de nous autoriser de mettre en adjudication publique les quatre lots ci-dessus sur la base du cahier des charges que nous soumettons à votre approbation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 13 Novembre 1937, une Commission composée de MM. Dompain, adjoint au Maire ; Claes et Dhoossehe, conseillers municipaux ; David, architecte ; Cochez, directeur des Travaux municipaux, s'est transportée à la Salle des Fêtes de Fives, rue de Lannoy, à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

Indication des travaux	Dépenses autorisées	Montant du décompte
Salle de Fêtes de Fives, rue de Lannoy — Travaux d'aménagement. Correction de l'acoustique	63.000 >	63.000 >

N° 1666

Halles Centrales

—
Réfection des
couvertures
en zinc
Charpente,
Ferronnerie,
Peinture et
Vitrerie
—

N° 1667

Salle de Fêtes de Fives

—
Travaux
d'aménagement.

—
Correction de
l'acoustique

I. — Réception définitive

II. — Décompte définitif

La Commission a reconnu que les travaux satisfont aux conditions du marché et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1668

MESSIEURS,

Salle des Fêtes
de Fives

Travaux
d'aménagement

Chauffage
central

Réception
définitive

Le 13 Novembre 1937 une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au Maire ; Claes et Dhoosche, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux ; Courthéoux, ingénieur, s'est rendue à la Salle des Fêtes de Fives, rue de Lannoy, pour examiner et vérifier les travaux exécutés par M. Albert Petit, 217 rue du Faubourg de Roubaix, à Lille.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive ; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 40.000 frs montant du marché.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1669

MESSIEURS,

Salle de Fêtes
de Fives

Remise en état
des sièges

Remise en état
de la rampe
du balcon

Nettoyage et
dépoussiérage
des locaux

Réception
définitive

Le 13 Novembre 1937, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au Maire ; Claes et Dhoosche, conseillers municipaux ; David, architecte ; Cochez, directeur des Travaux municipaux, s'est transportée à la Salle des Fêtes de Fives à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

Indication des travaux	Dépenses autorisées	Montant du décompte
Remise en état des sièges — Remise en état de la rampe du balcon — Nettoyage et dépoussiérage des locaux	24.000 >	23.971 40

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du marché passé et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'entretien des becs d'éclairage au gaz dans les écoles communales est assuré, depuis l'adjudication du 1^{er} Septembre 1925, par la Société d'Incandescence par le gaz, système Auër, 38 rue Nationale à Lille.

Le dernier contrat a pris fin le 30 Septembre 1937.

Cette Société nous a toujours donné satisfaction.

Par sa lettre du 20 Octobre, elle nous demande le renouvellement de son marché jusqu'au 30 Septembre 1938, aux conditions et clauses du marché précédent, sauf toutefois, en ce qui concerne le prix de l'abonnement annuel comprenant la fourniture en location et l'entretien d'un bec complet, ainsi que l'entretien de l'installation, qui sera portée de huit francs quatre-vingts à dix francs, soit une majoration de un franc vingt ne paraissant pas exagérée en raison des charges nouvelles.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de nous autoriser à renouveler, comme il vient d'être indiqué, le marché passé avec la Société d'Incandescence par le Gaz.

Le nombre de becs d'éclairage actuellement compris dans l'abonnement est de 3.050, si bien que la dépense en ce qui concerne la période 1937 à 1938 peut être évaluée à trente mille cinq cents francs environ.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Un projet a été établi en vue de la création, devenue nécessaire, de 11 stalles de douches supplémentaires à notre établissement de bains du boulevard de la Liberté.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments :
1° d'approuver le projet que nous vous soumettons ; 2° de décider que la

N° 1670

—
*Ecoles
Communales*

—
*Eclairage
au gaz*

—
*Renouvellement
de marché*
—

N° 1671

—
*Etablissements
de bains
du boulevard de
la Liberté*

—
*Installation de
11 stalles de
douches
supplémentaires*
—

dépense, soit environ 35.000 frs, fera l'objet d'un crédit à inscrire au Budget Extraordinaire de 1938 ; 3° de nous autoriser à confier les travaux aux entrepreneurs des travaux d'entretien aux conditions de leur marché.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1672

*Etablissement
de Bains
Municipaux
boulevard de la
Liberté*

Bains de famille

*Aménagement
d'une salle de
vapeur*

MESSIEURS,

Par suite de l'instauration des bains de famille dans l'Etablissement de bains, boulevard de la Liberté, il est indispensable de créer une nouvelle salle de vapeur uniquement réservée à l'usage des dames.

Cette salle serait aménagée dans le local attenant à la salle des vapeurs actuelle conformément au projet annexé.

La dépense est évaluée à 22.000 frs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments :

- 1° d'approuver le projet que nous vous soumettons ;
- 2° d'inscrire au Budget Extraordinaire un crédit de pareille somme ;
- 3° de nous autoriser à faire exécuter les travaux par les entrepreneurs adjudicataires des travaux aux conditions de leur marché.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1673

Lycée Fénélon

*Réfection des
installations
électriques*

*Réception
définitive*

MESSIEURS,

Le 13 Novembre 1937 une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au Maire ; Gisselaire, Leroy, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux ; Courthéoux, ingénieur, s'est rendue au Lycée Fénélon pour examiner et vérifier les travaux exécutés par M. Dehertogh, 35 rue de la Clef à Lille.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive ; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 33.365 frs 35, montant de l'adjudication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'ascenseur du Grand Théâtre installé par la Société des Ateliers Otis-Pifre en 1931, était entretenu par cette maison moyennant la somme forfaitaire annuelle de 900 frs, en vertu d'un engagement de cinq ans arrivé à expiration le 22 Octobre dernier.

Nous avons invité la Société Otis-Pifre à nous faire connaître si elle était disposée à renouveler cet engagement pour une durée égale.

La dite société nous a répondu affirmativement sous réserve toutefois qu'il lui soit tenu compte des variations survenues dans les prix de main-d'œuvre et de fournitures, et qu'à l'avenir le prix de l'entretien varie proportionnellement à l'indice du coût de la vie publié dans le Bulletin de la statistique générale de la France.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous proposons d'accepter cette proposition et d'approuver en conséquence le marché de gré à gré à passer avec la Société Otis-Pifre.

La dépense, évaluée approximativement à 1.200 frs pour la première année, sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique : Entretien des propriétés communales.

Adopté.

N° 1674

—
Grand Théâtre

—
*Entretien de
l'ascenseur*

—
Redevance
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché pour la fourniture de bois d'allumage nécessaires aux Bâtiments Communaux expire le 31 Décembre prochain.

Nous avons procédé à un appel d'offres, en vue de notre approvisionnement pour l'année 1938.

Sur les cinq firmes sollicitées, les deux soumissions suivantes nous sont parvenues :

M. Rosseel Paul, 203 rue d'Artois, à Lille, 26 frs les 100 kilos ;

M. Massin, 40 rue du Grand Balcon, à Lille, 35 frs 05 les 100 kilos.

M. Rossel ayant offert le meilleur prix, nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à passer marché avec lui pour les fournitures à livrer pendant l'année 1938.

La dépense, soit 16.000 francs environ, sera imputée sur l'article du Budget Ordinaire intitulé « Chauffage des Bâtiments Communaux ».

Adopté.

N° 1675

—
*Bâtiments
Communaux*

—
*Chauffage
Fourniture de
bois d'allumage*

—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1676

*Prolongation
de la scolarité**Aménagement
de onze
nouvelles classes*

MESSIEURS,

Pour répondre aux dispositions de la loi du 9 Août 1936 sur la prolongation de la scolarité, nous avons fait procéder, en accord avec l'Autorité Académique, à l'aménagement d'urgence de classes supplémentaires dans les écoles désignées ci-après : Mme Récamier, Faubourg d'Arras, Edgar Quinet, Lakanal, Descartes, Condorcet, Michelet, Pasteur, Sophie Germain, de Jussieu, Mme de Staël.

La dépense, évaluée à 80.000 francs, se décompose comme suit :

Travaux d'aménagement	42.000	»
Mobilier à fournir	33.155	»
Somme à valoir	4.845	»

Total 80.000 »

Les travaux de bâtiment ont été confiés aux entrepreneurs chargés de l'entretien des propriétés communales aux conditions de leur adjudication.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons : 1° de ratifier les mesures que nous avons prises ; 2° d'approuver le marché montant à 25.500 frs passé avec MM. Léo Wiart et Cie et relatif à l'acquisition de cent tables à deux places, grand modèle ; 3° de décider que les dépenses seront imputées sur l'article 165 du Budget supplémentaire de l'exercice 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1677

*Prolongation
de la scolarité**Aménagement
de classes
nouvelles**Acquisition
de mobilier**Marchés*

MESSIEURS,

La prolongation de la scolarité à 14 ans, nécessitant la création immédiate de classes nouvelles, vous avez approuvé, en votre séance du 23 Décembre 1936, les marchés à passer pour l'acquisition du mobilier scolaire défini ci-après :

Cent dix tables à deux places pour élèves ;

Douze tables de maîtres en chêne ;

Vingt-quatre bibliothèques en chêne.

MM. Léo Wiart et Cie, 143 rue Pierre Legrand à Lille, consentaient à livrer les tables à deux places pour élèves à 145 francs pièce et les tables de maîtres à 225 francs l'une.

Ces deux prix sont maintenus.

MM. Pierre Lehouck et Cie, 6 bis rue Roger Salengro, à Hellemmes, qui consentaient à livrer 24 bibliothèques à 490 francs pièce, ont fait valoir qu'après la remise de leur prix certaines augmentations de main-d'œuvre, de matières premières et d'une nouvelle taxe pour le Trésor, ne leur permettent plus de maintenir leurs précédentes conditions. En conséquence, ils demandent maintenant 615 francs pour chaque bibliothèque soit une augmentation de 25,50 % qui a été reconnue justifiée.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1° de nous autoriser à passer les marchés nécessaires avec MM. Léo Wiart et Cie et avec MM. Pierre Lehouck et Cie évalués : le premier à 18.650 francs, le second à 14.760 francs ;

2° de décider que la dépense sera imputée sur l'article 116 du Budget Supplémentaire de 1937 « Bâtiments communaux - Travaux de grosses réparations ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville avait concédé à Mme Deschietère, moyennant paiement d'une redevance annuelle de 500 frs, le droit de circuler avec des ânes et voiturettes attelées d'ânes pour la promenade des enfants dans le jardin Vauban.

Atteinte de rhumatismes, Mme Deschietère se trouve dans l'impossibilité de maintenir cette exploitation et, par lettre du 24 Septembre, elle nous a fait part de son désistement pour la date du 31 Décembre 1937.

M. Georges Debarge, demeurant à Fretin, a sollicité l'autorisation de succéder à Mme Deschietère et offre de payer à la Ville une redevance annuelle de 1.200 frs.

Etant donné que nous avons recueilli les meilleurs renseignements sur M. Debarge, nous vous demandons d'agréer sa demande et de nous autoriser à signer la convention nécessaire.

La concession sera accordée pour une durée de cinq années consécutives à compter du premier Janvier 1938, avec faculté pour le concessionnaire de la résilier à l'expiration de chaque année moyennant un préavis de six mois et par écrit. La Ville se réservera le droit de retirer la concession à toute

N° 1678

—
*Concession du
droit de
circulation
des ânes dans
le jardin Vauban*
—

époque en remboursant une quotité de la redevance proportionnellement au temps restant à courir jusqu'à la fin de l'année.

Il est entendu que M. Debarge demeurera civilement responsable de tous dommages qui résulteraient de son exploitation et assurera le nettoyage des allées du jardin après le passage des ânes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1679
—
Rue Nationale
—
Réfection
—
Participation
de la Ville
—

MESSIEURS,

Le service des Ponts et Chaussées nous a soumis un projet de réfection de la rue Nationale — route Nationale 41 — entre les places de Strasbourg et de Tourcoing.

Ce projet prévoit :

a) le redressement des bordures ; b) les terrassements nécessaires à l'amélioration du profil en travers qui présente actuellement un bombement exagéré ; c) le pavage, sur forme de sable neuf, avec emploi de pavés d'échantillon, en granit, à provenir de la R. N. 17 où ils ont été posés en 1925 ; d) l'abandon à la Ville et le transport au magasin de la Porte de Dunkerque de 80.000 vieux pavés provenant du démontage d'une surface correspondant à la participation de la Ville.

La participation de la Ville, sous réserve du rabais ou de l'augmentation des prix à obtenir lors de l'adjudication des travaux, est fixé à 260.900 frs.

Les travaux prévus étant nécessaires et urgents, nous vous proposons, d'accord avec vos Commissions de la voie publique, du Budget et des Finances :

1° d'adopter le principe de l'exécution de ces travaux ;

2° de décider que la dépense sera imputée sur un crédit de 261.000 frs à inscrire au Budget extraordinaire de l'exercice 1938, les paiements à effectuer par la Ville devant avoir pour base les dépenses réellement effectuées, déduction faite, s'il y a lieu, de la participation de la Compagnie des Tramways.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la rectification de la route nationale 349 entre la Porte d'Ypres et le Pont Royal, nous avons procédé au dérasement de la fortification, à la construction d'un égout, à la pose d'une canalisation d'eau et à la construction d'une forme provisoire de chaussée.

Les travaux de déplacement de la voie de tramways, de pavage, d'éclairage, de construction d'un poste d'octroi devront être prochainement effectués ; ces travaux sont évalués à 940.000 frs.

D'accord avec vos Commissions de la Voie Publique, du Budget et des Finances, nous vous proposons de décider :

1° que les crédits disponibles des articles 128 et 166 du Budget Supplémentaire de 1937 seront affectés à ces travaux ;

2° que le surplus, soit environ 700.000 frs, sera imputé sur l'emprunt de 150 millions — Solde de la 3° tranche à réaliser ;

3° que les travaux ne seront entrepris qu'après réalisation d'une portion importante du solde de l'emprunt se montant à 32 millions.

Adopté.

N° 1680

—
*Route
Nationale 349*

—
*Rectification
entre la
Porte d'Ypres
et le Pont Royal*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ cent tonnes de ciment Portland artificiel V.P. nécessaire aux travaux de pavage et à l'entretien des égouts.

Sur quatorze négociants en matériaux consultés, trois répondirent et nous firent les propositions ci-après :

Mme veuve Louis Collin : 329 frs la tonne ; M. Léon Danel, 327 frs ; M. Dufermont, rue Paul Doumer 43, à Loos-lez-Lille : 325 frs.

Cette dernière offre étant la plus avantageuse pour la Ville et le prix proposé correspondant au cours actuel du marché nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'approuver pour valoir marché la soumission souscrite par M. Dufermont.

La dépense en résultant, soit environ 32.500 frs, sera imputée sur les crédits du Budget afférents aux travaux de pavage et d'entretien des égouts.

Adopté.

N° 1681

—
Pavage

—
*Entretien des
égouts*

—
*Fourniture de
ciment*

—
Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1682

—
*Transports de
matériaux et
transports divers*

—
Adjudication

—
*Cahier
des charges*

MESSIEURS,

Le marché Gyselinck relatif aux transports de matériaux et divers arrive à expiration en Mars 1938.

Afin d'assurer la continuité des travaux il sera nécessaire de procéder très prochainement à une adjudication publique pour le renouvellement de ce marché.

Nous soumettons, à cet effet, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, un projet de cahier des charges que nous vous demandons d'approuver.

La dépense, évaluée approximativement à trois cent mille francs, sera imputée sur les crédits ouverts au budget pour les transports et les différents travaux à exécuter en régie.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1683

—
*Lotissement
Rue de Turenne*

—
Avis

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'embellissement et d'extension des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet de lotissement présenté par Mme Veuve André Scrive-Dumon, demeurant à Lille, 53 rue de Turenne.

Le terrain à lotir, d'une superficie d'environ 2.375 m², est situé en bordure de la rue de Turenne ; il est repris au cadastre sous les numéros 92, 93, 94 et 97 P de la Section G.

La rue de Turenne est une voie publique en bon état d'assainissement et de viabilité.

En accord avec votre Commission du Plan et votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet qui vous est soumis, étant entendu que le lotisseur se conformera d'autre part aux conditions suivantes :

1° le cahier des charges de la vente imposera aux acquéreurs éventuels l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété :

2° les dépendances formant marteau seront adossées par paires afin

d'assurer le maximum d'éclairage et d'aération des pièces habitables donnant sur cour ;

3° les constructions en bois seront interdites dans les cours pour éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les propriétaires riverains de la voie privée dénommée rue d'Aboukir, constitués en Syndicat conformément aux dispositions de la loi du 22 Juillet 1912 relative à l'assainissement des voies privées, sollicitent le concours financier de la Ville, pour l'ensemble des travaux d'assainissement et de viabilité qui sont à exécuter dans cette rue particulière.

M. Tellier, Syndic désigné par le Président du Tribunal Civil, a établi le devis des travaux à exécuter dont le coût s'élève à 133.000 frs.

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, de donner un avis favorable à l'attribution, par la Ville, d'une subvention égale au tiers des dépenses résultant de l'exécution des travaux, étant entendu :

1° que pour le calcul de la subvention, il ne sera tenu compte que des dépenses réellement faites et dont la justification aura été régulièrement produite ;

2° que la Ville se réserve le droit de contrôle le plus étendu à cet égard.

La dépense sera prélevée sur le crédit d'emprunt « Voies privées. Mise en état de viabilité ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les propriétaires des voies privées dénommées rue Hippolyte Laurand et d'Oran, constitués en Association Syndicale conformément aux dispositions de la loi du 15 Mars 1928 sur l'aménagement des lotissements défectueux, sollicitent le concours financier de la Ville pour l'ensemble des travaux de viabilité et d'assainissement à exécuter dans leurs rues.

N° 1684

—
Voies privées

—
Association
Syndicale
des propriétaires
de la
rue d'Aboukir

—
Subvention
—

N° 1685

—
Voies privées

—
Association
Syndicale
des propriétaires
des rues
Hippolyte
Laurand et
d'Oran

—
Subvention
—

M. Jourdain, technicien, désigné par l'Association Syndicale, a établi le devis des travaux à exécuter dont le montant ressort à 479.000 frs.

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, de donner un avis favorable à l'attribution, par la Ville, d'une subvention égale au tiers des dépenses résultant de l'exécution des travaux, étant entendu :

1° que pour le calcul de la subvention, il ne sera tenu compte que des dépenses réellement faites et dont la justification aura été régulièrement produite ;

2° que la Ville se réserve le droit de contrôle le plus étendu à cet égard.

La dépense sera prélevée sur le crédit d'emprunt « Voies privées. Mise en état de viabilité ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1686
—
Voies privées
—
Association
Syndicale
des propriétaires
de la rue
du Château
—
Subvention
—

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue du Château, constitués en Association Syndicale conformément aux dispositions de la loi du 15 Mars 1928 sur l'aménagement des lotissements défectueux, sollicitent le concours financier de la Ville pour l'ensemble des travaux de viabilité et d'assainissement à exécuter dans leur rue.

M. Tellier, technicien désigné par l'Association Syndicale, a établi le devis des travaux à exécuter dont le montant est de 468.695 frs 10.

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, de donner un avis favorable à l'attribution, par la Ville, d'une subvention égale au tiers des dépenses résultant de l'exécution des travaux, étant entendu :

1° que pour le calcul de cette subvention, il ne sera tenu compte que des dépenses réellement faites et dont la justification aura été régulièrement produite ;

2° que la Ville se réserve le droit de contrôle le plus étendu à cet égard.

La dépense sera prélevée sur le crédit d'emprunt « Voies privées. Mise en état de viabilité ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue Montgolfier, constitués en Association Syndicale conformément aux dispositions de la loi du 15 Mars 1928 sur l'aménagement des lotissements défectueux, sollicitent le concours financier de la Ville pour l'ensemble des travaux de viabilité et d'assainissement à exécuter dans leur rue.

M. Tellier, technicien désigné par l'Association Syndicale, a établi le devis des travaux à exécuter dont le montant ressort à 48.982 frs 90.

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, de donner un avis favorable à l'attribution, par la Ville, d'une subvention égale au tiers des dépenses résultant de l'exécution des travaux, étant entendu :

1° que pour le calcul de cette subvention, il ne sera tenu compte que des dépenses réellement faites et dont la justification aura été régulièrement produite ;

2° que la Ville se réserve le droit de contrôle le plus étendu à cet égard.

La dépense sera prélevée sur le crédit d'emprunt « Voies privées. Mise en état de viabilité ».

Adopté.

N° 1687
—
Voies privées
—
*Association
Syndicale
des propriétaires
de la rue
Montgolfier*
—
Subvention
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue Victor Tilmant, constitués en Association Syndicale conformément aux dispositions de la loi du 15 Mars 1928 sur l'aménagement des lotissements défectueux, sollicitent le concours financier de la Ville pour l'ensemble des travaux de viabilité et d'assainissement à exécuter dans leur rue.

M. Chuffart, technicien désigné par l'Association Syndicale, a établi le devis des travaux à exécuter, s'élevant à 103.000 frs.

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, de donner un avis favorable à l'attribution, par la Ville, d'une subvention égale au tiers des dépenses résultant de l'exécution des travaux, étant entendu :

1° que pour le calcul de cette subvention, il ne sera tenu compte que des dépenses réellement faites et dont la justification aura été régulièrement produite ;

N° 1688
—
Voies privées
—
*Association
Syndicale
des propriétaires
de la rue
Victor Tilmant*
—
Subvention
—

2° que la Ville se réserve le droit de contrôle le plus étendu à cet égard.

La dépense sera prélevée sur le crédit d'emprunt « Voies privées. Mise en état de viabilité ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1689

Voies privées

*Rue du Chevalier
de l'Espinard*

*Réception
définitive*

Classement

MESSIEURS,

Par délibération du 27 Février 1931, approuvée par décret ministériel du 2 Septembre 1931, vous avez décidé que les voies privées qui seront mises en état de viabilité seront classées dans le réseau des voies publiques : a) si elles ont été construites avec des matériaux admis par nos services ; b) si, sur toute leur longueur, elles ont au moins neuf mètres de large.

La rue du Chevalier de l'Espinard a été mise en état de viabilité. Une Commission composée de MM. Rousseau, adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique ; Bour et Broux, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux et E. Lefebvre, inspecteur de ce service, s'est rendue sur les lieux à l'effet d'examiner si les travaux ont été exécutés suivant les prescriptions imposées. Après une visite détaillée, la Commission est d'avis de prononcer le classement de cette rue dans le réseau de la voirie urbaine.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons en conséquence de vouloir bien homologuer le procès-verbal de réception définitive dressé à cet effet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1690

Voies privées

Rue Chevreul

*Réception
définitive*

Classement

MESSIEURS,

Par délibération du 27 Février 1931, approuvée par décret ministériel du 2 Septembre 1931, vous avez décidé que les voies privées qui seront mises en état de viabilité seront classées dans le réseau des voies publiques : a) si elles ont été construites avec des matériaux admis par nos services ; b) si sur toute leur longueur, elles ont au moins neuf mètres de large.

La rue Chevreul a été mise en état de viabilité. Une Commission composée de MM. Rousseau, adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique ; Farvacques et Gisselaire, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux et E. Lefebvre, Inspecteur de ce service, s'est rendue sur les lieux à l'effet d'examiner si les travaux ont été exécutés suivant les prescriptions

imposées. Après une visite détaillée, la Commission est d'avis de prononcer le classement de cette rue dans le réseau de la voirie urbaine.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons en conséquence de vouloir bien homologuer le procès-verbal de réception définitive dressé à cet effet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 27 Février 1931, approuvée par décret ministériel du 2 Septembre 1931, vous avez décidé que les voies privées qui seront mises en état de viabilité seront classées dans le réseau des voies publiques : a) si elles ont été construites avec des matériaux admis par nos services ; b) si sur toute leur longueur, elles ont au moins neuf mètres de large.

Les rues Hippolyte Lefebvre (partie) et Gassendi ont été mises en état de viabilité. Une Commission composée de MM. Rousseau, adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique ; Bataille et Doyennette, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux et E. Lefebvre, inspecteur de ce service, s'est rendue sur les lieux à l'effet d'examiner si les travaux ont été exécutés suivant les prescriptions imposées. Après une visite détaillée, la Commission est d'avis de prononcer le classement de cette rue dans le réseau de la voirie urbaine.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons en conséquence de vouloir bien homologuer le procès-verbal de réception définitive dressé à cet effet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 27 Février 1931, approuvée par décret ministériel du 2 Septembre 1931, vous avez décidé que les voies privées qui seront mises en état de viabilité seront classées dans le réseau des voies publiques : a) si elles ont été construites avec des matériaux admis par nos services ; b) si sur toute leur longueur, elles ont au moins neuf mètres de large.

Les rues du Lieutenant Princeteau et des Pavillons ont été mises en état de viabilité. Une Commission composée de MM. Rousseau, adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique ; Bataille et Bour, conseillers municipaux ; Cochez,

N° 1691

Voies privées

Rue Hippolyte
Lefebvre (partie)
et rue Gassendi

Réception
définitive

Classement

N° 1692

Voies privées

Rues du
Lieutenant
Princeteau
et des Pavillons

Réception
définitive

Classement

directeur des Travaux Municipaux et E. Lefebvre, inspecteur de ce service, s'est rendue sur les lieux à l'effet d'examiner si les travaux ont été exécutés suivant les prescriptions imposées. Après une visite détaillée, la Commission est d'avis de prononcer le classement de cette rue dans le réseau de la voirie urbaine.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons en conséquence de vouloir bien homologuer le procès-verbal de réception définitive dressé à cet effet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1693

MESSIEURS,

—
Voies privées

—
Rue

—
Victor Derode

—
Réception
définitive

—
Classement

Par délibération du 27 Février 1931, approuvée par décret ministériel du 2 Septembre 1931, vous avez décidé que les voies privées qui seront mises en état de viabilité seront classées dans le réseau des voies publiques : a) si elles ont été construites avec des matériaux admis par nos services ; b) si sur toute leur longueur, elles ont au moins neuf mètres de large.

La rue Victor Derode a été mise en état de viabilité. Une Commission composée de MM. Rousseau, adjoint au Maire, délégué à la Voie Publique ; Corbu et Doyennette, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux et E. Lefebvre, inspecteur de ce service, s'est rendue sur les lieux à l'effet d'examiner si les travaux ont été exécutés suivant les prescriptions imposées. Après une visite détaillée, la Commission est d'avis de prononcer le classement de cette rue dans le réseau de la voirie urbaine.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons en conséquence de vouloir bien homologuer le procès-verbal de réception définitive dressé à cet effet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1694

MESSIEURS,

—
Ecoles payantes

—
Augmentation
du taux des
rétributions
scolaires

Par délibération du 17 Novembre 1921, le Conseil Municipal fixait à 5 francs par mois la redevance à percevoir, pour abonnement aux fournitures scolaires, des élèves fréquentant l'école Valentine Labbé.

D'autre part et suivant délibération du 12 Juillet 1928, le Conseil Municipal fixait :

à 20 francs le taux de la rétribution mensuelle à percevoir des élèves fréquentant les écoles Rollin, Montesquieu, Victor Duruy et Descartes ;

à 10 francs, celle à percevoir des élèves fréquentant l'école maternelle Louis Blanc.

En raison de la hausse des prix de tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de nos écoles, nous vous prions, d'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux Arts et des Sports,

1° de fixer comme suit, à partir du 1^{er} Janvier 1938 le taux mensuel de ces rétributions :

Ecole Valentine Labbé : 10 francs ;

Ecoles Rollin, Montesquieu, Victor Duruy et Descartes : 25 frs ;

2° de maintenir le statu quo en ce qui concerne le taux de la rétribution à percevoir des élèves fréquentant l'école Louis Blanc.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La population scolaire de nos écoles primaires élémentaires s'est accrue de façon très sensible depuis quelques années. Alors qu'en 1930, 12.457 élèves y étaient reçus, 15.160 enfants y sont aujourd'hui admis.

Le nombre d'élèves qui, fréquentant nos écoles, n'habitent pas le territoire de Lille, a pareillement augmenté.

Devant la hausse constante des prix de tout ce qui est nécessaire aux élèves, l'Administration Municipale, après avoir pris l'avis de l'Autorité Académique, a décidé, dans l'intérêt de nos finances, la suppression du bénéfice de la gratuité des fournitures classiques aux élèves étrangers à notre ville.

Nous vous proposons, dès lors :

1° de réclamer à l'Administration des Communes où sont domiciliés les forains une redevance calculée comme suit :

par année scolaire et par élève :

45 frs pour les garçons

50 frs pour les filles

2° d'inscrire au budget ordinaire de 1938 une prévision de recettes de 10.000 francs.

Adopté.

N° 1695

*Ecoles primaires
élémentaires*

*Elèves étrangers
à la Ville*

*Remboursement
par les
Communes
de la dépense
pour distribution
des fournitures
classiques*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1696

*Personnel
Enseignant**Indemnités de
départ*

MESSIEURS,

Conformément à votre délibération du 10 Mars 1930 et en accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, nous vous proposons d'allouer aux membres du Personnel Enseignant ci-dessous désignés, admis à faire valoir leurs droits à la retraite, les indemnités suivantes à prélever sur l'article 176 du Budget Ordinaire de 1937 :

Mme Collart, adjointe, 26 années de service à Lille : 1.300 frs.

Mlle Vérelst, adjointe, 30 années de service à Lille : 1.500 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1697

*Ecole de
plein air
Désiré Verhaeghe**Blanchissage du
linge pendant
l'année 1938**Marché*

MESSIEURS,

Le fonctionnement de l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe comporte le blanchissage du linge utilisé par les enfants fréquentant cet établissement.

Nous avons provoqué des offres en vue de l'exécution de ce travail. Des maisons consultées, deux nous ont répondu.

La Blanchisserie de Lambersart (Etablissement Félix Sdez) 30 rue de la Carnoy, à Lambersart, qui exécuta ce travail les années précédentes à notre entière satisfaction, nous fait les prix les plus avantageux.

Nous vous prions, dès lors, de vouloir bien nous autoriser à passer marché avec cette maison pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1938.

La dépense évaluée à environ 8.000 frs sera prélevée sur le crédit ouvert au Budget de 1938 en vue du fonctionnement de l'Ecole de plein air.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1698

*Ecole de
plein air
Désiré Verhaeghe**Fournitures de
denrées
alimentaires**Marchés*

MESSIEURS,

Afin d'assurer le fonctionnement de l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, il est nécessaire de procéder à l'achat de denrées alimentaires : pain, bière, viande, pommes de terre, légumes frais, épicerie, légumes secs, lait frais, beurre et œufs, fromage, fruits de saison, poisson frais.

Les fournisseurs ci-dessous indiqués nous ayant fait les offres les plus intéressantes, nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à passer marché

avec eux pour notre approvisionnement pendant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1938 :

1. — M. Alfred Boijaud, gérant des Boucheries Alfred Boijaud, 8 rue Nationale, à Lille. Pour la viande, dépense approximative : 50.000 frs.
2. — MM. Vandervliet frères, 51 rue de Puébla à Lille. Pour les épiceries, dépense approximative : 37.000 frs.
3. — Confiturerie « Les Ramiers », 4 rue des Blanchisseurs à Lambersart. Pour la confiture, pur sucre, pur fruit, dépense approximative : 14.000 frs.
4. — La Boulangerie des « Coopérateurs de Flandre et d'Artois », rue Jules Guesde à Lomme. Pour le pain, dépense approximative : 18.000 frs.
5. — La Grande Brasserie, 112-114 boulevard Montebello, à Lille. Pour la bière, dépense approximative : 16.000 frs.
6. — Mme veuve Carpentier, 1 rue Pasteur, à Fâches-Thumesnil. Pour le lait frais, dépense approximative : 15.000 frs.
7. — M. Alexandre, 26-28 rue Edouard Delesalle à Lille. Pour le beurre et les œufs, dépense approximative : 16.000 frs.
8. — M. Jullien, 15 rue du Bourg à Lambersart. Pour le fromage de gruyère, de hollandaise, 1/2 suisse, 1/2 sel, dépense approximative : 7.500 frs.
9. — M. Joseph Bulteel, avenue de l'Abbaye à Haubourdin. Pour les pommes de terre et les légumes frais, dépense approximative : 13.000 frs.

Le montant de ces dépenses sera imputé sur le crédit ouvert en vue du fonctionnement de l'Ecole de plein air.

Quant aux autres denrées dont le montant ne nécessite pas la passation de marchés, nous nous approvisionnerons chez les commerçants qui nous auront consenti les meilleurs prix.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des lois des 11 Août 1850 et 15 Avril 1873, un certificat d'insuffisance de fortune est réclamé à l'appui de la demande de bourse formulée par M. Marcel Vandenplas, en faveur de son fils Robert, élève à l'Ecole Polytechnique.

M. Vandenplas, né à Lille le 29 Avril 1888, marié à Adrienne Gizard, est employé de commerce et gagne 30.000 frs par an.

Il a cinq enfants : Jacques, 19 ans, étudiant ; Andrée, 17 ans et Colette, 15 ans, élèves de l'Ecole Blanche de Castille ; Pierre, 14 ans, élève de l'Ecole Primaire Supérieure Franklin et Robert, 21 ans, le candidat.

N° 1699

Demande de
bourse

Vandenplas

D'autre part, il a, à sa charge, sa mère âgée de 68 ans.

Nous vous demandons de certifier ces faits dont votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports a pris connaissance.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1700

Cantine Baggio

Fourniture de
denrées

Marchés

MESSIEURS,

Les marchés passés pour la fourniture des denrées nécessaires au fonctionnement de la cantine Baggio expirent le 31 Décembre.

Comme les années précédentes, nous avons procédé à des appels d'offres, en vue des achats à faire pour cette cantine en 1938.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer marchés avec les commerçants ci-après dont les propositions ont été reconnues les plus intéressantes pour la Ville :

- | | |
|--|----------|
| 1° M. Paul Lefebvre, 150 rue de Wazemmes pour la fourniture de viande, valeur approximative | 12.000 » |
| 2° La Société l'Indépendante, 112 boulevard Montebello, pour fourniture de pain, valeur approximative | 6.000 » |
| 3° La Brasserie « L'Avenir », 16 rue d'Aguesseau, pour la fourniture de bière, valeur approximative | 9.000 » |
| 4° M. H. Gautier, 29 rue Jeanne d'Arc, pour la fourniture d'épiceries, valeur approximative..... | 7.000 » |
| 5° M. F. Petyt, 91 rue Manuel, pour la fourniture de pommes de terre et légumes frais, valeur approximative | 8.000 » |

Nous vous proposons, en outre, de décider que les dépenses résultant des dits marchés seront prélevées sur le crédit de l'Ecole Baggio.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1701

Lycée Fénelon

Internat

Fournitures
diverses

Marchés

MESSIEURS,

En vue de nous procurer les fournitures nécessaires au fonctionnement de l'Internat du Lycée Fénelon pendant la période du 1^{er} Octobre 1937 au 30 Septembre 1938, nous avons procédé à un appel d'offres.

Après examen, nous vous demandons d'agréer les propositions ci-après comme étant les plus avantageuses pour la Ville :

1° M. Pille, rue du Pôle Nord, 2, pour la viande fraîche, dépense approximative	40.000 »
2° M. Gautier, rue Jeanne d'Arc, 29, pour les épiceries, dépense approximative	8.000 »
3° L'Indépendante, boulevard Montebello, 112, pour le pain, dépense approximative	11.000 »
4° Les Laiteries Modernes, rue du Pré Catelan, 56, à La Made- leine, pour le lait, dépense approximative.....	8.000 »
5° M. Baillet, 23 rue Montaigne, pour le beurre, dépense appro- ximative	9.000 »
6° M. Herbaut, rue de Lille, 185, à Ronchin, pour les œufs et la volaille, dépense approximative	8.000 »
7° M. Debuissier, rue Massillon, 13, pour les pommes de terre, dépense approximative	8.000 »
8° M. Caby, rue de la Gare, à Saint-André, pour la charcuterie, dépense approximative	6.500 »
9° M. Desbêtes, 172 rue Henri Barbusse, à Loos, pour le blan- chissage, dépense approximative	17.000 »

Nous vous prions, pareillement, de nous autoriser à passer avec les commerçants ci-dessus désignés, les marchés nécessaires.

La dépense sera prélevée sur le Budget de l'Internat du Lycée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Depuis de nombreuses années, M. Rohart, aubergiste, 45 rue Gustave Delory, assure l'hébergement des indigents de passage et, à cet effet, met à la disposition de la Ville : 1° pour la période d'été dix lits et dix repas par jour ; 2° pour la période d'hiver, vingt lits et vingt repas par jour.

Jusqu'au 1^{er} Mai 1935, la Ville payait une redevance journalière de 2 frs par jour pour chaque lit ; de 4 frs par jour pour la nourriture de chaque indigent.

A compter de cette date, M. Rohart a consenti à ramener à 5 frs le montant total de la redevance journalière.

Par lettre du 2 Novembre, il sollicite la révision du contrat passé le

N° 1702

—
*Hébergement
des indigents
de passage*

—
*Convention
Rohart*

—
Révision
—

8 Mai 1937 en vue de l'hébergement des indigents pendant la période du 1^{er} Mai 1937 au 30 Avril 1938.

En raison de la hausse du prix des denrées alimentaires, du matériel de couchage, du blanchissage des draps, des frais de chauffage, éclairage et autres, il demande qu'à partir du 1^{er} Janvier 1938, la redevance réglée par la Ville soit portée à six francs, soit une majoration d'un franc par jour et par indigent.

Cette réclamation nous paraît justifiée par l'augmentation incontestable du coût de la vie.

Nous vous proposons en conséquence, d'accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques : a) d'accorder satisfaction à M. Rohart ; b) de nous autoriser à signer l'ave-nant nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit « Frais de logement et de nourriture des indigents de passage ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Recette Municipale a reçu en numéraire, du Crédit National, les sommes ci-après, sur titres de créance de Dommages de Guerre.

N° 1703
—
Dommages de
guerre
—
Sommes touchées
sur titres de
créance
—
Admission
en recette
—

Numéro des titres	Désignation	Sommes	Observations
1.689.443	Eglise Saint-Maurice des Champs	11.395 84	Acompte
1.682.105	Matériel des Ecoles	7.966 64	Solde
1.682.133	Matériel et machines, Ecole Bag- gio	2.216 02	Solde
1.787.571	Acquisition Delerue	5.180 >	Solde
1.787.571	Acquisition Delerue	91 >	Solde
2.376.005	Matériaux divers. Pavés et bordu- res	31 21	Solde

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien admettre ces sommes en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Receveur Municipal nous informe que trente-quatre obligations du Crédit National 6 % 1924, affectées à la Fondation Doutrelon de Try, ont été amorties au tirage du 1^{er} Octobre 1937.

En voici le détail :

N ^{os} 581.821 à 581.840	20 obligations
581.847 à 581.860	14 obligations
au total.....	34 obligations

Ces obligations ont été remboursées le 26 Octobre suivant, par la Trésorerie Générale, pour une somme de 17.788 frs 80.

La valeur de remboursement devant, aux termes de l'acte de donation du 19 Mai 1924, être réemployée à l'achat d'autres titres produisant un revenu équivalent, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, de décider : a) l'admission en recette de la somme de 17.788 frs 80 , b) l'ouverture d'un crédit d'égale importance à rattacher à l'article 180 du Budget Ordinaire de 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Conformément aux dispositions du testament du Chevalier Pie Wicar, le jury nommé par la Société des Sciences s'est réuni à l'effet d'organiser le concours et d'examiner les épreuves en vue de l'attribution de la Bourse Wicar.

D'accord avec votre Conseil d'Administration, nous vous prions de nous autoriser à rembourser à la Société des Sciences les frais afférents à l'organisation de ce concours. Ceux-ci seront prélevés sur le crédit des « Dépenses Imprévues ».

Adopté.

N^o 1704

—
*Fondation
Doutrelon de Try*

—
*Amortissement
de titres*

—
Remploi
—

N^o 1704¹

—
*Œuvre
Pie Wicar*

—
*Frais
d'organisation
du concours*

—
*Remboursement
à la Société
des Sciences*
—

RAPPORT DE M. LE MAIREN° 1704²—
*Œuvre
Pie Wicar*—
*Pensionnaire
à Rome*—
Nomination
—

MESSIEURS,

Conformément aux dispositions du testament du Chevalier Pie Wicar, le jury nommé par la Société des Sciences à l'effet d'organiser le concours et d'examiner les épreuves en vue de l'attribution de la Bourse Wicar à un peintre a désigné M. Albert Serrure comme remplissant les conditions imposées tant par le concours que par les volontés du testateur.

D'accord avec votre Conseil d'Administration, nous vous proposons de ratifier ce choix qui confèrera au pensionnaire les avantages de la Bourse Wicar à partir du 1^{er} Janvier 1938.

Ces avantages seront continués à M. Albert Serrure pendant quatre ans s'il remplit exactement les conditions imposées par le programme du concours.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1705

—
*Vente de vieux
métaux*—
*Admission
en recette*
—

MESSIEURS,

En vue de parvenir à la vente de vieux métaux entreposés au magasin de la Ville, avenue du Peuple Belge, nous avons procédé le 29 Octobre à un appel d'offres entre divers entrepreneurs.

Les offres les plus avantageuses pour la Ville ont été faites par :

1° M. Gustave Guilliet, 173 bis rue d'Arras pour :		
a)	4.250 kgs zinc à 190 frs 03 les 100 kgs	8.076 27
b)	212 kgs plomb à 280 frs 03 les 100 kgs	593 66
2° M. Georges Degoul, 83 rue de Douai, pour :		
	3.646 kgs fer à 38 frs 50 les 100 kgs	1.403 71
3° M. Jean Cibié, 120 rue Paul Lafargue, pour :		
	2.574 kgs platinage à 16 frs les 100 kgs	411 84
4° M. Eugène Toupy, 5 rue de Cambrai, pour :		
a)	6.446 kgs fonte à 35 frs 26 les 100 kgs	2.272 85
b)	3.656 kgs d'éléments de chaudière à 35 frs 26 les 100 kgs..	1.289 10
c)	6 bascules pour la somme de	250 »
5° M. Jacques Combelle, 14 rue de Cambrai, pour :		
	1 lot de foyers	100 »

 14.397 43

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de vouloir bien : 1° ratifier ces offres ; 2° admettre en recette la somme de 14.397 frs 43.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la vente de vieux métaux et de vieux matériaux entreposés dans les magasins de la Ville ou provenant d'immeubles communaux, nous avons procédé à des appels d'offres auprès de divers entrepreneurs.

Les propositions les plus avantageuses ont été faites par :

1° M. Jules Sterck, 21 rue de Lannoy, pour :

a) un lot de baignoires et évier pour	835 »
b) un lot de menuiserie pour	836 »

2° M. Gustave Guillet, 173 rue d'Arras bis pour :

une cuisinière, une chaudière et robinets	51 »
---	------

3° M. Georges Bridelance, 1 bis rue du Faubourg de Roubaix pour :

a) un lot de lyres à gaz, abat-jour et verres	100 »
b) trois tambours en cuivre	80 »

4° M. Robert Boone, 17 rue Félix Faure à La Madeleine pour :

a) un compteur et un réchaud à gaz	45 »
b) un lot de portes et bois divers.....	105 »

5° M. Edouard Vantroyen, 3 chemin de Bargues pour :

un lot de chaises et porte-manteaux.....	141 »
--	-------

6° MM. D'Haveloose, 31 rue du Curé Saint-Etienne, pour :

une bascule	50 »
-------------------	------

D'autre part, nous avons pressenti divers entrepreneurs pour parvenir à la démolition d'une maison semi-provisoire, 104 rue Jeanne Hachette.

Nous avons retenu la proposition de M. Vantroyen, 3 chemin de Bargues, qui nous a offert pour la démolition une somme de 1.001 frs 50.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous proposons d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

Adopté.

N° 1706

Vente de vieux
métaux
et de vieux
matériaux

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1707

Ecole de
Natation
rue
d'Armentières

Modification
des tarifs

MESSIEURS,

Un décret du 30 Juillet 1937 relatif aux services de régie des départements et des communes, nous fait une obligation d'assurer l'équilibre financier des services que nous exploitons en régie.

Le bilan d'exploitation de notre école de natation de la rue d'Armentières s'avérant déficitaire, nous avons été amenés à rechercher la résorption du déficit au moyen d'un relèvement des tarifs appliqués dans cet établissement.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous proposons d'adopter le tarif suivant :

	Tarif nouveau	Tarif ancien
HOMMES		
Entrée à l'Ecole payante	1 »	0 50
Location d'une cabine (par personne).....	0 75	0 40
Location d'un peignoir à manches	0 75	0 45
Location d'un peignoir simple	0 50	0 30
Location d'un caleçon	0 50	0 30
Location d'une serviette	0 25	0 15
Dépôt de montres, argent et bijoux.....	0 35	0 20
Une leçon de natation de 15 minutes	1 50	0 75
Bain complet (entrée, peignoir à manches, cabine, caleçon et serviette)	3 25	1 80
ABONNEMENTS (Hommes)		
Pour toute la saison, entrée simple.....	40 »	25 »
Pour toute la saison, entrée, linge et cabine compris..	70 »	50 »
Pour toute la saison, entrée linge, cabine et leçons.	100 »	75 »
FEMMES		
Entrée à l'Ecole payante	1 »	0 50
Location d'une cabine (par personne)	0 75	0 40
Location d'un costume de femme	1 75	1 »
Location d'un costume d'enfant	0 75	0 50
Location d'un peignoir à manches	0 75	0 45
Location d'un peignoir simple	0 50	0 30
Location d'une serviette	0 25	0 15
Location d'un bonnet	0 25	0 15
Une leçon de natation de 15 minutes	1 50	0 75
Bain complet (entrée, peignoir à manches, cabine, costume, bonnet et serviette).....	4 75	2 65

	Tarif nouveau	Tarif ancien
ABONNEMENTS (Femmes)		
Pour toute la saison, entrée simple	40 »	25 »
Pour toute la saison, entrée, linge et cabine compris..	75 »	60 »
Pour toute la saison, linge et cabine compris :		
femme et 1 enfant	100 »	80 »
femme et 2 enfants	110 »	90 »
Pour chaque enfant en plus	15 »	10 »

ABONNEMENTS SCOLAIRES

Entrée simple, pour une saison	25 »	18 »
Entrée, linge et cabine compris, pour une saison....	45 »	35 »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La fourniture du formol nécessaire à notre Service Municipal des désinfections pendant l'année 1938 nécessite la passation de ce marché.

Diverses maisons ont été consultées.

La Société des Anciens Etablissements F. Verbièse présentant le prix ferme le plus avantageux, nous vous prions, d'accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, de vouloir bien approuver le marché à passer avec ce fournisseur.

La dépense, s'élevant à environ 13.500 frs, sera imputée sur le crédit inscrit à cet effet au Budget Ordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue du renouvellement du marché pour la vidange pendant l'année 1938 des fosses d'aisances des bâtiments et immeubles appartenant à la Ville, nous avons provoqué les offres des principaux entrepreneurs de vidange de la région lilloise.

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques propose de retenir, parmi ces offres, celle de M. Marc

N° 1708

*Service des
désinfections*

*Fourniture de
formol pour 1938*

Marché

N° 1709

*Vidange des
fosses
d'aisances des
Bâtiments
Communaux*

Marché

Cantraine, 22 rue du Faubourg des Postes à Lille, qui se chargerait de l'exécution du marché conformément aux conditions du cahier des charges pour le prix forfaitaire et annuel de 75.000 frs.

Nous vous demandons de vous prononcer dans le même sens et, en conséquence, décider qu'un marché de gré à gré soit passé avec M. Marc Cantraine pour la vidange, pendant l'année 1938, des fosses d'aisances des bâtiments communaux et immeubles appartenant à la Ville.

La dépense résultant de l'exécution de ce marché sera imputée sur le crédit inscrit à cet effet au Budget Ordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1710

—
Services
Municipaux

—
Fournitures
diverses

—
Marchés

MESSIEURS,

Lors de l'établissement du cahier des charges en vue de l'adjudication publique des fournitures nécessaires aux Services Municipaux pendant l'année 1938, trois lots ont été réservés, soit en raison de leur spécialité, soit parce que les précédents fournisseurs nous avaient soumis des conditions réellement avantageuses.

Nous soumettons donc à votre approbation les propositions suivantes, en vous priant de nous autoriser à passer les marchés nécessaires :

Wassingues : Les Etablissements Parent et fils à Lannoy nous offrent, au prix de gros, une qualité de wassingues nettement supérieure en chaîne et en trame.

Montant du marché 14.000 frs

Produits et articles de laboratoire : M. Collas, Directeur des Anciens Etablissements Verbièse, 11 rue Gay Lussac à La Madeleine, est seul dépositaire des alcools purs. Cette firme assure la fourniture des produits de toute première qualité aux prix consentis aux grossistes.

Montant du marché 22.000 frs

Savons mous. — La Société Gadenne, Cornaille à Gondecourt, nous offre, aux prix consentis aux épiceriers en gros du savon mou dont la qualité nous a toujours donné entière satisfaction.

Montant du marché 28.000 frs

Ces dépenses seront prélevées sur le crédit ordinaire du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation un marché à passer avec la Société Coopérative de Production l'Imprimerie Ouvrière, 147 rue d'Arras à Lille, pour la fourniture des Budgets et Comptes et des Affiches Administratives de 1938.

Les séries de prix du marché en cours ont été, après un examen approfondi, augmentées de dix pour cent, en ce qui concerne les Budgets et Comptes, de quinze pour cent en ce qui concerne les affiches administratives, afin de tenir équitablement compte de l'augmentation du prix des matières premières, de la main-d'œuvre, et de la nature du travail en cause qui demande, pour son exécution rapide et satisfaisante, un outillage spécial particulièrement important.

La dépense sera prélevée sur le crédit prévu au Budget Ordinaire et intitulé « Frais d'impressions ».

Adopté.

N° 1711

—
*Services
Municipaux*

—
*Fourniture des
Budgets et
Comptes et des
Affiches
Administratives
de 1938*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue du renouvellement du marché relatif à la ferrure des chevaux du Service de la Propreté Publique et aux soins vétérinaires à leur donner pendant l'année 1938, nous avons procédé à un appel d'offres.

Nous avons reçu les propositions suivantes :

1° M. Vattaire, 9 rue des Fossés, s'engage à assurer le service moyennant le prix de :

a) 55 frs par cheval et par mois pour les mois de Mai, Juin, Juillet, Août et Septembre.

b) 60 frs par cheval et par mois pendant les mois d'Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars et Avril, pour la ferrure.

c) 12 frs par cheval et par mois pour les soins vétérinaires.

2° M. Boutin, 6 rue Dupetit Thouars, moyennant les prix suivants :

a) 75 frs par cheval et par mois pour la ferrure ,

b) 5 frs par cheval et par mois pour les soins vétérinaires.

3° M. Faillie, 34 façade de l'Esplanade, moyennant les prix ci-dessous :

a) 38 frs par cheval et par mois pendant les mois d'été ;

N° 1712

—
*Propreté
Publique*

—
*Ferrure des
chevaux*

—
*Soins
vétérinaires*

—
Marché

- b) 40 frs par cheval et par mois pendant les mois d'hiver, pour la ferrure ;
c) 5 frs par cheval et par mois pour les soins vétérinaires.

Nous vous proposons d'accepter comme étant les plus avantageuses pour la Ville les propositions de M. Faillie et de nous autoriser à passer avec lui le marché nécessaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1713

Sapeurs-
Pompiers

Liquidation de
pension

Sapeur clairon
volontaire
Charles Lamaire

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous soumettre la demande de pension de retraite formée par le sapeur clairon volontaire Charles Lamaire, né à Lille le 12 Novembre 1887, qui compte : 25 ans, 8 mois et 21 jours de service.

Un certificat médical constate l'impossibilité pour cet homme de continuer ses fonctions.

Conformément à l'article 5 du règlement, modifié par le Conseil Municipal dans sa séance du 30 Décembre 1931, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de fixer à 4.167 frs 07, à compter du 1^{er} Décembre 1937, la pension du sapeur clairon volontaire Charles Lamaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1714

Liquidation de
pension

Services
Municipaux

Veuve
André Bataille

MESSIEURS,

M. André-Lucien Bataille, dessinateur de 4^e classe, est décédé le 25 Octobre 1937. Sa veuve, la dame Suzanne-Maria Vaquet, sollicite la liquidation de la pension à laquelle elle a droit ainsi que celle de ses deux enfants mineurs conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de la Ville le 1^{er} Avril 1927, M. Bataille comptait, au moment de son décès, dix ans six mois et vingt-cinq jours de service avec un traitement moyen de 14.409 frs 72 pendant les trois dernières années. Il aurait pu obtenir une pension de 2.538 frs 38 calculée comme suit :

Pour dix ans de service : 10/60 de 14.409,72.....	2.401 62
Pour six mois : 6/12 de 1/60 de 14.409,72	120 08
Pour vingt-cinq jours : 25/30 de 1/12 de 1/60 de 14,409,72	16 68

Total..... 2.538 38

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Vaquet est née à Lille le 20 Février 1907 ;
- 2° que la dite dame Vaquet et M. Bataille ont contracté mariage le 7 Juin 1930 ;
- 3° que de ce mariage sont issus :
 - a) Jacques-Julien-Désiré Bataille né à Lille le 30 Octobre 1934 ;
 - b) Jacqueline-Germaine-Paulette Bataille née à Lille le 31 Octobre 1935 ;
- 4° que M. Bataille est décédé le 25 Octobre 1937.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Bataille ;

le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte :

1° Article 7 — que Mme Veuve Bataille a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit 2.538, 38 : 2.....	1.269 19
2° Article 8 — que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, soit: 1.269 19 × 2	
.....	253 83
10	
Total.....	1.523 02

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de Mme Veuve Bataille et de ses enfants à 1.523 frs 02, à partir du 26 Octobre 1937, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Emile-Joseph-Charles-Albert Théodore, Conservateur Général des musées du Palais des Beaux-Arts, est décédé le 24 Octobre 1937 laissant sa veuve, la dame Anna-Eugénie-Juliette Lefebvre, qui sollicite le règlement de sa pension conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de la Ville le 1^{er} Janvier 1907, M. Théodore comptait, au moment de son décès, trente ans neuf mois et vingt-quatre jours de

N° 1715
 —
Liquidation de
pension
 —
Services
Municipaux
 —
Veuve
Emile Théodore
 —

service avec un traitement moyen de 34.500 frs pendant les trois dernières années. M. Théodore aurait pu obtenir une pension de 17.954 frs 37 calculée comme suit :

Pour trente ans de service : 34.500 : 2	17.250 »
Pour neuf mois : 9/12 de 1/40 de 34.500.....	646 87
Pour vingt-quatre jours : 24/30 de 1/12 de 1/40 de 34.500	57 50
Total.....	17.954 37

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Lefebvre est née à Lille le 13 Novembre 1878 ;
- 2° que la dite dame Lefebvre et M. Théodore ont contracté mariage le 2 Juin 1900 ;
- 3° que M. Théodore est décédé le 24 Octobre 1937.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Théodore ;

le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, duquel il résulte que Mme Veuve Théodore a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit : $17.954,37 : 2 = 8.977$ frs 18.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de Mme Veuve Théodore à 8.977 frs 18, à partir du 25 Octobre 1937, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1716

Liquidation
de
pension

Octroi

Veuve

Léon Ottelard

M. Léon-Charles Ottelard, contrôleur de 3^e classe à l'Octroi, est décédé le 23 Octobre 1937 en possession d'une pension de retraite de 5.300 frs, portée à 5.566 frs 64 par délibération municipale du 24 Février 1928, dont il jouissait depuis le 1^{er} Juillet 1927.

Sa veuve, la dame Clotilde Verhaegen, sollicite le règlement de sa pension conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Verhaegen est née à Lille le 28 Avril 1872 ;

2° que M. Ottelard et la dame Verhaegen ont contracté mariage le 23 Janvier 1897 ;

3° que M. Ottelard est décédé le 23 Octobre 1937.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Ottelard ;

les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, desquels il résulte que Mme Veuve Ottelard a droit à la moitié de la pension de son mari soit $5.566,64 : 2 = 2.783$ frs 32.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de Mme Veuve Ottelard à 2.783 frs 32, à partir du 24 Octobre 1937, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Marcel-Louis Malézieux, gardien de la paix de 2° classe, est décédé le 21 Octobre 1937, laissant sa veuve la dame Marie-Alexandrine Arnoult qui sollicite le règlement de sa pension conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de la Police le 1^{er} Août 1920, M. Malézieux comptait, au moment de son décès, dix-sept ans deux mois et vingt-et-un jours de service avec un traitement moyen de 12.000 frs pendant les trois dernières années. M. Malézieux aurait pu obtenir une pension de 3.445 frs calculée comme suit :

Pour dix-sept ans : 17/60 de 12.000.....	3.400 »
Pour deux mois : 2/12 de 1/60 de 12.000	33 33
Pour vingt-et-un jours : 21/30 de 1/12 de 1/60 de 12.000	11 67
Total.....	3.445 »

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Arnoult est née à Lille le 16 Mai 1883 ;

2° que la dite dame Arnoult et M. Malézieux ont contracté mariage le 30 Avril 1921 ;

3° que M. Malézieux est décédé le 21 Octobre 1937.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par

N° 1717

Liquidation de
pension

Police

Veuve
Marcel Malézieux

le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Malézieux ;

le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte que Mme Veuve Malézieux a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit $3.445,00 : 2 = 1.722$ frs 50.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de Mme Veuve Malézieux à 1.722 frs 50, à partir du 22 Octobre 1937, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1718

MESSIEURS,

Liquidation de
pension

Police

Veuve Vincent
Ponchaux

M. Vincent-Louis Ponchaux, secrétaire de police hors-classe, est décédé le 19 Septembre 1937, en possession d'une pension de retraite de 3.504 frs 20, portée à 4.064 frs 24 par délibération municipale du 14 septembre 1924, dont il jouissait depuis le 2 Décembre 1923.

Sa veuve, la dame Flore Mont, sollicite le règlement de sa pension conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Mont est née à Barry (Belgique) le 16 Mai 1865 ;
- 2° que M. Ponchaux et la dame Mont ont contracté mariage le 16 Juillet 1894 ;
- 3° que M. Ponchaux est décédé le 19 Septembre 1937 ;

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Ponchaux ;

les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Veuve Ponchaux a droit à la moitié de la pension de son mari, soit $4.064,24 : 2 = 2.032$ frs 12.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de Mme Veuve Ponchaux à 2.032 frs 12, à partir du 20 Septembre 1937, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Jean-Baptiste Legrand, inspecteur de sûreté de 1^{re} classe, né à Saint-Quentin le 4 Janvier 1883, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Février 1938.

Entré au service de la Ville le 1^{er} Janvier 1909, M. Legrand comptera, au 31 Janvier 1938, vingt-neuf ans et un mois de service avec un traitement moyen de 14.255 frs 55 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Legrand a droit :

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit 14.255,55 : 2.....	7.127 77
Pour 4 ans : 4/40 de 14.255,55.....	1.425 55
Pour un mois : 1/12 de 1/40 de 14.255,55	29 68
	8.583 »

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Legrand sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Février 1938, une pension annuelle de 8.583 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis Delefosse, ouvrier-paveur de 1^{re} classe, né le 22 Octobre 1877, cessera ses fonctions le 19 Janvier 1938.

Entré au service de la Ville le 1^{er} Octobre 1888, il comptera, au 19 Janvier 1938 quarante-neuf ans trois mois et dix-neuf jours de service.

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930, M. Delefosse a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service avec maximum de trois mille francs.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Finances, de lui accorder à partir du 20 Janvier 1938 une allocation annuelle de trois mille francs.

N° 1718¹

—
Liquidation de pension

—
Police

—
Jean-Baptiste Legrand

N° 1719

—
Allocation annuelle et renouvelable

—
Services Municipaux

—
Louis Delefosse

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers non tributaires de la Caisse des Retraites ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1720

Allocation
annuelle et
renouvelable

Services
Municipaux

Léon Knyht

MESSIEURS,

M. Léon Knyht, économiste-régisseur, né le 23 Mai 1872, cessera ses fonctions le 1^{er} Janvier 1938.

Entré au service de la Ville le 1^{er} Février 1917, il comptera au 31 Décembre 1937 vingt ans et onze mois de service.

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930, M. Knyht a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service, soit 2.091 frs 68.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Finances, de lui accorder, à partir du 1^{er} Janvier 1938, une allocation annuelle de 2.091 frs 68.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1721

Allocation
annuelle et
renouvelable

Services
Municipaux

Jules Rousselle

MESSIEURS,

M. Jules Rousselle, commis principal de 4^e classe, né à Lille le 14 Août 1872, cessera ses fonctions le 1^{er} Janvier 1938.

Entré au service de la Ville le 23 Janvier 1919, il comptera au 31 Décembre 1937 dix-huit ans onze mois et huit jours de service.

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930, M. Rousselle a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service soit 1.893 frs 88.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Finances, de lui accorder, à partir du 1^{er} Janvier 1938, une allocation annuelle de 1.893 frs 88.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Pierre Vandebroek, ouvrier-manœuvre aux Abattoirs, né le 21 Juin 1877, a cessé ses fonctions à la date du 1^{er} Juillet 1937.

Entré au service de la Ville le 1^{er} Septembre 1926, il comptait, au 30 Juin 1937, dix ans et dix mois de service.

En application des dispositions de la délibération municipale du 23 Octobre 1930, M. Vandebroek a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de 100 frs par année de service, soit 1.083 frs 32.

Mais comme la dite allocation, ajoutée à la pension de 1.074 frs qui lui est servie au titre de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, ne peut dépasser la pension qui lui aurait été attribuée s'il avait été tributaire de la Caisse Municipale des Retraites, soit 1.766 frs 40, il y a lieu de la ramener à 692 frs 40.

En conséquence nous vous demandons d'allouer à M. Vandebroek, à partir du 1^{er} Juillet 1937, une allocation annuelle de 692 frs 40 qui sera prélevée sur l'article 10 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans vos séances des 2 Juillet et 22 Octobre 1937, vous avez liquidé diverses pensions dont le point de départ est postérieur au 1^{er} Décembre 1937, date de l'application de la nouvelle échelle des traitements.

Les titulaires de ces pensions en demandent aujourd'hui la révision en raison des versements supplémentaires qu'ils ont effectués à la Caisse Municipale des Retraites, sur la base des nouveaux traitements.

N° 1722

—
*Allocation
annuelle et
renouvelable*

—
*Services
Municipaux*

—
*Pierre
Vandebroek*

N° 1723

—
*Services
Municipaux*

—
*Révision de
pensions
de retraite*

C'est ainsi que pour les retraités ci-après, les pensions doivent être calculées sur un traitement moyen supérieur à celui primitivement fixé :

	Pension nouvelle
M. Louis-Jules Lesaffre, inspecteur sous-chef des gardiens de la paix.	
Jouissance de la pension : 1 ^{er} Janvier 1938.	
Traitement moyen ancien	15.000 »
Traitement moyen nouveau	15.133 33
Pension liquidée primitivement à	8.281 25
Pension nouvelle calculée comme suit :	
$8.281,25 \times 15.133,33$	
—————	8.354 85
15.000	

M. Jules Mansuet, vérificateur d'octroi de 1 ^{re} classe.	
Jouissance de la pension : 1 ^{er} Janvier 1938.	
Traitement moyen ancien	14.000 »
Traitement moyen nouveau	14.127 77
Pension liquidée primitivement à	8.575 »
Pension nouvelle calculée comme suit :	
$8.575,00 \times 14.127,77$	
—————	8.653 25
14.000	

M. Octave - François Bie, receveur d'octroi de 1 ^{re} classe.	
Jouissance de la pension : 1 ^{er} Février 1938.	
Traitement moyen ancien	16.000 »
Traitement moyen nouveau	16.277 77
Pension liquidée primitivement à	9.466 66
Pension nouvelle calculée comme suit :	
$9.466,66 \times 16.277,77$	
—————	9.361 »
16.000	

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à ces agents, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, les pensions résultant des nouvelles liquidations, aux dates sus-indiquées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Alfred Dupret, ouvrier jardinier de 1^{re} classe, né le 19 Janvier 1873, cessera ses fonctions le 1^{er} Février 1938.

Entré au service de la Ville le 16 Mars 1914, il comptera au 31 Janvier 1938 vingt-trois ans dix mois et quinze jours de service.

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930, M. Dupret a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service, soit 2.387 frs 48.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Finances, de lui accorder à partir du 1^{er} Février 1938, une allocation annuelle de 2.387 frs 48.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ».

Adopté.

N° 1724

—
*Allocation
annuelle et
renouvelable*

—
Ouvriers

—
Alfred Dupret

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Joseph Burggraeve, ouvrier fossoyeur de 2^e classe, né le 7 Janvier 1873, cessera ses fonctions le 1^{er} Février 1938.

Entré au service de la Ville le 25 Avril 1921, il comptera au 31 Janvier 1938 seize ans neuf mois et six jours de service.

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930, M. Burggraeve a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service soit 1.676 frs 68.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Finances, de lui accorder, à partir du 1^{er} Février 1938, une allocation annuelle de 1.676 frs 68.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ».

Adopté.

N° 1725

—
*Allocation
annuelle et
renouvelable*

—
Ouvriers

—
*Joseph
Burggraeve*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1726

—
*Allocation
annuelle et
renouvelable*—
Ouvriers—
*Narcisse
Dambrain*
—

MESSIEURS,

M. Narcisse Dambrain, ouvrier jardinier de 2^e classe, né le 30 Décembre 1872, cessera ses fonctions le 1^{er} Janvier 1938.

Entré au service de la Ville le 1^{er} Février 1921, il comptera au 31 Décembre 1937 seize ans et onze mois de service.

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930, M. Dambrain a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service, soit 1.691 frs 68.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Finances, de lui accorder à partir du 1^{er} Janvier 1938 une allocation annuelle de 1.691 frs 68.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ».

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1727

—
*Allocation
annuelle et
renouvelable*—
Ouvriers—
*Auguste
Vanderschaeghe*
—

MESSIEURS,

M. Auguste Vanderschaeghe, ouvrier fossoyeur de 2^e classe, né le 5 Janvier 1873, cessera ses fonctions le 1^{er} Février 1938.

Entré au service de la Ville le 20 Septembre 1920, il comptera au 31 Janvier 1938 dix-sept ans quatre mois et onze jours de service.

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930, M. Vanderschaeghe a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service, soit 1.736 frs 40.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Finances, de lui accorder, à partir du 1^{er} Février 1938 une allocation annuelle de 1.736 frs 40.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Albert Chevalier, imprimeur, 28 rue Emile Desmet, nous a offert de se charger comme les années précédentes de l'édition et de la vente du programme officiel dans les deux théâtres, pendant la saison 1937-1938, moyennant paiement d'une redevance de deux mille francs.

M. Chevalier nous ayant toujours donné satisfaction, nous vous proposons d'accepter cette offre et d'admettre en recette la somme précitée.

Adopté.

N° 1728
—
Théâtres
Municipaux
—
Saison 1937-1938
—
Concession du
programme
officiel
—
Admission
en recette
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Parmi les offres faites par différents commerçants de notre Ville, en vue des fournitures nécessaires au fonctionnement de l'Ecole Valentine Labbé pendant l'année 1938, nous avons retenu les propositions suivantes qui nous ont paru les plus avantageuses :

- | | |
|--|----------|
| 1° Viande. — M. Paul Lefebvre, 150 rue de Wazemmes, dépense approximative | 10.000 » |
| 2° Légumes frais et légumes secs. — M. Emile Petyt, 91 rue Manuel, dépense approximative | 6.000 » |
| 3° Poisson, beurre et œufs. — M. Lucien Vandamme, 8 place Louise de Bettignies, dépense approximative | 7.000 » |
| 4° Articles de mercerie, etc. — Société Bokanowski et Cie, 38 rue Grande Chaussée, dépense approximative | 9.000 » |

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de nous autoriser à passer avec ces commerçants les marchés nécessaires et de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit « Ecole Pratique de Jeunes Filles ».

Adopté.

N° 1729
—
Ecole
Valentine Labbé
—
Fournitures
diverses
—
Marchés
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1730

—
Caisse de
Crédit Municipal

—
Budget Primitif
pour 1938

—
Avis
—

MESSIEURS,

En votre séance du 2 Juillet 1937, vous avez émis un avis favorable à l'adoption du Budget Primitif de 1938 du Crédit Municipal.

La balance du document était la suivante :

Recettes	28.304.768 »	
Dépenses	28.278.120 »	
Excédent de recettes.....	26.648 »	

En exécution d'instructions de M. le Ministre des Finances notifiées à M. le Préfet du Nord, à la date du 15 Novembre 1937, le Conseil d'Administration de l'Etablissement apporta des modifications à ce Budget si bien que celui-ci se présente actuellement comme suit :

Recettes	24.259.858 »	
Dépenses	24.232.390 »	
Excédent de recettes.....	27.468 »	

En accord avec votre Commission des Finances, nous vous demandons d'approuver le document tel qu'il a été modifié.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1731

—
Dommages
de guerre

—
Sommes touchées
sur titres
de créance

—
Admission
en recette
—

MESSIEURS,

La Recette Municipale a reçu en numéraire du Crédit National les sommes ci-après, sur titres de créance de Dommages de Guerre, série I.R.

Numéro des titres	Désignation	Sommes	Observations
1.682.111	Matériel Communal	1.546 »	Solde
1.682.125	Collections Musée Histoire Naturelle	98 »	Solde
1.682.126	Matériel roulant. (Travaux et Hygiène)	931 50	Solde
1.682.129	Matériel du Champ de courses et du Manège civil	1.090 »	Solde
1.682.130	Matériel d'enseignement des Lycées et Annexes	9.820 24	Solde
1.689.242	Institut des Sciences Naturelles..	182 »	Solde
1.689.487	Ecole démontable, rue Vantroyen	15.434 »	Solde

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien admettre ces sommes en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de nos arrêtés des 23 Novembre et 2 Décembre 1937, pris en exécution de la Sentence Arbitrale rendue le 21 Octobre dernier par M. Cahen Salvador, Secrétaire Général du Conseil National Economique, désigné pour arbitrer le conflit des salaires survenu entre l'Administration Municipale et son personnel, nous avons accordé les avantages suivants à nos agents :

1° Une indemnité de cherté de vie à servir à partir : a) du 1^{er} Mai 1937 au personnel du cadre principal ; b) du 1^{er} Août 1937 au personnel du cadre secondaire ;

2° Une bonification exceptionnelle et temporaire à servir à partir du 1^{er} Novembre 1937 à tous les agents des cadres principal et secondaire dont la rémunération totale n'atteint pas 15.600 frs.

En conséquence de cette décision, certains crédits du Budget Primitif de 1937 deviennent insuffisants et doivent être complétés par une dotation complémentaire.

Ci-contre l'énumération des crédits insuffisants :

Art. 1 Dépenses Ordinaires. <i>Traitement du Secrétaire Général, du personnel de son Cabinet et des Services qui y sont rattachés</i>	10.500	»
Art. 2 Dépenses Ordinaires. <i>Administration Générale. Traitements, salaires et dépenses diverses</i>	14.000	»
Art. 3 Dépenses Ordinaires. <i>Recette Municipale</i>	5.500	»
Art. 6 Dépenses Ordinaires. <i>Collecte des Droits de place et de voirie</i>	4.200	»
Art. 13 Dépenses Ordinaires. <i>Octroi</i>	22.500	»
Art. 14 Dépenses Ordinaires. <i>Frais de perception par l'Octroi des droits de stationnement des bateaux</i>	450	»
Art. 15 Dépenses Ordinaires. <i>Police</i>	162.000	»
Art. 19 Dépenses Ordinaires. <i>Cimetières</i>	18.500	»
Art. 20 Dépenses Ordinaires. <i>Pesage public</i>	2.900	»
Art. 32 Dépenses Ordinaires. <i>Réseau téléphonique municipal</i>	2.400	»
Art. 46 Dépenses Ordinaires. <i>Entretien des propriétés communales. Travaux en régie</i>	40.000	»
Art. 47 Dépenses Ordinaires. <i>Entretien intérieur des bâtiments communaux. Salaires d'ouvriers et de femmes de service</i>	5.500	»
Art. 48 Dépenses Ordinaires. <i>Entretien de l'Hôtel de Ville. Salaires des femmes de service</i>	7.000	»
Art. 54 Dépenses Ordinaires. <i>Promenades et jardins publics</i>	20.500	»

N° 1732

Personnel
Municipal

Application
de la Sentence
Arbitrale

Insuffisances
de crédits

Crédits
supplémentaires

Art. 55 Dépenses Ordinaires. <i>Entretien des chèvres du Jardin Vauban</i>	200 »
Art. 61 Dépenses Ordinaires. <i>Eclairage des bâtiments communaux</i>	2.700 »
Art. 62 Dépenses Ordinaires. <i>Propreté publique</i>	44.500 »
Art. 63 Dépenses Ordinaires. <i>Services Municipaux. Transports automobiles et autres</i>	13.500 »
Art. 65 Dépenses Ordinaires. <i>Usine d'épuration des eaux du quartier de l'Abattoir. Fonctionnement</i>	1.100 »
Art. 70 Dépenses Ordinaires. <i>Entretien et réparation des voies publiques</i>	5.500 »
Art. 72 Dépenses Ordinaires. <i>Exploitation des carrières de la Manche. Service du contrôle</i>	400 »
Art. 73 Dépenses Ordinaires. <i>Entretien des trottoirs des voies publiques</i>	6.600 »
Art. 75 Dépenses Ordinaires. <i>Entretien du réseau d'aqueducs</i>	900 »
Art. 80 Dépenses Ordinaires. <i>Abattoir public</i>	10.500 »
Art. 82 Dépenses Ordinaires. <i>Halles et marchés. Inspection. Publication de la Mercuriale</i>	1.000 »
Art. 87 Dépenses Ordinaires. <i>Bains Municipaux et Ecole de Natation</i>	12.500 »
Art. 93 Dépenses Ordinaires. <i>Inspection médicale des Ecoles</i>	5.700 »
Art. 94 Dépenses Ordinaires. <i>Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. Fonctionnement</i>	4.500 »
Art. 112 Dépenses Ordinaires. <i>Preventorium de Wormhoudt. Fonctionnement de la colonie scolaire et exploitation du domaine</i>	5.000 »
Art. 146 Dépenses Ordinaires. <i>Frais de personnel de la Direction de l'Instruction publique et des Beaux-Arts</i>	1.900 »
Art. 156 Dépenses Ordinaires. <i>Ecole pratique de jeunes filles</i>	1.500 »
Art. 163 Dépenses Ordinaires. <i>Ecoles maternelles</i>	4.600 »
Art. 164 Dépenses Ordinaires. <i>Ecoles primaires élémentaires</i>	13.500 »
Art. 187 Dépenses Ordinaires. <i>Musées. Palais des Beaux-Arts</i>	6.600 »
Art. 191 Dépenses Ordinaires. <i>Musées commercial et colonial, industriel, agricole et de technologie scolaire</i>	1.300 »
Art. 193 Dépenses Ordinaires. <i>Théâtres</i>	7.000 »

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien décider l'ouverture des crédits supplémentaires ci-dessus à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice en cours et à rattacher aux articles respectifs du Budget Ordinaire de 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous venez de décider le renforcement de divers crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 1937 qui, par suite de l'application de la Sentence Arbitrale de M. Cahen Salvador, se sont avérés insuffisants.

Dans le même temps nous constatons que, pour d'autres motifs, divers crédits dont vous trouverez le détail ci-dessous présentent les insuffisances suivantes :

Art. 2 Dépenses Ordinaires. <i>Administration générale. Traitements, salaires et dépenses diverses</i>	7.500 »
Motif : frais relatifs aux opérations électorales.	
Art. 8 Dépenses Ordinaires. <i>Suppléments de pensions aux retraités de la Ville</i>	65.000 »
Motif : attribution d'une indemnité de cherté de vie.	
Art 11 Dépenses Ordinaires. <i>Indemnités aux employés en activité et retraités chargés de famille</i>	10.000 »
Motif : Recrutement d'agents chargés de famille aux services de l'Octroi et de la Police et extension aux retraités du mode d'attribution des allocations familiales.	
Art. 19 Dépenses Ordinaires. <i>Cimetières</i>	11.500 »
Motif : Nomination d'un agent titulaire et relèvement des salaires des ouvriers du cadre secondaire.	
Art. 28 Dépenses Ordinaires. <i>Habillement</i>	23.400 »
Motif : habillement de 16 unités du Service de la Police.	
Art. 32 Dépenses Ordinaires. <i>Réseau téléphonique municipal</i>	23.600 »
Motif : augmentation de la dépense d'entretien des installations téléphoniques et relèvement des salaires du personnel.	
Art. 50 Dépenses Ordinaires. <i>Maisons provisoires de la rue Jeanne Hachette</i>	8.500 »
Motif : complément nécessaire au règlement des dépenses.	
Art. 55 Dépenses Ordinaires. <i>Entretien des chèvres du Jardin Vauban</i>	1.400 »
Motif : augmentation du prix des fourrages.	
Art. 62 Dépenses Ordinaires. <i>Propreté Publique</i>	275.000 »
Motif : relèvement et régularisation de la redevance Collin ; augmentation des salaires du personnel du cadre secondaire.	

N° 1733

—
Insuffisance
de crédits

—
Exercice 1937

—
Crédits
supplémentaires

Art. 63 Dépenses Ordinaires. <i>Services Municipaux. Transports automobiles et autres</i>	54.000	»
Motif : relèvement des salaires et du taux des allocations familiales.		
Art. 108 Dépenses Ordinaires. <i>Hospices. Subvention pour le paiement aux vieillards du subside de 0.35 par jour</i>	2.500	»
Motif : Prise en charge par la Ville de l'augmentation du prix du tabac.		
Art. 120 Dépenses Ordinaires. <i>Inhumation des indigents. Fourniture de cercueils</i>	6.500	»
Motif : hausse des prix des cercueils.		
Art. 122 Dépenses Ordinaires. <i>Secours médicaux d'urgence</i>	11.000	»
Motif : réparations fréquentes aux véhicules automobiles.		
Art. 164 Dépenses Ordinaires. <i>Ecoles primaires élémentaires</i>	12.500	»
Motif : relèvement des salaires des femmes de service.		
Art. 193 Dépenses Ordinaires. <i>Théâtres</i>	103.000	»
Motif : complément de crédit nécessaire au règlement des dépenses de l'année en cours.		
Art. 204 Dépenses Ordinaires. <i>Fêtes et Cérémonies publiques</i>	75.000	»
Motifs : Cérémonies du Mémorial Roger		
Salengro	46.000	»
Noël des enfants des fonctionnaires municipaux	17.000	»
Divers	12.000	»
Art. 205 Dépenses Ordinaires. <i>Fêtes. Frais de réceptions</i> ..	2.500	»
Motif : supplément de crédit nécessaire aux réceptions de fin d'année.		
Art. 61 Dépenses Extraordinaires. <i>Grèves de l'agglomération lilloise. Secours en nature et en argent aux familles nécessiteuses des grévistes</i>	25.324	»
Motif : supplément de crédit pour permettre le remboursement au Bureau de Bienfaisance du montant des secours avancés pour le compte de la Ville.		

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien décider l'ouverture des crédits supplémentaires ci-dessus à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice en cours et à rattacher aux articles respectifs du Budget Ordinaire de 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le bail de l'immeuble situé place Sébastopol et dans lequel est installée la Maison des Amicales arrivera à expiration le 31 Mars 1938.

Nous sommes entré en pourparlers avec M. Grimonprez, propriétaire qui, après discussions, a consenti une nouvelle location aux conditions suivantes :

Le bail sera fait pour une durée de dix-huit années avec faculté pour les deux parties de le faire cesser à l'expiration de la sixième ou de la douzième année à charge d'un préavis de six mois par lettre recommandée.

Le loyer serait fixé à 24.000 frs par an. La Ville devrait acquitter, en outre, les contributions, taxes municipales et autres, primes d'assurances, abonnement aux eaux, vidange et curage des fosses d'aisances, ramonage des cheminées et supporter toutes les réparations grosses et menues.

Il a été convenu également que la Ville paierait à M. Julien Carlier, gérant d'immeubles, rue du Fresnes 3 bis, les honoraires de rédaction de bail calculés à 5 % sur le prix d'une année de loyer augmenté des charges et, lors du règlement de chaque terme de loyer, le droit de recette calculé à raison de 1 % du montant de ce loyer.

Nous vous proposons d'accepter ces conditions, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant sera prélevée savoir : a) le montant du loyer, augmenté du droit de recette sur le crédit inscrit au Budget ordinaire sous la rubrique « Ecoles primaires élémentaires » ; b) les honoraires de rédaction de bail ainsi que les frais en résultant, sur le crédit « Frais de contentieux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de ses testaments olographes dont le dernier porte la date du 1^{er} Juillet 1930, Mme Georgina Van Eycken, veuve de Charles Bon, décédée à Lille le 6 Mars 1937, a institué la Ville de Lille pour légataire universelle à charge d'ériger un monument funéraire et d'entretenir à perpétuité sa tombe ainsi que celle de son mari au Cimetière de l'Est.

Les frais de conversion des concessions à perpétuité et d'érection d'un monument répondant au désir de la testatrice s'élèveront approximativement à 30.500 frs et il y aura lieu de prévoir un capital de 5.000 frs pour couvrir les frais d'entretien de la tombe.

N° 1734

—
*Gymnase
place Sébastopol*

—
*Prise en bail
par la Ville*
—

N° 1735

—
*Legs Veuve
Bon-Van Eycken*

—
Acceptation
—

Mme Bon a, en outre, demandé une messe chaque mois pendant un an, ce qui entraînera une dépense de 180 frs.

L'actif de la succession, suivant compte liquidatif établi par l'exécuteur testamentaire le 13 Septembre 1937, se compose : a) d'une somme liquide de 16.756 frs 80 ; b) de valeurs « obligations » d'un montant s'élevant, au cours du 6 Mars 1937, à 50.842 frs 25 ; c) de coupons à l'encaissement représentant une somme d'environ 4.000 frs.

Etant donné que les sommes à recueillir sont largement suffisantes pour assumer la charge de ce legs avantageux pour la Ville et qu'il n'existe aucun héritier réservataire, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, de donner un avis favorable à l'acceptation de cette libéralité.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1736

*Programme des
Grands Travaux*

*Projet de
construction
d'un nouveau
lycée de garçons*

*Avance sur
honoraires*

MESSIEURS,

MM. Alleman et Bonte, architectes D.P.L.G. ont dressé le projet de construction d'un nouveau lycée de garçons dont le devis, établi sur la base des prix en vigueur fin 1936, atteint, honoraires décomptés : 46.950.000 frs.

MM. Alleman et Bonte ont reçu deux acomptes s'élevant en totalité à 200.000 frs, à titre d'avances sur honoraires.

Un troisième acompte dont le montant serait de 200.000 frs peut sans inconvénient être payé à ces architectes, car le total des avances ainsi consenties atteindra un chiffre encore inférieur à celui qui résulte de l'application du taux réglementaire des honoraires pour établissement de projet.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous proposons : 1° de nous autoriser à payer à MM. Alleman et Bonte une avance sur honoraires, de 200.000 frs ; 2° de voter un crédit spécial de pareille somme à inscrire au Budget Extraordinaire de 1938.

Adopté.

N° 1737

*Programme des
Grands Travaux*

*Institut
Denis Diderot*

*Fourniture de
quatre établis
d'ajusteurs*

Marché

MESSIEURS,

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture et de la mise en place à l'Institut Denis Diderot, des établis d'ajusteurs désignés ci-après :

3 établis de 7 m. 00 sur 1 m. 20 pour 12 étaux chacun,
1 établi de 3 m. 40 sur 1 m. 20 pour 6 étaux.

Six maisons spécialistes ont été consultées. Quatre d'entre elles, nous ont fait des propositions :

Compagnie Française de machines outils de précision, 51
avenue Victor Emmanuel III, Paris 73.980 »
Délai : 4 mois

M. Henri Bourée, 139 boulevard de la République, La Made-
leine 42.350 »
Délai : 100 jours ouvrables

M. Alcide Couturier, 57 boulevard Emile Zola, Croix 39.830 »
Ateliers métalliques de Laon, route de Maubeuge, Laon.

Propositions non conformes au programme.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de retenir les offres les plus avantageuses pour la Ville et de nous autoriser, par suite, à passer, avec M. Alcide Couturier, un marché de gré à gré montant à 39.830 frs.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Des propositions ont été demandées à des maisons spécialistes en vue de l'exécution des travaux désignés ci-après et relatifs à l'Etablissement de bains douches du quartier de Moulins-Lille :

I Neuvième lot — Installation sanitaire — Partie B.

II Onzième lot — Clôture en ciment armé.

III Douzième lot — Revêtement des passages de voitures en pavés mosaïques et bordure en béton de ciment.

IV Treizième lot — Revêtement des trottoirs en dalles de béton de ciment.

*
**

I. — Neuvième lot — Installation sanitaire — Partie B

Trois maisons, sur dix consultées, ont remis des offres :

M. Loquet 1 bis rue Colson 18.200 »
variante, canalisations en plomb 19.650 »
variante, canalisations en cuivre 19.450 »

N° 1738

—
*Programme des
Grands Travaux*

—
*Etablissement de
bains douches
Quartier de
Moulins-Lille*

—
Divers travaux

—
Marchés
—

MM. Lecour Fils et Cie, 73 rue des Postes	14.041	»
variante, appareils sanitaires d'Aire-sur-la-Lys	14.279	07
variantes, canalisations en plomb et canalisations en cuivre, non présentées	»	»
MM. Béhin et Hug, 36 rue de Jemmapes	13.885	»
variante, canalisations en cuivre de 15 m/m	13.985	»
variante, canalisations en cuivre de 20 m/m	14.225	»
variante, canalisations en plomb	14.485	»

Les propositions les plus intéressantes pour la Ville, compte tenu de leur valeur technique, sont celles de MM. Béhin et Hug montant à 13.985 frs.

II. — Onzième lot — Clôture en ciment armé

Trois maisons sur sept consultées ont remis des offres.

Etablissements Proci, Saint-André-lez-Lille	28.980	»
M. Hayem, Saint-André-lez-Lille	28.843	»
M. Léon Planquart, 222 Grande Rue, Roubaix	28.530	»

III. — Douzième lot — Revêtement des passages de voitures en pavés mosaïques et bordure en béton de ciment

Quatre maisons, sur cinq consultées, ont remis des offres :

Mme Veuve Louis Collin et Fils, 84 rue de Condé	48.119	»
M. Degrave, 10 rue Colbert	45.061	»
MM. H. et G. Willems Frères, 15 bis rue du Four à Chaux..	44.498	»
M. Roland Lepez, 130 rue Meurein	43.117	»

IV. — Treizième lot — Revêtement des trottoirs en dalles de béton de ciment

Cinq maisons, sur sept consultées, ont remis des offres :

Mme Veuve Louis Collin et Fils, 84 rue de Condé.....	25.136	»
M. Degrave, 10 rue Colbert	23.444	»
MM. H. et G. Willems Frères, 15 bis rue du Four à Chaux..	22.979	»
M. Roland Lepez, 130 rue Meurein	21.990	»
M. Fernand Josien, 138 rue de Bargues	21.914	80

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de retenir, dans chaque lot, l'offre la plus intéressante pour la Ville et de nous autoriser par suite à passer avec MM. Béhin et Hug, Léon Planquart, Roland Lepez, Fernand Josien, des marchés de gré à gré s'élevant respectivement à 13.985 frs, 28.530 frs, 43.117 frs, 21.914 frs 80.

Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts pour la construction de l'établissement de bains-douches dans le quartier de Moulins-Lille.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'entretien de l'installation téléphonique de l'Hôtel de Ville faisait l'objet d'un marché de gré à gré passé avec la Compagnie des Téléphones Thomson-Houston pour la période allant du 1^{er} Janvier 1933 au 31 Décembre 1935. Une clause de ce marché prévoyait qu'il était renouvelable, par tacite reconduction par période d'une année, sauf dénonciation par l'une des parties, deux mois à l'avance.

La Compagnie a demandé la révision de ce marché à partir du 1^{er} Janvier 1937 en indiquant que les conditions économiques ne lui permettaient pas de continuer à assurer l'exécution de son engagement au prix qui avait été calculé en multipliant le prix de base de 1914 par le coefficient 5.

Après pourparlers, il a été admis que le coût de l'entretien pourrait être fonction du coût de la main-d'œuvre et des matières, ces deux facteurs intervenant respectivement pour 70 % et 30 % du montant total.

Les indices introduits dans le calcul seraient : pour la main-d'œuvre, l'indice statistique de la main-d'œuvre des industries électriques et connexes de la région parisienne publié dans la Revue Générale d'Electricité ; pour les matières, l'indice pondéré des prix de gros des matières industrielles (minéraux et métaux) publié dans le Bulletin de la Statistique Générale de la France.

Dans les conditions actuelles le coefficient calculé comme il est dit plus haut ressortirait à 8,42 environ et le coût de l'entretien serait approximativement de 2.050 frs par mois.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de nous autoriser à passer avec la Compagnie des Téléphones Thomson-Houston un marché de gré à gré pour une période de dix années à compter du 1^{er} Janvier 1937, le montant annuel étant calculé ainsi qu'il vient d'être exposé.

La dépense, fixée approximativement à 25.000 frs pour la première année, sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire en vue de l'Entretien du Réseau Téléphonique Municipal.

Adopté.

N° 1739

—
Hôtel de Ville

—
Installation
téléphonique

—
Entretien

—
Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1740

*Hôtel de Ville*I. — *Conduite du chauffage et de la ventilation*II. — *Entretien des appareils sanitaires**Marché*

MESSIEURS,

Le marché de gré à gré passé en 1936 avec la Société Anonyme des Etablissements Delannoy et Dewailly à Armentières, pour la conduite du chauffage, de la ventilation et pour l'entretien des appareils sanitaires de l'Hôtel de Ville, est expiré.

Nous avons invité cette Société à envisager le renouvellement de son marché ; elle nous a fait connaître qu'elle y était disposée moyennant qu'il lui soit tenu compte des hausses survenues sur le coût de la main-d'œuvre en portant le montant du marché à 85.600 frs.

Les prétentions de la Société Delannoy-Dewailly paraissent justifiées. D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'approuver le marché de gré à gré à passer avec cette Société.

La dépense sera prélevée sur le crédit du Budget Ordinaire affecté au chauffage des Bâtiments Communaux.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1741

*Musée Commercial
rue du Lombard**Travaux
d'aménagement
et de
transformation*

MESSIEURS,

La remise en état des locaux du Musée Commercial, rue du Lombard, entreprise en 1937, demande à être complétée par les travaux d'aménagement et de transformation suivants :

1° Rez-de-chaussée

- a) réfection des peintures d'une grande salle avec les vitrines s'y trouvant
- b) installation de l'éclairage électrique.

2° Premier étage. — Salles d'expositions.

- a) pose de linoléum sur les planchers
- b) installation de l'éclairage électrique
- c) pose de rideaux pare soleil aux fenêtres.

3° Cour d'entrée

- a) abatage du mur de clôture à remplacer par une petite grille légère
- b) aménagement de pelouses et massifs
- c) construction d'un abri à charbon
- d) reconstruction d'un W. C.

L'ensemble des travaux énumérés ci-avant est estimé à 52.000 frs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

- 1° d'approuver le projet que nous vous soumettons ;
- 2° d'inscrire au Budget Extraordinaire de 1938 un crédit de 52.000 frs ;
- 3° de décider que les travaux seront confiés : partie aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien aux conditions de leurs marchés respectifs, partie à l'équipe du Démantèlement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché de gré à gré passé en 1936 avec la Société anonyme Grouvelle Arquembourg, 71 rue du Moulin Vert, à Paris, pour : 1° la conduite du chauffage et de la ventilation du Palais des Beaux-Arts ; 2° la conduite et l'entretien du chauffage du Grand Théâtre, a pris fin le 30 Septembre 1937.

Le mode d'exploitation de ces importantes installations donnant entière satisfaction depuis de nombreuses années, nous avons invité la Société anonyme Grouvelle Arquembourg à renouveler son engagement.

Cette société nous a fait connaître qu'elle était disposée à le renouveler aux conditions de l'année dernière, sous réserve qu'il lui soit tenu compte des majorations de salaires survenues ou à venir, à la suite d'accords entre Syndicats patronaux et ouvriers.

Dans ces conditions, le montant du marché à la date du 1^{er} Décembre 1937 serait de 78.372 francs.

La proposition de la Société Anonyme Grouvelle Arquembourg paraît raisonnable. D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'approuver le marché de gré à gré à passer avec cette Société.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Chauffage des Bâtiments communaux ».

Adopté.

N° 1742

—
*Chauffage du
Palais des
Beaux-Arts
et du
Grand-Théâtre*

—
*Conduite et
petit entretien*

—
Marché
—

N° 1743

—
*Temple
Protestant*

—
*Installation
d'une horloge
électrique*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Administration Municipale a émis un avis favorable à un projet d'installation d'une horloge électrique au Temple Protestant, côté place du Temple.

La dépense est évaluée à 11.000 frs.

Nous vous demandons d'accord avec votre Commission des Bâtiments :

- 1° d'approuver le dit projet ;
- 2° d'inscrire au Budget Extraordinaire de 1938 un crédit de 11.000 frs ;
- 3° de décider que les installations seront confiées :

a) Horloge électrique éclairée par transparence, à la Société : « Horlogerie électrique industrielle » de Roubaix ; b) Branchement électrique : à la Société d'exploitation de gaz et d'électricité de Lille ; c) que les autres travaux seront exécutés par les entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des Bâtiments Communaux aux conditions de leur marché.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1744

—
*Délimitation des
terrasses de cafés*

—
*Fixation du prix
des plots*
—

MESSIEURS,

La limitation des terrasses de cafés a nécessité l'achat et la pose de plots en bronze avec queue en fer. Le travail a été effectué au compte des cafetiers. Il y a donc lieu de prévoir le remboursement de la dépense au prorata des plots posés à chaque terrasse.

Le coût de la fourniture et de la pose pour 702 plots s'élevant actuellement à environ 8.373 frs, nous vous prions, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, de fixer à 12 frs le prix à réclamer aux intéressés pour chaque plot posé.

Il est bien entendu que ce prix valable pour le moment présent pourra, à l'avenir, le cas échéant, être modifié en fraction de la variation du prix de la main-d'œuvre et des matériaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 10 Avril 1926, vous avez décidé d'augmenter le nombre des bouches d'incendie de 80 m/m à raison d'environ vingt à vingt-cinq par an.

Pour l'année 1938 votre Commission des Services Publics propose : 1° de poser vingt-cinq bouches aux emplacements indiqués par le Commandant du Bataillon des Sapeurs-Pompiers ; 2° d'en confectionner cinq en sus des vingt-cinq dont il est question ci-avant, de façon à avoir une réserve en magasin et parer ainsi à toute éventualité.

Nous vous demandons de vouloir bien approuver ce programme et décider :

1° que les trente bouches d'incendie seront exécutées par les soins de l'atelier du Service des Eaux ;

2° qu'elles seront posées par l'adjudicataire des travaux d'entretien des distributions d'eaux potables et d'eaux industrielles aux conditions de son marché ;

3° que les dépenses, évaluées à 62.000 frs, seront imputées sur un crédit d'égale importance à ouvrir au Budget Extraordinaire de l'exercice 1938.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il a été reconnu nécessaire d'exécuter divers travaux dans les jardins ouvriers de la Ville : réfection des clôtures ; remise en état des allées, alimentation en eau.

La dépense est évaluée à 55.000 frs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments :

1° d'approuver le projet que nous vous soumettons ; 2° d'inscrire au Budget Extraordinaire de 1938 un crédit de 55.000 frs ; 3° de confier les travaux, partie aux entrepreneurs adjudicataires des travaux de l'entretien aux conditions de leur marché, partie au service du démantèlement — Equipe dite des Chômeurs —.

Adopté.

N° 1745

—
*Distribution
d'eau*

—
*Nouvelles
bouches
d'incendie*

—
Crédit
—

N° 1746

—
*Jardins Ouvriers
de la Ville*

—
*Aménagements
divers*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1747

Construction
d'un égout
rue Dubrunfaut

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un projet ayant pour objet la construction d'un égout, rue Dubrunfaut, en vue d'assurer l'écoulement direct des eaux usées qui stagnent dans les ruisseaux.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons d'approuver ce projet et de décider que la dépense, évaluée approximativement à trente-quatre mille francs, sera prélevée sur le crédit d'emprunt « Egouts collecteurs et secondaires ».

Nous vous proposons, en outre, de confier l'exécution de ces travaux aux équipes dites de chômeurs du Service du Démantèlement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1748

Construction
d'égouts
rues St-Etienne
et du
Nouveau Siècle

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un projet ayant pour objet la construction d'égouts rue Saint-Etienne, entre les rues de Pas et de l'Hôpital-Militaire et rue du Nouveau-Siècle, en vue d'assurer l'écoulement direct des eaux usées qui stagnent dans les ruisseaux et la suppression du cassis traversant la rue du Nouveau-Siècle à l'angle de la rue Saint-Etienne.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons d'approuver ce projet et de décider que la dépense évaluée approximativement à 90.000 frs sera prélevée sur un crédit spécial à inscrire au Budget Extraordinaire de 1938.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1749

Abattoirs
Travaux
d'entretien et de
restauration

MESSIEURS,

Il est devenu indispensable d'effectuer aux Abattoirs :

1° des travaux de gros entretien aux bâtiments suivants : porcheries, étables, bergeries ; étables à veaux, échaudoirs numéros 6 à 10. Dépense évaluée à 70.000 frs ;

2° la restauration complète du groupe des boyauderies. Dépense évaluée à 160.000 frs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1° d'adopter le projet que nous vous soumettons ;

2° de voter, pour être inscrit au Budget Extraordinaire de l'exercice 1938, un crédit de 230.000 frs ;

3° de nous autoriser : a) à mettre en adjudication les travaux de béton armé ; b) à confier les autres travaux, partie aux entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien aux conditions de leur marché, partie aux équipes dites de chômeurs du Service de Démantèlement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La permission d'occupation accordée à la Librairie Hachette pour les dix-huit emplacements des kiosques à journaux érigés sur le territoire de Lille est arrivée à expiration le 31 Octobre 1937.

La redevance annuelle payée à la Ville était de 18.000 frs.

En vue du renouvellement de cette permission, nous avons été saisi de deux propositions : l'une émanant du Syndicat des Marchands de journaux et tendant à obtenir pour ses mandants la gérance des kiosques qui seraient la propriété de la Ville.

L'autre de la Librairie Hachette qui offre de remplacer les 18 kiosques actuels par de nouveaux modèles d'une présentation plus moderne.

Après examen de ces propositions et de longues discussions avec leurs auteurs, il est apparu que celle de la Librairie Hachette est plus avantageuse et présente plus de garanties pour la Ville.

Votre Commission de la Voie Publique et l'Administration Municipale sont d'avis, pour ces raisons, de retenir cette proposition.

Nous vous demandons de vous prononcer dans le même sens étant entendu, notamment :

1° que la permission d'occupation serait accordée pour une durée de 15 années entières et consécutives, à compter du 1^{er} Novembre 1937, moyennant une redevance annuelle de 36.000 francs payable en quatre termes égaux et d'avance.

Cette redevance a été basée sur la situation économique actuelle représentée par l'indice non pondéré des prix de gros publié par le bulletin de la

N° 1750

—
*Kiosques
à journaux*

—
*Fixation de la
redevance*

statistique de la France et du Service d'observation des prix, lequel indice est actuellement de 615 (indice moyen d'octobre 1937).

2° qu'à l'expiration de chaque période de trois ans, la dite redevance variera soit en hausse soit en baisse en cas de variation d'au moins 15 % de l'indice ci-dessus. Dans ce cas, la redevance fixée variera dans la même proportion que l'indice moyen du mois d'Octobre ;

3° que les nouveaux kiosques devront être installés dans un délai de quatre mois à compter du jour de la signature de la permission de voirie.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1751

*Ecole
Valentine Labbé*

*—
Aménagement
des cours de
couture et de
coupe
—*

MESSIEURS,

Les ateliers de couture et de coupe installés dans les anciens bâtiments de l'Ecole Pratique de Filles Valentine Labbé occupent trois pièces séparées par des murs percés de passages de communication.

Cette situation est particulièrement gênante, elle ne permet pas un fonctionnement rationnel des cours et elle rend difficile la surveillance par les professeurs.

Votre Commission des Bâtiments avait eu son attention attirée sur cet état de choses et elle avait demandé la mise à l'étude de la suppression des séparations intermédiaires.

Mais ce projet a dû être abandonné par suite de la présence de tuyaux de fumée qu'il n'est pas possible de détourner et aussi parce que l'une des séparations est constituée par un mur maître dont la démolition aurait entraîné l'exécution de travaux difficiles et coûteux.

*
**

Dans les nouveaux bâtiments de l'Ecole se trouve un préau sur lequel peut être aménagée une salle d'environ 95 m² qui conviendrait très bien pour installer les cours de couture et de coupe ; l'accès de cette salle se ferait par la galerie extérieure desservant les classes d'étage des bâtiments situés dans le fond de l'école.

M. Duthoit, architecte agréé, a dressé les plans et devis de cette construction.

La dépense, évaluée à la somme de 189.000 frs, se répartit comme suit :

1 ^{er} Lot. — Maçonnerie	38.500 »
2 ^e Lot. — Plâtrerie, cimentage	15.200 »
3 ^e Lot. — Parquet sans joints	9.000 »
4 ^e Lot. — Charpente, menuiserie	22.200 »
5 ^e Lot. — Zingage, plomberie	18.500 »
6 ^e Lot. — Ferronnerie	33.200 »
7 ^e Lot. — Peinture, vitrerie	9.500 »
8 ^e Lot. — Chassis à guillotine, prévision	7.500 »
9 ^e Lot. — Chauffage central, prévision	12.000 »
10 ^e Lot. — Electricité, prévision	6.000 »
11 ^e Lot. — Mobilier, prévision	3.160 »
12 ^e Lot. — Stores, prévision	1.800 »
Total.....	176.560 »
Somme à valoir pour divers et imprévus.....	3.440 »
Total.....	180.000 »
Honoraires de l'architecte 5 %, soit	9.000 »
Ensemble.....	189.000 »

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons : 1° d'autoriser l'exécution des travaux ; 2° de décider la mise en adjudication des lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, des propositions devant vous être faites ultérieurement pour les autres lots de travaux de bâtiment ; 3° de voter un crédit de 189.000 frs à inscrire au Budget Extraordinaire de 1938 ; 4° de nous autoriser à solliciter de l'Etat et du Département les subventions prévues pour les constructions de l'Enseignement Technique. Mais, étant donné que les formalités de l'approbation des projets et de la fixation de la subvention de l'Etat par M. le Ministre de l'Education Nationale entraînent des délais assez longs, nous vous proposons, pour ne pas retarder l'exécution des travaux, de demander l'autorisation de les commencer sans attendre que soit fixée la dite subvention.

Il est bien entendu au surplus : a) que la Ville ne pourra se prévaloir de l'exécution des travaux pour faire avancer son tour de subvention, celui-ci restant déterminé par la liste de priorité départementale ; b) que l'autorisation de commencer les travaux ne saura avoir pour effet de créer à la Ville un titre à l'obtention d'une subvention au cas où les crédits viendraient à

être réduits ou supprimés par le Parlement, les travaux devant être dans ce cas exécutés à ses risques et périls ; c) que dès maintenant nous prenons l'engagement d'inscrire à notre budget pendant trente ans, au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1 % du montant de la dépense sur lequel la subvention de l'Etat aura été calculée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1752

MESSIEURS,

Cimetières
—
Taxes d'entrée
et de sortie

Par délibération du 23 Décembre 1936, approuvée le 30 du même mois, vous avez apporté des modifications au tarif des concessions de terrains dans les cimetières, des travaux de sépulture et des droits divers se rattachant aux inhumations et exhumations.

M. le Premier Président de la Chambre des Comptes, à qui cette délibération avait été soumise conformément au décret du 30 Octobre 1935, a fait connaître qu'il convenait de préciser les cas dans lesquels il doit y avoir exonération en ce qui concerne les taxes d'entrée et de sortie des corps.

Déférant à ces instructions, nous vous demandons de vouloir bien décider que ces taxes ne s'appliqueront qu'aux transports de corps qui s'effectuent sans pompe ni convoi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1753

MESSIEURS,

Retraités
Municipaux
—
Indemnité de
cherté de vie

Les retraités affiliés à la Caisse Municipale, invoquant la hausse du coût de la vie, sont intervenus auprès de l'Administration Municipale en vue d'obtenir une indemnité de complément.

L'Administration Municipale, reconnaissant le caractère légitime de cette demande, a décidé d'allouer à ces retraités une indemnité de cherté de vie fixée :

1° à 720 francs par an pour les titulaires de pensions d'ancienneté ;

2° à 360 francs par an pour les titulaires :

a) de pensions de reversion,

b) de pensions proportionnelles.

Toutefois l'indemnité attribuée aux bénéficiaires des pensions visées au N° 2 paragraphes a) et b) ne pourra excéder 50 pour 100 du montant de la pension.

En ce qui concerne les retraités pour lesquels il aura été tenu compte, dans la liquidation de la pension, des traitements en vigueur au 1^{er} Décembre 1937, l'indemnité de cherté de vie à leur allouer sera égale à la différence entre la pension — augmentée de l'indemnité — qu'ils auraient obtenue sur la base des traitements en vigueur avant cette date et la pension dont ils seront bénéficiaires.

Les titulaires de plusieurs pensions ne pourront prétendre qu'à une seule indemnité qui sera attribuée au titre de celle des pensions ouvrant droit, en vertu des dispositions qui précèdent, à l'indemnité la plus élevée.

Nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien décider d'appliquer cette mesure à partir du 1^{er} Novembre 1937 ; la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous l'article 8 « Suppléments de pensions aux retraités de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Alfred Coucke, professeur de contrebasse au Conservatoire National de Musique, né le 31 Octobre 1871, a cessé ses fonctions à la date du 30 Septembre 1937.

Entré au Conservatoire le 1^{er} Octobre 1913 il comptait, au 30 Septembre 1937, vingt quatre ans de service.

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930, M. Coucke a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de 100 francs par année de service soit 2.400 frs. Mais, comme la dite allocation ne peut dépasser la pension qui aurait été servie à M. Coucke s'il avait été tributaire de la Caisse Municipale des Retraites, il y a lieu de la ramener à 1.145 frs 32.

En conséquence, nous vous demandons de lui allouer, à partir du 1^{er} Octobre 1937, une allocation annuelle de 1.145 frs 32 qui sera prélevée sur l'article 10 du Budget Ordinaire de l'exercice 1937.

Adopté.

N° 1754

—
Allocation
annuelle et
renouvelable

—
Services
Municipaux

—
Alfred Coucke
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1755

*Réorganisation
du Service
de l'Assistance
Médicale gratuite*

*Renonciation à
l'autonomie*

MESSIEURS,

A différentes reprises l'Administration Municipale avait examiné, sans donner suite aux suggestions des uns et des autres, la question de l'autonomie que possède la Ville de Lille en matière d'assistance médicale gratuite. Cette année, eu égard à diverses circonstances, notamment à l'élévation constante du déficit des Hospices de Lille à couvrir par la Ville, nous avons prié des personnalités administratives très au courant des questions d'assistance, de procéder à une étude du problème. Il résulte des rapports qui nous ont été ainsi fournis et d'une consultation donnée par notre Conseiller Juridique, que l'organisation actuelle doit être modifiée, si l'on veut respecter la lettre et l'esprit des lois sur l'assistance médicale et mettre les assistés en état d'en recueillir le plein bénéfice ; aussi l'Administration Municipale a-t-elle donné un avis favorable à l'abandon de l'autonomie en matière d'assistance médicale gratuite.

Nous vous proposons, en conséquence, de vouloir bien ratifier cet avis et, dès lors, de prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 15 Juillet 1893 et notamment l'article 1^{er} qui dispose que :
« Tout Français malade, privé de ressources, reçoit gratuitement de la commune, du département ou de l'Etat, suivant son domicile de secours, l'assistance médicale à domicile ou, s'il y a impossibilité de le soigner utilement à domicile, dans un établissement hospitalier » ;

Vu la loi du 30 Avril 1930 et le décret-loi du 30 Octobre 1935 sur les assurances sociales et notamment l'article 19 de ce décret stipulant que les assurés indigents et les membres de leur famille peuvent être inscrits sur les listes d'assistance dans les conditions de la loi du 15 Juillet 1893, soit pour les soins médicaux et les frais pharmaceutiques, soit pour les frais d'hospitalisation, soit pour la totalité de ces avantages ;

Vu l'article 9 du décret-loi du 30 Octobre 1935 sur l'unification et la simplification des barèmes en vigueur pour l'application des lois d'assistance, prévoyant que les villes bénéficiaires des organisations spéciales visées par l'article 35 de la loi du 15 Juillet 1893 ne pourront être admises à renoncer à ce régime sans une décision spéciale du Ministre de la santé publique, prise après avis des ministres des Finances et de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté du 30 Octobre 1899 par lequel M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, autorisait la Ville de Lille à avoir une organisation spéciale de l'assistance médicale gratuite ;

Considérant qu'en l'état actuel de l'organisation locale de l'assistance médicale gratuite, les assistés de la ville de Lille ne peuvent recevoir, à

domicile, tous les soins médicaux et pharmaceutiques qui leur sont nécessaires, ce qui oblige les praticiens à les faire soigner dans les hôpitaux ;

Considérant qu'il en est de même pour les assurés sociaux privés de ressources, et que, pour cette raison, l'article 59 de la loi du 30 Avril 1930, devenu l'article 19 du décret-loi du 30 Octobre 1935, n'a pu recevoir son application, quant aux soins à domicile ;

Considérant que cette situation est contraire aux dispositions bienveillantes des lois du 15 Juillet 1893 et du 30 Avril 1930, et néfaste aux intérêts légitimes en présence ;

Après en avoir délibéré,

Décide

1° de renoncer, à partir du 1^{er} Janvier 1938, à l'autonomie en matière d'assistance médicale gratuite que l'arrêté ministériel du 30 Octobre 1899 avait autorisé la ville de Lille à avoir ;

2° son rattachement au service départemental d'assistance ;

3° de solliciter de M. le Ministre de la Santé Publique l'approbation de la présente décision.

.....
M. LE MAIRE. — En quelques mots, permettez-moi de souligner les avantages importants de la réforme que nous vous proposons :

Intérêt financier qui n'est pas à dédaigner pour des administrateurs ayant le souci impérieux de sauvegarder les intérêts de la Ville.

Il ne nous est pas possible d'évaluer cette économie mais je puis donner l'assurance qu'elle sera très importante.

En outre, nous modifions complètement le mode d'assistance à domicile, tenant compte de l'intérêt des indigents.

Plus de docteur imposé, l'indigent malade pourra choisir son médecin.

Quant aux soins, suppression des imperfections du système présentement en vigueur.

Sans vouloir critiquer les honorables membres du service médical actuel, je puis affirmer que le nombre d'indigents se présentant à la visite médicale, de durée réduite, ne leur permet pas d'examiner le malade comme ils le désireraient et de dépister les abus regrettables.

Plus de différence entre l'indigent et le malade payant, tous ont droit aux mêmes soins !

La délibération que nous vous demandons d'approuver répond à ces préoccupations.

Le rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1756

—
Droits de place—
Révision du tarif
—

MESSIEURS,

En vue de satisfaire aux dispositions du décret du 31 Juillet 1937 et, d'autre part, afin de procurer au Budget une partie des ressources qui nous sont nécessaires pour couvrir les nouvelles charges que, comme toutes les autres villes, nous avons à supporter notamment du fait de la hausse considérable des prix, il a été procédé à une révision des barèmes des droits de place sur les marchés et des taxes s'y rattachant.

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques vous propose d'adopter les tarifs ci-après :

Marchés de plein air :

Abonnés — 1 fr. par mètre courant et par jour de marché.

Non abonnés — 1 fr. 50 par mètre courant et par jour de marché.

Marché aux fleurs :

1 fr. par mètre carré, avec obligation d'occuper 4 mètres de profondeur, soit 4 frs par mètre de façade.

Marché aux oiseaux :

1 fr. 50 par mètre carré.

Marché aux chiens :

0 fr. 50 par bête exposée.

Marché au beurre :

1 fr. par panier.

Marché aux légumes :

1 fr. par mètre carré avec minimum de perception de 4 frs.

Abonnés : minimum 6 m² pour 6 frs.

Marchandises en sacs ou en paniers : 0,25 par sac ou panier, avec minimum de perception de 5 frs.

Pommes de terre déposées dans les Halles : 2 frs par m² et par semaine — minimum de perception : 10 frs.

Marché aux chevaux :

Cheval : 5 frs ; Mule, Mulet : 2.50 ; Ane : 1,25.

Echoppes ambulantes :

25 frs par voiture ou panier et par mois.

Stationnements :

1^{re} zone : (défini par l'article 208 du Code des Arrêtés Municipaux).

50 frs par mois, pour 3 m², plus 15 frs par mètre carré ou fraction de m² supérieure à 3 m. payables par trimestre et d'avance.

2^e zone : 20 frs par mois pour 3 m² plus 4 frs par mètre carré ou fraction de mètre supérieure à 3 m.

aux abords des marchés : 2 frs par jour de marché et pour la durée du marché, plus 1,50 par mètre carré ou fraction de mètre supérieure à 3 m.

Droits de crochet :

Bœuf, veau, porc, etc..., la pièce ou quartier 0 60

Porc, veau, entier 1 20

Mouton, chèvre 0 60

Rognons, cervelles 0 20

Resserre :

Bœuf, taureau, vache, etc. 1 20

Porc, veau entier 2 40

Mouton, chèvre 1 20

MARCHES COUVERTS :

Nature des étaux	Loyer annuel		Nouvelle Aventure et Gentil Muiron
	Marché Saint-Nicolas	Halles Centrales	
Boucher	1.732 50	1.620 »	1.350 »
Charcutier	1.608 75	1.512 »	1.269 »
Tripier	1.237 50	1.350 »	1.161 »
Poissonnier	841 50	918 »	685 »
Divers	742 50	685 »	621 »
Boutiques du rez-de-chaussée sur la Grand'-Place	1.980 »		
Caves	45 francs par trimestre		

D'accord avec vos Commissions du Budget et des Finances, nous vous demandons de donner votre agrément à ce nouveau tarif et de décider qu'il sera applicable à partir du 1^{er} Janvier 1938.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1757

MESSIEURS,

Distribution d'eau

Révision
des tarifs

Pour les mêmes raisons que celles qui viennent de vous être exposées, à propos du relèvement du droit de place, votre Commission des Services Publics, après avoir procédé à la révision des prix de vente de l'eau, vous propose le nouveau tarif ci-après :

1° — EAU POTABLE

a) Abonnements domestiques

Minimum annuel	50 m ² à	1 30
Suppléments, le m ²		1 30

b) Abonnements industriels

Minimum annuel	1000 m ² à	1 20
Suppléments : de 1.001 à 5.000 m ²		1 00
de 5.001 à 10.000 m ²		0 90
de 10.001 à 20.000 m ²		0 80
de 20.001 à 40.000 m ²		0 70
au-dessus de 40.000 m ²		0 60

2° — EAU INDUSTRIELLE

Sans changement.

3° — EAU POUR LES CONSTRUCTIONS

(par jour d'ouverture du robinet d'arrêt).

diamètre du branchement : 20 m/m	3 75
diamètre du branchement : 30 m/m	5 00
diamètre du branchement : 40 m/m	6 00

4° — BRANCHEMENTS D'INCENDIE

diamètre du branchement : 40 m/m	125 »
diamètre du branchement : 60 m/m	185 »
diamètre du branchement : 80 m/m	250 »
diamètre du branchement : 100 m/m	310 »
diamètre du branchement : 125 m/m	375 »
diamètre du branchement : 150 m/m	500 »
diamètre du branchement : 200 m/m	625 »

Nous vous demandons, d'accord avec vos Commissions du Budget et des Finances, de vouloir bien approuver ces nouveaux tarifs et de décider qu'ils seront applicables à partir de l'année 1938.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Conformément au Décret du 31 Juillet 1937 et en vue de faire face à une partie des charges nouvelles — nous l'avons souligné tout à l'heure à propos du relèvement des droits de place — que nous avons à supporter du fait de la hausse des prix, il a été procédé à la révision du tarif des concessions et des droits divers dans les Cimetières.

En accord avec vos Commissions : a) de l'Administration Générale ; b) du Budget ; c) des Finances, nous vous proposons d'adopter le nouveau tarif ci-après, qui sera applicable à partir du 1^{er} Janvier 1938.

N° 1758

—
Cimetières

—
Modification
des tarifs

I — CONCESSIONS

		le mètre carré
1° Concessions de quinze ans	Frs	75 »
2° Concessions de trente ans		220 »
Superpositions		110 »
3° Concessions centenaires		2.500 »
Superpositions		1.250 »
4° Concessions perpétuelles		3.500 »
Superpositions		1.750 »

II — TRAVAUX DE SEPULTURE — DROITS DIVERS

		le mètre carré
a) Sépultures		
Fosse pour adulte		35 »
Fosse pour enfant		20 »
Supplément pour fosse profonde adulte		70 »
Supplément pour fosse profonde enfant		40 »
Croix provisoire (concession)		20 »
Exhumation sans réinhumation		125 »
Exhumation et réinhumation		50 »
b) Travaux de terrassement		
Jusqu'à 1 m. 50 de profondeur		25 »
De 1 m 50 à 3 mètres de profondeur		45 »
De 3 m à 4 m 50 de profondeur		75 »
Transport de terre à la suite d'une fouille		30 »
Inhumation d'un corps dans un caveau avec ou sans exécution de terrassement		75 »
Transport d'un corps pour changement de place ou de section ou hors du cimetière		30 »
Mise en case d'un corps au caveau d'attente		100 »
Retrait et transport d'un corps du caveau d'attente ..		100 »

c) Terrassement pour sarcophages

Adultes	Sarcophage simple à 1 m 60 de profondeur ..	125 »
	Sarcophage simple à 2 m 30 de profondeur ..	200 »
	Sarcophage simple à 3 m de profondeur ..	250 »
	Sarcophage double à 2 m 30 de profondeur ..	200 »
	Sarcophage double à 3 m de profondeur ..	250 »
	Sarcophage triple à 3 m de profondeur	300 »
Enfants	Sarcophage simple à 1 m 60 de profondeur ..	75 »
	Sarcophage simple à 2 m de profondeur ..	100 »
	Sarcophage simple à 2 m 50 de profondeur ..	150 »

d) Taxe supplémentaire pour sarcophages posés dans les concessions de 30 ans et 100 ans

Adultes	Sarcophage simple	175 »
	Sarcophage double	225 »
	Sarcophage triple	300 »
Enfants		150 »

e) Terrassements pour découvrir un sarcophage

à 0 m 80 de profondeur	40 »
à 0 m 90 de profondeur	50 »
à 1 mètre de profondeur	60 »
à 1 m 20 de profondeur	75 »

f) Terrassement pour caveaux en maçonnerie

Prix à établir suivant les dimensions proposées et acceptées par les concessionnaires et calculées d'après les prix de terrassement et transport de terre.

g) Autorisation d'ouverture d'un caveau

75 »

h) Caveaux d'attente

Taxe d'occupation, premier mois	150 »
les mois suivants par jour	5 »

Taxe d'admission des corps venant de l'extérieur

Concession de 30 ans	500 »
Concessions centenaires	1.000 »
Concessions perpétuelles	3.000 »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1759

MESSIEURS,

*Taxes
Municipales
sur le Gaz et
l'Electricité*

La loi du 13 Août 1926 complétée et modifiée par les décrets des 11 Décembre 1926 et 12 Août 1937 autorise les Communes à établir des taxes sur le gaz et l'électricité.

La taxe est due par les usagers pour les quantités de gaz et d'électricité consommées sur le territoire de la Commune pour le chauffage et l'éclairage à l'exclusion de celles pour tous autres usages.

Le taux de la taxe ne pourra excéder 8 % de la somme représentant, sur la facture, le prix de la fourniture du gaz et de l'électricité.

Sont exemptées de la taxe les consommations :

- a) pour l'éclairage du domaine public, national, départemental ou communal ;
- b) pour l'éclairage des véhicules de toutes espèces.

Pour les mêmes raisons que celles qui vous ont été exposées à propos du relèvement des tarifs des droits de place, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Services Publics, d'instituer une taxe municipale de 8 % :

- 1° sur les ventes de gaz destiné au chauffage et à l'éclairage ;
- 2° sur les ventes de courant électrique destiné à l'éclairage, à l'exclusion de tous autres usages et en particulier du chauffage électrique des locaux et de l'eau.

De même les abonnés d'éclairage soumis à un tarif mixte ne seront taxés que sur les consommations facturées au tarif de la première tranche, supposée seule représenter de l'éclairage.

La Société concessionnaire chargée de percevoir ces taxes serait en droit d'exiger le remboursement des frais de perception. Toutefois, ladite Société nous a fait connaître, sur nos instances, que ces frais ne nous seraient pas réclamés si nous consentions à ce que les valeurs de chacune des taxes par kilowatt-heure ou mètre cube de gaz soient arrondies au nombre entier de centime (8 % des prix unitaires, ramené au centime immédiatement inférieur).

D'autre part, lorsque le consommateur sera son propre fournisseur il interviendra entre la commune et lui une convention réglant à forfait le montant de la taxe qui devra lui être imposée ; à défaut d'entente, l'intéressé sera taxé d'office par le Maire, sauf recours au Préfet. Pour établir

le forfait conventionnel ou fixer la taxation d'office, on se guidera sur le montant des taxes acquittées dans la commune par les autres usagers.

Nous vous proposons donc d'adopter ce que nous venons de vous exposer y compris la modalité de perception.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1760

*Aménagement
des voies privées*

Convention

MESSIEURS,

Dans votre séance du 5 Mai 1937, vous avez donné un avis favorable à l'extension à la Ville de Lille des dispositions de la loi du 15 Mai 1930 relative à l'assainissement et au classement d'office des voies privées de la Ville de Paris.

Les formalités administratives en vue de l'obtention du décret à intervenir étant sur le point d'être terminées, nous pouvons escompter l'admission rapide de ce décret.

En vertu des textes en vigueur, il convient pour la Ville de désigner le technicien qui sera chargé de la réalisation de l'aménagement des voies privées ainsi classées.

Il nous est apparu que M. Marché, ingénieur-géomètre, spécialisé dans ce genre de questions, est tout qualifié pour l'accomplissement de ce travail.

Après pourparlers, M. Marché nous a fait connaître qu'il accepterait :

1° de poursuivre, à son corps défendant, la mise en état, dans les délais les plus brefs, des voies privées de la Ville ;

2° de conduire les opérations, non seulement au point de vue technique mais aussi dans un sens administratif très large, c'est-à-dire d'assurer d'une façon effective le Secrétariat administratif des Syndicats ou Associations Syndicales dont il lui appartiendra de promouvoir la constitution.

A cet effet, M. Marché devra rechercher les propriétaires intéressés, provoquer leur adhésion de principe à la constitution d'une association, les convoquer à l'assemblée constitutive, établir le programme et les plans des travaux, dresser les états parcellaires et de répartition des dépenses, rédiger les procès-verbaux des assemblées, déposer en accord avec les intéressés les demandes de prêt ou de subvention à l'Etat ou à la Commune et en général se tenir à la disposition des propriétaires riverains de l'Etat ou de la Commune pour leur fournir toutes indications utiles concernant les affaires en cours.

Il appartiendra pareillement à M. Marché de poursuivre directement,

auprès des Associations Syndicales le recouvrement des frais et honoraires afférents à ces travaux, la Ville ne devant, en aucun cas, être mise en cause au sujet de ce recouvrement.

En raison de l'importance du programme qui doit être réalisé dans ces délais aussi courts que possible, M. Marché a sollicité pour le couvrir des frais importants qu'il devra engager, une avance de la Ville de 1.000 frs par rue entreprise, étant entendu que cette avance sera considérée, comme un acompte qui viendra en déduction des subventions que la Ville consent habituellement aux associations syndicales.

Nous vous proposons d'accepter ces conditions, de nous autoriser :

- a) à passer, avec M. Marché, la convention que nous vous soumettons ;
- b) à lui consentir l'avance de 1.000 frs par rue entreprise, aux conditions ci-dessus.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En votre séance du 23 Décembre 1936, vous avez approuvé le projet de clôture en béton armé qui vous était présenté pour le Cimetière de l'Est et décidé l'exécution immédiate d'une première tranche de travaux jusqu'à concurrence de 50.000 francs.

Une partie du cimetière, le long de la rue du Ballon, a pu ainsi être clôturée, mais ce travail demande à être poursuivi.

D'autre part, il a été procédé en 1934 à la réfection, dans les deux cimetières, de chemins en mauvais état avec emploi de tar-macadam. Ce produit a donné de bons résultats et il serait intéressant de continuer dans les autres chemins le travail amorcé.

Il en est de même pour la remise en état d'allées à piocher et à recharger de gravier.

Il est nécessaire, enfin, d'envisager l'exécution des travaux suivants :

1° CIMETIERE DE L'EST

- a) Construction d'une canalisation des eaux usées à l'aqueduc de la rue du Faubourg de Roubaix ;
- b) reconstruction d'un logement de concierge et d'un bureau de cimetière ;
- c) fourniture de poubelles en treillis à certains endroits pour y déposer les diverses ordures.

N° 1761

—
*Cimetières de
l'Est et du Sud*

—
*Travaux
d'aménagement*

—
Crédit
—

2° CIMETIERE DU SUD

- a) Reconstruction d'un hangar écroulé ;
- b) fourniture de poubelles en treillis comme les précédentes.

L'ensemble des travaux est évalué, selon les estimations établies par nos services, à la somme de 2.130.000 frs.

L'importance de la dépense nous amène à prévoir l'exécution des travaux par tranches successives.

Nous proposons d'effectuer en 1938 les travaux indiqués ci-après :

1° CIMETIERE DE L'EST

Prolongement de la clôture en béton armé de la rue du Ballon jusqu'à la rue de La Madeleine : 480 m. à 200 frs.....	96.000	»
Réfection en tar-macadam du chemin parallèle à la rue du Ballon jusque la rue de La Madeleine : 2.835 m ² à 40 frs....	113.400	»

2° CIMETIERE DU SUD

Achèvement de l'allée centrale en tar - macadam : 600 m ² à 40 frs	24.000	»
Reconstruction d'une remise	30.000	»

3° CIMETIERES DE L'EST ET DU SUD

Fourniture de corbeilles à ordures	11.600	»
	<hr/>	
	275.000	»

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

- 1° d'adopter le projet tel qu'il est présenté ;
- 2° d'inscrire au Budget Extraordinaire de 1938 un crédit de 275.000 frs ;
- 3° de nous autoriser à mettre en adjudication les travaux suivants prévus en 1938 :

- a) clôture en béton armé ;
- b) réfection d'un chemin en tar-macadam ;

4° de décider que les autres travaux seront confiés partie aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien aux conditions de leurs marchés respectifs, partie à l'équipe du Service du Démantèlement et partie aux ouvriers du Service intérieur de la Propreté Publique et des Transports.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché passé pour la fourniture des stencils, nécessaires aux services municipaux expire le 31 Décembre.

Nous avons procédé à des appels d'offres en vue de l'achat à faire pour ces services en 1938.

Dix maisons avaient été sollicitées, sept ont répondu à notre appel.

Les propositions faites par la Société « Rexpel », 29 rue Tronchet, Paris (VIII^e), ayant été reconnues les plus intéressantes pour la Ville, nous vous demandons de nous autoriser à passer marché avec cette firme et de décider que les dépenses résultant dudit marché, soit environ 7.680 frs, seront prélevées sur les crédits du Budget Ordinaire de l'exercice 1938.

Adopté.

N° 1762

—
*Services
Municipaux*

—
*Fourniture de
stencils pendant
l'année 1938*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de nous permettre de couvrir une partie du déficit du Budget Ordinaire, vos Commissions des Finances et du Budget ont proposé l'application d'une majoration de 25 % à toutes les taxes d'octroi figurant au tarif général annexé au décret du 1^{er} Juillet 1927, à l'exception de celles frappant les vins en bouteilles et les poissons de mer.

Nous vous demandons d'adopter cette proposition et de décider l'application de ladite majoration à partir du 10 Janvier 1938.

M. LE MAIRE. — Selon les assurances données par M. le Ministre des Finances, notamment au cours de l'entretien qu'il eut en compagnie de M. Marchandau parlant au nom de l'Association des Maires de France, nous pouvons compter sur un abrègement et une simplification des formalités d'approbation prévues dans la prochaine loi de Finances. C'est pour cette raison que nous avons fixé au 10 Janvier la date d'application de la majoration en question.

Adopté.

N° 1763

—
Octroi
—
Tarif général
—
Majoration
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1764

MESSIEURS,

—
Bourses et
subsides

—
Année scolaire
1937-1938

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, les propositions d'allocation de bourses et subsides pour l'année scolaire 1937-1938 :

I — LYCÉE FAIDHERBE

Gérard Baras, abonnement aux livres	Frs	130	»
Roland Bécart, abonnement aux livres.....	»	160	»
Julien Bruneval, abonnement aux livres	»	130	»
Marcel Cooren, abonnement aux livres.....	»	160	»
Jean Decobert, abonnement aux livres	»	130	»
Paul Defiez, abonnement aux livres, externat surveillé....	»	538	»
Albert Defiez, abonnement aux livres	»	200	»
Henri Deblique, abonnement aux livres	»	200	»
Léon Debruyne, abonnement aux livres	»	200	»
Paul Delahaye, abonnement aux livres	»	160	»
Robert Desruelle, abonnement aux livres.....	»	160	»
Albert Devos, abonnement aux livres	»	130	»
Gaston Dillies, demi-pension	»	2.133	»
à partir du 1 ^{er} Janvier 1938	»	2.214	»
Jean Dolicque, abonnement aux livres, externat surveillé..	»	538	»
René Duvinage, abonnem. aux livres, externat surveillé.	»	538	»
Raymond Dumillon, abonnement aux livres	»	160	»
Pierre Evrard, abonnement aux livres, externat surveillé..	»	538	»
Henri Fruchard, abonnement aux livres	»	160	»
Georges Gadenne, abonnem. aux livr., $\frac{1}{2}$ externat surveillé.	»	349	»
Marcel Godart, abonnement aux livres.....	»	160	»
Lucien Hayez, abonnement aux livres, externat surveillé...	»	508	»
Roger Horent, abonnement aux livres	»	130	»
Gérard Lagache, demi-pension	»	2.133	»
à partir du 1 ^{er} Janvier 1938	»	2.214	»
Pierre Laurent, abonnement aux livres	»	130	»
Michel Lefebvre, abonnement aux livres	»	130	»
Michel Leroy, abonnement aux livres	»	130	»
Robert Letellier, abonnement aux livres	»	200	»
Abraham Lipszic, abonnement aux livres	»	130	»
Edmond Mortelecque, abonnement aux livres	»	130	»
Michel Mammez, abonnement aux livres, externat surveillé.	»	508	»
René Mysoot, abonnement aux livres	»	200	»
Georges Navez, abonnement aux livres, externat surveillé.	»	508	»
Maurice Navez, abonnement aux livres, externat surveillé.	»	508	»

Roger Osteux, abonnement aux livres	»	160	»
Robert Ovelacque, abonnement aux livres	»	160	»
René Paratte, abonnement aux livres	»	200	»
Roger Patou, abonnement aux livres	»	130	»
Julien Pupin, abonnement aux livres, externat surveillé...	»	538	»
Jean Spy, abonnement aux livres.....	»	130	»
X. Spy, abonnement aux livres	»	130	»
Roger Thalamas, abonnement aux livres.....	»	200	»
Robert Thalamas, abonnement aux livres	»	160	»
Gustave Tant, abonnement aux livres	»	130	»
Raymond Thisse, complément de bourse, demi-pension ..	»	4.584	»
à partir du 1 ^{er} Janvier 1938	»	1.719	»
Michel Valains, abonnement aux livres	»	160	»
Jean Valains, abonnement aux livres	»	130	»

II — LYCÉE FÉNELON

Georgette Bosier, abonnement aux livres, demi-pension..	»	1.692	»
Henriette Chrétien, abonnement aux livres	»	125	»
Janine Delcroix, abonnement aux livres	»	125	»
Danielle Delille, abonnement aux livres, externat surveillé.	»	468	»
Jacqueline Dolicque, abonnement aux livres	»	125	»
Thérèse Demoustier, abonnement aux livres	»	150	»
Rose Demoustier, abonnement aux livres	»	125	»
Marinette Evraerd, abonnement aux livres	»	150	»
Renée Frémeaux, abonnement aux livres, demi-pension...	»	1.817	»
Marguerite Fruchart, abonnement aux livres	»	125	»
Germaine Ghilbert, abonnem. aux livres, externat surveillé.	»	468	»
Berthe Hautœur, abonnement aux livres, demi-pension...	»	1.692	»
Marthe Hérent, abonnement aux livres	»	150	»
Andrée Laurent, abonnement aux livres	»	125	»
Janine Leclercq, abonnement aux livres, externat surveillé.	»	503	»
Germaine Leclercq, abonnem. aux livres, externat surveillé.	»	468	»
Paulette Lecoeuvre, abonnement aux livres	»	150	»
Francine Lembrouck, abonnement aux livres	»	Refus	
Fernande Lefebvre, abonnement aux livres.....	»	150	»
Andrée Lemaire, abonnement aux livres, externat surveillé.	»	528	»
Paulette Lerouge, abonnement aux livres	»	125	»
Micheline Leroy, abonnement aux livres	»	150	»
Fernande L'hote, abonnement aux livres	»	150	»
Janine Questroy, abonnem. aux livres, externat surveillé.	»	468	»
Anne-Marie Richard, abonnement aux livres	»	125	»
Hélène Roose, abonnement aux livres, externat surveillé.	»	503	»
Yvonne Shéa, abonnement aux livres	»	150	»
Roberte Valains, abonnement aux livres	»	150	»

Jacqueline Vasseur, abonnement aux livres, demi-pension. »	1.692 »
Christiane Wiart, abonnement aux livres	» 90 »
Marcelle Dumillon, abonnement aux livres	» 125 »
Janine Dumillon, abonnement aux livres	» 90 »
Denise Kestelot, demi-pension	» 1.314 »
Micheline Roussel, abonnem. aux livres, externat surveillé. »	503 »

III — BOURSES REMBOURSABLES

Emile Morlaix, Ecole Nationale supérieure des Beaux-Arts. »	5.500 »
François Fauck, Ecole Nationale supérieure des Beaux-Arts »	5.500 »
Danielle Dupuis, Ecole Nationale supér. des Beaux-Arts. »	5.500 »
Paul Dessauvages, Ecole Nationale supér. des Beaux-Arts. »	5.500 »
Félix Arnold, Faculté des Lettres	» 2.000 »
Jacqueline Leleu, Ecole Supérieure de Commerce	» 2.000 »
René Mammez, Faculté des Sciences.....	» 2.300 »
Jean Roussel, Faculté de Médecine	» 2.500 »
Georges Lagache, Faculté de Médecine	» 2.200 »
Berthe Jacob, Ecole Normale d'Institutrices de Douai....	» 2.500 »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1765
—
Ecoles primaires
élémentaires
—
Créations et
suppressions
de classes
—

Chacune des écoles du groupe Aristide Briand-Ferdinand Buisson, que nous avons ouvert à l'Epi de Soil en Octobre dernier, devait comprendre six classes d'enfants normaux recrutés dans le quartier, et deux classes d'anormaux recrutés dans un secteur plus étendu.

Les classes d'anormaux n'ayant pas été créées, huit classes, prises sur celles qui fonctionnaient jusqu'ici au Faubourg des Postes dans les Ecoles Turgot-Renan ont été attribuées à chacune des dites écoles Aristide Briand-Ferdinand Buisson.

Notre quartier de la Cité Hospitalière est appelé à se peupler de plus en plus. Si l'on remplit dès maintenant les huit salles disponibles dans chaque école de l'Epi de Soil, il ne restera rien pour le développement qui va inévitablement se produire.

Nous pensons qu'il vaudrait mieux réserver dès maintenant, dans les écoles de l'Epi de Soil, quatre classes pour l'extension inévitable de ces écoles.

C'est pourquoi nous vous proposons de demander au Ministère la suppression de deux classes dans chacune des écoles du groupe Aristide Briand-Ferdinand Buisson, de l'Epi de Soil, et la création de ces deux classes dans chacune des écoles Turgot-Renan, du Faubourg des Postes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Avant de procéder à l'examen du Budget de notre Ville pour l'année 1938, il nous a paru indispensable, pour la clarté des explications qui accompagneront l'analyse de ce document, de rappeler sommairement les conditions dans lesquelles se présentaient le Budget primitif de 1937 et le Budget supplémentaire du même exercice.

LE BUDGET PRIMITIF DE 1937

Trois particularités se dégagent de ce Budget :

I. — Il avait été équilibré en portant au maximum le tarif général des Octrois, annexé au décret du 1^{er} Juillet 1927. Notons, en passant, que la perception des droits accuse, cette année, un fléchissement d'environ 450.000 frs, comparativement aux prévisions budgétaires, par suite, semble-t-il, d'un ralentissement dans l'industrie du bâtiment.

II. — Il comportait une recette, non renouvelable, de 5.150.765 frs, provenant d'une subvention de l'Etat au titre de la Reconstitution Foncière.

III. — Enfin, les crédits pour les secours de chômage n'y figuraient que pour une fraction de l'année 1937, l'autre fraction devant être incorporée au Budget Supplémentaire.

LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1937

Le boni du Compte de l'Exercice 1936 avait été en grande partie absorbé par d'importantes dépenses qui s'étaient révélées urgentes et indispensables au cours du dernier trimestre de l'année 1936.

Nous nous sommes ainsi trouvé dans l'obligation de recourir à un emprunt à court terme de quatre millions de francs, afin d'équilibrer le Budget supplémentaire et spécialement afin de nous permettre d'alimenter le Fonds Municipal de Chômage qui, nous venons de le rappeler, n'avait été doté au Budget primitif que d'une partie des crédits nécessaires pendant l'année entière.

Mais, le fait mérite d'être marqué, aucune augmentation du nombre des centimes, aucune taxe nouvelle, n'avaient été mises en œuvre pour renforcer nos ressources.

N° 1766

—
Ville de Lille

—
Budget primitif
de 1938

LE BUDGET PRIMITIF DE 1938

L'établissement du Budget primitif de 1938 devait se ressentir de cette situation et s'avérer particulièrement difficile. En effet malgré les économies les plus strictes, malgré la compression très serrée des dépenses, la majoration des crédits prévisionnels indispensables se chiffrait :

pour le Budget Ordinaire à.....	15.695.870 »
et pour le Budget Extraordinaire à.....	21.982.578 45

Par contre, les ressources dont nous faisons état aux Budgets précédents étaient incapables, à elles seules, de contrebalancer des charges supplémentaires aussi importantes qui nous échoient, comme du reste elles atteignent toutes les autres villes, du fait notamment de l'application des nouvelles lois sociales et de la hausse extrêmement sensible des prix dans les nombreux domaines où s'exerce l'activité communale.

Nous vous présentons ce Budget tel qu'il a été arrêté par l'Administration Municipale, après avoir été soumis à vos Commissions du Budget et des Finances qui en ont délibéré dans leurs réunions des 9, 12, 17 et 24 Novembre ; 2, 8 et 15 Décembre :

BUDGET PRIMITIF DE 1938

Recettes Ordinaires	82.407.346 12	
Dépenses Ordinaires	82.406.822 86	
<i>Excédent des Recettes du Budget Ordinaire</i>		523 26
Recettes Extraordinaires	59.692.781 95	
Dépenses Extraordinaires	59.690.585 40	
<i>Excédent des Recettes du Budget Extraordinaire</i>		2.196 55
Excédent de Recettes.....		2.719 81

Le Budget Primitif de l'exercice 1937 avait été arrêté ainsi par l'Autorité Supérieure :

Recettes Ordinaires	68.597.523 12	
Dépenses Ordinaires	68.596.979 05	
<i>Excédent de Recettes du Budget Ordinaire.....</i>		544 07
Recettes Extraordinaires	44.502.246 32	
Dépenses Extraordinaires	44.501.389 35	
<i>Excédent de Recettes du Budget Ordinaire</i>		856 97
Excédent total des Recettes		1.404 04

Bloquées, les recettes s'élevaient en 1937 à.....	113.099.769 44
Elles sont prévues en 1938 pour un total de	142.100.128 07
	<hr/>
soit en plus.....	29.000.358 63
	<hr/>
Les dépenses formaient une masse de	113.098.368 40
Celles de 1938	142.097.408 26
	<hr/>
soit en plus.....	28.999.039 86

BUDGET ORDINAIRE

Le volume des dépenses ordinaires est en augmentation, compte tenu des réductions opérées sur divers postes, de 13.809.843 81

Cet accroissement de charges provient principalement des :

1° Dépenses du Personnel :

a) Charges de famille. Personnel titulaire et auxiliaire. Relèvement des salaires du cadre secondaire	1.473.500 »	
b) Sentence arbitrale : Bonification exceptionnelle et augmentation de l'indemnité de cherté de vie	2.901.442 »	
c) Application de la semaine de quarante heures	566.400 »	
d) Retraités. Allocation d'une indemnité de vie chère	220.000 »	
	<hr/>	5 161.342 »

2° Charges d'assistance :

a) Dépenses d'assistance	2.830.000 »	
b) Hospitalisation des indigents	2.000.000 »	
c) Subvention au Bureau de Bienfaisance.	900.000 »	
	<hr/>	5.730.000 »

3° Dépenses scolaires et œuvres municipales:

a) Fournitures scolaires	395.000 »	
b) Caisse des Ecoles et Camps de Vacances	400.000 »	
	<hr/>	795.000 »

4° Dépenses d'entretien :

a) Entretien des propriétés communales.	1.650.000	»
b) Entretien et réparation des voies publiques.	200.000	»
c) Eclairage	400.000	»
d) Enlèvement des ordures ménagères...	523.000	»
	2.773.000	»

Au surplus, nous avons noté ci-après, les différences, en augmentation ou en diminution, par rapport au Budget de 1937, des recettes et des dépenses inscrites au Budget de 1938 :

RECETTES ORDINAIRES

I

Augmentations

Imposition obligatoire de cinq centimes additionnels au principal des contributions foncières (propriétés bâties et non bâties) et mobilière, pour dépenses communales.	15.151	»
Imposition pour insuffisance de revenus ordinaires au principal des trois contributions directes.....	7.834.285	»
Octroi	3.050.000	»
Droits de place aux halles, abattoirs, foires et marchés. Exploitation en régie	650.000	»
Redevances annuelles sur enseignes et globes lumineux, écussons, attributs, lambrequins	25.000	»
Taxe municipale sur la publicité faite à l'aide de panneaux réclames, d'affiches ou d'enseignes lumineuses.....	65.000	»
Fonds commun des combustibles liquides institué en remplacement de la taxe municipale sur les automobiles	25.000	»
Châlets de nécessité, produit d'exploitation, kiosques à journaux. Produit de location	20.000	»
Cimetières. Concessions de terrains et frais de régie.....	50.000	»
Monopole des Pompes Funèbres. Produit des remises consenties par la Société concessionnaire	9.500	»
Produit de la Convention avec la Compagnie Continentale du gaz. Réseau électrique de la Région Lilloise. Redevance sur la consommation d'électricité	50.000	»
Ecole pratique de Garçons. Repas délivrés par la cantine. Produit	10.000	»

Ecole pratique de Jeunes Filles. Redevance des élèves pour frais d'atelier. Repas à la cantine. Produit	21.500 »
Désinfection de logement. Taxe	16.000 »
Etablissements de bains. Ecole de natation de plein air. Exploitation	230.000 »
Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades traités dans les Etablissements de cure.....	15.000 »
Preventorium de Wormhoudt. Frais de séjour. Vente des produits de la ferme et recettes diverses	26.000 »
Cartes d'identité délivrées. Produit	6.200 »
Décharges publiques. Déversement de décombres provenant de démolitions. Redevances	20.000 »
Théâtres Municipaux. Radiodiffusion de représentations. Redevances	20.000 »

II

Produits nouveaux

1° Taxe sur le chauffage et l'éclairage par le gaz et l'électricité	2.000.000 »
2° Ecoles primaires élémentaires fréquentées par des enfants des Communes voisines. Remboursement par ces Communes de la dépense de fournitures classiques.	10.000 »
3° Beffroi. Ascension par des particuliers. Redevances à percevoir	3.000 »
4° Camps de vacances. Subvention de l'Etat.....	35.000 »
5° Camps de vacances. Recettes diverses ; dons, etc.....	3.000 »

III

Produits supprimés

1° Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources	400.000 »
2° Séjour des étrangers et protection du travail. Attribution provenant du produit des amendes et condamnations pécuniaires	200 »

IV

Diminutions

Taxe sur les chiens	5.000	»
Taxe sur les domestiques attachés à la personne, précepteurs, préceptrices et gouvernantes	15.000	»
Fonds commun des contributions indirectes créé par la loi du 22 Février 1918 portant suppression des droits d'octroi sur l'alcool et les boissons hygiéniques. Part de la Ville	416.958	»
Abattoir public. Exploitation en régie	75.000	»
Taxe sur les viandes foraines pour frais de visite et de poinçonnage	35.000	»
Droits de voirie.....	75.000	»
Droits de pesage	10.000	»
Halles Centrales. Ventés à la criée. Produit des droits d'abri.	10.000	»
Propriétés communales. Produit des locations.....	82.025	»
Intérêts des fonds déposés au compte-courant au Trésor..	75.000	»
Intérêts de prix de vente d'immeubles, d'obligations de la Défense Nationale et autres créances	240.000	»
Salles municipales et matériel des fêtes. Locations. Frais de chauffage et d'éclairage. Remboursement	10.000	»
Frais de traitement des filles syphilitiques à l'hôpital. Remboursements	5.000	»
Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades traités dans les préventoria	12.000	»
Fourneaux économiques	20.000	»
Dégâts et sinistres affectant les immeubles ou le matériel de la Ville. Règlement par les auteurs responsables ou les Compagnies d'Assurance	6.000	»

DEPENSES ORDINAIRES

I

Augmentations

Traitement du Secrétaire Général, du personnel de son cabinet et des services qui y sont rattachés. Frais divers	120.000	»
Administration générale. Traitements, salaires et dépenses diverses	67.500	»

Recette Municipale	36.000	»
Travaux Municipaux	284.000	»
Finances et Contrôle	43.000	»
Collecte des droits de place et de voirie	16.800	»
Indemnités de départ et secours aux employés municipaux ou leurs ayants-droit	45.000	»
Suppléments de pensions aux retraités de la Ville	220.000	»
Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ou leurs ayants-droit. Pensions complémentaires à divers.....	24.600	»
Indemnités aux employés en activité et retraités chargés de famille	390.000	»
Octroi	686.000	»
Police	934.000	»
Cimetières	91.000	»
Pesage public	14.000	»
Economat et fournitures diverses	85.200	»
Affranchissement de la correspondance. Frais de timbre : 1° de quittances ; 2° de mémoires ; 3° de registres de la Comptabilité	30.000	»
Foires annuelles. Frais d'installation et de surveillance contre l'incendie	7.000	»
Réseau téléphonique municipal	31.300	»
Contribution des biens communaux. Taxe des biens de mainmorte représentative des droits de transmission entre vifs et par décès	25.000	»
Assurance contre l'incendie des bâtiments communaux, de la bibliothèque et des musées	37.000	»
Chauffage des établissements communaux et entretien des calorifères pour chauffage central et des appareils sanitaires de la Mairie	480.500	»
Entretien des horloges publiques et des pendules placées dans divers établissements communaux	6.800	»
Entretien des propriétés communales. Travaux à l'entre- prise	1.100.000	»
Entretien des propriétés communales. Travaux en régie..	150.000	»
Entretien intérieur des bâtiments communaux. Salaires d'ouvriers et femmes de service	31.600	»
Entretien de l'Hôtel de Ville. Salaires des femmes de service.	45.500	»

Entretien des propriétés acquises par la Ville. Travaux en régie et à l'entreprise	35.000 »
Maisons provisoires de la rue Jeanne Hachette. Réparations, assurances, contributions, eaux, etc.	10.000 »
Vidange des fosses d'aisances	25.000 »
Monuments historiques. Menues réparations	9.000 »
Promenades et jardins publics	152.000 »
Eclairage de la voie publique	345.000 »
Eclairage des bâtiments communaux	80.500 »
Propreté Publique	523.000 »
Services Municipaux. Transports automobiles et autres...	80.000 »
Eaux	304.000 »
Usine d'épuration des Eaux du quartier de l'Abattoir. Fonctionnement	4.000 »
Travaux : 1° d'épuisement des eaux du sous-sol des bâtiments communaux ; 2° d'assèchement du sous-sol des maisons	7.000 »
Contingent de la Ville dans les dépenses des chemins de grande communication N°s 5, 6, 7, 14, 48, 57, 64, 108, 146, 147. Part contributive dans les traitements du personnel vicinal	6.205 »
Entretien et réparation des chemins vicinaux ordinaires..	6.000 »
Entretien et réfection des voies publiques	200.000 »
Entretien des trottoirs des voies publiques	85.000 »
Abattoir public	54.000 »
Bataillon des Sapeurs-Pompiers	61.000 »
Service municipal d'hygiène et d'assistance.....	9.500 »
Bains municipaux et Ecole de natation	116.000 »
Service des désinfections.....	25.800 »
Inspection médicale des Ecoles	33.500 »
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. Fonctionnement....	30.000 »
Subvention au Bureau de Bienfaisance	900.000 »
Contingent de la Ville dans les dépenses d'assistance....	1.304.150 »
Camps du Jeudi. Camps de vacances. Colonie Henri Ghesquière. Dépenses de fonctionnement	810.000 »
Achat de combustible nécessaire au fonctionnement des cantines scolaires	14.000 »
Assistance médicale gratuite. Hospitalisation des indigents.	2.000.000 »

Hospices. Subvention représentative : I. du sou de poche journalier accordé aux vieillards Lillois pour l'achat d'ingrédients de propreté ; II. de l'augmentation du prix du tabac à priser ou à fumer consommé par les vieillards	50.000	»
Assistance médicale aux tuberculeux. Traitement dans les établissements de cure	200.000	»
Assistance médicale aux pré-tuberculeux. Traitement dans les préventoria	10.000	»
Préventorium de Wormhoudt. Fonctionnement de la Colonie scolaire et exploitation du domaine	79.000	»
Préventorium de Wormhoudt. Frais de séjour des enfants envoyés par la Ville. Crédit d'ordre	86.000	»
Crèches municipales. Frais de fonctionnement	35.300	»
Frais de logement et de nourriture des indigents de passage.	7.000	»
Inhumation des indigents. Fourniture de cercueils.....	9.000	»
Fourneaux économiques	13.300	»
Familles nombreuses. Ristourne de droits d'octroi.....	20.000	»
Frais du personnel de la Direction de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts	14.900	»
Ecole pratique de garçons	45.400	»
Ecole pratique de jeunes filles	36.000	»
Cours municipaux professionnels de garçons	7.000	»
Ecoles maternelles	56.400	»
Ecoles primaires élémentaires	16.000	»
Fournitures scolaires aux enfants des écoles	395.000	»
Ecole primaire supérieure de garçons	20.300	»
Instituteurs et institutrices publics. Indemnités diverses..	80.000	»
Ecole des Beaux-Arts	65.500	»
Conservatoire	37.740	»
Bibliothèque municipale	8.000	»
Musées. Palais des Beaux-Arts	45.200	»
Musée d'Histoire naturelle	6.400	»
Théâtres. Décors, accessoires, salaires des machinistes pendant l'inter-saison	12.000	»
Fêtes et cérémonies publiques	70.000	»
Fêtes. Frais de réceptions.....	7.000	»
Musique municipale. Frais de fonctionnement.....	14.600	»

Subsides à diverses associations pour participation à des Congrès	14.500 »
Dépenses imprévues	50.000 »
Retraite des employés de la Cie des Tramways. Subvention communale	15.000 »

II

Dépenses nouvelles

Dépenses d'assistance d'exercices antérieurs : I. Solde année 1936 (563.435,61) ; II. complément des dotations votées pour l'année 1937 (763.000)	1.326.435 61
Société « Olympique Lillois ». Subvention (Délibération du C.M. du 2 Juillet 1937)	25.000 »
Société « Sporting Club Fivois ». Subvention (Délibération du C.M. du 2 Juillet 1937)	25.000 »
Accident Dease. Rente Viagère (Délibération du C. M. du 5 Mars 1937).....	2.500 »
Pensions Civiles. Part contributive de la Ville dans la pension de M. Clarisse, Commissaire spécial honoraire. (Dél. du C.M. du 2 Juillet 1937)	4.588 »
Beffroi. Ascension par des particuliers. Assurance contre accidents et rémunérations du personnel de service....	5.000 »

III

Diminutions

Caisse des retraites des services municipaux. Subvention de la Ville	30.000 »
Entrepôts. Personnel municipal	8.450 »
Frais d'impressions	5.000 »
Indemnité au Syndicat de dessèchement de la Vallée de la Deûle	10.000 »
Subvention à la Caisse des Ecoles	400.000 »
Théâtres	48.500 »

*
**

Pour faire face à l'accroissement de ces dépenses, nous avons prévu les relèvements de redevances ou taxes ci-après :

- a) Augmentation de 25 % du tarif général de l'Octroi ;
- b) Droits de place et de voirie ;
- c) Produit de la vente de la distribution d'eau ;
- d) Concessions et droits divers dans les Cimetières.

Nous avons, dans le même temps : 1° institué une taxe sur le gaz et l'électricité ; 2° inscrit, au titre de l'impôt, 108 centimes 86 additionnels de plus que l'année précédente.

Budget Extraordinaire :

Parmi les dépenses rentrant dans le cadre de ce Budget et dont on trouve plus loin l'énumération, soulignons l'inscription :

1° d'une somme de 21.552.000 frs représentant l'intégralité des secours à verser aux chômeurs pendant toute l'année 1938, alors que le Budget de 1937 ne comportait qu'une prévision de 17.025.000 frs ;

2° d'une subvention exceptionnelle de 6.000.000 de frs destinée à couvrir le déficit des Hospices pour l'année 1937, tandis que le crédit ouvert au Budget de cette même année ne s'élevait qu'à un million de francs.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

CHAPITRE I

Remboursement des emprunts 11.836.132 75

CHAPITRE II

TITRE I. — Frais relatifs aux emprunts, intérêts à divers, etc.

Frais relatifs aux emprunts et intérêts à divers	500.000 »	
Impôt de 24 % sur les portions d'intérêt à divers. Crédit d'ordre	46.000 »	
Emprunt de 27.000.000 de francs. Abonnement au timbre des obligations. Frais inhérents aux rachats d'obligations en bourse et divers.....	55.000 »	
Emprunt de 27.000.000 de frs. Droits à payer au Trésor pour le compte des obligataires : taxe de transmission. Dépense d'ordre	70.000 »	
Réserve pour paiement des dettes d'exercices antérieurs	50.000 »	
		721.000 »

TITRE II. — Subventions annuelles
et renouvelables

Laboratoires d'Hydro-Géologie de l'Université. Subvention payable en dix annuités à partir de 1934. 5 ^e annuité. Délibération du Conseil Municipal du 28 Décembre 1933	18.000 »
Foire Commerciale. Subvention	45.000 »
Réaménagement de l'Institut Industriel. Subvention de la Ville (3 ^e et dernière annuité)	185.000 »
Aménagement d'un aéroport à Marcq-en-Barœul. Participation de la Ville dans la dépense (3 ^e et dernière annuité)	556.500 »
Bâtiments Universitaires. Travaux de restauration et d'entretien. Subvention forfaitaire (2 ^e annuité)	400.000 »
Achat d'un gymnase rue Cabanis (3 ^e annuité)	25.000 »
Estimation des biens communaux. Règlement des honoraires et frais d'expertise (solde)	100.000 »
Avances remboursables à la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue	800.000 »
	<hr/>
	2.129.500 »

TITRE III. — Solidarité Sociale

a) Dépenses de chômage :

Fonds Municipal de chômage. Distribution de secours et frais de service.....	21.552.000 »
Secours en nature aux chômeurs nécessiteux	1.920.000 »
	<hr/>
	23.472.000 »
Charge de la Ville	6.000.000 »
b) Hospices. Subvention exceptionnelle au titre de 1937...	6.000.000 »
	<hr/>
	12.000.000 »

TITRE IV. — Grands Travaux

a) Travaux d'édilité :

Cité Hospitalière. Construction. Participation de la Ville dans la dépense. Emploi de l'emprunt. 2 ^e tranche (Crédit d'ordre)	4.000.000 »	
Hôtel de Ville. Construction. Emploi d'indemnités de dommages de guerre (Crédit d'ordre)	362.452 65	
	<hr/>	4.362.452 65

b) Travaux de Voirie :

Distribution d'eau. Extension et amélioration des distributions d'eau potable et d'eau industrielle	150.000 »	
Voie publique. Signalisation. Plaques indicatrices des rues et promenades. Travaux et fournitures	85.000 »	
Eclairage électrique de la voie publique. Achat de matériel	273.000 »	
Démantèlement. Aménagement de la fortification dérasée. Echardonnage. Régilage, etc.	107.200 »	
Aménagement de la fortification dérasée aux abords de la porte Saint-André..	67.700 »	
Rue Nationale. Réfection par l'Administration des Ponts et Chaussées. Participation de la Ville	261.000 »	
Distribution deau. Nouvelles bouches d'incendie	62.000 »	
Jardins Ouvriers de la Ville. Aménagements divers	55.000 »	
Réseau d'égouts d'eaux pluviales. Construction d'égouts rue Saint-Etienne et du Nouveau Siècle	90.000 »	
	<hr/>	1.150.900 »

c) Travaux scolaires :

Programme des Grands Travaux. Projet de construction d'un nouveau Lycée de garçons. Avances sur honoraires.	200.000 »	
---	-----------	--

Ecole Valentine Labbé. Travaux d'aménagement de salles de cours de couture et de coupe. Part de la Ville.....	94.500 »	
Ecoles communales. Acquisition de mobilier et de matériel neuf	25.000 »	
		319.500 »

Crédits d'ordre :

Ecole Valentine Labbé. Travaux d'aménagement de salles et cours de couture et de coupe. Emploi de la subvention.	94.500 »	
Institut Diderot. Construction. Emprunt complémentaire à contracter	4.150.000 »	
Groupe Scolaire des Bois-Blancs. Ecoles Alfred de Musset et Desbordes-Valmore. Emprunt complémentaire à contracter	162.500 »	
Institut Diderot. Construction. Emploi de la subvention de l'Etat	2.600.000 »	
Groupe Scolaire des Bois-Blancs. Ecoles Alfred de Musset et Desbordes-Valmore. Emploi de la subvention de l'Etat	162.500 »	
		7.169.500 »

d) Œuvres sociales :

Bains Moulins-Lille	260.000 »	
Etablissements de bains municipaux boulevard de la Liberté. Bains de famille. Aménagement d'une salle de vapeur.	22.000 »	
Etablissement de bains municipaux boulevard de la Liberté. Installation de onze stalles de douches supplémentaires	35.000 »	
		317.000 »

e) Travaux d'aménagement :

Sapeurs-Pompiers Casernes Malus et Bouvines. Construction de nouveaux logements	525.000 »	
Halles Centrales. Réfection des couvertures en zinc. Charpente. Ferronnerie. peinture et vitrerie	550.000 »	

Musée Commercial, rue du Lombard. Aménagement. Transformations	52.000 »	
Abattoirs. Travaux partiels d'entretien et de restauration	230.000 »	
Cimetières de l'Est et du Sud. Travaux d'aménagement divers	275.000 »	
		1.632.000 »

f) Divers :

Travaux de grosses réparations aux pro- priétés communales	357.100 »	
Bourse du Travail. Renforcement de l'éclairage de la salle Gustave Delory	7.500 »	
Temple protestant. Installation d'une hor- loge électrique	11.000 »	
Bâtiments communaux. Acquisition de mobilier neuf	25.000 »	
Achat de voitures d'ambulance	180.000 »	
		580.600 »

L'équilibre du Budget Extraordinaire est assuré de la façon suivante :

1° Emprunt à court terme de	12.000.000 »
représentant la subvention exceptionnelle aux Hospices pour 1937 et les dépenses du Fonds Municipal de Chômage ;	
2° Emprunt à long terme de	4.000.000 »
pour le financement des travaux nouveaux ci-dessus énumérés ;	
3° Emprunt à long terme pour permettre le paiement des dépenses supplémentaires résultant de la révision des marchés en ce qui concerne la construction de l'Institut Denis Diderot et le Groupe Scolaire des Bois-Blancs..	4.312.500 »
4° Imposition de 21 centimes 30 additionnels pour diverses dépenses	1.672.275 »

*
**

Ainsi que nous l'avons indiqué au début de ce rapport, l'accroissement de dépenses ressortait

au Budget Ordinaire à	15.695.870 »
au Budget Extraordinaire à	21.982.578 45

Différentes solutions s'offraient à notre choix pour assurer l'équilibre de l'un et l'autre budgets. Nous pouvions, par exemple, demander uniquement à l'impôt les ressources qui nous étaient nécessaires. Il nous était

pareillement loisible d'utiliser les vingt-trois taxes mises par la loi du 13 Août 1926 à la disposition des communes.

Nous avons préféré adopter une solution qui, tout en sauvegardant les intérêts de la Ville, n'impose pas aux contribuables ou aux usagers une charge qui se serait révélée particulièrement lourde.

C'est ainsi que nous avons eu recours :

Pour équilibrer le budget extraordinaire :

a) à l'emprunt à court terme pour couvrir les dépenses exceptionnelles de solidarité sociale dont nous voulons espérer qu'elles ne demeureront plus longtemps à notre charge ;

b) à l'emprunt à long terme en ce qui concerne les nouveaux travaux à entreprendre et les augmentations de dépenses intéressant les travaux en cours d'exécution.

Et pour équilibrer le budget ordinaire :

a) aux taxes sur le gaz et l'électricité qui n'aggravent que dans une proportion réduite le prix même de ces fournitures ;

b) au réajustement partiel des redevances ou des taxes dont le taux, établi depuis plusieurs années, ne correspondait plus aux conditions économiques actuelles ;

c) enfin, dans une mesure qui nous paraît raisonnable, à l'augmentation des centimes additionnels au principal des trois contributions directes.

En résumé, les charges supplémentaires globales du Budget Primitif de 1938 s'élevaient à 37.678.448 45

Nous les couvrons :

1° par l'imposition de 130 centimes 16 additionnels nouveaux	10.215.948 45
2° par l'aménagement de diverses redevances ou taxes....	5.150.000 »
3° par la création d'une taxe sur le gaz et l'électricité....	2.000.000 »
4° par des emprunts	
) à court terme	12.000.000 »
) à long terme	8.312.500 »

*
* *

En vous demandant : 1° d'approuver ce Budget ; 2° de nous autoriser à contracter, dans les meilleures conditions, les emprunts destinés à l'équilibrer, nous nous en voudrions si, au terme de ce rapport, nous ne vous prions d'adresser aux membres de la Commission du Budget et des Finances, et spécialement à M. Gaston Willems qui les préside avec l'autorité et la compétence que l'on sait, nos remerciements les plus vifs pour le dévouement qu'ils apportent à la gestion de notre Ville.

M. LE MAIRE. — Dans le rapport qui vous a été soumis vous avez pu remarquer les difficultés que nous avons rencontrées pour l'établissement de notre budget. Les charges supplémentaires qui atteignent du reste toutes les autres villes sont provoquées notamment par l'application des nouvelles lois sociales et la hausse importante des prix dans les nombreux domaines où s'exerce l'activité communale.

Je signale toutefois que nous avons comprimé au maximum nos dépenses et avons cherché à réaliser les économies les plus strictes ; je n'en donnerai pour preuve que la réduction de 200.000 francs des propositions de crédit de nos théâtres et de 700.000 francs visant le service de l'enlèvement des ordures ménagères.

D'aucuns ne manqueront pas de discuter les moyens que nous avons adoptés pour assurer l'équilibre de notre budget et à cet effet je tiens à souligner que nous avons fait appel : 1° à l'emprunt à court terme pour couvrir des dépenses exceptionnelles de solidarité sociale dont nous voulons espérer qu'elles ne demeureront plus longtemps à notre charge ; 2° à l'emprunt à long terme en ce qui concerne les travaux qui ne doivent pas être à la seule charge des générations présentes ; 3° aux taxes nouvelles sur le gaz et l'électricité ; 4° au réajustement partiel de taxes ou de redevances ; 5° aux centimes additionnels.

Il résulte de la comparaison des prix actuels aux prix de 1914, que nous avons appliqué les coefficients suivants :

droits de place sur les marchés.....	coefficient 5
gaz	coefficient 4,65
électricité	coefficient 1,75
eau	coefficient 4,60

Je puis ajouter que les prix ainsi réajustés sont encore inférieurs à ceux pratiqués dans un grand nombre d'autres villes.

Nous avons adopté cette méthode qui nous a permis de répartir équitablement sur tous les contribuables et usagers la lourde charge qui nous est imposée.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les propositions budgétaires qui vous sont présentées, mais auparavant je veux, en votre nom, adresser à notre collègue Gaston Willems, premier adjoint au Maire, délégué aux Finances, nos remerciements les plus vifs pour la compétence et le dévouement qu'il apporte à la gestion des deniers de notre Ville.

J'associe à cet hommage nos amis de la Commission du Budget, notre collègue Paul Dehove, notre secrétaire général Maurice Planque, notre receveur municipal Paul Delporte, ainsi que M. Bomart, directeur des Services Financiers qui, tous, ont apporté leur concours précieux pour mener à bien cette tâche difficile.

Le rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF DE 1938

RECETTES ORDINAIRES

Art. 1. — *Attribution de huit centimes par franc sur le principal des patentes :*

Recette constatée en 1936	377.787	»
Recette inscrite au Budget de 1937	356.941	»
Recette proposée par la Commission du Budget	354.234	»
Principal fictif des patentes en diminution de 2.707 frs. 1937 : 4.461.764 frs 1938 : 4.427.929 frs		
Recette fixée par la Commission des Finances	354.234	»

Art. 2. — *Permis de chasse. Part de la Ville :*

Recette constatée en 1936	7.480	»
Recette inscrite au Budget de 1937	8.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	8.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	8.000	»

Art. 3. — *Redevance des mines perçues par l'Etat. Part la Ville à raison des établissements annexes de Compagnies minières sis sur le territoire de la Ville :*

Recette constatée en 1936	1.036	»
Recette inscrite au Budget de 1937	1.500	»
Recette proposée par la Commission du Budget	1.500	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	1.500	»

Art. 4. — *Décime additionnel à l'impôt sur le chiffre d'affaires. Part de la Ville :*

Recette constatée en 1936	729.605	70
Recette inscrite au Budget de 1937	871.228	»
Recette proposée par la Commission du Budget	871.228	»
Sans changement.		
Élément déterminatif de la prévision : 4 frs par habitant suivant le dénombrement de la population de 1911 (217.807 h. x 4 frs)		
Recette fixée par la Commission des Finances	871.228	»

Art. 5 — *Imposition obligatoire de cinq centimes additionnels au principal des contributions foncières (propriétés bâties et non bâties) et mobilière, pour dépenses communales :*

Recette constatée en 1936	156.032 »
Recette inscrite au Budget de 1937	156.005 »
Recette proposée par la Commission du Budget	171.156 »
Augmentation de 15.151 frs consécutive à la majoration par décret du 30 Juillet 1937 de 15 % des principaux fictifs communaux, de 5 % du principal fictif départemental entraînant un accroissement du contingent mobilier communal.	

	1937		1938		1938
			Fixations avant décret		Fixations résultant du décret
Foncière :					
Propriétés bâties	1.269.067 »		1.264.083 »		1.453.695 »
Propriétés non bâties	14.680 »		15.237 »		17.523 »
Mobilière	1.836.357 »		1.858.901 »		1.951.909 »
	<hr/>		<hr/>		<hr/>
	3.120.104 »		3.138.281 »		3.423.127 »
Recette fixée par la Commission des Finances					171.156 »

Art. 6. — *Imposition pour insuffisance de revenus ordinaires. 409 centimes 52 centièmes au principal des trois contributions directes :*

Recette constatée en 1936	25.803.388 »
Recette inscrite au Budget de 1937	24.316.570 »
Recette proposée par la Commission du Budget	32.150.855 »

Imposition pour l'équilibre du Budget Ordinaire

Valeur du centime	Nombre de centimes	et	produit
1933 : 82.199.01	1933 : 334		Produit : 27.455.000
1934 : 82.385.63	1934 : 327.80	»	: 27.011.000
1935 : 81.653.37	1935 : 342.17	»	: 27.939.330
1936 : 77.451.30	1936 : 323.76	»	: 25.075.630
1937 : 75.818.68	1937 : 320.72	»	: 24.316.570
1938 : 78.510.56	1938 : 409.52	»	: 32.150.855
Recette fixée par la Commission des Finances			32.150.855 »

Art. 7. — *Ressources en compensation de la diminution de la valeur du centime communal par suite de l'application des dispositions de l'article 4 de la loi du 6 Juillet 1934 :*

Recette constatée en 1936	1.439.900 »
Recette inscrite au Budget de 1937	1.439.900 »
Recette proposée par la Commission du Budget	1.439.900 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	1.439.900 »

Art. 8. — *Taxe municipale sur les cercles :*

Recette constatée en 1936	4.400 »
Recette inscrite au Budget de 1937	4.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	3.500 »
Diminution de 500 francs	
Fixation se rapprochant du montant des rôles de 1937.	
Recette fixée par la Commission des Finances	3.500 »

Art. 9. — *Taxe municipale sur les billards :*

Recette constatée en 1936	5.970 »
Recette inscrite au Budget de 1937	6.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	6.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	6.000 »

Art. 10. — *Taxe municipale sur le revenu net de la propriété bâtie : 3 % :*

Recette constatée en 1936	2.480.507 43
Recette inscrite au Budget de 1937	2.500.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	2.500.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	2.500.000 »

Art. 11. — *Taxe municipale sur la valeur vénale de la propriété non bâtie : 0,25 % :*

Recette constatée en 1936	82.936 »
Recette inscrite au Budget de 1937	83.000 »

Recette proposée par la Commission du Budget	84.300	»
Augmentation de 1.300 frs.		
Prévision égale au montant des rôles de 1937.		
Recette fixée par la Commission des Finances	84.300	»
Art. 12. — <i>Taxe sur le chauffage et l'éclairage par le gaz et l'électricité :</i>		
Recette constatée en 1936		
Recette inscrite au Budget de 1937.....		
Recette proposée par la Commission du Budget	2.000.000	»
Institution de la taxe.		
(Taxe prévue par la loi du 13 Août 1926 Art. I)		
Recette fixée par la Commission des Finances	2.000.000	»
Art. 13. — <i>Taxe sur les chiens :</i>		
Recette constatée en 1936	185.870	»
Recette inscrite au Budget de 1937	185.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	180.000	»
En diminution de 5.000 frs pour tenir compte de la diminution constatée d'année en année.		
Recette fixée par la Commission des Finances	180.000	»
Art. 14. — <i>Taxe sur les domestiques attachés à la personne. Précepteurs, préceptrices et gouvernantes :</i>		
Recette constatée en 1936	132.860	»
Recette inscrite au Budget de 1937	130.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	115.000	»
Diminution de 15.000 frs.		
Fixation à 115.000 frs basée sur le montant des rôles de 1937.		
Recette fixée par la Commission des Finances	115.000	»
Art. 15. — <i>Véhicules automobiles et remorques (poids lourds). Taxe au poids et à l'encombrement :</i>		
Recette constatée en 1936	156.742	58
Recette inscrite au Budget de 1937	175.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	175.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	175.000	»

Art. 16. — *Droits d'Octroi :*

Recette constatée en 1936	12.452.206	11
Recette inscrite au Budget de 1937	16.650.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	19.700.000	»
Fixation à 16.200.000 frs basée sur les recettes constatées à fin novembre 1937 et compte tenu d'une majoration de 25 % des taxes du Tarif général.		
Recette fixée par la Commission des Finances	19.700.000	»

Art. 17. — *Fonds commun des contributions indirectes créé par la loi du 22 Février 1918 portant suppression des droits d'octroi sur l'alcool et les boissons hygiéniques. Part de la Ville :*

Recette constatée en 1936	2.179.775	29
Recette inscrite au Budget de 1937	2.596.733	»
Recette proposée par la Commission du Budget	2.179.775	»
Diminution : 416.958 frs.		
Fixation préfectorale correspondant aux réalisations en 1936.		
Recette fixée par la Commission des Finances	2.179.775	»

Art. 18. — *Saisies et amendes en matière d'octroi. Part de la Ville :*

Recette constatée en 1936	8.330	12
Recette inscrite au Budget de 1937	10.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	10.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	10.000	»

Art. 19. — *Abattoir public. Exploitation en régie :*

Recette constatée en 1936	560.302	25
Recette inscrite au Budget de 1937	590.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	515.000	»
En diminution de 75.000 frs.		
Causes : chute de recettes aux compartiments « Locations », « Taxe d'abattage », « Taxe de désinfection », « Droit de séjour dans les étables. »		
Recette fixée par la Commission des Finances	515.000	»

Art. 20. — *Taxe sur les viandes foraines pour frais de visite et de poinçonnage :*

Recette constatée en 1936	231.583 89
Recette inscrite au Budget de 1937	245.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	210.000 »
En diminution de 35.000 frs.	
Fixation basée sur les recettes à mi-Décembre 1937.	
Recette fixée par la Commission des Finances	210.000 »

Art. 21. — *Droits de place aux halles, abattoirs, foires et marchés. Exploitation en régie :*

Recette constatée en 1936	1.554.324 65
Recette inscrite au Budget de 1937	1.400.000 »
Recette fixée par la Commission du Budget	2.050.000 »
Augmentation de 650.000 frs résultant de l'application au coefficient 5, des tarifs.	
Recette fixée par la Commission des Finances	2.050.000 »

Art. 22. — *Droits de voirie :*

Recette constatée en 1936	590.241 75
Recette inscrite au Budget de 1937	600.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	525.000 »
En diminution de 75.000 frs.	
Prévision basée sur les recettes constatées au 30 Novembre 1937. Proportions de chutes de recettes :	
Constructions : 27 %.	
Occupations : 54 %.	
Etalages : 7 %.	
Recette fixée par la Commission des Finances	525.000 »

Art. 23. — *Taxe sur les balcons et constructions en saillie :*

Recette constatée en 1936	209.610 »
Recette inscrite au Budget de 1937	210.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	210.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	210.000 »

Art. 24. — *Redevances annuelles sur enseignes et globes lumineux, écussons, attributs, lambrequins :*

Recette constatée en 1936	234.791	»
Recette inscrite au Budget de 1937	250.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	275.000	»
En augmentation de 25.000 frs.		
Fixation établie compte tenu des autorisations délivrées en 1937 par le service voyer.		
Recette fixée par la Commission des Finances	275.000	»

Art. 25. — *Redevances annuelles pour tolérances accordées sur ou sous la voie publique :*

Recette constatée en 1936	146.292	44
Recette inscrite au Budget de 1937	150.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	150.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	150.000	»

Art. 26. — *Taxe municipale sur la publicité faite à l'aide de panneaux-réclames, d'affiches ou d'enseignes lumineuses :*

Recette constatée en 1936	81.046	87
Recette inscrite au Budget de 1937	85.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	150.000	»
En augmentation de 65.000 frs résultant de l'aménagement, par l'Etat, de ses tarifs. (La taxe municipale se fixe à 25 % des sommes perçues par l'Etat)		
Recette fixée par la Commission des Finances	150.000	»

Art. 27. — *Fonds commun des combustibles liquides institué en remplacement de la taxe municipale sur les automobiles :*

Recette constatée en 1936	1.170.384	25
Recette inscrite au Budget de 1937	1.125.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	1.150.000	»
En augmentation de 25.000 frs.		
Prévision basée sur les recettes à fin Septembre 1937.		
Recette fixée par la Commission des Finances	1.150.000	»

Art. 28. — *Droits de pesage :*

Recette constatée en 1936	160.217 25
Recette inscrite au Budget de 1937	170.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	160.000 »
En diminution de 10.000 frs.	
Prévision basée sur les recettes constatées au 30 Novembre 1937.	
Recette fixée par la Commission des Finances	160.000 »

Art. 29. — *Stationnement de bateaux dans les canaux.
Produit des droits :*

Recette constatée en 1936	10.940 34
Recette inscrite au Budget de 1937	11.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	10.000 »
En diminution de 1.000 frs.	
Prévision basée sur les recettes réalisées au 30 Novembre 1937.	
Recette fixée par la Commission des Finances	10.000 »

Art. 30. — *Halles Centrales. Vente à la criée. Produit des droits d'abri :*

Recette constatée en 1936	137.607 90
Recette inscrite au Budget de 1937	150.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	140.000 »
En diminution de 10.000 frs.	
Prévision fixée à 140.000 frs sur la base des titres de recettes émis pour la période des 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e trimestres 1937.	
Recette fixée par la Commission des Finances	140.000 »

Art 31. — *Entrepôt des sucres :*

Recette constatée en 1936	2.093 96
Recette inscrite au Budget de 1937	500 »
Recette proposée par la Commission du Budget	2.500 »
Augmentation de 2.000 frs basée sur les recettes constatées en 1937 et sur le rendement escompté du relèvement du taux de la taxe à percevoir des Magasins généraux par sac de sucre indigène y entreposé.	
Recette fixée par la Commission des Finances	2.500 »

Art. 32. — *Entrepôt réel des douanes :*

Recette constatée en 1936	2.425 20
Recette inscrite au Budget de 1937	2.500 »
Recette proposée par la Commission du Budget	2.500 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	2.500 »

Art. 33. — *Eaux. Produit de la distribution :*

Recette constatée en 1936	4.657.000 08
Recette inscrite au Budget de 1937	4.650.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	5.650.000 »
Augmentation de 1.000.000 de francs à provenir du relèvement du tarif.	
Recette fixée par la Commission des Finances	5.650.000 »

Art. 34. — *Propriétés communales. Produit de locations :*

Recette constatée en 1936	529.749 81
Recette inscrite au Budget de 1937	530.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	447.975 »
En diminution de 82.025 frs résultant des démolitions d'immeubles et de l'aliénation de l'immeuble « Maison de la Radio ».	
Recette fixée par la Commission des Finances	447.975 »

Art. 35. — *Chalets de nécessité. Produit d'exploitation. Kiosques à journaux. Produit de location :*

Recette constatée en 1936	20.077 »
Recette inscrite au Budget de 1937	20.077 »
Recette proposée par la Commission du Budget	43.077 »
En augmentation de 23.000 francs. (Convention nouvelle en ce qui concerne la location du kiosque à journaux).	
Recette fixée par la Commission des Finances	43.077 »

Art. 36. — *Redevance du Palais d'Eté. Location à M. Boulay d'une partie du square Dutilleul :*

Recette constatée en 1936	16.000 »
Recette inscrite au Budget de 1937	16.000 »

Recette proposée par la Commission du Budget	16.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	16.000	»
Art. 37. — <i>Affichage sur les propriétés communales.</i>		
<i>Concession. Produit :</i>		
Recette constatée en 1936	25.000	»
Recette inscrite au Budget de 1937	25.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	25.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	25.000	»
Art. 38. — <i>Rentes immobilisées :</i>		
Recette constatée en 1936	37.046	12
Recette inscrite au Budget de 1937	37.046	12
Recette proposée par la Commission du Budget	37.046	12
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	37.046	12
Art. 39. — <i>Intérêts des fonds déposés en compte-courant au trésor :</i>		
Recette constatée en 1936	171.437	09
Recette inscrite au Budget de 1937	250.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	175.000	»
Prévision fixée à 175.000 frs pour se rapprocher des intérêts touchés en 1936.		
Recette fixée par la Commission des Finances	175.000	»
Art. 40 — <i>Intérêts de prix de vente d'immeubles, d'obligations de la Défense Nationale et autres créances :</i>		
Recette constatée en 1936	313.256	46
Recette inscrite au Budget de 1937	260.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	20.000	»
En diminution de 240.000 frs.		
Par suite I de l'aliénation d'obligations.		
II de l'amortissement d'obligations.		
III de l'importance infinitésimale d'intérêts de prix de vente d'immeubles à encaisser en 1938.		
Recette fixée par la Commission des Finances	20.000	»

Art. 41. — *Cimelières. Concessions de terrains et frais de régie :*

Recette constatée en 1936	991.955 42
Recette inscrite au Budget de 1937	1.350.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	1.400.000 »
Il est tenu compte des recettes constatées à mi-décembre et de la progression devant résulter d'une modification des tarifs.	
Recette fixée par la Commission des Finances	1.400.000 »

Art. 42. — *Monopole des pompes funèbres. Produit des remises consenties par la Société concessionnaire :*

Recette constatée en 1936	32.225 75
Recette inscrite au Budget de 1937	33.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	42.500 »
En augmentation de 9.500 frs résultant du relèvement des tarifs.	
Recette fixée par la Commission des Finances	42.500 »

Art. 43. — *Salles municipales et matériel de fêtes. Locations. Frais de chauffage et d'éclairage. Remboursement :*

Recette constatée en 1936	27.544 70
Recette inscrite au Budget de 1937	35.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	25.000 »
En diminution de 10.000 frs.	
Pour tenir compte des titres de perception établis au 30 Novembre 1937.	
Recette fixée par la Commission des Finances	25.000 »

Art. 44. — *Théâtres. Exploitation des rideaux-annonces. Redevance pour vente des programmes et exploitation des vestiaires et water-closets :*

Recette constatée en 1936	39.000 »
Recette inscrite au Budget de 1937	35.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	38.000 »
Suivant convention intervenue.	
Recette fixée par la Commission des Finances	38.000 »

Art. 45. — *Eclairage au gaz. Redevance à percevoir de la Compagnie concessionnaire :*

Recette constatée en 1936	1.500.000	»
Recette inscrite au Budget de 1937	1.500.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	1.500.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	1.500.000	»

Art. 46. — *Produit de la convention avec la Compagnie Continentale du Gaz. Réseau électrique de la Région lilloise. Redevance sur la consommation d'électricité :*

Recette constatée en 1936	1.245.037	30
Recette inscrite au Budget de 1937	1.200.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	1.250.000	»
Fixation à 1.250.000 frs basée sur les perceptions à Novembre 1937.		
Recette fixée par la Commission des Finances	1.250.000	»

Art. 47. — *Occupation du domaine public communal par diverses Sociétés d'électricité. Redevances :*

Recette constatée en 1936	209.348	88
Recette inscrite au Budget de 1937	210.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	210.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	210.000	»

Art. 48. — *Tramways (Compagnie des). Redevance (Convention du 20 Août 1926) :*

Recette constatée en 1936	328.873	83
Recette inscrite au Budget de 1937	325.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	330.000	»
En augmentation de 5.000 frs.		
Prévision fixée à 330.000 frs compte tenu du montant des titres établis au 30 Juin 1937 supérieur à celui de 1936 à la même époque, et de la recette escomptée pour frais de contrôle et de surveillance.		
Recette fixée par la Commission des Finances	330.000	»

Art. 49. — <i>Tramways (Compagnie des) « l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing »</i> . <i>Relevance pour droit de stationnement :</i>	
Recette constatée en 1936	15.000 »
Recette inscrite au Budget de 1937	15.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	15.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	15.000 »
Art. 50. — <i>Ecole des Beaux-Arts. Subvention de l'Etat :</i>	
Recette constatée en 1936	61.200 »
Recette inscrite au Budget de 1937	61.200 »
Recette proposée par la Commission du Budget	61.200 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	61.200 »
Art. 51. — <i>Ecole Régionale d'Architecture. Subvention de l'Etat :</i>	
Recette constatée en 1936	12.530 »
Recette inscrite au Budget de 1937	12.530 »
Recette proposée par la Commission du Budget	12.530 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	12.530 »
Art. 52. — <i>Ecole Régionale d'Architecture. Droits d'études et d'inscription :</i>	
Recette constatée en 1936	870 »
Recette inscrite au Budget de 1937	1.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	1.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	1.000 »
Art. 53. — <i>Conservatoire. Subvention de l'Etat :</i>	
Recette constatée en 1936	25.500 »
Recette inscrite au Budget de 1937	25.500 »
Recette proposée par la Commission du Budget	30.000 »
Prévision basée sur la subvention à toucher en 1937.	
Recette fixée par la Commission des Finances	30.000 »

Art. 54. — *Inspection médicale des Ecoles. Subvention de l'Etat :*

Recette constatée en 1936	1.500 »
Recette inscrite au Budget de 1937	1.500 »
Recette proposée par la Commission du Budget	1.500 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	1.500 »

Art. 55. — *Cours professionnels. Participation de l'Etat, de communes et de particuliers aux dépenses de fonctionnement :*

Recette constatée en 1936	186.182 35
Recette inscrite au Budget de 1937	170.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	170.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	170.000 »

Art. 56. — *Lycée national de jeunes filles. Internat municipal. Excédent de recettes :*

Recette constatée en 1936	21.131 64
Recette inscrite au Budget de 1937	1 »
Recette proposée par la Commission du Budget	1 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	1 »

Art. 57. — *Cours spéciaux et études aux écoles Descartes, Louis Blanc, Montesquieu, Rollin, Victor Duruy, rétributions :*

Recette constatée en 1936	164.995 »
Recette inscrite au Budget de 1937	165.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	165.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	165.000 »

Art. 58. — *Ecole pratique de garçons. Repas délivrés par la cantine. Produit :*

Recette constatée en 1936	49.526 »
Recette inscrite au Budget de 1937	55.000 »

Recette proposée par la Commission du Budget	65.000 »
Augmentation de 10.000 frs à provenir du relèvement du tarif.	
Recette fixée par la Commission des Finances	65.000 »
Art. 59. — <i>Ecole pratique de jeunes filles. Redevances des élèves pour frais d'atelier. Repas à la cantine. Produit :</i>	
Recette constatée en 1936	36.618 25
Recette inscrite au Budget de 1937	35.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	56.500 »
Augmentation de 21.500 frs. Motif : relèvement de tarif.	
Recette fixée par la Commission des Finances	56.500 »
Art. 60. — <i>Ecoles pratiques. Produit du travail des élèves :</i>	
Recette constatée en 1936	5.976 80
Recette inscrite au Budget de 1937	7.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	8.000 »
Augmentation de 1.000 francs basée sur les recettes de 1937.	
Recette fixée par la Commission des Finances	8.000 »
Art. 61. — <i>Prêts accordés à des étudiants, artistes, etc. Remboursement :</i>	
Recette constatée en 1936	21.800 »
Recette inscrite au Budget de 1937	15.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	15.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	15.000 »
Art. 62. — <i>Dotation Colbrant :</i>	
Recette constatée en 1936	4.792 48
Recette inscrite au Budget de 1937	4.810 50
Recette proposée par la Commission du Budget	4.828 50
En augmentation de 18 frs compte tenu de l'abattement au titre Prélèvement Décret-loi du 16 Juillet 1935. (Capitalisation de revenus).	
Recette fixée par la Commission des Finances	4.828 50

Art. 63. — *Fondation Doutrélon de Try :*

Recette constatée en 1936	8.991 »
Recette inscrite au Budget de 1937	8.991 »
Recette proposée par la Commission du Budget	8.991 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	8.991 »

Art. 64. — *Fondation Alexandre Leleux. Produit des intérêts. 65^e année :*

Recette constatée en 1937	13.770 »
Recette inscrite au Budget de 1937	14.224 50
Recette proposée par la Commission du Budget	14.773 50
En augmentation de 549 frs compte tenu de l'abattement au titre Prélèvement Décret-loi du 16 Juillet 1935. (Capitalisation de revenus).	
Recette fixée par la Commission des Finances	14.773 50

Art. 65. — *Fondation Devaux :*

Recette constatée en 1936	12.709 28
Recette inscrite au Budget de 1937	12.710 »
Recette proposée par la Commission du Budget	12.720 »
Prévision basée sur la recette de 1937.	
Recette fixée par la Commission des Finances	12.720 »

Art. 66. — *Laboratoire Municipal. Analyses payantes :*

Recette constatée en 1936	15.605 »
Recette inscrite au Budget de 1937	15.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	15.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	15.000 »

Art. 67. — *Laboratoire Municipal d'analyses. Subvention de l'Etat pour la répression des fraudes alimentaires :*

Recette constatée en 1936	41.250 »
Recette inscrite au Budget de 1937	41.250 »
Recette proposée par la Commission du Budget	41.250 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	41.250 »

Art. 68. — *Désinfection de logements. Taxe :*

Recette constatée en 1936	16.525 95
Recette inscrite au Budget de 1937	16.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	32.000 »
Doublement de la prévision de 1937.	
Motif : Aménagement du tarif.	
Recette fixée par la Commission des Finances	32.000 »

Art. 69. — *Dépenses du Bureau d'Hygiène. Participation du département :*

Recette constatée en 1936	79.448 45
Recette inscrite au Budget de 1937	75.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	75.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	75 000 »

Art. 70. — *Etablissements de bains. Ecole de natation de plein air. Exploitation :*

Recette constatée en 1936	477.525 95
Recette inscrite au Budget de 1937	500.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	730.000 »
En augmentation de 230.000 frs.	
Motifs : I Aménagement des tarifs ;	
II Fonctionnement du nouvel Etablissement de « Moulins-Lille ».	
Recette fixée par la Commission des Finances	730.000 »

Art. 71. — *Logements insalubres. Travaux exécutés d'office. Remboursement des dépenses. Recette d'ordre :*

Recette constatée en 1936	5.281 79
Recette inscrite au Budget de 1937	40.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	40.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	40.000 »

Art. 72. — *Frais de traitements des filles syphilitiques à l'hôpital. Remboursement :*

Recette constatée en 1936	62.341	19
Recette inscrite au Budget de 1937	65.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	60.000	»
En diminution de 5.000 francs.		
Fixation basée sur le montant des titres de perception émis pour la période de Janvier à Septembre 1937.		
Recette fixée par la Commission des Finances	60.000	»

Art. 73. — *Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades traités dans les établissements de cure :*

Recette constatée en 1936	234.224	22
Recette inscrite au Budget de 1937	185.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	200.000	»
Pour se rapprocher du montant des recettes de 1937.		
Recette fixée par la Commission des Finances	200.000	»

Art. 74. — *Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades traités dans les Preventoria :*

Recette constatée en 1936	22.922	»
Recette inscrite au Budget de 1937	35.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	23.000	»
Diminution de 12.000 frs pour se rapprocher des recettes de 1936.		
Recette fixée par la Commission des Finances	23.000	»

Art. 75. — *Preventorium de Wormhoudt. Frais de séjour. Vente des produits de la ferme et recettes diverses :*

Recette constatée en 1936	256.878	27
Recette inscrite au Budget de 1937	390.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget	506.000	»
Augmentation de 116.000 frs justifiée par le relèvement du prix de journée.		
(prix de journée : 13 frs — contre 11 frs en 1937)		
Recette fixée par la Commission des Finances	506.000	»

Art. 76. — *Protection des enfants du premier âge. Subvention du département :*

Recette constatée en 1936	234 »
Recette inscrite au Budget de 1937	150 »
Recette proposée par la Commission du Budget	150 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	150 »

Art. 77. — *Secours publics. Frais médicaux et pharmaceutiques. Remboursement :*

Recette constatée en 1936	637 50
Recette inscrite au Budget de 1937	500 »
Recette proposée par la Commission du Budget	500 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	500 »

Art. 78. — *Transport des malades et blessés à l'hôpital. Remboursement des frais :*

Recette constatée en 1936	19.398 »
Recette inscrite au Budget de 1937	20.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	20.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances	20.000 »

Art. 79. — *Cercueils fournis aux hôpitaux. Remboursement de la dépense :*

Recette constatée en 1936	12.007 »
Recette inscrite au Budget de 1937	15.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget	13.500 »
En diminution de 1.500 frs pour se rapprocher de la recette de 1936. Il est tenu compte de l'augmentation du prix des cercueils.	
Recette fixée par la Commission des Finances	13.500 »

Art. 80. — *Crèches municipales. Subvention de l'Etat :*

Recette constatée en 1936	2.200 »
Recette inscrite au Budget de 1937	2.400 »

Recette proposée par la Commission du Budget	2.400	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances	2.400	»
Art. 81. — <i>Crèches municipales. Rétribution journalière perçue pour le service de garde :</i>		
Recette constatée en 1936	30.994	»
Recette inscrite au Budget de 1937	25.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget.....	25.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances.....	25.000	»
Art. 82. — <i>Fourneaux économiques :</i>		
Recette constatée en 1936	148.469	25
Recette inscrite au Budget de 1937	160.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget.....	140.000	»
En diminution de 20.000 frs, le nombre de repas délivrés diminuant.		
Recette fixée par la Commission des Finances.....	140.000	»
Art. 83. — <i>Frais d'éclairage de la rue de Londres. Remboursement par la commune de Loos :</i>		
Recette constatée en 1936	450	»
Recette inscrite au Budget de 1937.....	450	»
Recette proposée par la Commission du Budget.....	450	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances.....	450	»
Art. 84. — <i>Remboursement par les Compagnies du Gaz et d'Electricité, l'entrepreneur des travaux de fontainerie, les particuliers, des frais de pavage, de canalisation, de remplacement d'arbres et frais y afférents :</i>		
Recette constatée en 1936	141.320	81
Recette inscrite au Budget de 1937	140.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget.....	140.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances.....	140.000	»

Art. 85. — *Remboursement par divers des frais d'éclairage réglés pour leur compte :*

Recette constatée en 1936	1.519 50
Recette inscrite au Budget de 1937	1.800 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	2.000 »
En augmentation de 200 frs.	
Pour tenir compte du relèvement du coût de l'éclairage.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	2.000 »

Art. 86. — *Employés municipaux habillés par la Ville. Remboursement de la dépense de vêtements à raison de 400 francs par année :*

Recette constatée en 1936	170.996 67
Recette inscrite au Budget de 1937	170.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	170.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	170.000 »

Art. 87. — *Incendies sur le territoire de Lille. Frais de sauvegarde à percevoir. Déplacements à l'extérieur du matériel d'incendie. Frais et indemnités à percevoir des communes ou particuliers :*

Recette constatée en 1936	12.976 »
Recette inscrite au Budget de 1937	15.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	15.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	15.000 »

Art. 88. — *Remboursement par le directeur des Théâtres de l'avance consentie pour commencer la saison 1938-1939 (Recette d'ordre) :*

Recette constatée en 1936	80.000 »
Recette inscrite au Budget de 1937.....	80.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	80.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	80.000 »

Art. 89. — *Théâtres municipaux. Versement par le directeur de l'excédent des recettes en atténuation du paiement des masses assuré par la Ville (Art. 50 du cahier des charges) :*

Recette constatée en 1936	16.373 08
Recette inscrite au Budget de 1937	1 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	1 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	1 »

Art. 90. — *Contributions réglées pour le compte de divers occupants d'immeubles appartenant à la Ville. Remboursement :*

Recette constatée en 1936	98.695 12
Recette inscrite au Budget de 1937	100.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	100.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	100.000 »

Art. 91. — *Primes d'assurances pour divers immeubles loués. Remboursement :*

Recette constatée en 1936	4.274 35
Recette inscrite au Budget de 1937	7.500 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	5.000 »
En diminution de 2.500 frs.	
Prévision fixée compte tenu des recettes à réaliser en 1937.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	5.000 »

Art. 92. — *Occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution d'énergie électrique. Redevance :*

Recette constatée en 1936	1.962 20
Recette inscrite au Budget de 1937	1.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	6.000 »
Augmentation de 5.000 frs basée sur la recette de 1937.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	6.000 »

Art. 93. — *Réfection des trottoirs. Participation des propriétaires riverains dans la dépense :*

Recette constatée en 1936	73.618 80
Recette inscrite au Budget de 1937	35.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	20.000 »
Diminution de 15.000 francs basée sur le montant des titres de perception émis à fin Novembre 1937.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	20.000 »

Art. 94. — *Majoration de rentes allouées à divers agents municipaux accidentés du travail. (Loi du 15 Août 1929. Décret du 15 Juillet 1922). Remboursement par l'Etat :*

Recette constatée en 1936	1.283 05
Recette inscrite au Budget de 1937	1.285 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	1.285 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	1.285 »

Art. 95. — *Ecoles primaires élémentaires fréquentées par des enfants des communes voisines. Remboursement par ces communes de la dépense de fournitures classiques. (Voir art. 164 D. O.) :*

Recette constatée en 1936	
Recette inscrite au Budget de 1937	
Recette proposée par la Commission du Budget.....	10.000 »
Article nouveau.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	10.000 »

Art. 96. — *Services de surveillance effectués par la police et les sapeurs-pompiers. Produit des rétributions. (Recette d'ordre) :*

Recette constatée en 1936	115.753 95
Recette inscrite au Budget de 1937	145.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	145.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	145.000 »

Art. 97. — *Vente des fumiers. Produit :*

Recette constatée en 1936	3.843 10
Recette inscrite au Budget de 1937	4.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	4.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	4.000 »

Art. 98. — *Vieux matériaux. Produit de la vente :*

Recette constatée en 1936	119.782 81
Recette inscrite au Budget de 1937	100.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	100.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	100.000 »

Art. 99. — *Lait des chèvres du Jardin Vauban. Produit de la vente :*

Recette constatée en 1936	1.700 »
Recette inscrite au Budget de 1937	1.500 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	1.500 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	1.500 »

Art. 100. — *Bibliothèques de prêt. Produit des abonnements :*

Recette constatée en 1936	2.530 »
Recette inscrite au Budget de 1937	3.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	3.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	3.000 »

Art. 101. — *Actes administratifs. Actes de l'Etat-Civil. Produit des expéditions délivrées :*

Recette constatée en 1936	19.406 75
Recette inscrite au Budget de 1937	19.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	19.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	19.000 »

Art. 102. — <i>Dépenses de police. Subvention de l'Etat :</i>	
Recette constatée en 1936	
Recette inscrite au Budget de 1937	7.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	7.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	7.000 »
Art. 103. — <i>Cartes d'identité délivrées. Produit :</i>	
Recette constatée en 1936	5.955 »
Recette inscrite au Budget de 1937	3.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	9.200 »
Augmentation de 6.200 frs basée sur les recettes réalisées en 1937 et le relèvement du tarif pour 1938.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	9.200 »
Art. 104. — <i>Cartes d'identité délivrées aux étrangers. Part de la Ville dans le produit de la taxe :</i>	
Recette constatée en 1936	
Recette inscrite au Budget de 1937	15.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	15.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	15.000 »
Art. 105. — <i>Dessins de fabrique déposés au greffe du Con- seil des prud'hommes. Redevances dues à la Ville :</i>	
Recette constatée en 1936	5 70
Recette inscrite au Budget de 1937	20 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	20 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	20 »
Art 106. — <i>Décharges publiques. Reversement des décom- bres provenant de démolitions. Redevances :</i>	
Recette constatée en 1936	29.228 »
Recette inscrite au Budget de 1937	30.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	50.000 »
Augmentation de 20.000 frs. Motif : Aménagement du tarif.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	50.000 »

Art. 107. — *Employés et ouvriers municipaux accidentés.*
Règlement des frais par les auteurs responsables :

Recette constatée en 1936	1.783 80
Recette inscrite au Budget de 1937	3.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	3.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	3.000 »

Art. 108. — *Dégâts et sinistres affectant les immeubles ou le matériel de la Ville. Règlement par les auteurs responsables ou les Compagnies d'assurances :*

Recette constatée en 1936	12.576 49
Recette inscrite au Budget de 1937	15.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	9.000 »
En diminution de 6.000 francs. Fixation établie sur la base des recettes au 30 Juin 1937.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	9.000 »

Art. 109. — *Assurances Sociales. Récupération sur les Caisses primaires du montant des demi-salaires et indemnités payés au personnel municipal :*

Recette constatée en 1936	103.370 »
Recette inscrite au Budget de 1937	100.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	100.000 »
Sans changement.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	100.000 »

Art. 110. — *Théâtres municipaux. Radiodiffusion de représentations. Redevances :*

Recette constatée en 1936	
Recette inscrite au Budget de 1937	5.000 »
Recette proposée par la Commission du Budget.....	25.000 »
Augmentation basée sur les recettes constatées en 1937.	
Recette fixée par la Commission des Finances.....	25.000 »

Art. 111. — <i>Location au Ministère du Travail de l'immeuble</i>		
48-50, rue Royale, occupé par les services régionaux des Assurances Sociales :		
Recette constatée en 1936		
Recette inscrite au Budget de 1937	50.000	»
Recette proposée par la Commission du Budget.....	50.000	»
Sans changement.		
Recette fixée par la Commission des Finances.....	50.000	»
Art. 112. — <i>Beffroi. Ascension par les particuliers. Redevances à percevoir (Délibér. du C. M. du 22 Octobre 1937) :</i>		
Recette constatée en 1936		
Recette inscrite au Budget de 1937		
Recette proposée par la Commission du Budget.....	3.000	»
Article nouveau.		
Recette fixée par la Commission des Finances.....	3.000	»
Art. 113. — <i>Camps de vacances. Subvention de l'Etat :</i>		
Recette constatée en 1936		
Recette inscrite au Budget de 1937		
Recette proposée par la Commission du Budget.....	35.000	»
Article nouveau.		
Résultant de la prise en charge directe par le Budget « Ville » des dépenses de fonctionnement des Camps de Vacances.		
Recette fixée par la Commission des Finances.....	35.000	»
Art. 114. — <i>Camps de vacances. Recettes diverses : dons, etc. :</i>		
Recette constatée en 1936		
Recette inscrite au Budget de 1937		
Recette proposée par la Commission du Budget.....	3.000	»
Article nouveau.		
Résultant de la prise en charge directe par le Budget « Ville » des dépenses de fonctionnement des Camps de Vacances.		
Recette fixée par la Commission des Finances.....	3.000	»

DEPENSES ORDINAIRES

Art. 1. — *Traitement du Secrétaire Général, du Personnel de son cabinet et des services qui y sont rattachés.*

Frais divers :

Dépense constatée en 1936	894.323 02
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	963.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	1.083.000 »
Augmentation de 120.000 francs résultant : a) de la suppression du prélèvement institué par décret-loi du 16 Juillet 1935 ; b) des promotions de classe ; c) de l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale) ; d) de l'élévation au taux de 6 %, de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	1.083.000 »

Art. 2. — *Administration générale. Traitements, salaires et dépenses diverses :*

Dépense constatée en 1936	585.963 20
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	570.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	637.500 »
Augmentation de 67.500 frs résultant : a) de la suppression du prélèvement institué par décret-loi du 16 Juillet 1935 ; b) des promotions de classe ; c) de l'amélioration de la situation du Personnel (Application de la Sentence Arbitrale) ; d) de l'élévation au taux de 6 %, de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	637.500 »

Art. 3. — *Recette Municipale :*

Dépense constatée en 1936	285.869 93
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	315.000 »

Crédit proposé par la Commission du Budget	351.000 »
Augmentation de 36.000 frs résultant : a) de la suppression du prélèvement institué par décret-loi du 16 Juillet 1935 ; b) des promotions de classe ; c) de la hausse des imprimés et fournitures de bureau ; d) de l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale) ; e) de l'élévation au taux de 6 %, de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	351.000 »

Art. 4. — *Travaux municipaux :*

Dépense constatée en 1936	1.124.918 70
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	1.262.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	1.546.000 »
En augmentation de 284.000 frs motivée par : a) la suppression du prélèvement institué par décret-loi du 16 Juillet 1935 ; b) des promotions de classe ; c) la réunion au présent crédit, de dépenses jusqu'ici supportées par le Budget Extraordinaire ; d) de l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale) ; e) l'élévation au taux de 6 %, de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	1.546.000 »

Art. 5. — *Finances et contrôle :*

Dépense constatée en 1936	483.226 40
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	540.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	583.000 »
Augmentation de 43.000 frs consécutive : a) à l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale) ; b) à l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	583.000 »

Art. 6. — *Collecte des droits de place et de voirie:*

Dépense constatée en 1936	154.767 42
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	169.200 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	186.000 »
En augmentation de 16.800 frs résultant : a) de la suppression du prélèvement institué par décret-loi du 16 Juillet 1935 ; b) des promotions de classe ; c) de l'amélioration de la situation du personnel (application de la Sentence Arbitrale) ; d) de l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	186.000 »

Art. 7. — *Caisse des Retraites des Services Municipaux.
Subvention de la Ville :*

Dépense constatée en 1936	1.600.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	1.750.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	1.720.000 »
En diminution de 30.000 frs.	
Il est tenu compte pour la détermination du montant de la subvention : I. des pensions a) éteintes ; b) nouvelles ; II. du créditement dont sera l'objet en 1938 le compte « Fonds de retraites » par suite de la retenue supplémentaire de 1 % sur traitements d'Octobre 1936 à fin Novembre 1937 et de l'application du taux de 6 % sur traitements fixes nouveaux.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	1.720.000 »

Art. 8. — *Suppléments de pensions aux retraités de la Ville :*

Dépense constatée en 1936	1.132.365 23
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	1.195.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	1.445.000 »
En augmentation de 220.000 frs résultant de l'attribution aux pensionnés d'ancienneté, d'une indemnité de vie chère.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	1.445.000 »

Art. 9. — *Indemnités de départ et secours aux employés municipaux (ou leurs ayants droit) :*

Dépense constatée en 1936	206.160 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	230.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	275.000 »
En augmentation de 45.000 frs par suite de la réunion au traitement fixe du supplément de traitement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	275.000 »

Art. 10. — *Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ou leurs ayants droit, pensions complémentaires à divers :*

Dépense constatée en 1936	198.761 25
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	212.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	236.600 »
En augmentation de 24.600 frs. (Accroissement du nombre des bénéficiaires de ces attributions).	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	236.600 »

Art. 11. — *Indemnités aux employés en activité et retraités chargés de famille :*

Dépense constatée en 1936	998.434 83
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	1.050.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	1.440.000 »
En augmentation de 390.000 frs résultant : a) du relèvement du taux en faveur du personnel du cadre secondaire ; b) de l'application au personnel titulaire et au personnel secondaire, des conditions d'attribution des allocations servies par l'Etat ; c) de la réunion au présent crédit des allocations familiales allouées au personnel du Démantèlement (précédemment prélevées sur les crédits affectés aux travaux du démantèlement).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	1.440.000 »

Art. 12. — *Allocation annuelle et viagère de 100 francs aux employés et agents communaux titulaires de la Médaille d'honneur. Coût des médailles et diplômes :*

Dépense constatée en 1936	68.191 98
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	72.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	72.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	72.000 »

Art. 13. — *Octroi :*

Dépense constatée en 1936	1.840.751 46
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	2.040.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	2.726.000 »
Augmentation de 686.000 frs résultant : a) du renforcement de l'effectif ; b) de l'accroissement du nombre d'agents de la brigade ambulante bénéficiaires de la haute-paye (application de la semaine de 40 heures) ; c) des promotions de classe ; d) de la suppression du prélèvement institué par décret-loi du 16 Juillet 1935 ; e) de la hausse des prix des fournitures et imprimés ; f) de l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale) ; g) de l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des agents affiliés à cette Caisse).	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	2.726.000 »

Art. 14. — *Frais de perception par l'Octroi des droits de stationnement des bateaux :*

Dépense constatée en 1936	17.253 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	19.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	20.550 »
En augmentation de 1.550 frs. (Amélioration de la situation du Personnel. Application de la sentence arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	20.550 »

Art. 15. — *Police* :

Dépense constatée en 1936	6.530.465	24
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	6.795.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	7.729.000	»
Augmentation de 934.000 frs résultant : a) du renforcement de l'effectif (application de la semaine de 40 heures) ; b) de la suppression du prélèvement institué par décret-loi du 16 Juillet 1935 ; c) des promotions de classe ; d) de l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale) ; e) de l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	7.729.000	»

Art. 16. — *Services de surveillance. Répartition entre le personnel de la police et des sapeurs-pompiers des sommes perçues (Crédit d'ordre)* :

Dépense constatée en 1936	98.669	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	145.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	145.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	145.000	»

Art. 17. — *Frais de fonctionnement du Conseil de discipline du personnel communal* :

Dépense constatée en 1936	208	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	1.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	1.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	1.000	»

Art. 18. — *Justice de Paix* :

Dépense constatée en 1936	5.337	30
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	5.600	»
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	5.600	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	5.600	»

Art. 19. — *Cimetières* :

Dépense constatée en 1936	678.077 15
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	720.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	811.000 »
Augmentation de 91.000 frs résultant : a) de la suppression du prélèvement institué par décret-loi du 16 Juillet 1935 ; b) des promotions de classe ; c) de la hausse du prix des matériaux ; d) de l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale) ; e) de l'élévation au taux de 6 %, de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	811.000 »

Art. 20. — *Pesage public* :

Dépense constatée en 1936	82.235 90
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	90.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	104.000 »
Augmentation de 14.000 frs consécutive : a) à l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale ; b) à l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements aux Agents affiliés à cette Caisse) ; c) aux promotions de classe.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	104.000 »

Art. 21. — *Entrepôts. Personnel municipal* :

Dépense constatée en 1936	46.919 50
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	50.300 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	41.850 »
Interviennent dans la fixation du crédit de 41.850 frs : a) la suppression de la dépense du traitement du concierge (agent mis à la retraite et non remplacé) ; b) le renforcement de dotation au titre de l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	41.850 »

Art. 22. — *Entrepôt réel des Douanes :*

Dépense constatée en 1936	15.940 15
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	16.300 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	17.300 »
En augmentation de 1.000 frs. Majoration des frais d'exercice à la charge de la Ville (application des dispositions du décret du 10 Avril 1937 accordant certaines améliorations au personnel de l'Etat).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	17.300 »

Art. 23. — *Economat et fournitures diverses :*

Dépense constatée en 1936	178.594 06
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	240.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	325.200 »
En augmentation de 85.200 frs résultant d'une hausse moyenne de 35 % du prix des fournitures.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	325.200 »

Art. 24. — *Frais d'impressions :*

Dépense constatée en 1936	143.327 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	220.000 »
Crédit imposé par la Commission du Budget.....	215.000 »
En diminution de 5.000 frs.	
Crédit basé sur les dépenses effectives de 1936 majo- rées de 50 %.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	215.000 »

Art. 25. — *Contingent pour frais d'impression à la charge
des communes :*

Dépense constatée en 1936	10.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	11.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	15.000 »
En augmentation de 4.000 francs.	
Crédit fixé à 15.000 frs sur indication du Service de la Préfecture.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	15.000 »

Art. 26. — *Abonnements à diverses publications. Cotisations pour adhésion à des Congrès :*

Dépense constatée en 1936	5.971 20
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	6.800 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	6.800 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	6.800 »

Art. 27. — *Affranchissement de la correspondance. Frais de timbres : 1° de quittances ; 2° de mémoires ; 3° de registres de la comptabilité :*

Dépense constatée en 1936	89.937 30
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	90.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	120.000 »
En augmentation de 30.000 frs (relèvement du prix des timbres).	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	120.000 »

Art. 28. — *Habillement :*

Dépense constatée en 1936	169.810 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	200.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	300.000 »
Augmentation de 100.000 frs résultant : a) du renforcement de l'effectif des gardiens de la paix (application de la semaine de 40 heures) ; b) de la hausse des prix des effets d'habillement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	300.000 »

Art. 29. — *Conseil des Prud'hommes. Contingent de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1936	51.779 02
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	59.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	60.000 »
Crédit fixé au montant du contingent de 1937 majoré de 10 %.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	60.000 »

Art 30. — *Foires annuelles. Frais d'installation et de surveillance contre l'incendie :*

Dépense constatée en 1936	75.000	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	75.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	82.000	»
En augmentation de 7.000 frs motivée par : a) les conditions nouvelles du marché pour les illuminations de la Foire, b) le relèvement des tarifs de consommation d'électricité ; c) la hausse des prix des matériaux et de la main-d'œuvre.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	82.000	»

Art. 31. — *Frais de contentieux, de vente de matériaux et objets mobiliers, d'actes et de procédure :*

Dépense constatée en 1936	50.000	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	50.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	50.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	50.000	»

Art. 32. — *Réseau téléphonique municipal :*

Dépense constatée en 1936	220.868	04
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	230.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	261.300	»
Augmentation de 31.300 frs consécutive : I. au relèvement : a) des prix de fournitures ; b) des tarifs des communications téléphoniques ; II. à l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale).		
Crédit fixé par la Commission des Finances	261.300	»

Art. 33. — *Postes et Télégraphes :*

Dépense constatée en 1936	4.800	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	4.800	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	4.800	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	4.800	»

Art. 34. — *Frais d'assiette et de perception afférents : 1° au recouvrement et à la répartition du fonds commun des combustibles liquides ; 2° au recouvrement de la taxe sur les véhicules automobiles et remorques (poids lourds) :*

Dépense constatée en 1936	28.942 54
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	30.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	30.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	30.000 »

Art. 35. — *Frais de perception de la taxe municipale sur la publicité :*

Dépense constatée en 1936	5.151 30
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	6.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	7.000 »
Augmentation de 1.000 frs basée sur la plus-value de recettes en 1938 (tarif de perception modifié).	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	7.000 »

Art. 36. — *Frais d'établissement des rôles des taxes municipales par l'Administration des Contributions directes. Frais de poursuite relatifs aux créances admises en non valeur :*

Dépense constatée en 1936	12.724 23
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	17.500 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	17.500 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	17.500 »

Art. 37. — *Frais de perception des taxes municipales recouvrées par les percepteurs. Frais de distribution des avertissements :*

Dépense constatée en 1936	81.681 64
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	82.500 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	82.500 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	82.500 »

Art. 38. — *Contribution des biens communaux. Taxe des biens de mainmorte représentative des droits de transmission entre vifs et par décès :*

Dépense constatée en 1936	374.489 70
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	375.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	400.000 »
Crédit porté à 400.000 frs pour tenir compte de l'augmentation prévue des contributions et taxes.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	400.000 »

Art. 39. — *Indemnité aux contrôleurs des Contributions directes chargés de l'établissement de l'assiette de la Contribution mobilière :*

Dépense constatée en 1936	54.129 15
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	57.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	57.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	57.000 »

Art. 40. — *Assurance contre l'incendie des bâtiments communaux, de la Bibliothèque et des Musées :*

Dépense constatée en 1936	201.158 28
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	213.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	250.000 »
En augmentation de 37.000 frs.	
Motifs : I. Relèvement des droits d'enregistrement et de timbre ; II. Avenants à intervenir en suite à la révision de la valeur des immeubles.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	250.000 »

Art. 41. — *Assurance contre les accidents causés aux tiers par les attelages et véhicules appartenant à la Ville:*

Dépense constatée en 1936	20.338 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	22.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	21.000 »
En diminution de 1.000 frs.	
(Renouvellement à des conditions meilleures, du contrat garantissant les automobiles de la Ville).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	21.000 »

Art. 42. — *Assurance des membres du Conseil Municipal contre les accidents résultant de l'accomplissement de leur mandat :*

Dépense constatée en 1936	3.900 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	4.200 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	4.000 »
En diminution de 200 frs pour se rapprocher du montant de la prime à payer en 1938.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	4.000 »

Art. 43. — *Chauffage des établissements communaux et entretien des calorifères pour chauffage central et des appareils sanitaires de la Mairie :*

Dépense constatée en 1936	1.036.786 88
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	1.375.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	1.855.500 »
En augmentation de 480.500 frs. Motifs : Hausse des prix du combustible, relèvement des prix de transport ; Majoration des forfaits pour conduite du chauffage central du Grand Théâtre, du Palais des Beaux-Arts et de la Mairie. (Dans la dépense de combustible, il est tenu compte de la création d'écoles ; amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	1.855.500 »

Art. 44. — *Entretien des horloges publiques et des pendules placées dans divers établissements communaux :*

Dépense constatée en 1936	19.918 40
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	20.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	26.800 »
En augmentation de 6.800 frs par suite : I. des conditions nouvelles du contrat d'abonnement pour l'entretien des horloges électriques ; II. de la rémunération supplémentaire accordée à l'horloger, par application de la Sentence Arbitrale.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	26.800 »

Art. 45. — *Entretien des propriétés communales. Travaux à l'entreprise :*

Dépense constatée en 1936 (Art. 45 et 46).....	2.130.000	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	1.500.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	2.600.000	»
En augmentation de 1.100.000 frs. Motif : Hausse générale des prix : des matériaux ; de main-d'œuvre.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	2.600.000	»

Art. 46. — *Entretien des propriétés communales. Travaux en régie :*

Dépense constatée en 1936 (art. 45 et 46).....	2.130.000	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	500.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	650.000	»
En augmentation de 150.000 frs motivée par : a) le relèvement des salaires ; b) la majoration du prix des matériaux.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	650.000	»

Art. 47. — *Entretien intérieur des bâtiments communaux. Salaires d'ouvriers et de femmes de service :*

Dépense constatée en 1936	169.499	98
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	170.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	201.600	»
Augmentation de 31.600 frs consécutive : a) à l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale) ; b) à l'élévation du taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	201.600	»

Art. 48. — *Entretien de l'Hôtel de Ville. Salaires des femmes de service :*

Dépense constatée en 1936	179.702	60
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	198.000	»

Crédit proposé par la Commission du Budget	243.500	»
En augmentation de 45.500 frs motivée par : I. le relèvement des salaires ; II. l'attribution d'une indemnité de vie chère et d'une bonification exceptionnelle (application de la Sentence Arbitrale).		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	243.500	»
Art. 49. — <i>Entretien des propriétés acquises par la Ville. Travaux en régie et à l'entreprise :</i>		
Dépense constatée en 1936	79.977	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	95.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	130.000	»
En augmentation de 35.000 frs motivée par la hausse des matériaux et le relèvement des salaires.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	130.000	»
Art. 50. — <i>Maisons provisoires de la rue Jeanne Hachette. Réparations, assurances, contributions, eaux, etc. :</i>		
Dépense constatée en 1936	19.000	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	10.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	20.000	»
Dotation équivalente à 1.000 frs près, au montant des crédits ouverts au B.O. et B.S. de 1937. (A noter que la somme payée en 1936 au titre « Contributions » s'est élevée à 15.000 frs).		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	20.000	»
Art. 51. — <i>Vidange des fosses d'aisances :</i>		
Dépense constatée en 1936	36.000	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	50.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	75.000	»
Fixation du crédit conformément au marché intervenu.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	75.000	»
Art. 52. — <i>Monuments historiques. Menues réparations :</i>		
Dépense constatée en 1936	9.000	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	9.000	»

Crédit proposé par la Commission du Budget.....	18.000	»
Subvention doublée compte tenu : I. de l'avis favorable de principe antérieurement émis par l'Administration Municipale ; II. du devis des dépenses pour 1938 remis par M. Corbeau, architecte des Monuments Historiques ; III. de l'effort de l'Etat.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	18.000	»
Art. 53. — <i>Mobilier des bâtiments communaux. Réparation. Entretien. Achat de menu mobilier :</i>		
Dépense constatée en 1936	80.000	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	95.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	95.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	95.000	»
Art. 54. — <i>Promenades et jardins publics :</i>		
Dépense constatée en 1936	838.774	81
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	907.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	1.059.000	»
En augmentation de 152.000 frs résultant de l'embauchage de jardiniers et aides-jardiniers ; de l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale) ; de l'élévation au taux de 6 %, de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	1.059.000	»
Art. 55. — <i>Entretien des chèvres du Jardin Vauban :</i>		
Dépense constatée en 1936	10.300	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	11.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	13.300	»
En augmentation de 2.300 frs motivée par le relèvement du salaire de la gardienne et l'attribution de l'indemnité de vie chère.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	13.300	»

Art. 56. — *Loyers et canons d'arrentement :*

Dépense constatée en 1936	20.875 22
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	33.500 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	38.000 »
En augmentation de 4.500 frs par suite du relèvement du prix du blé.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	38.000 »

Art. 57. — *Services régionaux des Assurances Sociales.
Location de l'immeuble, rue Royale 48-50 :*

Dépense constatée en 1936	125.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	125.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	125.000 »
Sans changement	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	125.000 »

Art. 58. — *Redevances aux domaines pour occupation des
routes nationales et de terrains militaires :*

Dépense constatée en 1936	16.721 50
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	18.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	18.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	18.000 »

Art. 59. — *Eclairage de la voie publique :*

Dépense constatée en 1936	2.160.678 93
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	2.430.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	2.775.000 »
En augmentation de 345.000 frs compte tenu : 1° du relèvement des tarifs de gaz et d'électricité ; 2° de la hausse des prix de main-d'œuvre et des matériaux ; 3° des économies obtenues par les modifications apportées à l'horaire d'éclairage.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	2.775.000 »

Art. 60. — *Eclairage. Entretien et transfert des appareils
de signalisation :*

Dépense constatée en 1936	90.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	105.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	105.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	105.000 »

Art. 61. — *Eclairage des bâtiments communaux :*

Dépense constatée en 1936	647.800 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	675.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	755.500 »
En augmentation de 80.500 frs résultant : a) du relèvement du prix du gaz et de l'électricité ; b) de l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	755.500 »

Art. 62. — *Propreté publique :*

Dépense constatée en 1936	5.383.600 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	5.408.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	5.931.000 »
En augmentation de 523.000 francs résultant : I. de l'amélioration des salaires et du relèvement du taux des allocations familiales ; II. de l'attribution d'une indemnité de vie chère aux agents des cadres : a) principal b) secondaire de l'octroi aux agents du cadre secondaire d'une bonification exceptionnelle ; III. de l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse). Le crédit fixé tient compte d'un abattement d'une somme de 700.000 frs représentant des économies dont on envisage la réalisation par une modification des conditions d'enlèvement des ordures ménagères imposées au concessionnaire.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	5.931.000 »

Art. 63. — *Services municipaux. Transports automobiles et autres :*

Dépense constatée en 1936	607.700 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	635.000 »

Crédit proposé par la Commission du Budget.....	715.000	»
En augmentation de 80.000 francs dont : 31.000 frs au titre relèvement des salaires ; 49.000 frs consécutivement : a) à l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale) ; b) à l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	715.000	»

Art. 64. — *Eaux :*

Dépense constatée en 1936	2.430.500	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	2.564.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	2.868.000	»
En augmentation de 304.000 francs motivée par : I. la hausse des prix des fournitures ; II. le relèvement de la redevance due à la Société des Eaux du Nord ; III. l'amélioration du Personnel (application de la Sentence Arbitrale) et l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	2.868.000	»

Art. 65. — *Usine d'épuration des eaux du quartier de l'Abattoir. Fonctionnement :*

Dépense constatée en 1936	39.800	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	43.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	47.000	»
Augmentation de 4.000 francs consécutive : a) à l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale) ; b) à l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	47.000	»

Art. 66. — *Travaux : 1° d'épuisement des eaux du sous-sol des bâtiments communaux ; 2° d'assèchement du sous-sol des maisons :*

Dépense constatée en 1936	84.032 72
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	85.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	92.000 »
En augmentation de 7.000 frs en prévision d'une consommation plus grande de courant électrique.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	92.000 »

Art. 67. — *Contingent de la Ville dans les dépenses des chemins de grande communication n^{os} 5, 6, 7, 14, 48, 57, 64, 108, 146, 147. Part contributive dans les traitements du personnel vicinal :*

Dépense constatée en 1936	45.302 55
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	44.504 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	50.709 »
En augmentation de 6.205 frs.	
Fixation conforme au Budget spécial du Service Vicinal admis par le Conseil Municipal en sa séance du 22 Octobre 1937.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	50.709 »

Art. 68. — *Entretien et réparations des chemins vicinaux ordinaires :*

Dépense constatée en 1936	69.170 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	69.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	75.000 »
En augmentation de 6.000 frs.	
Fixation conforme au Budget spécial du Service Vicinal admis par le Conseil Municipal en sa séance du 22 Octobre 1937.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	75.000 »

Art. 69. — *Indemnité de résidence et de logement à l'agent voyer communal :*

Dépense constatée en 1936	1.334 25
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	1.400 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	1.400 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	1.400 »

Art. 70. — *Entretien et réparation des voies publiques :*

Dépense constatée en 1936	859.837 20
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	975.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	1.175.000 »
Augmentation de 200.000 frs résultant : a) de l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale ; b) de l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse) ; c) de promotions de classe.	
Crédit proposé par la Commission des Finances.....	1.175.000 »

Art. 71. — *Pavage. Matériaux nécessaires à l'entretien :*

Dépense constatée en 1936	500.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	600.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	600.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	600.000 »

Art. 72. — *Exploitation des carrières de la Manche. Service du contrôle :*

Dépense constatée en 1936	12.125 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	13.150 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	13.150 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	13.150 »

Art. 73. — *Entretien des trottoirs des voies publiques :*

Dépense constatée en 1936	299.134 89
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	350.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	435.000 »
Augmentation de 85.000 frs consécutive : I) à l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale) ; II) à l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse) ; III) à la hausse des prix des matériaux.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	435.000 »

Art. 74. — *Travaux de curage des égouts et canaux intérieurs :*

Dépense constatée en 1936	404.650 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	400.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	401.500 »
Augmentation de 1.500 francs au sous-crédit « Rémunération du Surveillant » (application de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	401.500 »

Art. 75. — *Entretien du réseau d'aqueducs :*

Dépense constatée en 1936	59.164 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	70.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	74.000 »
Augmentation de 4.000 francs au sous-crédit « Rémunération au Personnel » (application de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	74.000 »

Art. 76. — *Entretien des ponts, passerelles, vannages, garde-corps :*

Dépense constatée en 1936	13.635 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937.....	15.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	15.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	15.000 »

Art. 77. — *Indemnité au Syndicat de dessèchement de la Vallée de la Deûle :*

Dépense constatée en 1936	32.599 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	32.600 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	22.600 »
En diminution de 10.000 frs, la redevance à payer au Syndicat de dessèchement pour le maintien du niveau de l'eau dans les marais de la Haute-Deûle ayant été ramenée de 30.000 à 20.000 francs.	
Crédit proposé par la Commission des Finances.....	22.600 »

Art. 78. — *Indemnité aux agents des ponts et chaussées chargés de la manœuvre de diverses vanes dans l'intérêt de la Ville :*

Dépense constatée en 1936	2.971 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	3.120 »
Crédit proposé par la Commission du Budget.....	3.120 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	3.120 »

Art. 79. — *Traitement et indemnités de logement à divers agents préposés à la surveillance et à la manœuvre des ponts :*

Dépense constatée en 1936	74.775 50
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	80.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	81.400 »
Augmentation de 1.400 francs au sous-crédit « Rémunération du Pontier » (application de la Sentence Arbitrale.)	
Crédit fixé par la Commission des Finances	84.400 »

Art. 80. — *Abattoir public :*

Dépense constatée en 1936	512.755 98
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	567.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	621.000 »
Augmentation de 54.000 francs consécutive a) à l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale) ; b) à l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	621.000 »

Art. 81. — *Indemnité à MM. Bourgeois et Cie, propriétaires du clos d'équarrissage à Wattignies, pour le transport à leur usine des détritils de l'Abattoir :*

Dépense constatée en 1936	30.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	36.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	36.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	36.000 »

Art. 82. — *Halles et Marchés. Publication de la mercuriale :*

Dépense constatée en 1936	38.845 25
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	54.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	58.600 »
Augmentation de 4.600 francs résultant de l'amélioration de la situation du Personnel (Application de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	58.600 »

Art. 83. — *Bataillon des Sapeurs-Pompiers :*

Dépense constatée en 1936	1.282.686 34
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	1.470.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	1.531.000 »
Augmentation de 61.000 francs.	

Il est tenu compte dans la fixation du crédit : 1) de la suppression du poste de Chef de Bataillon ; 2) de l'indemnité consentie au Capitaine; 3) d'une réduction de la dotation pour la Caisse des Retraites par suite de décès de titulaires de pensions ; 4) de l'octroi au cadre de l'indemnité de vie chère (100.000 frs).

Crédit fixé par la Commission des Finances	1.531.000 »
--	-------------

Art. 84. — *Frais de sauvegarde d'incendie :*

Dépense constatée en 1936	1.220 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	3.200 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	2.000 »
En diminution de 1.200 frs pour se rapprocher des dépenses constatées en 1935 et 1936.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	2.000 »

Art. 85. — *Service municipal d'hygiène et d'assistance :*

Dépense constatée en 1936	656.298 95
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	767.000 »

Crédit proposé par la Commission du Budget	776.500 »
L'augmentation résultant : a) de l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale), b) de l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse), se chiffre à 50.500 frs mais l'augmentation de crédit par rapport au crédit de 1937 n'est que de 9.500 frs par suite d'une réduction de l'effectif du Personnel.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	776.500 »

Art. 86. — *Subvention à l'Institut Pasteur :*

Dépense constatée en 1936	135.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	135.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	135.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	135.000 »

Art. 87. — *Bains Municipaux et Ecole de Natation :*

Dépense constatée en 1936	636.650 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	725.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	841.000 »
En augmentation de 116.000 frs résultant : a) de la suppression du prélèvement institué par décret-loi du 16 Juillet 1935, b) de promotions de classe, c) de la mise en fonctionnement en 1938, de l'établissement de Bains de « Moulins-Lille », d) de l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale), e) de l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	841.000 »

Art. 88. — *Service de la vaccination antivariolique obligatoire. Frais de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1936	1.396 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	3.000 »

Crédit proposé par la Commission du Budget	3.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	3.000	»
Art. 89. — <i>Service de la vaccination antidiphthérique :</i>		
Dépense constatée en 1936	11.970	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	18.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	18.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	18.000	»
Art. 90. — <i>Service des désinfections :</i>		
Dépense constatée en 1936	206.800	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	235.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	260.800	»
En augmentation de 25.800 frs motivée par : a) les promotions de classe, b) la hausse du prix du combustible, c) l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale), d) de l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).		
Crédit fixé par la Commission des Finances	260.800	»
Art. 91. — <i>Part contributive de la Ville dans les dépenses du service départemental de la santé publique :</i>		
Dépense constatée en 1936	25.000	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	35.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	35.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	35.000	»
Art. 92. — <i>Constatation des naissances et des décès. Traitement de douze médecins :</i>		
Dépense constatée en 1936	41.200	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	38.900	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	43.200	»
En augmentation de 4.300 frs par suite de la suppression du prélèvement institué par décret-loi du 16 Juillet 1935.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	43.200	»

Art. 93. — *Inspection médicale des Ecoles :*

Dépense constatée en 1936	152.358 03
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	166.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	199.500 »
Augmentation de 33.500 frs justifiée par l'attribution aux « Assistantes » : I) d'une indemnité de vie chère, II) d'une bonification exceptionnelle (appli- cation de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	199.500 »

Art. 94. — *Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. Fonctionnement :*

Dépense constatée en 1936	386.569 90
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	440.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	470.000 »
Augmentation de 30.000 frs consécutive : a) à l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale), b) à l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse), c) à la hausse des prix des denrées et du combust- tible.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	470.000 »

Art. 95. — *Travaux exécutés d'office dans les logements insalubres aux frais des propriétaires. Crédit d'ordre :*

Dépense constatée en 1936	5.364 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	40.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	40.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	40.000 »

Art. 96. — *Subvention au Bureau de Bienfaisance :*

Dépense constatée en 1936	2.045.479 30
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	2.500.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	3.400.000 »
Augmentation correspondante au supplément de subven- tion voté en 1937.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	3.400.000 »

Art. 97. — *Fête du 14 Juillet. Distribution de viande aux indigents. Subvention au Bureau de Bienfaisance :*

Dépense constatée en 1936	50.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	50.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	50.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	50.000 »

Art. 98. — *Contingent de la Ville dans les dépenses d'assistance :*

Dépense constatée en 1936	{ 4.322.181 »
	{ 2.179.370 08
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	{ 3.991.350 »
	{ 1.000.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	{ 5.295.000 »
	{ 3.000.000 »

Centralisation ordonnée des dépenses d'assistance suivantes :

I - Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

II - Assistance obligatoire aux familles nombreuses.

III - Assistance obligatoire aux femmes en couches.

IV - Allocations temporaires d'allaitement.

V - Enfants assistés ; dépenses.

VI - Aliénés.

Suivant instructions préfectorales, le contingent à prévoir pour 1938 est évalué au montant des dépenses de 1936 majoré de 20 à 25 %.

En conséquence le crédit se fixe ainsi :

Contingent de 1936	4.322.181 »
+ majoration de 22.50 %	972.490 72
	<hr/>
	5.294.671 72

soit en nombre arrondi

5.295.000 »

A ajouter : les dépenses évaluées au titre de l'Assistance Médicale

Gratuite

3.000.000 »

Total

8.295.000 »

Crédit fixé par la Commission des Finances

8.295.000 »

Art. 99. — *Dépenses d'assistance d'exercices antérieurs :*
I) Solde année 1936 (563.435,61) ; II) Complément
des dotations votées pour l'année 1937
(763.000,00) :

Dépense constatée en 1936	
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	
Crédit proposé par la Commission du Budget	1.326.435 61
Inscription au présent Budget, suivant autorisation de l'Autorité Préfectorale.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	1.326.435 61

Art. 100. — *Protection de la maternité. Assistance aux*
femmes en état de grossesse et se trouvant sans
abri. Hospitalisation en maison maternelle :

Dépense constatée en 1936	4.615 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	5.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	5.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	5.000 »

Art. 101. — *Protection de la maternité à domicile. Frais de*
fonctionnement :

Dépense constatée en 1936	11.314 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	13.500 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	13.500 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	13.500 »

Art. 102. — *Relèvement de la natalité. Allocation de primes.*
Part contributive de la Ville dans la dépense :

Dépense constatée en 1936	38.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	38.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	39.000 »
En augmentation de 1.000 frs pour se rapprocher de la dépense constatée en 1935.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	39.000 »

Art. 103. — *Subvention à la Caisse des Ecoles :*

Dépense constatée en 1936	2.400.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	2.200.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	1.800.000 »
Subvention ramenée à 1.800.000 frs la dépense de fonctionnement des : a) Camps du Jeudi, b) Camps de vacances, c) Colonie Henri Ghesquière, cessant d'être prévue dans le Budget de la Caisse des Ecoles. Il a été tenu compte pour la détermination de la subvention, de l'augmentation des dépenses consécutivement : a) à l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale), b) à l'élévation du taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des agents affiliés à cette Caisse) (100.000 frs).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	1.800.000 »

Art. 104. — *Camps du jeudi. Camps de Vacances. Colonie Henri Ghesquière. Dépenses de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1936	
Crédit-ouvert au Budget Primitif de 1937	
Crédit proposé par la Commission du Budget	810.000 »
ARTICLE NOUVEAU	
Dotation comprise jusqu'ici dans le Budget de la Caisse des Ecoles.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	810.000 »

Art. 105. — *Achat de combustible nécessaire au fonctionnement des cantines scolaires :*

Dépense constatée en 1936	54.775 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	72.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	86.000 »
En augmentation de 14.000 frs motivée par la hausse du prix des combustibles.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	86.000 »

Art. 106. — *Hospices. Subvention représentative. 1. — Du sou de poche journalier accordé aux vieillards lillois pour l'achat d'ingrédients de propreté.*
 2. — *De l'augmentation du prix du tabac à priser ou à fumer distribué aux vieillards :*

Dépense constatée en 1936	153.000	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	150.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	200.000	»
En augmentation de 50.000 frs. Motifs :		
Compte tenu I. — de la dépense de l'année 1937		
2. — de la prise en charge par la Ville de l'augmentation du prix du tabac.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	200.000	»

Art. 107. — *Hospices. Frais d'hospitalisation de vieillards, infirmes et incurables de nationalité étrangère dont les gouvernements n'auraient pas contracté, avec la France, de traités de réciprocité d'assistance :*

Dépense constatée en 1936		
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	2.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	2.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	2.000	»

Art. 108. — *Assistance médicale aux tuberculeux. Traitement dans les établissements de cure :*

Dépense constatée en 1936	1.070.869	89
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	1.300.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	1.500.000	»
En augmentation de 200.000 frs motivée par le relèvement des prix de journée.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	1.500.000	»

Art. 109. — *Assistance médicale aux pré-tuberculeux. Traitement dans les Preventoria :*

Dépense constatée en 1936	117.143	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	140.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	150.000	»
En augmentation de 10.000 frs résultant de la majoration des prix de journée.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	150.000	»

Art. 110. — *Preventorium de Wormhoudt. Fonctionnement de la Colonie scolaire et exploitation du domaine :*

Dépense constatée en 1936	362.115 53
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	390.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	469.000 »
Augmentation de 79.000 frs résultant : a) de l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale, b) de l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse, c) de l'accroissement des dépenses d'exploitation, d) du nombre d'enfants plus élevé séjournant à la Colonie.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	469.000 »

Art. 111. — *Preventorium de Wormhoudt. Frais de séjour des enfants envoyés par la Ville. Crédit d'ordre :*

Dépense constatée en 1936	
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	145.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	231.000 »
En augmentation de 86.000 frs le prix de journée étant relevé de 11 frs à 13 frs.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	231.000 »

Art. 112. — *Assistance médicale. Hospitalisation. Frais de traitement : 1° dans les hôpitaux étrangers à la Ville de malades bénéficiant de l'assistance médicale gratuite ayant leur domicile de secours à Lille; 2° dans les hôpitaux de Lille, de malades étrangers à la Ville hospitalisés d'urgence :*

Dépense constatée en 1936	80.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	80.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	80.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	80.000 »

Art. 113. — *Service de prophylaxie anti-vénérienne. Contrôle sanitaire et traitement des prostituées. Dispensaires de prophylaxie et de traitement. Hospitalisation :*

Dépense constatée en 1936	33.743 88
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	45.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	47.300 »
Augmentation de 2.300 frs résultant de l'octroi au Personnel : a) d'une indemnité de vie chère, b) d'une bonification exceptionnelle (application de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	47.300 »

Art. 114. — *Hôpital de la Charité. Consultation d'oto-rhino-laryngologie. Subvention de la Ville représentative de dépenses faites par la visite des enfants des écoles :*

Dépense constatée en 1936	3.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	3.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	3.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	3.000 »

Art. 115. — *Crèches municipales. Frais de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1936	357.935 22
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	390.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	425.300 »
Augmentation de 35.300 frs résultant de l'application de la Sentence Arbitrale (Vie chère et bonification exceptionnelle au Personnel).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	425.300 »

Art. 116. — *Jardins d'enfants « Les P'tits Quinquins ». Frais de surveillance et de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1936	34.661 18
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	47.000 »

Crédit proposé par la Commission du Budget	52.300 »
Augmentation de 5.300 frs résultant de l'attribution au Personnel : a) d'une indemnité de vie chère, b) d'une bonification exceptionnelle (Application de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	52.300 »
Art. 117. — <i>Frais de logement et de nourriture des indigents de passage :</i>	
Dépense constatée en 1936	32.393 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	33.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	40.000 »
En augmentation de 7.000 frs.	
Motif : Convention nouvelle intervenue avec l'Hôtelier.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	40.000 »
Art. 118. — <i>Inhumation des indigents. Fourniture de cercueils :</i>	
Dépense constatée en 1936	44.714 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	45.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	54.000 »
En augmentation de 9.000 frs motivée par la hausse des prix.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	54.000 »
Art. 119. — <i>Fourneaux économiques :</i>	
Dépense constatée en 1936	232.855 50
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	340.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	353.300 »
En augmentation de 13.300 frs résultant de l'attribution au Personnel : a) d'une indemnité de vie chère, b) d'une bonification exceptionnelle (Application de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	353.300 »
Art. 120. — <i>Secours médicaux d'urgence :</i>	
Dépense constatée en 1936	53.999 32
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	65.000 »

Crédit proposé par la Commission du Budget	65.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	65.000 »
Art. 121. — <i>Institut médico légal. Subvention de la Ville :</i>	
Dépense constatée en 1936	30.600 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	30.600 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	30.600 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	30.600 »
Art. 122. — <i>Assurance contre l'incendie du mobilier des indigents. Participation de la Ville :</i>	
Dépense constatée en 1936	1.834 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	2.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	2.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	2.000 »
Art. 123. — <i>Familles nombreuses. Ristourne de droits d'octroi :</i>	
Dépense constatée en 1936	246.916 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	255.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	275.000 »
Augmentation de 20.000 frs basée sur l'importance des ristournes à servir au titre de 1937.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	275.000 »
Art. 124. — <i>Constructions d'habitations à bon marché. Participation de la Ville. 0,25 % du montant de l'annuité de remboursement du prêt :</i>	
Dépense constatée en 1936	55.638 44
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	56.500 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	56.500 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	56.500 »

Art. 125. — *Fondation Bartholomé Masurel. Part de la Ville dans les frais de gestion du prêt gratuit :*

Dépense constatée en 1936	3.150 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	3.150 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	3.150 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	3.150 »

Art. 126. — *Aveugles et sourds-muets. Fonds de solidarité :*

Dépense constatée en 1936	10.741 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	15.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	20.000 »
En augmentation de 5.000 frs le prix de journée des institutions étant relevée.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	20.000 »

Art. 127. — *Sociétés de Secours Mutuels. Subside de la Ville :*

Dépense constatée en 1936	42.109 20
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	49.500 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	49.500 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	49.500 »

Art. 128. — *Bourse du Travail. Subvention :*

Dépense constatée en 1936	54.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	54.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	54.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	54.000 »

Art. 129. — *Union des Syndicats libres. Subvention :*

Dépense constatée en 1936	21.600 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	21.600 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	21.600 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	21.600 »

Art. 130. — *Office Départemental de placement. Subvention :*

Dépense constatée en 1936	13.500 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	15.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	15.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	15.000 »

Art. 131. — *Fondation Alexandre Leleux pour la création d'un hospice. Capitalisation des intérêts (65^e année) :*

Dépense constatée en 1936	13.639 03
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	14.224 50
Crédit proposé par la Commission du Budget	14.773 50
Augmentation résultant de la capitalisation d'arrérages de rente.	
Rente	16.415 »
A déduire : Prélèvement de 10 %	1.641 50
	<hr/>
(Décret-loi du 16 Juillet 1935)	14.773 50
Crédit fixé par la Commission des Finances	14.773 50

Art. 132. — *Fondation Boucher de Perthes. Distribution d'une prime de 500 frs. Prix de deux médailles :*

Dépense constatée en 1936	550 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	550 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	550 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	550 »

Art. 133. — *Addition à la fondation Boucher de Perthes. Primes municipales et frais de distribution :*

Dépense constatée en 1936	27.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	27.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	27.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	27.000 »

Art. 134. — *Secours aux indigents de passage :*

Dépense constatée en 1936	465 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	1.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	1.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	1.000 »

Art. 135. — *Fondation de M. et Mme Vermeulen-Dunoulin en faveur de l'école de la rue Fabricy. Donation des 12 Avril et 8 Juin 1893 :*

Dépense constatée en 1936	752 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	517 50
Crédit proposé par la Commission du Budget	517 50
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	517 50

Art. 136. — *Fondation Henry Violette pour distribution d'une prime au locataire le plus méritant des maisons de la Compagnie immobilière :*

Dépense constatée en 1936	141 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	141 30
Crédit proposé par la Commission du Budget	141 30
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	141 30

Art. 137. — *Fondation Rameau. Achat de deux médailles pour les Expositions d'horticulture :*

Dépense constatée en 1936	215 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	215 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	215 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	215 »

Art. 138. — *Fondation Lardemer. Rentes viagères :*

Dépense constatée en 1936	3.192 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	3.200 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	3.200 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	3.200 »

Art. 139. — *Fondation Devaux :*

Dépense constatée en 1936	51.470 42
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	12.710 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	12.720 »
Dépense d'ordre. Crédit correspondant à la prévision de recette.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	12.720 »

Art. 140. — *Subventions à des œuvres privées, philanthro-
piques, d'assistance ou de bienfaisance :*

Dépense constatée en 1936	42.625 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	42.750 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	42.750 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	42.750 »

Art. 141. — *Frais de personnel de la direction de l'instruc-
tion publique et des Beaux-Arts :*

Dépense constatée en 1936	73.445 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	80.300 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	95.200 »
En augmentation de 14.900 frs motivée par : a) la sup- pression du prélèvement institué par décret-loi du 16 Juillet 1935, b) la nomination au grade de chef de bureau d'un agent du service, c) l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sen- tence Arbitrale), d) l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traite- ments des Agents affiliés à cette caisse).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	95.200 »

Art. 142. — *Subvention à l'Université :*

Dépense constatée en 1936	36.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	36.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	36.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	36.000 »

Art. 143. — <i>Lycée National de garçons. Bourses et indemnités :</i>	
Dépense constatée en 1936	10.728 60
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	15.300 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	15.300 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	15.300 »
Art. 144. — <i>Lycée National de garçons. Part contributive dans les dépenses résultant de la mise hors classe :</i>	
Dépense constatée en 1936	40.820 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	43.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	43.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	43.000 »
Art. 145. — <i>Lycee National de jeunes filles et annexes. Bourses et subventions diverses :</i>	
Dépense constatée en 1936	13.612 20
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	17.100 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	17.100 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	17.100 »
Art. 146. — <i>Lycée National de jeunes filles. Part contributive dans les dépenses résultant de la mise hors classe :</i>	
Dépense constatée en 1936	25.415 27
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	30.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	30.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	30.000 »
Art. 147. — <i>Camps franco-allemands. Camps franco-anglais. Attribution de bourse à l'Université :</i>	
Dépense constatée en 1936	18.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	18.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	18.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	18.000 »

Art. 148. — *Enseignement des langues vivantes :*

Dépense constatée en 1936	29.279 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	31.608 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	31.608 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	31.608 »

Art. 149. — *Ecoles des Arts et Métiers. Part contributive dans les dépenses résultant de la mise hors classe :*

Dépense constatée en 1936	17.686 43
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	19.200 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	19.000 »
En diminution de 200 frs sur indications de la Direction de l'Ecole des Arts et Métiers.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	19.000 »

Art. 150. — *Ecole pratique de garçons :*

Dépense constatée en 1936	368.393 34
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	482.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	527.400 »
En augmentation de 45.400 frs résultant : a) du relèvement des salaires, b) de la hausse des prix sur le matériel et les matières premières, c) de la suppression du prélèvement institué par décret-loi du 16 Juillet 1935, d) de l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	527.400 »

Art. 151. — *Ecole pratique de jeunes filles :*

Dépense constatée en 1936	216.049 42
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	225.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	261.000 »
En augmentation de 36.000 frs motivée par : a) la suppression du prélèvement institué par décret-loi du 16 Juillet 1935, b) les promotions de classe, c) le relèvement des salaires, d) la hausse du prix des matières premières, e) l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	261.000 »

Art. 152. — *Emploi du produit du travail des élèves des écoles pratiques :*

Dépense constatée en 1936	6.252 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	6.300 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	7.200 »
La fixation du crédit à 7.200 frs est fonction de la recette prévue pour 1938 compte tenu d'un abattement de 10 % au titre du Décret-loi du 16 Juillet 1935.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	7.200 »

Art. 153. — *Cours municipaux professionnels de garçons :*

Dépense constatée en 1936	240.947 55
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	250.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	257.000 »
En augmentation de 7.000 frs motivée par la hausse des prix des matières premières.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	257.000 »

Art. 154. — *Cours professionnels subventionnés :*

Dépense constatée en 1936	34.740 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	34.740 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	34.740 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	34.740 »

Art. 155. — *Office municipal d'orientation professionnelle :*

Dépense constatée en 1936	12.858 15
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	12.600 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	12.600 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	12.600 »

Art. 156. — *Cours professionnels de jeunes filles :*

Dépense constatée en 1936	84.798 70
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	90.000 »

Crédit proposé par la Commission du Budget	97.400 »
En augmentation de 7.400 frs motivée par : a) le relèvement du salaire de la Secrétaire, b) la hausse des prix des matières premières, c) l'attribution à la Secrétaire de l'indemnité de cherté de vie et de la bonification exceptionnelle (application de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	97.400 »
Art. 157. — Subvention pour participer aux dépenses de l'Institut Industriel :	
Dépense constatée en 1936	22.500 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	22.500 »
Crédit fixé par la Commission du Budget	22.500 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	22.500 »
Art. 158. — Ecoles maternelles :	
Dépense constatée en 1936	218.850 68
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	236.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	292.400 »
En augmentation de 56.400 frs motivée par : I) le relèvement des salaires des femmes de service, II) l'attribution audit Personnel : a) de l'indemnité de vie chère, b) d'une bonification exceptionnelle (application de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	292.400 »
Art. 159. — Ecoles primaires élémentaires :	
Dépense constatée en 1936	425.735 70
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	452.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	568.000 »
En augmentation de 116.000 frs motivée par : I. le relèvement des salaires. II. l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale). III. l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	568.000 »

Art. 160. — *Ecoles primaires élémentaires. Enseignement de la musique :*

Dépense constatée en 1936	88.123 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	84.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	84.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	84.000 »

Art. 161. — *Subvention aux œuvres laïques :*

Dépense constatée en 1936	81.900 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	81.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	81.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	81.000 »

Art. 162. — *Education des adultes :*

Dépense constatée en 1936	17.338 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	17.400 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	15.000 »
En diminution de 2.400 frs (économies évaluées).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	15.000 »

Art. 163. — *Distribution de prix aux élèves des écoles :*

Dépense constatée en 1936	99.951 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	38.500 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	45.300 »
En augmentation de 6.800 frs motivée par la hausse des prix : a) des ouvrages à distribuer aux lauréats du C.E.P.E., b) des jouets destinés aux enfants des écoles maternelles.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	45.300 »

Art. 164. — *Fournitures scolaires aux enfants des écoles :*

Dépense constatée en 1936	361.226 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	425.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	810.000 »
En augmentation de 385.000 frs motivée par la hausse des prix des fournitures.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	810.000 »

Art. 165. — *Ecole primaire supérieure de garçons :*

Dépense constatée en 1936	162.659 70
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	182.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	202.300 »
En augmentation de 20.300 frs motivée : a) par la suppression du prélèvement, b) les promotions de classe, c) la hausse des prix du matériel scolaire, d) l'attribution au Personnel municipal de l'indemnité de vie chère et de la bonification exceptionnelle (application de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	202.300 »

Art. 166. — *Ecole primaire supérieure de filles :*

Dépense constatée en 1936	46.900 25
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	51.500 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	54.500 »
En augmentation de 3.000 frs motivée par : I. la hausse du prix de matériel scolaire et des fournitures diverses. H. a) l'indemnité de vie chère accordée au concierge, b) l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur le traitement du concierge).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	54.500 »

Art. 167. — *Ecoles Descartes, Montesquieu, Rollin, Victor Duruy :*

Dépense constatée en 1936	56.707 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	61.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	63.000 »
En augmentation de 2.000 frs résultant : 1° de la création d'une classe à l'Ecole Descartes, 2° de la hausse des prix des articles nécessaires aux cours d'Enseignement ménager.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	63.000 »

Art. 168. — *Mobilier et matériel des classes. Réparations. Entretien. Achat de menu mobilier :*

Dépense constatée en 1936	120.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	130.000 »

Crédit proposé par la Commission du Budget	130.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	130.000 »
Art. 169. — <i>Instituteurs et institutrices publics. Indemnités diverses :</i>	
Dépense constatée en 1936	914.928 30
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	1.060.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	1.140.000 »
En augmentation de 80.000 frs par suite de la création de 34 postes d' « Instituteur adjoint ».	
Crédit fixé par la Commission des Finances	1.140.000 »
Art. 170. — <i>Indemnités d'éclairage aux directeurs et directrices d'écoles :</i>	
Dépense constatée en 1936	3.848 30
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	4.200 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	4.300 »
En augmentation de 100 frs motivée par l'ouverture de la nouvelle école de l'Epi de Soil.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	4.300 »
Art. 171. — <i>Indemnités de départ aux membres de l'enseignement primaire admis à la retraite :</i>	
Dépense constatée en 1936	10.115 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	20.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	20.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	20.000 »
Art. 172. — <i>Ecole des Beaux-Arts :</i>	
Dépense constatée en 1936	369.505 65
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	435.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	500.500 »
En augmentation de 65.500 frs motivée par : a) la suppression du prélèvement institué par décret-loi du 16 Juillet 1935, b) les promotions de classe, c) la hausse des dépenses sériees au sous-crédit « Divers », d) l'amélioration de la situation du	

Personnel (application de la Sentence Arbitrale), e)
l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la
Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la
Vieillesse (contribution sur traitements des Agents
affiliés à cette Caisse).

Crédit fixé par la Commission des Finances 500.500 »

Art. 173. — *Ecole régionale d'architecture :*

Dépense constatée en 1936 50.534 95

Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937 60.000 »

Crédit proposé par la Commission du Budget 60.000 »

Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances 60.000 »

Art. 174. — *Dotation Colbrant :*

Dépense constatée en 1936 4.590 52

Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937 4.839 45

Crédit proposé par la Commission du Budget 4.855 65

En augmentation de 16,20 (achat de rente 3 %). Il est
tenu compte du prélèvement de 10 % institué par
décret-loi du 16 Juillet 1935.

Crédit fixé par la Commission des Finances 4.855 65

Art. 175. — *Fondation Doutreton de Try :*

Dépense constatée en 1936 9.090 »

Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937 8.991 »

Crédit proposé par la Commission du Budget 8.991 »

Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances 8.991 »

Art. 176. — *Conservatoire :*

Dépense constatée en 1936 272.721 40

Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937 300.000 »

Crédit proposé par la Commission du Budget 337.740 »

Augmentation de 37.740 frs résultant : I. de l'amélioration
de la situation du Personnel (application de
la Sentence Arbitrale), II. de l'élévation au taux
de 6 % de la contribution de la Ville au profit de
la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribu-

tion sur traitement des Agents affiliés à cette Caisse). III. du relèvement de la rémunération des Professeurs. IV. de la création de cours du soir. V. de la hausse des prix des fournitures nécessaires au fonctionnement du Conservatoire.

Crédit fixé par la Commission des Finances 337.740 »

Art. 177. — *Œuvre Pie Wicar à Rome :*

Dépense constatée en 1936 2.700 »

Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937 2.700 »

Crédit proposé par la Commission du Budget 2.700 »

Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances 2.700 »

Art. 178. — *Casa Velasquez. Bourse de la Ville :*

Dépense constatée en 1936 6.750 »

Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937 6.750 »

Crédit proposé par la Commission du Budget 6.750 »

Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances 6.750 »

Art. 179. — *Bibliothèque Municipale :*

Dépense constatée en 1936 113.740 »

Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937 125.000 »

Crédit proposé par la Commission du Budget 133.000 »

Augmentation de 8.000 frs consécutive : a) à l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale), b) à l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse).

Crédit fixé par la Commission des Finances 133.000 »

Art. 180. — *Bibliothèques de prêt. Fonctionnement :*

Dépense constatée en 1936 27.049 75

Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937 35.000 »

Crédit proposé par la Commission du Budget 37.400 »

En augmentation de 2.400 frs par suite de la création d'un sixième emploi de distributeur.

Crédit fixé par la Commission des Finances 37.400 »

Art. 181. — *Archives anciennes :*

Dépense constatée en 1936	22.263 15
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	26.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	27.500 »
Augmentation de 1.500 francs (Indemnité de vie chère au Directeur de Salle).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	27.500 »

Art. 182. — *Musées. Palais des Beaux-Arts :*

Dépense constatée en 1936	284.033 50
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	320.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	365.200 »
Augmentation de 45.200 frs consécutive : a) à l'amélioration de la situation du Personnel (application de la Sentence Arbitrale), b) à l'élévation au taux de 6 % de la contribution de la Ville au profit de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (contribution sur traitements des Agents affiliés à cette Caisse), c) à la suppression du prélèvement institué par décret-loi du 16 Juillet 1935, d) aux promotions de classe.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	365.200 »

Art. 183. — *Accroissement et entretien des collections des
Musées. Frais divers :*

Dépense constatée en 1936	20.895 85
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	20.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	20.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	20.000 »

Art. 184. — *Fondation Antoine Brasseur pour achat de
tableaux destinés au Musée de peinture :*

Dépense constatée en 1936	
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	25.854 30
Crédit proposé par la Commission du Budget	25.854 30
Sans changement (emploi de rentes)	
Crédit fixé par la Commission des Finances	25.854 30

Art. 185. — *Musée d'histoire naturelle* :

Dépense constatée en 1936	47.877 25
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	78.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	84.400 »
En augmentation de 6.400 frs résultant de l'amélioration de la situation du Personnel (Vie chère et bonification exceptionnelle).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	84.400 »

Art. 186. — *Musées Commercial et Colonial, Industriel, Agricole et de Technologie scolaire* :

Dépense constatée en 1936	53.409 10
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	58.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	62.600 »
Augmentation de 4.600 frs résultant de l'attribution d'une indemnité de vie chère aux Agents (application de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	62.600 »

Art. 187. — *Musée de Géologie* :

Dépense constatée en 1936	8.258 15
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	13.500 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	15.300 »
Augmentation de 1.800 frs.	
Attribution au Personnel : a) d'une indemnité de vie chère, b) d'une bonification exceptionnelle (application de la Sentence Arbitrale).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	15.300 »

Art. 188. — *Théâtres* :

Dépense constatée en 1936	1.739.150 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	1.550.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	1.501.500 »
En diminution de 48.500 frs.	
Le crédit originellement fixé à 1.680.000 frs (en augmentation de 130.000 frs sur celui de 1937) a été ramené à 1.480.000 frs pour tenir compte d'économies projetées. Ensuite, ce crédit a été majoré de	

21.500 frs pour amélioration de la situation du Personnel municipal par application de la Sentence Arbitrale.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	1.501.500	»
Art. 189. — <i>Théâtres. Décors, accessoires. Salaires des machinistes pendant l'inter-saison :</i>		
Dépense constatée en 1936	131.658	30
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	137.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	149.000	»
Augmentation de 12.000 frs. Causes : I. relèvement de salaires (3.000 frs) II. Application de la Sentence Arbitrale (9.000 frs).		
Crédit fixé par la Commission des Finances	149.000	»
Art. 190. — <i>Théâtres. Avance remboursable pour commencer la saison 1938-1939. (Crédit d'ordre) :</i>		
Dépense constatée en 1936	80.000	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	80.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	80.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	80.000	»
Art. 191. — <i>Fonds municipal en faveur d'étudiants. Bourses remboursables :</i>		
Dépense constatée en 1936	59.376	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	70.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	70.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	70.000	»
Art. 192. — <i>Subventions à des Sociétés scientifiques et autres :</i>		
Dépense constatée en 1936	34.470	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	34.920	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	35.820	»
En augmentation de 900 frs (attribution d'une subvention à la Fédération des Sociétés Régionalistes de Lille et du Nord de la France).		
Crédit fixé par la Commission des Finances	35.820	»

Art. 193. — *Cours d'éducation physique post-scolaire. Subventions pour favoriser l'encouragement aux sports :*

Dépense constatée en 1936	38.605 20
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	43.100 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	43.000 »
Réduction d'une somme de 100 francs pour arrondir la dotation.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	43.000 »

Art. 194. — *Sociétés sportives et gymniques du travail. Cours d'éducation physique et subventions :*

Dépense constatée en 1936	22.880 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	26.340 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	26.340 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	26.340 »

Art. 195. — *Subside à la Société des courses aux fins de création d'un prix de Lille :*

Dépense constatée en 1936	9.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	9.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	9.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	9.000 »

Art. 196. — *Société « Olympique Lillois » (Délibération du Conseil Municipal du 2 Juillet 1937) :*

Dépense constatée en 1936	
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	
Crédit proposé par la Commission du Budget	25.000 »
Article nouveau (Subvention à attribuer annuellement).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	25.000 »

Art. 197. — *Société « Sporting Club Fivois ». Subvention.*
(*Délibération du Conseil Municipal du 2 Juillet*
1937) :

Dépense constatée en 1936	
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	
Crédit proposé par la Commission du Budget	25.000 »
Article nouveau	
(Subvention à attribuer annuellement).	
Crédit fixé par la Commission des Finances	25.000 »

Art. 198. — *Subvention à la Société des courses du « Croisé*
Laroche » aux fins de création d'un prix de Lille :

Dépense constatée en 1936	22.500 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	22.500 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	22.500 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	22.500 »

Art. 199. — *Subside à la Société Hippique :*

Dépense constatée en 1936	1.800 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	2.700 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	2.700 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	2.700 »

Art. 200. — *Syndicat des Amis de Lille. Subvention :*

Dépense constatée en 1936	27.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	27.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	27.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	27.000 »

Art. 201. — *Fêtes et cérémonies publiques :*

Dépense constatée en 1936	730.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	610.000 »

Crédit proposé par la Commission du Budget	680.000 »
Augmentation de 70.000 frs motivée par I. le relèvement des prix de travaux et fournitures (34.000). II. la dépense d'organisation : a) d'un festival permanent (30.000), b) de fêtes : du travail, communales, de l'Armistice.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	680.000 »
Art. 202. — <i>Fêtes. Frais de réceptions :</i>	
Dépense constatée en 1936	45.996 20
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	40.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	47.000 »
En augmentation de 7.000 frs motivée par la hausse des vins et biscuits.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	47.000 »
Art. 203. — <i>Musique municipale. Frais de fonctionnement :</i>	
Dépense constatée en 1936	83.706 25
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	74.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	88.600 »
En augmentation de 14.600 francs motivée par une plus grande assiduité des musiciens aux répétitions et services.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	88.600 »
Art. 204. — <i>Chorale municipale. Subvention :</i>	
Dépense constatée en 1936	9.000 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	9.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	9.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	9.000 »
Art. 205. — <i>Société municipale de gymnastique et d'éducation physique. Frais de fonctionnement :</i>	
Dépense constatée en 1936	115.645 09
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	121.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	121.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	121.000 »

Art. 206. — *Clique municipale scolaire. Frais de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1936	23.691	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	23.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	23.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	23.000	»

Art. 207. — *Fonds à la disposition du Maire pour frais de représentation :*

Dépense constatée en 1936	35.000	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	36.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	40.000	»
Crédit antérieur rétabli (La dotation n'est plus frappée du prélèvement de 10 %).		
Crédit fixé par la Commission des Finances	40.000	»

Art. 208. — *Remboursement aux membres du Conseil, de l'Administration ou autres délégués désignés par le Maire, des frais de déplacement et autres à l'occasion de leurs fonctions :*

Dépense constatée en 1936	109.742	75
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	120.000	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	120.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	120.000	»

Art. 209. — *Subsides à diverses associations pour participation à des Congrès :*

Dépense constatée en 1936	13.309	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	15.500	»

Crédit proposé par la Commission du Budget	30.000 »
En augmentation de 14.500 francs justifiée par : a) l'accroissement du nombre de syndicats, b) le Con- grès Fédéral qui se tiendra en 1938.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	30.000 »

Art. 210. — *Frais résultant de locations de salles. Empla-
cements municipaux. Chauffage, éclairage, plantes,
chaises, matériel, décors, etc. :*

Dépense constatée en 1936	1.089 90
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	3.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	3.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	3.000 »

Art. 211. — *Dépenses imprévues :*

Dépense constatée en 1936	116.237 14
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	100.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	150.000 »
Fixation du crédit basé sur les dépenses de 1937.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	150.000 »

Art. 212. — *Cotisation à la Société d'études et de documen-
tation municipale :*

Dépense constatée en 1936	5.940 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	5.940 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	9.025 »
Crédit fixé par la Commission des Finances	9.025 »

Art. 213. — *Accident Daese. Rente viagère. (Délibération
du Conseil Municipal du 5 Mars 1937) :*

Dépense constatée en 1936	
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	

Crédit proposé par la Commission du Budget	2.500	»
Article nouveau.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	2.500	»
Art. 214. — <i>Pensions civiles. Part contributive de la Ville dans la pension de M. Claisse, commissaire spécial honoraire. (Délibération du Conseil Municipal du 2 Juillet 1937) :</i>		
Dépense constatée en 1936		
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937		
Crédit proposé par la Commission du Budget	4.588	»
Ouverture de crédit décidée par le Conseil Municipal en sa séance du 2 Juillet 1937.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	4.588	»
Art. 215. — <i>Association des Maires de France. Subvention :</i>		
Dépense constatée en 1936		
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	1.264	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	1.264	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	1.264	»
Art. 216. — <i>Association des Maires du Nord et de l'Est. Subvention :</i>		
Dépense constatée en 1936		
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	450	»
Crédit proposé par la Commission du Budget	900	»
Augmentation de 450 francs décidée par le Conseil Municipal en séance du 5 Mars 1937.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	900	»
Art. 217. — <i>Compagnie des Tramways de Lille. Paiement des frais de contrôle (Crédit d'ordre) :</i>		
Dépense constatée en 1936	26.324	»
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	26.500	»

Crédit proposé par la Commission du Budget	26.500 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	26.500 »

Art. 218. — *Compagnie des Tramways de Lille. Répartition entre les communes traversées par les lignes exploitées, d'une somme de 150.000 francs. Répartition calculée d'après le recensement de 1936 :*

Dépense constatée en 1936	77.549 83
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	77.600 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	79.500 »
Augmentation justifiée par l'accroissement de la population des communes suburbaines.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	79.500 »

Art. 219. — *Retraite des employés de la Compagnie des Tramways. Subvention communale :*

Dépense constatée en 1936	109.558 01
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	125.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	136.915 »
Fixation du crédit à 136.915 francs basée sur le montant des émoluments et salaires servis actuellement au Personnel de la Compagnie des Tramways.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	136.915 »

Art. 220. — *Impôt frappant les intérêts de créances touchés par la Ville :*

Dépense constatée en 1936	1.083 14
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	1.200 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	2.000 »
En augmentation de 800 francs, le taux de l'impôt ayant été relevé.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	2.000 »

Art. 221. — *Personnel exclu de la loi des Assurances Sociales. Subvention de la Ville à la Caisse de Solidarité :*

Dépense constatée en 1936	14.081 »
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	21.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	18.000 »
En diminution de 3.000 francs pour se rapprocher de la dépense de 1937.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	18.000 »

Art. 222. — *Assurances Sociales. Versement à la réserve mathématique pour les agents quittant les services de la Ville sans droit à pension :*

Dépense constatée en 1936	
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	6.000 »
Crédit proposé par la Commission du Budget	6.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	6.000 »

Art. 223. — *Beffroi. Ascension par des particuliers. Assurance contre les accidents et rémunérations du personnel du service :*

Dépense constatée en 1936	
Crédit ouvert au Budget Primitif de 1937	
Crédit proposé par la Commission du Budget	5.000 »
Article nouveau.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	5.000 »

BALANCE DU BUDGET ORDINAIRE

RECETTES ORDINAIRES	82.407.346 12
DEPENSES ORDINAIRES	82.406.822 86
	<hr/>
Excédent de RECETTES	523 26

RECETTES EXTRAORDINAIRES

CHAPITRE I

*Centimes additionnels et ressources affectés à des remboursements
d'emprunt*

- Art. 1. (2.89) *Deux centimes quatre vingt neuf centièmes au principal des trois contributions affectés à l'emprunt de 5.000.000 de francs contracté au Crédit Foncier de France. (Durée d'amortissement : 40 ans à partir de 1902)* 226.895 »
Loi du 26 Mai 1899.
- Art. 2. (12.45) *Douze centimes quarante cinq centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 25.818.665 frs 51, contracté au Crédit Foncier de France (Durée d'amortissement : 42 ans à partir de 1899)* 977.455 »
Loi du 26 Mai 1899.
- Art. 3. (0.25) *Vingt cinq centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 634.073 francs contracté à la Société « Les Prévoyants de l'Avenir ». (Durée d'amortissement : 35 ans à partir de 1905)* 19.625 »
Décret du 13 Juillet 1904.
- Art. 4. (4.15) *Quatre centimes quinze centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 7.000.000 de francs contracté à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. (Durée d'amortissement : 40 ans à partir de 1908)* 325.820 »
Décret du 25 Juin 1907.
- Art. 5. (0.18) *Dir huit centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 250.000 francs contracté à la Société « Les Prévoyants de l'Avenir » (Durée d'amortissement : 30 ans à partir de 1910)* 14.430 »
Décret du 2 Juillet 1909.

- Art. 6. (1.54) *Un centime cinquante quatre centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 2.400.000 francs contracté à la Société « Les Prévoyants de l'Avenir ». (Durée d'amortissement : 45 ans à partir de 1912)* 120.910 »
Décret du 1^{er} Septembre 1910
- Art. 7. (3.86) *Trois centimes quatre vingt six centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 7.930.000 frs contracté à la Société « Les Prévoyants de l'Avenir ». (Durée d'amortissement : 50 ans à partir de 1913)* 303.050 »
Décret du 24 Décembre 1912.
- Art. 8. (9.74) *Neuf centimes soixante quatorze centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 12.512.016 frs 17 contracté au Crédit Foncier de France. Emprunt de conversion (Durée d'amortissement : 29 ans et demi à partir de 1931)* 764.690 »
Décret du 15 Octobre 1931.
- Art. 9. (32.66) *Trente deux centimes soixante six centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 50.000.000 de francs contracté à la Caisse Générale de Garantie. Durée d'amortissement : 40 ans à partir de 1932 (1^{re} tranche de l'emprunt de 150.000.000 de francs autorisé par décret du 2 Septembre 1931)* 2.564.455 »
- Art. 10. (4.64) *Quatre centimes soixante quatre centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 5.742.859 frs 48 contracté au Crédit Foncier de France. Durée d'amortissement : 29 ans à partir de 1933. (Conversion des emprunts de 3.700.000, 400.000 et 2.000.000 de francs)* 364.290 »
Décret du 28 Décembre 1932.
- Art. 11. (7.06) *Sept centimes six centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'em-*

prunt de 10.000.000 de francs contracté à la Caisse Autonome Mutuelle de retraites. Durée d'amortissement : 40 ans à partir de 1933. (1^{re} fraction de la 2^e tranche de l'emprunt autorisé par décret du 2 Septembre 1931)

554.285 »

Décret du 30 Décembre 1932.

Art. 12. (3.53) *Trois centimes cinquante trois centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 5.000.000 de francs contracté à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. Durée d'amortissement : 40 ans à partir de 1933 (2^e fraction de la 2^e tranche de l'emprunt autorisé par décret du 2 Septembre 1931)*

277.140 »

Décret du 30 Décembre 1932.

Art. 13. (4.11) *Quatre centimes onze centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 4.000.000 de francs contracté à la Caisse Générale de Garantie. Durée d'amortissement : 20 ans à partir de 1934. (3^e fraction de la 2^e tranche de l'emprunt autorisé par décret du 2 Septembre 1931)*

322.680 »

Décret du 27 Janvier 1934.

Art. 14. (1.36) *Un centime trente six centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 2.000.000 de francs contracté à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. Durée d'amortissement : 40 ans à partir de 1935 (4^e fraction de la 2^e tranche de l'emprunt autorisé par décret du 2 Septembre 1931)....*

106.775 »

Décret du 27 Janvier 1934.

Art 15. (1.42) *Un centime quarante deux centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 2.000.000 de francs contracté à la Caisse Autonome de Retraites des Ouvriers Mineurs. Durée d'amortissement : 40 ans à partir de 1935*

(5^e fraction de la 2^e tranche de l'emprunt
autorisé par décret du 2 Septembre 1931) 111.485 »
Décret du 27 Janvier 1934.

Art. 16. (18.04) Dix huit centimes quatre centièmes au prin-
cipal des mêmes contributions affectés à
l'emprunt obligatoire de 27.000.000 de
francs. Durée d'amortissement : 40 ans à
partir de 1935. (Solde de la 2^e tranche de
l'emprunt autorisé par le décret du 2 Sep-
tembre 1931) 1.416.330 »
Décret du 27 Janvier 1934.

Art 17. (3.32) Trois centimes trente deux centièmes au
principal des mêmes contributions affec-
tés à l'emprunt de 4.000.000 de frs cons-
tituant la première partie de l'emprunt
de 10.461.000 francs contracté au
Fonds Commun de Travail. Durée d'amor-
tissement : 30 ans à partir de 1936. (1^{re}
fraction de la 3^e tranche de l'emprunt
autorisé par décret du 2 Septembre 1931) 260.655 »
Décision ministérielle du 9 Juillet
1935.

Art. 18. (2.92) Deux centimes quatre vingt douze centiè-
mes au principal des mêmes contributions
affectés à l'emprunt de 3.461.000 frs
constituant la 2^e partie de l'emprunt de
10.461.000 frs contracté au Fonds Com-
mun de Travail. Durée d'amortissement :
29 ans à partir de 1937 (2^e fraction de
la 3^e tranche de l'emprunt autorisé par
décret du 2 Septembre 1931) 229.250 »
Décision ministérielle du 9 Juillet
1935.

Art. 19. (2.57) Deux centimes cinquante sept centièmes au
principal des mêmes contributions affec-
tés à l'emprunt de 3.000.000 de frs cons-
tituant la 3^e et dernière partie de l'em-
prunt de 10.461.000 frs contracté au
Fonds Commun de Travail. Durée d'amor-
tissement : 28 ans à partir de 1938. (3^e

- fraction de la 3^e tranche de l'emprunt autorisé par décret du 2 Septembre 1931)* 201.770 »
 Décision ministérielle du 9 Juillet 1935.
- Art. 20. (6.63) *Six centimes soixante trois centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 8.000.000 de frs constituant la 1^{re} fraction de l'emprunt de 20.000.000 de frs contracté à la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes. Durée d'amortissement : 30 ans à partir de 1938* 520.525 »
 Décret du 11 Avril 1937.
- Art. 21. (3.32) *Trois centimes trente deux centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 4.000.000 de frs constituant la 1^{re} fraction de l'emprunt de 5.000.000 de frs contracté par l'Université de Lille à la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes. Durée d'amortissement : 30 ans à partir de 1938* 260.655 »
 Décret du 11 Avril 1937 autorisant la prise en charge par la Ville du service de l'amortissement.
- Art. 22. (3.32) *Trois centimes trente deux centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 4.025.144 frs 50 contracté au Crédit Foncier de France. Durée d'amortissement : 30 ans à partir de 1938 (4^e fraction de la 3^e tranche de l'emprunt autorisé par décret du 2 Septembre 1931)* 260.655 »
 Décision Ministérielle du 4 Juin 1937.
- Art. 23. (1.66) *Un centime soixante six centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 2.000.000 de francs contracté à la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes. Durée d'amortissement : 30 ans à partir de 1938 (5^e fraction de la 3^e tranche de l'emprunt autorisé par décret du 2 Septembre 1931)* 130.325 »
 Décision Ministérielle du 4 Juin 1937.

Art. 24.	(11.72) Onze centimes soixante douze centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt d'équilibre budgétaire de 4.000.000 de francs contracté à la Caisse Vieillesse Invalidité de la Mutualité du Nord N° 982 à Lille. Durée d'amortissement : 5 ans à partir de 1938	920.145 »
Art. 25.	Remboursement par l'Université de l'annuité de la portion de 500.000 francs affectée à l'achèvement de la Bibliothèque universitaire comprise dans l'emprunt de 634.073 francs	12.854 »
Art. 26.	Dividende des actions du Crédit Immobilier affecté au remboursement de l'emprunt de 400.000 francs	20.000 »
Art. 27.	Reversement par la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale du montant des annuités des emprunts de 3.260.000 francs et 5.740.000 francs (au total 9.000.000 de francs) contracté en vue de la construction du Grand Palais de la Foire	602.418 30
	(Convention du 26 Novembre 1932 et délibération du Conseil Municipal du 23 Décembre 1936).	
143,34	TOTAL DU CHAPITRE I	11.888.967 30

CHAPITRE II

Recettes accidentelles et temporaires

Art. 28.	<i>Recettes accidentelles</i>	100.000 »
Art. 29.	<i>Remboursement par la Société « Les Prévoyants de l'Avenir » de l'impôt de 24 % réglé pour son compte sur la portion d'intérêts afférente aux annuités à payer pour divers emprunts. Recette d'ordre</i>	46.000 »

Art. 30. <i>Indemnités de dommages de guerre à employer pour la construction du Nouvel Hôtel de Ville Titres amortissables en 10 ans. Dernière année (une semestrialité) Recette d'ordre</i>	362.452 65
Art. 31. <i>Foire Commerciale. Redevance fixe et ristourne à la Ville sur le produit des entrées</i>	55.000 »
Art. 32. <i>Emprunt obligatoire de vingt sept millions. Recouvrement de la taxe de transmission avancée au Trésor pour le compte des obligataires. Recette d'ordre</i>	70.000 »
Art. 33. <i>Cité Hospitalière. Construction. Emprunt de 20 millions de francs à la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes. Réalisation en quatre tranches annuelles à partir de 1937. Deuxième tranche</i>	4.000.000 »
Art. 34. <i>Terrasses de cafés. Travaux de délimitation d'emprises. Remboursement de la dépense</i>	15.006 »
Art. 35. <i>Ecole pratique de Jeunes Filles Valentine Labbé. Agrandissement. Subvention complémentaire de l'Etat (Direction de l'Enseignement technique..</i> Décision attributive du 11 Septembre 1937.	16.587 »
Art. 36. <i>Fonds Municipal de Chômage. Subventions de l'Etat et du Département</i>	17.472.000 »
Art. 37. <i>Secours de chômage payés pour le compte des Communes. Remboursement</i>	25.000 »
Art. 38. <i>Avances remboursables à la Compagnie des Tramways électriques de Lille et sa banlieue. Remboursement</i>	800.000 »

Art. 39. <i>Institut Denis Diderot. Construction et Groupe Scolaire des Bois Blancs. Ecoles Alfred de Musset et Desbordes Valmore. Emprunt complémentaire à contracter par application du Décret du 28 Août 1937. Art. 2</i>	4.312.500	»
Art. 40. <i>Institut Denis Diderot. Construction. Subvention de l'Etat</i>	2.600.000	»
Art. 41. <i>Groupe Scolaire des Bois Blancs. Ecoles Alfred de Musset et Desbordes Valmore. Subvention de l'Etat</i>	162.500	»
Art. 42. <i>Ecole Valentine Labbé. Travaux d'aménagement de salles de cours de couture et de coupe. Subvention de l'Etat</i>	94.500	»
Art. 43. <i>Emprunt de 6.000.000 de frs à court terme, pour dépenses de chômage</i>	6.000.000	»
Art. 44. <i>Emprunt de 6.000.000 de frs à court terme pour subvention aux Hospices au titre de l'Exercice 1937</i>	6.000.000	»
Art. 45. <i>Emprunt de 4.000.000 de frs remboursable en 30 ans pour financement de travaux</i>	4.000.000	»
Art. 46. <i>Imposition de 21 c 30 au principal des trois contributions directes pour l'équilibre du Budget Extraordinaire</i>	1.672.275	»
<hr/>		
Total du Chapitre II	47.803.814	65
Report du Chapitre I	41.888.967	30
<hr/>		
TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES	59.692.781	95

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

CHAPITRE I

Remboursement des Emprunts

Art. 1.	<i>Emprunt de 5.000.000 de francs contracté en 1899, au Crédit Foncier de France, remboursable à 3 frs 40 %, en 40 ans, à partir de 1902. 37^e annuité</i>	226 544 75
	Loi du 26 Mai 1899.	
	Amortissement	198.964 95
	Intérêts	30.644 21
	Total	229.609 16
	A déduire : Prélèvement de 10 % sur intérêts	3.064 41
	Reste	226.544 75
Art. 2.	<i>Emprunt de 27.493.508 francs, réduit à 25.818.665 frs 51 contracté en 1899, au Crédit Foncier de France, remboursable en 42 ans, à partir de 1899. 37^e annuité</i>	976.679 16
	Loi du 26 Mai 1899.	
	Amortissement	844.449 55
	Intérêt	146.921 77
	Total	991.371 32
	A déduire : Prélèvement de 10 % sur intérêts	14.692 16
	Reste	976.679 16
Art. 3.	<i>Emprunt de 634.073 francs contracté en 1905 à la Société « Les Prévoyants de l'Avenir », remboursable à 3 frs 70 %, en 35 ans à partir de 1905. 34^e annuité</i>	32.318 79
	Décret du 13 Juillet 1904.	

Amortissement	29.775 60
Intérêts	2.825 76
Total	32.601 36

A déduire : Prélèvement de
10 % sur intérêts 282 57

Reste 32.318 79

Art. 4. *Emprunt de 7.000.000 de francs affecté à des travaux d'édilité, à la construction d'un théâtre et de maisons d'école, contracté en 1907, à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, remboursable à 3 frs 68 % en 40 ans, à partir de 1908. 31^e annuité* 325.192 83
Décret du 25 Juin 1907.

Amortissement	230.988 60
Intérêts	104.671 36
Total	335.659 96

A déduire : Prélèvement de
10 % sur intérêts 10.467 13

Reste 325.192 83

Art. 4. *Emprunt de 250.000 francs affecté aux travaux de la Bourse de Commerce contracté à la Société « Les Prévoyants de l'Avenir », remboursable à 3 frs 70 % en 30 ans, à partir de 1910. 29^e annuité* 13.837 89
Décret du 2 Juillet 1909.

Amortissement	12.958 86
Intérêts	976 70
Total	13.935 56

A déduire : Prélèvement de
10 % sur intérêts 97 67

Reste 13.837 89

Art. 6. *Emprunt de 2.400.000 francs affecté à diverses opérations de voirie, à des constructions d'écoles, contracté à la Société « Les Prévoyants de l'Avenir », remboursable à 3 frs 70 % en 45 ans, à partir de 1912. 27^e annuité* 120.787 74

Décret du 1^{er} Septembre 1910.

Amortissement	90.828 80
Intérêts	33.287 71
Total	124.116 51

A déduire : Prélèvement de 10 % sur intérêts	3.328 77
---	----------

Reste	120.787 74
-------------	------------

Art. 7. *Emprunt de 7.930.000 francs affecté aux travaux de captation de nouvelles eaux potables et à diverses opérations de voirie, contracté à la Société « Les Prévoyants de l'Avenir », remboursable à 3 frs 70 % en 50 ans, à partir de 1913. 26^e annuité* 302.732 50

Décret du 24 Décembre 1912.

Amortissement	152.805 50
Intérêts	166.585 55
Total	319.391 05

A déduire : Prélèvement de 10 % sur intérêts	16.658 55
---	-----------

Reste	302.732 50
-------------	------------

Art. 8. *Emprunt de 400.000 francs pour les habitations à bon marché contracté à la Société « Les Prévoyants de l'Avenir » remboursable à 3 frs 90 % en 40 ans, à partir de 1914, 25^e annuité* 18.998 22

Décret du 20 Août 1913.

Amortissement	10.794 85
Intérêts	9.114 85
	<hr/>
Total	19.909 70
A déduire : Prélèvement de 10 % sur intérêts	911 48
	<hr/>
Reste	18.998 22

Art. 9. *Emprunt de 12.512.016 frs 17 destiné à la conversion des emprunts de 3.000.000 et 10.500.000 frs contracté au Crédit Foncier de France, remboursable à 5,05 % en 29 ans $\frac{1}{2}$ à partir de 1931. 8^e annuité* 764.562 18
 Décret du 15 Octobre 1931.

Amortissement	263.756 09
Intérêts	556.451 21
	<hr/>
Total	820.207 30
A déduire : Prélèvement de 10 % sur intérêts	55.645 12
	<hr/>
Reste	764.562 18

Art. 10. *Emprunt de 50.000.000 de francs. Première tranche de l'emprunt de 150.000.000 de frs autorisé par décret du 2 Septembre 1931, pour exécution du Programme des Grands Travaux, contractée à la Caisse Générale de Garantie, remboursable à 4 frs 70 % en 40 ans, à partir de 1932, 7^e annuité* 2.563.811 »
 Décret du 2 Septembre 1931.

Amortissement	580.492 86
Intérêts	2.203.686 82
	<hr/>
Total	2.784.179 68
A déduire : Prélèvement de 10 % sur intérêts	220.368 68
	<hr/>
Reste	2.563.811 »

Art. 11. <i>Emprunt de 5.742.859 frs 48 destiné à la conversion des emprunts de 3.700.000 frs, 400.000 frs et 2.000.000 de frs, contracté au Crédit Foncier de France, remboursable à 5,35 % en 29 ans, à partir de 1933. 6^e annuité</i>		364.024 27
Décret du 28 Décembre 1932.		
Amortissement	111.890 54	
Intérêts	280.148 58	
Total	392.039 12	
A déduire : Prélèvement de 10 % sur intérêts	28.014 85	
Reste	364.024 27	
Art. 12. <i>Emprunt de 3.260.000 frs contracté à la Caisse Primaire Interprofessionnelle de Capitalisation, remboursable à 5,30 % en 30 ans, à partir de 1933. 6^e annuité</i>		202.213 21
Décret du 15 Janvier 1933.		
Amortissement	58.248 30	
Intérêts	159.961 »	
Total	218.209 30	
A déduire : Prélèvement de 10 % sur intérêts	15.996 09	
Reste	202.213 21	
Art. 13. <i>Emprunt de 5.740.000 francs contracté à la Caisse Générale de Garantie, remboursable à 5,50 %, en 30 ans, à partir de 1933, 6^e annuité</i>		356.044 10
Décret du 15 Janvier 1933.		
Amortissement	102.559 88	
Intérêts	281.649 12	
Total	384.209 »	
A déduire : Prélèvement de 10 % sur intérêts	28.164 90	
Reste	356.044 10	

Art. 14. *Programme des Grands Travaux 2^e tranche (1^{re} fraction) de l'emprunt de 150.000.000 de francs de francs autorisé par décret du 2 Septembre 1931. Emprunt de 10.000.000 de frs contracté à Caisse Autonome Mutuelle de Retraites, remboursable à 5,30 %, en 40 ans, à partir de 1933, 6^e annuité* 553.961 17

Décret du 30 Décembre 1932.

Amortissement	98.188 22
Intérêts	506.414 38
	<hr/>
Total	604.602 60
A déduire : Prélèvement de 10 % sur intérêts	50.641 43
	<hr/>
Reste	553.961 17

Art. 15. *Programme des Grands Travaux, 2^e tranche (2^e fraction) de l'emprunt de 150.000.000 de francs autorisé par décret du 2 Septembre 1931. Emprunt de 5.000.000 de frs contracté à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, remboursable à 5.30 % en 40 ans, à partir de 1933, 6^e annuité* 276.853 84

Décret du 30 Décembre 1932.

Amortissement	47.826 75
Intérêts	254.474 53
	<hr/>
Total	302.301 28
A déduire : Prélèvement de 10 % sur intérêts	25.447 44
	<hr/>
Reste	276.853 84

Art. 16. *Programme des Grands Travaux, 2^e tranche (3^e fraction) de l'emprunt de 150.900.000 de francs autorisé par décret du 2 Septembre 1931. Emprunt de 4.000.000 de francs, contracté à la Caisse Générale de Garantie, remboursable à 6 % en 20 ans, à partir de 1934, 5^e annuité* 322.626 26

Décret du 27 Janvier 1934.

Amortissement	133.337 62
Intérêts	210.320 70
	<hr/>
Total	343.658 32
A déduire : Prélèvement de 10 % sur intérêts	21.032 06
	<hr/>
Reste	322.626 26

Art. 17. *Programme des Grands Travaux, 2^e tranche (4^e fraction) de l'emprunt de 150.000.000 de francs autorisé par décret du 2 Septembre 1931. Emprunt de 2.000.000 de francs contracté à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, remboursable à 5 frs % en 40 ans à partir de 1935, 4^e annuité* 106.338 59
Décret du 27 Janvier 1934.

Amortissement	18.448 15
Intérêts	97.656 03
	<hr/>
Total	116.104 18
A déduire : Prélèvement de 10 % sur intérêts	9.765 59
	<hr/>
Reste	106.338 59

Art. 18. *Programme des Grands Travaux, 2^e tranche (5^e fraction) de l'emprunt de 150.000.000 de francs autorisé par décret du 2 Septembre 1931. Emprunt de 2.000.000 de francs contracté à la Caisse Autonome des Retraites des Ouvriers Mineurs, remboursable à 5,35 % en 40 ans à partir de 1935, 4^e annuité* 111.261 04
Décret du 27 Janvier 1934.

Amortissement	17.034 01
Intérêts	104.696 69
	<hr/>
	121.730 70
A déduire : Prélèvement de 10 % sur intérêts	10.469 66
	<hr/>
Reste	111.261 04

Art. 19. *Programme des Grands Travaux, 2^e tranche (6^e et dernière fraction) de l'emprunt de 150.000.000 de francs autorisé par décret du 2 Septembre 1931. Emprunt obligataire de 27.000.000 de francs remboursable à 5 % en 40 ans à partir de 1935, 4^e annuité* 1.416.030 »

Décret du 27 Janvier 1934.

Amortissement	240.000 »
Intérêts	1.306.700 »
<hr/>	
Total	1.546.700 »

A déduire : Prélèvement de
10 % sur intérêts

130.670 »

Reste

1.416.030 »

Art. 20. *Programme des Grands Travaux, 3^e tranche (1^{re} fraction) de l'emprunt de 150.000.000 de francs autorisé par décret du 2 Septembre 1931. Emprunt de 4.000.000 de francs constituant la 1^{re} partie de l'emprunt de 10.461.000 francs contracté au Fonds Commun de Travail, pour la construction de l'Institut Denis Diderot, remboursable à 5 % en 30 ans à partir de 1936, 3^e annuité* 260.205 74

Décision ministérielle du 9 Juillet 1935.

Amortissement	66.376 82
Intérêts	193.828 92
<hr/>	
Total	260.205 74

Art. 21. *Programme des Grands Travaux, 3^e tranche, 2^e fraction) de l'emprunt de 150.000.000 de francs autorisé par décret du 2 Septembre 1931. Emprunt de 3.461.000 francs constituant la deuxième partie de l'emprunt de 10.461.000 francs, contracté au Fonds Commun de Travail pour la construction de l'Institut Denis Diderot, remboursable à 5 %, en 29 ans à partir de 1937. 2^e annuité* 228.583 53

Décision Ministérielle du 9 Juillet 1935.

Amortissement	58.310 20
Intérêts	170.273 33
Total	228.583 53

Art. 22. *Programme des Grands Travaux, 3^e tranche (3^e fraction) de l'emprunt de 150.000.000 de francs autorisé par décret du 2 Septembre 1931. Emprunt de 3.000.000 de francs constituant la troisième et dernière partie de l'emprunt de 10.461.000 francs, contracté au Fonds Commun de Travail pour la construction de l'Institut Denis Diderot, remboursable à 5 % en 28 ans, à partir de 1938. 1^{re} annuité* 201.367 59

Décision Ministérielle du 9 Juillet 1935.

Amortissement	51.367 59
Intérêts	150.000 »
Total	201.367 59

Art. 23. *Emprunt de 8.000.000 de francs constituant la première fraction de l'emprunt de 20.000.000 de francs, contracté à la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes, pour participation de la Ville aux dépenses de construction de la Cité Hospitalière, remboursable à 5 % en 30 ans, à partir de 1938, 1^{re} annuité* 520.411 48

Décret du 11 Avril 1937.

Amortissement	120.411 48
Intérêts	400.000 »
Total	520.411 48

Art. 24. *Emprunt de 4.000.000 de francs constituant la première fraction de l'emprunt de 5.000.000 de francs contracté par l'Université de Lille à la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes et destiné à l'exécution du programme de construction de la Cité Hospitalière. Taux 5 %. Durée d'amortissement : 30 ans à partir de 1938. 1^{re} annuité* 260.205 74

Décret du 11 Avril 1937 autorisant la prise en

charge par la Ville du service de l'amortissement.

Amortissement	60.205 74
Intérêts	200.000 »
Total	260.205 74

Art. 25. *Programme des Grands Travaux, 3^e tranche (4^e fraction) de l'emprunt de 150.000.000 de francs autorisé par décret du 2 Septembre 1931. Emprunt de 4.025.144 frs 50, contracté au Crédit Foncier de France, remboursable à 5 % en 30 ans, 1^{re} annuité* 260.454 18
Décision Ministérielle du 4 Juin 1937.

Amortissement	59.936 92
Intérêts	200.517 26
Total	260.454 18

Art. 26. *Programme des Grands Travaux, 3^e tranche (5^e fraction) de l'emprunt de 150.000.000 de francs autorisé par décret du 2 Septembre 1931. Emprunt de 2.000.000 de francs contracté à la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes, remboursable à 5 %, en 30 ans, à partir de 1938, 1^{re} annuité* 130.102 87
Décision Ministérielle du 4 Juin 1937.

Amortissement	30.102 87
Intérêts	100.000 »
Total	130.102 87

Art. 27. *Emprunt d'équilibre budgétaire de 4.000.000 de francs contracté à la Caisse Vieillesse Invalidité de la Mutualité du Nord N° 982 à Lille, remboursable à 5,25 % en 5 ans, à partir de 1938, 1^{re} annuité* 919.984 08

Amortissement	709.984 08
Intérêts	210.000 »
Total	919.984 08

TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}

11.836.132 75

CHAPITRE II

AUTRES DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Frais relatifs aux emprunts, intérêts à divers, etc...

Art. 28. <i>Frais relatifs aux emprunts et intérêts à divers</i> ..	500.000	»
Art. 29. <i>Impôt de 24 % sur les portions d'intérêts à divers. Crédit d'ordre</i>	46.000	»
Art. 30. <i>Emprunt de 27.000.000 de francs. Abonnement au timbre des obligations. Frais inhérents aux rachats d'obligations en bourse et divers</i>	55.000	»
Art. 31. <i>Emprunt de 27.000.000 de francs. Droits à payer au Trésor pour le compte des obligataires : taxe de transmission. Dépense d'ordre</i>	70.000	»
Art. 32. <i>Réserve pour paiement des dettes d'exercices antérieurs</i>	50.000	»

Subventions annuelles et renouvelables

Art. 33. <i>Laboratoire d'Hydro-Géologie de l'Université. Subvention payable en 10 annuités à partir de 1934. 5^e annuité. Délibération du Conseil Municipal du 28 Décembre 1933</i>	18.000	»
Art. 34. <i>Foire Commerciale. Subvention</i>	45.000	»
Art. 35. <i>Réaménagement de l'Institut Industriel. Subvention de la Ville (3^e et dernière annuité)</i>	185.000	»
Art. 36. <i>Aménagement d'un aéroport à Marcq-en-Barœul. Participation de la Ville dans la dépense. Règlement en trois annuités à partir de 1936 (3^e et dernière annuité)</i>	556.500	»
Art. 37. <i>Bâtiments universitaires — Travaux de restauration et d'entretien — Subvention forfaitaire à l'Université, 2^e année. (Délibération du Conseil Municipal du 2 Juillet 1937)</i>	400.000	»
Art. 38. <i>Achat d'un gymnase rue Cabanis : 100.000 frs payables en quatre années successives à compter de 1936, 3^e annuité</i>	25.000	»

Art. 39. Estimation des biens communaux. Règlement des honoraires et frais d'expertise (solde)	100.000 »
Art. 40. Avances remboursables à la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue	800.000 »

Solidarité Sociale

Art. 41. Fonds Municipal de chômage. Distribution de secours et frais de service	24.552.000 »
Art. 42. Secours en nature aux chômeurs nécessiteux	1.920.000 »
Art. 43. Hospices. Subvention au titre de 1937	6.000.000 »

Travaux d'édilité

Art. 44. Cité Hospitalière. Construction. Participation de la Ville dans la dépense. Emploi de l'emprunt. 2 ^e tranche	4.000.000 »
Art. 45. Hôtel de Ville. Construction. Emploi d'indemnités de dommages de guerre (Crédit d'ordre)	362.452 65

Travaux de voirie

Art. 46. Distribution d'eau. Extension et amélioration des distributions d'eau potable et d'eau industrielle	150.000 »
Art. 47. Voie publique. Signalisation. Plaques indicatrices des rues et promenades. Travaux et fournitures	85.000 »
Art. 48. Eclairage électrique de la voie publique. Achat de matériel	273.000 »
Art. 49. Démantèlement. Aménagement de la fortification dérasée. Echardonnage. Régilage, etc.	107.200 »
Art. 50. Aménagement de la fortification dérasée aux abords de la porte Saint-André. Rectification de la route départementale	67.700 »
Art. 51. Rue Nationale. Réfection par l'Administration des Ponts et Chaussées. Participation de la Ville ..	261.000 »
Art. 52. Distribution d'eau. Nouvelles bouches d'incendie	62.000 »
Art. 53. Jardins Ouvriers de la Ville. Aménagements divers	55.000 »
Art. 54. Réseau d'égouts d'eaux pluviales. Construction d'égouts rues Saint-Etienne et du Nouveau Siècle	90.000 »

Travaux scolaires

Art. 55. Programme des Grands Travaux. Projet de construction d'un nouveau Lycée de garçons. Avances sur honoraires	200.000	»
Art. 56. Ecole Valentine Labbé. Travaux d'aménagement de salles de cours de couture et de coupe. Part Ville	94.500	»
Art. 57. Ecole Valentine Labbé. Travaux d'aménagement de salles de cours de couture et de coupe. Emploi de la subvention de l'Etat	94.500	»
Art. 58. Ecoles communales. Acquisition de mobilier et de matériel neufs	25.000	»
Art. 59. Institut Denis Diderot. Construction. Emploi de l'emprunt complémentaire	4.150.000	»
Art. 60. Groupe Scolaire des Bois Blancs. Ecoles Alfred de Musset et Desbordes-Valmore. Emploi de l'emprunt complémentaire	162.500	»
Art. 61. Institut Denis Diderot. Construction. Emploi de la subvention de l'Etat	2.600.000	»
Art. 62. Groupe Scolaire des Bois Blancs. Ecoles Alfred de Musset et Desbordes-Valmore. Emploi de la subvention de l'Etat	162.500	»

Œuvres Sociales

Art. 63. Bains Moulins-Lille	260.000	»
Art. 64. Etablissement de bains municipaux Boulevard de la Liberté. Bains de famille. Aménagement d'une salle de vapeur	22.000	»
Art. 65. Etablissement de bains municipaux Boulevard de la Liberté. Installation de onze stalles de douches supplémentaires	35.000	»

Travaux d'aménagement

Art. 66. Sapeurs-Pompiers. Casernes Malus et de Bouvines. Construction de nouveaux logements	525.000	»
Art. 67. Halles Centrales. Réfection des couvertures en zinc. Charpente. Ferronnerie, peinture et vitrerie	550.000	»

Art. 68. Musée Commercial rue du Lombard. Aménagement. Transformations	52.000 »
Art. 69. Abattoirs. Travaux partiels d'entretien et de res- tauration	230.000 »
Art. 70. Cimetières de l'Est et du Sud. Travaux d'aménage- ment divers	275.000 »

Divers

Art. 71. Travaux de grosses réparations aux propriétés communales	357.100 »
Art. 72. Bourse du Travail. Renforcement de l'éclairage de la salle Gustave Delory	7.500 »
Art. 73. Temple protestant. Installation d'une horloge élec- trique	11.000 »
Art. 74. Bâtiments communaux. Acquisition de mobilier neuf	25.000 »
Art. 75. Achat de voitures d'ambulance	180.000 »
Total du chapitre II	47.854.452 65
Report du chapitre I	11.836.132 75
TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES..	59.690.585 40

BALANCE DU BUDGET EXTRAORDINAIRE

RECETTES	{ I - Emprunts = 41.888.967 30 }	} 59.692.781 95
	{ II - Autres = 47.803.814 65 }	
DEPENSES	{ I - Emprunts = 11.836.132 75 }	} 59.690.585 40
	{ II - Autres = 47.854.452 65 }	
Excédent des RECETTES		2.196 55

BUDGET PRIMITIF 1938

BALANCE

RECETTES GENERALES	142.100.128 07
DEPENSES GENERALES.....	142.097.408 26
	2.719 81
Excédent de RECETTES	2.719 81

DECOMPOSITION

RECETTES ORDINAIRES	82.407.346 12
DEPENSES ORDINAIRES	82.406.822 86
	523 26
Excédent de recettes du BUDGET ORDINAIRE	523 26
RECETTES EXTRAORDINAIRES	59.692.781 95
DEPENSES EXTRAORDINAIRES	59.690.585 40
	2.196 55
Excédent de RECETTES EXTRAORDINAIRES	2.196 55
Excédent total des RECETTES	2.719 81

L'ensemble du Budget Primitif de l'exercice 1938 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Délibérant sur le Budget Primitif de 1938, vous avez décidé que serait financée, par voie d'emprunt à court terme, la subvention due à l'Etablissement hospitalier de notre Ville et inscrite au Budget Extraordinaire.

Après étude du problème de réalisation et du remboursement de cet emprunt, l'Administration Municipale vous propose d'en fixer l'amortissement en cinq années, l'intérêt au taux de cinq pour cent.

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien : 1° agréer la proposition qui vous est soumise ; 2° affecter, pendant la durée du prêt, une imposition extraordinaire de garantie de dix sept centimes soixante six centièmes au principal des trois contributions directes en vue de couvrir l'annuité de remboursement de l'emprunt qui ressort à 1.385.848 frs 80.

Adopté.

N° 1766¹

—
*Emprunt à
court terme
de six millions
de francs*

—
*Subvention
aux Hospices
de Lille*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Délibérant sur le Budget Primitif de 1938 dont le volume des dépenses est accru du fait des nouvelles lois sociales, vous avez décidé, tenant compte de l'effort demandé aux contribuables pour l'équilibre du Budget Ordinaire, de contracter un emprunt de six millions de francs à court terme pour la couverture des dépenses prévues au Budget Extraordinaire au titre du Chômage.

Après étude du problème de réalisation et du remboursement de cet emprunt, l'Administration Municipale vous propose d'en taxer l'amortissement en cinq années, l'intérêt au taux de cinq pour cent.

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien : 1° agréer la proposition qui vous est soumise ; 2° affecter, pendant la durée du prêt, une imposition extraordinaire de garantie de dix sept centimes soixante six centièmes au principal des trois contributions directes en vue de couvrir l'annuité de remboursement de l'emprunt qui ressort à 1.385.848 frs 80.

Adopté.

N° 1766²

—
*Emprunt à
court terme
de six millions
de francs*

—
*Dépenses de
Chômage
Année 1938*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 17663

MESSIEURS,

—
*Emprunt de
 quatre millions
 de francs*
 —

*Travaux
 à exécuter*
 —

Vous venez de délibérer sur le Budget Primitif de 1938 et de décider que seront exceptionnellement financées par l'emprunt, les dépenses de travaux et d'acquisitions d'intérêt communal inscrites au Chapitre Extraordinaire et qui, globalement, se montent à quatre millions de francs.

En voici le détail :

I — Travaux de voirie

1. —	Art. 46. Distribution d'eau. Extension et amélioration des distributions d'eau potable et d'eau industrielle	150.000	»
2. —	Art. 47. Voie publique. Signalisation. Plaques indicatrices des rues et promenades. Travaux et fournitures	85.000	»
3. —	Art. 48. Eclairage électrique de la voie publique. Achat de matériel	273.000	»
4. —	Art. 49. Démantèlement. Aménagement de la fortification dérasée. Echardonnage. Régilage, etc.	107.200	»
5. —	Art. 50. Aménagement de la fortification dérasée aux abords de la porte Saint-André	67.700	»
6. —	Art. 51. Rue Nationale. Réfection par l'Administration des Ponts et Chaussées. Participation de la Ville	261.000	»
7. —	Art. 52. Distribution d'eau. Nouvelles bouches d'incendie	62.000	»
8. —	Art. 53. Jardins ouvriers de la Ville. Aménagements divers	55.000	»
9. —	Art. 54. Réseau d'égouts d'eaux pluviales. Construction d'égouts rues Saint-Etienne et du Nouveau Siècle	90.000	»
		1.150.900	»

II — Travaux scolaires.

10. —	Art. 55. Projet de construction d'un nouveau lycée de garçons. Avances sur honoraires	200.000	»
-------	--	---------	---

11. — Art. 56. Ecole Valentine Labbé. Travaux d'aménagements de salles de cours de couture et de coupe. — Part Ville	94.500 »
12. — Art. 58. Ecoles communales. Acquisition de mobilier et de matériel neufs	25.000 »
	<hr/>
	319.500 »

III — *Œuvres Sociales.*

13. — Art. 63. Bains Moulins-Lille	260.000 »
14. — Art. 64. Etablissements de bains municipaux, boulevard de la Liberté. Bains de famille. Aménagement d'une salle de vapeur	22.000 »
15. — Art. 65. Etablissement de bains municipaux, boulevard de la Liberté. Installation de onze stalles de douches supplémentaires	35.000 »
	<hr/>
	317.000 »

IV — *Travaux d'aménagement.*

16. — Art. 66. Sapeurs-pompiers. Casernes Malus et Bouvines. Construction de nouveaux logements	525.000 »
17. — Art. 67. Halles Centrales. Réfection des couvertures en zinc, charpente, ferronnerie, peinture et vitrerie	550.000 »
18. — Art. 68. Musée Commercial. Aménagement. Transformation	52.000 »
19. — Art. 69. Abattoirs. Travaux partiels d'entretien et de restauration	230.000 »
20. — Art. 70. Cimetières de l'Est et du Sud. Travaux d'aménagement divers	275.000 »
	<hr/>
	1.632.000 »

V. — *Divers.*

21. — Art. 71. Travaux de grosses réparations aux propriétés communales	357.100 »
22. — Art. 72. Bourse du Travail. Renforcement de l'éclairage de la Salle Gustave Delory	7.500 »
23. — Art. 73. Temple protestant. Installation d'une horloge électrique	11.000 »

24. — Art. 74. Bâtiments communaux. Acquisition de mobilier neuf	25.000 »
25. — Art. 75. Achat de voitures d'ambulance	180.000 »
	580.600 »

RECAPITULATION

I — Travaux de voirie (de 1 à 9)	1.150.900 »
II — Travaux scolaires (de 10 à 12)	319.500 »
III — Œuvres sociales (de 13 à 15)	317.000 »
IV — Travaux d'aménagement (de 16 à 20)	1.632.000 »
V — Divers (de 21 à fin)	580.600 »
	4.000.000 »

Après étude du problème de réalisation et de remboursement de cet emprunt, l'Administration Municipale vous propose d'en fixer : a) l'amortissement en trente années, b) l'intérêt à cinq pour cent.

En conséquence nous vous prions de vouloir bien : 1° agréer la proposition qui vous est soumise ; 2° affecter, pendant la durée du prêt, une imposition extraordinaire de garantie de trois centimes trente deux centièmes au principal des trois contributions directes en vue de couvrir l'annuité de remboursement qui ressort à 260.205 frs 76.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1766¹

*Programme des
Grands Travaux*

*Construction de
l'Institut
Denis Diderot et
d'un Groupe
scolaire
« Ecoles Alfred
de Musset et
Desbordes
Valmore »*

*Application
du Décret du
28 Août 1937*

*Emprunt
complémentaire
de 4.312.500 frs*

MESSIEURS,

Par décret du 2 Septembre 1931 notre Ville a été autorisée à contracter un emprunt de 150 millions de francs pour l'exécution du programme de Grands Travaux voté par le Conseil Municipal en sa séance du 27 Février 1931.

Dans la somme empruntée jusqu'ici au titre de ce Programme, se trouvent comprises les dotations afférentes à la construction : a) d'une Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie pour jeunes gens « Institut Denis Diderot », b) d'un groupe scolaire « Ecoles Alfred de Musset et Desbordes Valmore ».

Ces travaux sont en cours. Or, par suite de révisions de marchés consécutives à la hausse des prix de matériaux et de main-d'œuvre, l'insuffisance budgétaire ressort à 6.750.000 frs pour l'Institut Denis Diderot et à 325.000 frs pour le groupe scolaire « Ecoles Alfred de Musset et Desbordes Valmore ».

Compte tenu des subventions qui nous seront allouées par l'Etat, la

charge propre de notre Ville dans la dépense ci-dessus indiquée se fixe respectivement à 4.150.000 frs pour l'Institut Denis Diderot et à 162.500 frs pour groupe scolaire, soit au total : 4.312.500 frs.

Un décret du 28 Août 1937 relatif aux Finances Communales dispose :

« Art. 2. — Jusqu'au 31 Décembre 1937, et par dérogation aux dispositions
« de l'article 143 de la loi du 5 Avril 1884, modifié par l'article 17 du décret du
« 5 Novembre 1926 et par le présent décret, lorsque des communes ont été
« régulièrement autorisées à contracter des emprunts pour des objets dont
« l'exécution a donné lieu à des adjudications et à des marchés de travaux
« ou de fournitures, les emprunts complémentaires consécutifs aux adjudications et à la révision de ces marchés pourront, si la couverture financière
« en est régulièrement assurée, être autorisés par arrêté préfectoral après
« avis de la commission départementale des marchés, quel que soit le montant de la dette communale. »

Dès lors, en accord avec vos Commissions du Budget et des Finances, nous vous prions de vouloir bien : I) décider le financement de la somme de 4.312.500 frs par voie d'emprunt remboursable en trente années, le taux d'intérêt étant de cinq pour cent ; II) voter pendant la durée de remboursement, une imposition extraordinaire de garantie de trois centimes cinquante huit centièmes au principal des trois contributions directes l'annuité se fixant à 280.534 frs 34.

Adopté.

Le Conseil se forme ensuite en comité secret afin de statuer sur les dossiers d'assistance.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les jeunes gens ci-après :

Marcel Beauvois
Pierre Camier
Arthur Caudron
Louis Cornille
Julien Daelman
Auguste Dejonghe
Louis Delbeck
Charles Deruyck
Charles Devynck
Hippolyte Follet
René Henocq
Emile Jaladon
Désiré Lambrecht

Marcel Lamonier
Lionel Lovelock
Alfred Mensier
Joseph Melani
Albert Mouly
Alfred Musarella
Marius Schatteman
Roger Thilmany
Julien Van As
Maurice Van Loven
André Vanstraceele
Georges Veinman

N° 1767

—
*Allocations
militaires*

—
Armée active

—
Avis
—

Les intéressés remplissant les conditions de soutiens indispensables de famille, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, d'émettre un avis favorable à ces demandes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1768

—
*Allocations
militaires*

—
Réservistes

—
Avis

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les réservistes dont les noms suivent :

Jules Bernard	Richard Duviler
Alfred Bocquet	Raymond Godefroy
Léon Boterdael	Henri Hermant
André Darne	Louis Lammens
Victor Delannoy	Paul Murray
Pierre Delecambre	Raymond Regibo
Paul Delerue	Jules Ricbourt
André Derepper	Maurice Sammarcelli
Constant De Rocker	Firmin Vanhove
Henri Dutro	Julien Verbiese

Ces réservistes remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, d'émettre un avis favorable à leur demande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1769

—
*Assistance
aux femmes en
couches*

—
*Loi du 17 Juin
1913*

MESSIEURS,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de la loi.

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques a examiné les dossiers de ces postulantes.

Elle vous propose l'admission et l'inscription dans la première partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

Admissions d'urgence :

Mmes Bal née Flamand Louise ; De Roeck née Warlet Hélène ; De Vlieger née Garosz Marie ; Dubois née Vuykstèke Flore ; Muylaert née Cheval Joséphine ; Nieuwiart née Leclercq Anastasie ; Picavez née Thibaut Marie ; Torré née Brunelle Amélia ; Vangheut née Hars Marie ; Wallard née Van Puyenbroeck Germaine ; Baelet née Plucain Raymonde ; Billeau née Van Daelen Anna ; Carpentier née Collet Henriette ; Claus née Desrumaux Andréa ; Delaplace née Baron Marie ; Deprez née Grard Charlotte ; Dutemple née Verminnen Clarisse ; Lalo née Dubocage Madeleine ; Leclercq née Costenoble Jeanne ; Lecrenier née Drolo Jeanne ; Looek née Warembourg Georgette ; Le Baron née Marescaux Angèle ; Riva née Schiavoni Séverine ; Rogez née Dumortier Germaine ; Sizesny née Honarskowski Madeleine ; Vandeputte née Tabary Emilienne ; Berteloot née Devlisschouwer Pauline ; Chabeau née Gellinck Cécile ; Delabassé née Morel Claire ; Gransart née Galia Giacomina ; Haezebrouck née Machu Désirée ; Lambin née Caucheteur Marie ; Parent née Loquet Germaine ; Prêtre née Guillot Suzanne ; Roels née Lalau Flore ; Serra née Verhist Marie ; Seynaeve née Cortyl Geneviève ; Thobel née Mercier Juliette ; Vanspranghe née Mestagh Marguerite ; Delannoy née Wille not Angèle ; Beaurain née Lejeune Angèle ; Bugenne née Debruyne Emilienne ; Cornil née Lequin Angèle ; Danel née Duplan Marguerite ; De Bruyne née Langenus Lucienne ; Defrance née Debril Andréa ; Delannoy née Przeniczny Marianna ; Dorchies née Warnier Fernande ; Didelot née Delesalle Léontine ; Dubray née Vandeneekhoutte Raymonde ; François née Sure Mathilde ; Houzé née Flary Odette ; Keyser née Ceeman Marie ; Lefort née Laboret Louise ; Lejeune Angèle ; Marcia née Mantonì Claudia ; Ringuière née Devlieghe Zulma ; Verwaerde née Reverd Hélène ; Van Grimberghe née Etienne Zoé ; Woestyn née Dompain Marthe ; Jasik née Liber Marie ; Barbaix née Timmerman Yvonne ; Bauweraets née Chevy Jeanne ; Bazier née Herlin Palmyre ; Bia née Lefebvre Suzanne ; Boone née Huysse Maria ; Boutez née Doucy Augusta ; Chaillaud née Galiègue Suzanne ; Col née Dewinter Albertine ; Declercq née Suisse Marthe ; Decléty née Plateau Marie ; Defrance née De Poorter Pauline ; Defrance née Leblond Léonie ; Delporte née Houssin Léonie ; Doise Lucienne ; Druelle Andrée ; Engels née Saint-Hubert Madeleine ; Fannoy née Naets Fernande ; Lallez Yvonne ; Lombaerde née Derain Jeanne ; Noffe née Defretin Germaine ; Nicolas Marie-Louise ; Ombrouck née Darras Jeanne ; Platoff née Touticheva Catherine ; Rigaut née Catouillard Marthe ; Rosseuff née Botteldorn Lucienne ; Catteau Julienne ; Fiszal née Jahuhouriz Ida ; Gourdin née Lambert Yvonne ; Hajdopoulo née Broutin Lucienne ; Meurkens Georgette ; Sinague née Naechtergaele Andréa ; Six Madeleine ; Turnelaire née Bories Lucie ; Vanhoorebèke née Fremaut Angèle ; Verriest Germaine ; Bodart née Bultez Henriette ; Caron née Vaubant Stéphanie ; Cloquet née Delajus Marie ; Degobert née Leplat Andrée ; Dubar née Sergeant Malvina ; Dumoulin née

Faille Laure ; Etcheparé née Leleu Gabrielle ; Lamaire née Favereaux Lucienne ; Lefay née Mestru Esther ; Lenain née Van Caennebeke Blanche ; Lepez née Dorchies Marie ; Lesy née Demaque Germaine ; Marini née Dhondt Lucienne ; Nollet née Waszah Joséphine ; Parent née Orélio Germaine ; Plamont née Mème Agnès ; Peynem née Bovoy Irma ; Roussel née Dewattine Denise ; Szylit née Naruyz Swezza ; Vander Heyden née Vautigem Berthe.

Propositions de rejets :

Mmes Becqwoort née Vanham Octavie ; Blume née Giacomini Elda ; Bril née Martin Irène ; Buisset née Andriès Denise ; Cambier née Dezodt Jeanne ; Courbeleix née Hamille Germaine ; Danjou née Waroquier Geneviève ; Debels née Neuttin Auguste ; Debette née Boutry Odette ; Delier née Decressy Madeleine ; Desmullier née Verleyen Anna ; Dubart Sophie ; Fleury née Danel Antoinette ; Pluvinage née Roselle Renée ; Prez née Demulder Gabrielle ; Quairier née Grébert Thérèse ; Viseux née Donze Emilienne ; Descamps née Mouchaux Alice ; Dubreucq née Vandenaabeele Emma ; Houthaève née Depreau Rachel ; Pérignon née Berguier Reine ; Chartres née Sekokaert Léonie ; Davoine née Breton Marguerite ; De Keyster née Depauwe Blanche ; Dumez née Van de Weghe Yvette ; Filis née Deporte Pauline ; Flach née Eykens Raymonde ; Lenfant née Loyer Marguerite ; Menez née Planquette Roseline ; Tirtaine née Belswallet Marie.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1770

MESSIEURS,

Assistance aux
familles
nombreuses

Loi du 14 Juillet
1913

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission, au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles Nombreuses, des familles suivantes présentant les conditions requises par la loi :

Familles	Adresses	
Balcaen Alphonse	259, rue des Postes	1 ^{er} Novembre 1937
Descamps Edouard	23, rue Louis Bergot	1 ^{er} Novembre 1937
Fleury Gaston	106, rue Paul Latargue	26 Octobre 1937
Vandekerckove Henri	37, rue de la Marbrerie, cour Lafargue, 37	1 ^{er} Octobre 1937

Ces dossiers sont transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, après examen de la liste établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance Médicale Gratuite les personnes suivantes présentant les conditions requises par la loi :

N° 1771

Assistance
médicale
gratuite

Loi du 14 Juillet
1893

INDIGENTS

Noms	Adresses	Domicile de secours
Everaert Alphonsine	26, chemin des Vachers	Etat
Lisse Georges	Sans domicile fixe	Etat.
Milon Léon	Sans domicile fixe	Etat.
Barau Wladislava	Sans domicile fixe	Etat.
Dupuis Jeanne	Assistance Publique	Avesnes-le-Sec.
Dupuis Robert	Assistance Publique	Avesnes-le-Sec.
Hure Carmen	251, rue du Faubg de Roubaix	Bruay.
Le Boulch Pierre	45, rue Gustave Delory	Nord.
Lefebvre Marcelle	251, rue du Faubg de Roubaix	Douai.
Maliki Czeslawa	251, rue du Faubg de Roubaix	Vieux-Condé
Marko Piot	Sans domicile fixe	Etat.
Navarre Charles	Sans domicile fixe	Etat.
Thomas Arsène	Sans domicile fixe	Etat.
Becquart Célestine	97, rue Jules Guesde	Lomme.
Crenau Oscar	Sans domicile fixe	Nord.
Cuffez Marguerite	135, rue des Stations	Nord.
Delpouve André	251, rue du Faubg de Roubaix	Nord.
Boler Stéphane	23, rue de Courtrai	Ministère de la Justice.
Moisan Jeanne	16, rue de la Barre	Département de l'Eure.
Bourgon Angèle	8, rue de l'A.B.C.	Paris.
Chlebowski Hélène	Sans domicile fixe	Nord.
Grinenez Roca	Lezennes	Lezennes.
Grauwin René	Sans domicile fixe	Etat.
Krol Maria	Ostricourt	Lomme.
Mahieu Jules	Sans domicile fixe	Nord.
Saetelé épouse Arcier	(bateau) Ecluse de la Barre	Paris.
Tartar Elie	Sans domicile fixe	Nord.
Codron Christiane	45, rue Frédéric Mottez	Hellemmes.
Krzenik Marie	La Madeleine	Marles les Mines.
Vandercruyssen Louise	26, rue Jules Guesde	Etat
Cordier Charles	Sans domicile fixe	Dunkerque.
Fissar Désiré	Sans domicile fixe	Etat
Gau Charles	Sans domicile fixe	Etat.
Héloir Sidonie	Sans domicile fixe	Etat.
Hoof Maurice	185, rue des Postes	Charente Inférieure.
Lemaire Arthur	Sans domicile fixe	Etat.
Szczupak Wanda	Sans domicile fixe	Pas de Calais.
Blancheteau Albert	90, rue de Paris	Etat.

Noms	Adresses	Domicile de secours
Guizou Juliette	40, rue Esquermoise	Mazingarbe (P de C.).
Obert Germaine	16, rue Marais	Ministère de la Justice.
Sugin Marcelle	159, rue Solférino	Bruay en Artois.
Bouffard François	4, Façade de l'Esplanade	Boulogne sur Mer.
Hethor Marie	Sans domicile fixe	Pas de Calais.
Brihen Joachim	Sans domicile fixe	Nord.
Delplace Jeanne	Sans domicile fixe	Carvin.
Cayet Madeleine	16, rue Marais	Ministère de la Justice.
Deribourg Paule	116, rue de Paris	Pas de Calais.
Dorigny Marie-Louise	251, rue du Faubg de Roubaix	Nord.
Drieux Pierre	18, rue Fénélon	Etat.
Gerdon Emile	Sans domicile fixe	Moselle.
Lagrain Rose	Rue Jeanne Hachette	Etat.
Lebrun Jean-Baptiste	Sans domicile fixe	Etat.
Lecoin Marcel	23, rue de Courtrai	Douai.
Mayer Charles	Rue Fabre d'Eglantine, roulotte	Calvados.
Swiatkowiak Wanda	3, rue Montaigne	Lens.
Avril Alexandre	Sans domicile fixe	Seine Inférieure.
Berte Maurice	Sans domicile fixe	Nord.
Bouve Gustave	59, rue Saint-Sauveur	Pas de Calais.
Capelle Richard	Sans domicile fixe	Nord.
Héloire Germaine	Place du Vieux Marché aux Chevaux, 15	Hirson.
Lepercq Armand	Sans domicile fixe	Comines.
Lestienne Lucien	Rue de Courtrai	Douai.
Metgy Charles	Sans domicile fixe	Etat.
Bailleul Julien	Rue d'Esquermes, R. P.	Nord.
Delacherie Wimifride	Rue Anatole France, 18	Pas de Calais.
Despature Roger	Rue de Cambrai, 118	Lomme.
Gatoux	251, rue du Faubg de Roubaix.	Pas de Calais.
Lemoine	Sans domicile fixe	Nord.
Valcke	251, rue du Faubg de Roubaix.	Nord
Van Weydevelte	251, rue du Faubg de Roubaix.	Nord
Baval Evrard	Buffet de la Gare	Etat.
Degraeve Martha	14, rue du Molinel	Etat
Duriez Charline	200, rue Léon Gambetta	Pas de Calais.
Grauwin René	Sans domicile fixe	Etat.
Hanot Désiré	Sans domicile fixe	Etat.
Le Goff Jean	Rue Gustave Delory	Etat.
Pollet Veuve Allivier	Wasquehai	Nord.
Rose Augustine	Rue Enrico Ferri, 15	Nord.
Carnez Henriette	Rue Détournée, 12	Pas de Calais.
Delacroix Théophile	Rue des Elites, 22	Seine.
Féra Léon	Rue de Feignies, 11	Ferrière la Grande.
Préau Cornélie	Rue des Elites, 13	Seine.
Slowinski Joseph	Iwuy	Nord.
Toussaint Charlotte	Rue Colbert, 84	Etat.
Vandaele Micheline	Dunkerque	Dunkerque.
Bouilly Madeline	Rue de la Chaude Rivière, 11	Doullens.
Legrand Irène	La Madeleine	Nord.
Truche Georges	Sans domicile fixe	Seine.
Tulewez Stanislawa	Rue du Faubg de Roubaix, 251.	Etat.
Vasseur Yvette	Place de Gand, 6	Pas de Calais.

Noms	Adresses	Domicile de secours
Vilma Ivan	Rue du Faubg de Roubaix, 251.	Denain.
Delacroix Théophile	Rue des Elites, 13	Montreuil sous Bois.
Dunajski Edwige	Rue du Faubg de Roubaix, 251.	Etat.
Durnez Denise	Rue d'Avesnes, 48	Wambrechies.
Fauvart Albert	Rue des Postes, 237	Roubaix.
Goffin Georgette	Rue du Faubg de Roubaix, 251	Saint Jean de Luz.
Kopanska Catherine	Rue du Faubg de Roubaix, 251	Nord.
Thieil Richard	Rue de Courtrai, 23.	Ministère de la Justice.
Van Steenlandt Raymond	Roubaix	Roubaix.
Szymura Wladislawa	Sans domicile fixe	Nord.
Duleu Emile	Sans domicile fixe	Roubaix.
Wolmakowska Stanislaw	Sans domicile fixe	Nord.
François Henri	Rue Descartes, 24	Beauvois en Cambrésis.
Lecocq Angèle	Rue Solférino, 282	Liévin.
Karlik Vincenty	Sans domicile fixe	Nord.
Rommelaere Hélène	Rue de Tourville, 9	Wattignies.
Tarnowska Katarzyna	Hallennes-les-Haubourdin	Etat.
Boé Georgette	Rue de Boulogne, 32	Nord.
Roucou Eugène	Rue Camille Desmoulins, 6.	Calais.
Leplat Pauline	Armentières	Armentières.
Bratos Tadenz	Assistance Publique	Roubaix.
Fréville Aglore	Rue Inkermann, 47	Mons en Barœul.
Kucay épouse Luczak	Rue du Faubg de Roubaix, 251	Etat.
Taquet René	Rue de Courtrai, 23	Douai.
Bossut Gisèle	Rue de Madagascar, 59	Nord.
Decobecq Marcelle	Rue de la Barre, 16	Etat.
Delmazure Marie	Rue de la Monnaie	Pas de Calais.
Hellel Omer	Maubeuge	Etat.
Kadi El Hadi ben Mohamed	Erquelines (Belgique)	Jeumont.
Leszkoviez Maria	Rue de la Monnaie, 45	Wavrin.
Petit Gilbert	Rue de Courtrai	Ministère de la Justice.
Topin Charles	Sobre-sur-Sambre (Belgique)	Etat.
Toussaint Charlotte	Rue Saint-Etienne, 72	Etat.
Variot Solange	Rue de Courtrai	Wambrechies.
Ghislain Paulette	Rue de Poids, 37	Nord.
Leszniowski Basile	Rue Basse, 29	Nord.
Tardieux Elise	Rue du Faubg de Roubaix, 251	Nord.
Tolan Madeleine	Boulevard Montebello, 196	Pas de Calais.
Vercagne Marcelle	Boulevard Montebello, 26	Paris.
Cotto France	Douai	Douai.
Dersigny Georges	Rue de Courtrai	Ministère de la Justice.
Dhalluin Germain	Marcq en Barœul	Marcq en Barœul.
Fovet Waldenar	Rue de Courtrai, 23	Ministère de la Justice.
Givry Aimée	Roubaix	Nord.
Ratel Georgette	Rue du Faubg de Roubaix, 251	Etat.
Ratel Jean	Rue du Faubg de Roubaix, 251	Nord.
Vanrapenbusch	Rue Moillet, 12	La Madeleine.
Waesen Emile	Rue Marais, 92	Prémesques.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1772

MESSIEURS,

*Assistance aux
Vieillards
Infirmes et
Incurables*

*Loi du 14 Juillet
1905*

*Assistance
à domicile*

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer les dossiers des demandes d'assistance à domicile.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

1^{re} PARTIE

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Anckaert, Veuve Moubron	11, rue Brûle-Maison	75. 16 Septembre 1937.
Baratto Veuve, née Mulier	12, place Antoine Tacq	Rejet. Aidée par ses enfants
Barbon femme, née Morel	411 bis, chemin des Alouettes	100. 1 ^{er} Septembre 1937.
Bastoen femme, née Mondet	22, rue Balzac	50. Maintien situation inchangée.
Bataille Veuve, née Barge	25, rue de Calais	50. 1 ^{er} Octobre 1937.
Baudry Veuve, née Lefebvre	20, rue du Magasin	84. 1 ^{er} Février 1938.
Beaucourt Veuve, née Laureys	42, rue de la Marbrerie	Rejet. Pas totalement incurable.
Beaufils Alphonsine	21, rue Rabelais	100. 1 ^{er} Octobre 1937.
Béclin Veuve, née Vancosthuysse	121, rue des Postes	75. 1 ^{er} Octobre 1937.
Becque Veuve, née Dubar	47, rue du Bois d'Annappes	50 au lieu de 35.
Benner Veuve, née Holfetz	43, rue de Flandre	84. 16 Septembre 1937.
Benoît Veuve, née Francomme	36, rue du Croquet	45 au lieu de 100. Enfants peuvent aider.
Betignies Félix	87, rue Négrier	50. 1 ^{er} Octobre 1937.
Blomme Dominique	48, rue Fénelon	15 au lieu de 100. Trop de ressources.
Veuve Bonaventure Delsaux	29, rue de la Vignette	100. 1 ^{er} Octobre 1937.
Bonaventure Henri	29, rue de la Vignette	37. 1 ^{er} Octobre 1937.
Bonnier Victor-Charles	34, rue de Rivoli	50. 1 ^{er} Novembre 1937.
Veuve Bouchez, née Mignaux	12, rue des Sahuteaux	75. 16 Décembre 1937.
Veuve Boulenger Surget	29, rue de la Vignette	Rejet. Enfants peuvent aider.
Bourbotte Broussouloux	46, rue Désiré Verhaeghe	50. 1 ^{er} Septembre 1937.
Bourguin Henri	1 ter, rue Wicar	50 au lieu de 70. Enfants peuvent aider.
Veuve Bouteman-Duriez	97, rue Paul Lafargue	Suppression. Enfants peuvent aider.
Bressaint Jules	51, rue Jean-Jacques Rousseau	100. 1 ^{er} Novembre 1937.
Femme Buisine-Krebs	64, rue de Rivoli	50. Maintien situation inchangée.
Veuve Burette, née Wille	37, rue de Carvin	84 au lieu de 100. Enfants peuvent aider.
Veuve Busson, née Delattre	Rue Cabanis, pavillon Casseville, 13	100 au lieu de 80.
Veuve Cailliez-Darragus	Rue de Rivoli, 16, cour Vermeulen	Suppression. Ressources suffisantes.
Veuve Callant-Kerckhof	Rue d'Austerlitz, 72	30. 1 ^{er} Septembre 1937.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Veuve Cambier-Renard	46, rue d'Austerlitz	25 au lieu de 50. Dispose de ressources.
Carlier Malvina	4, rue Carpeaux	50. 11 Septembre 1937.
Veuve Carnoy-Menet	60, rue Pascal	75. 1 ^{er} Août 1937.
Veuve Cartier-Bauduin	30, rue de la Cité	100. 16 août 1937.
Veuve Chapon-Tréfelte	61, boulevard de Strasbourg	100. 16 Novembre 1937.
Veuve Claberie, née Guizot	33-34, Cité Philanthropique	100. 1 ^{er} Septembre 1937.
Claeys Alphonse	24, rue des Pénitentes	58. 1 ^{er} Août 1937.
Claudin Léonie	39, rue des Célestines	100. 1 ^{er} Octobre 1937.
Claus Jules	23, rue Magenta	100. Maintien.
Colpaert Jean-Baptiste	41, rue de Wazemmes	100. 16 Novembre 1937.
Cornu Jeanne	51, rue des Sarrazins	80. Maintien vit en famille.
Veuve De Buysscher-De Grave	96, rue de Wazemmes	Rejet. Pas totalement incurable.
Veuve Decomble-Roman	13, rue du Marché	Rejet. Ressources suffisantes.
Deforest Achille	36, rue du Curé Saint-Sauveur	100 au lieu de 50.
Veuve Defretin-Dechin	34, rue Arago	100. 16 Septembre 1937.
Veuve Degouve-Michez	91, rue Ratisbonne	Rejet. Enfants peuvent aider.
De Groeve-Fouret	1, rue du Bel Air, cour Druelle	50 au lieu de 30.
Dehouk Eudoxie	13, rue d'Ennetières	100. 16 Septembre 1937.
Femme Dejonghe, née Galland	124, rue de Wazemmes	100. 16 Octobre 1937.
Veuve Delaunois-Mansion	94, rue Malsence	25. 16 Octobre 1937.
Veuve Deleporte-Chartrier	41, rue de Poids	Rejet. Enfants peuvent aider.
Veuve Delequeuche-Dupont	53, avenue Butin	100. 16 Novembre 1937.
Delfosse Zoé	2, rue de la Marbrerie	50. Maintien situation inchangée.
Delrue-Schelftout	Rue Jeanne Hachette (baraquement près 141)	Rejet. Enfants peuvent aider.
Demeester Frédéric	Rue de Lannoy 148	100. 1 ^{er} Octobre 1937.
Veuve Demolie, née Cottens	Rue Mazagran 35	100. 16 Juin 1937.
Veuve Deparis, née Fort	11, rue du Croquet	100. 1 ^{er} Novembre 1937.
Desfontaine Charles	16, rue Gombert	Rejet. Ressources suffisantes.
Desreumaux Léonie	127, rue Colbert	Rejet. Ressources suffisantes.
Veuve Dessau, née Chevre	137, rue Solférino	100. 1 ^{er} Octobre 1937.
Veuve Desvigne, née Moreels	68, rue Négrier	50. 1 ^{er} Septembre 1937.
Dété Alphonse	Rue Canrobert, cour Puvion 5	75. 1 ^{er} Novembre 1937.
Dété, née Durand	Rue Canrobert, cour Puvion 5	75. 1 ^{er} Novembre 1937.
Detemmerman Jules	119, rue d'Arras	50. 1 ^{er} Septembre 1937.
Veuve Dethoor, née Monbailly	5, rue d'Aboukir	80. Maintien.
Veuve Devos, née Suffys	Rue Beaucourt Decourchelles cour Sainte-Agnès	80 au lieu de 50.
Devos Aimé	Rue Descartes 17	Rejet. Ressources suffisantes.
Veuve Devouge, née Antrope	Rue du Commerce 19	Rejet. Ressources suffisantes.
Veuve Dondeyne-Dewalf	Rue Monge 19	40. 1 ^{er} Septembre 1937.
Veuve Dubois, née Cochet	Rue Victor Derode 6	100. Maintien
Duriez Charles	Rue Nicolas Leblanc 10	75. 1 ^{er} Octobre 1937.
Dupont Arthur	Avenue Butin 52	80. 1 ^{er} Août 1937.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Veuve Dupont-Leprince	52, avenue Butin	80 1 ^{er} Août 1937.
Veuve Eecke, née Vanthournout	15, rue Mirabeau	100. 16 Octobre 1937.
Flandrin, née Warembourg	27, rue Royale	Rejet. Enfants pour aider.
Femme Fleurquin-Monsauret ..	179, boulevard Victor Hugo ..	100. 1 ^{er} Septembre 1937.
Flinois Louis	21, rue Gosselet	100. 1 ^{er} Octobre 1937.
Femme Flinois-Vandamme	21, rue Gosselet	50. 1 ^{er} Octobre 1937.
Veuve Fruit, née Lornette	4, rue Saint-Firmin	75. 1 ^{er} Juillet 1937.
Femme Gilles, née Deneulin ..	37, rue de Longueil	Rejet. Ressources suffisantes.
Gillis Jean-François	10, rue de la Bourdonnais	Rejet. Ressources suffisantes.
Guilluy Georges	50, rue de la Barre	50. 16 Juin 1937.
Haeck Gustave	6, sentier Notre-Dame de Grâce	Rejet. ressources supérieures.
Veuve Hennebicq-Bacquet	25, Pavillon Casseville	100. 1 ^{er} Avril 1937.
Hennion Odile	9, rue Eugène Jacquet	50. 1 ^{er} Octobre 1937.
Veuve Hertsoen-Cleuet Angèle.	7, rue de la Paix d'Utrecht	Refus. Ressources suffisantes.
Veuve Heymer-Dhaisne	25, rue du Maréchal Vaillant ..	95 au lieu de 70.
Veuve Hillier-Dujardin	8, boulevard du Maréchal Vaillant	Refus pas totalement incurable.
Horhaut Gustave	10, rue de Bailleul	50. 1 ^{er} Juin 1937.
Horn Adam	1, rue des Glycines	50 au lieu de 65,50. Ressources.
Imbrechts-Bellens Pétronille ..	36, rue Jules Guesde	Refus. Pas de totalité incurable.
Veuve Kennedy-Blond Hyacinthe	201, rue d'Iéna, cour d'Iéna 11	50. 1 ^{er} Novembre 1937.
Veuve Kerckhove-Declercq Marie	5, rue de Bailleul	90 au lieu de 50.
Lambrecht Adolphe	Cour Saint-Maurice, grand bâtiment	Refus pas totalement incurable.
Leclercq Louis	40, rue Gauthier de Châtillon	50. 1 ^{er} Octobre 1937.
Lefebvre Daniel	224, boulevard Victor Hugo ..	95,85 au lieu de 100. Ressources.
Veuve Lefrançois-Boucher ...	84, rue de Wazemmes	Refus. Aidée du Bureau de Bienfaisance.
Legrand Charles	2, rue Jean-Jacques Rousseau.	100. 1 ^{er} Septembre 1937.
Veuve Legrand-Desuerck	33 rue Kant	80. 1 ^{er} Octobre 1937.
Leintoine Henri	179, rue du Faubourg de Roubaix	100 au lieu de 75.
Leintoine-Gilman	179, rue du Faubourg de Roubaix	100. 16 Novembre 1937.
Lemaire Marie	25, rue Hippolyte Laurand ...	50. 16 Décembre 1937.
Veuve Lepage-Bultieau	88, rue Eugène Jacquet	Refus. Aidée des enfants.
Leroy Jules	3, rue Malakoff	50. 1 ^{er} Octobre 1937.
Veuve Liétaert-Coudeiys	60, rue Jeanne Hachette	Refus, enfants aident.
Veuve Liévens-Droissart	23 bis, rue Gantois	84. 16 Août 1937.
Veuve Lioret André	Rue Sainte-Catherine, cour Corderie 9	100 au lieu de 60.
Malingriaux Léon	52, rue Aristote	Refus. Ressources suffisantes.
Malingriaux-Markadiou	52, rue Aristote	Refus. Ressources suffisantes.
Veuve Malo-Déprez	6, rue Kuhlman	Refus. Ressources suffisantes.
Mannier Louis	19, rue de la Halloterie	Refus. Ressources suffisantes.
Marga Maurice	70, rue Coustou	Refus. Non incurable.
Martain Charles	193, rue des Postes	Maintien, situation inchangée.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Martain-Deusréaux	193, rue des Postes	Maintien, situation inchangée.
Marteau-Baudoux	9, rue Pierre Bauman	Refus. Ressources suffisantes.
Masquelier-Buffer, Veuve	200, rue de Paris	Refus. Beau fils peut aider.
Veuve Mathon-Vys	8, rue Jean-Jacques Rousseau	25 au lieu de 100.
Mayer Joseph	68, rue Princesse	Refus. Ressources suffisantes.
Mercier Théodore	159, rue Gustave Delory	80+20. 16 Décembre 1937.
Femme Meurisse-Vanhée	96, rue Alphonse Mercier	60+15. 1 ^{er} Septembre 1937
Femme Minet-Comyn	69, rue de Dieppe	68+17. 1 ^{er} Octobre 1937.
Moentjens Stéphanie	Rue de Buffon, cour Beffe, 1..	100. 1 ^{er} Août 1937.
Veuve Morant-Segers	5, place Vanhœnacker	Refus. Ressources suffisantes.
Moreau Zélia	42, rue Jenner	80+20. 1 ^{er} Octobre 1937.
Veuve Muller-Hautrive	119, rue Gustave Delory	100. 1 ^{er} Février 1938.
Veuve Neufcourt-De Ridder	22, rue Durnerin	50. Maintien.
Neut Aimée	35, rue de Trévis	50. 1 ^{er} Septembre 1937.
Femme Nicolas-Arfel	Rue de Flers, impasse Menu, 36	40+10. 1 ^{er} Juillet 1937.
Veuve Noé Van Laecke	13, rue Van Dyck	Radiation. Ressources suffisantes.
Noullez Charles	115, rue Balzac	20+5. 1 ^{er} Octobre 1937.
Parent Elisa	Rue du Long Pot, cour Faches	50 au lieu de 100.
Veuve Parent-Siels	Rue d'Oran, impasse d'Oran, 7	40+10. 1 ^{er} Août 1937.
Veuve Peeters-Verleye	Boulevard de la Lorraine, 27 ..	40+10. 1 ^{er} Septembre 1937.
Peirenboom Jules	9, rue du Pricuré	80+20. 1 ^{er} Octobre 1937.
Veuve Peltier-Aselar	71, boulevard de Strasbourg ..	100. 16 Novembre 1937.
Veuve Pennequin-Wille	Rue Edouard Doyennette, 54..	50. 1 ^{er} Septembre 1937.
Pinte François	Boulevard Victor Hugo, 191...	40+10. 1 ^{er} Juillet 1937.
Veuve Plichon-Dumortier	172, rue de Paris	50 au lieu de 80.
Femme Plutôt-Couture	180, rue Colbert	Refus. Ressources suffisantes.
Potier Marie-Louise	12, rue du Magasin	100 au lieu de 90.
Veuve Prothais-Van Noyen	84, rue Rastibonne	40+10. 1 ^{er} Septembre 1937.
Veuve Quatannens-Braine	318, rue des Bois Blancs	Maintien, enfants peuvent aider.
Quenchen Juliette	16, rue du Barbier Maes	Refus. Pas totalement incurable.
Veuve Rengnault-Clermont	Rue de Madagascar, cour St-Pierre, 4	Refus. Sa fille peut aider.
Veuve Remy-Delau	31, boulevard Victor Hugo	40+10. 1 ^{er} Octobre 1937.
Veuve Renard-Demonchy	Place Jacques Febvrier, 10....	50. 16 Octobre 1937.
Femme Redez-Schillers	5, sentier des Dondaines	80+20. 1 ^{er} Novembre 1937.
Veuve Robbe-Dubus	34, rue Lesage Senault	50. 16 Avril 1937.
Roesbeke Gustave	68, rue des Sarrazins	50. Maintien.
Veuve Rosseel, née Charle	12, rue du Quai	Rejct. Ressources suffisantes.
Ruffin Fernande	61, rue Léon Gambetta	100. 1 ^{er} Août 1937.
Santré Désiré	7, rue à Claques	50. Maintien, situation inchangée.
Saudemont Joséphine	23, rue Alphonse Mercier	50. 1 ^{er} Août 1937.
Simon de Grandchamp Virginie	7, rue Destailleurs	100. Maintien.
Sorge Louis	6, rue du Capitaine Ferber	Rejet, ressources suffisantes.
Veuve Sornin, née Bonvalet	6, rue Barthélémy Delespaul ..	50. 1 ^{er} Septembre 1937.
Femme Soudoyez, née Jensèle..	Rue du Molinel, cour des Pavres Claires	100. 16 Octobre 1937.
Femme Thierens-Desquiens	18, rue Lafontaine	Rejet, enfants peuvent aider.
Veuve Thuilliez - Vandenkoor-chyse	10, rue Prudhon	50. 16 Novembre 1937.
Veuve Tittlein-Halfmaerten ..	Rue de la Justice, cour Seynaeve, 21	Rejet, pas incurable.

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Veuve T'Joen-Arfel	2, rue Viala	84. 1 ^{er} Août 1937.
Femme Treffel-Bonnier	25, rue Hôpital Saint-Roch ..	50. 1 ^{er} Septembre 1937.
Veuve Tréhoux, née Dauchel ..	202, rue Colbert	85. 1 ^{er} Novembre 1937.
Veuve Trieste, née Vancauwe- laert	Cité Philanthropique, 91-92 ..	35. 1 ^{er} Mai 1937.
Veuve Van Belle, née Rombaut	Rue Albert Samain, 5	Rejet. Ressources suffisantes.
Femme Vancollie, née Soen ..	29, rue des 3 Mollettes	50. Maintien, enfants peuvent aider.
Vandekerckhove René	59, rue d'Iéna	75 au lieu de 100. Pas totalement incurable.
Vandenberghe Emile	58, Cité Philanthropique	85. Maintien, situation inchangée.
Vandenberghe, née Joris	58, Cité Philanthropique	Rejet, pas incurable.
Femme Vandenberghe, née Poelman	26, rue Chevalier de l'Espinard	70. 1 ^{er} Août 1937.
Vanhoecke Anatole	88, rue du Marché	84. 1 ^{er} Octobre 1937.
Vanhove Albert	14, rue de Gand	50. 1 ^{er} Février 1938.
Veuve Vanoverberghe-Thiers ..	100, boulevard Victor Hugo ..	74. 16 Août 1937.
Van Rompaey Jean	Rue Racine, impasse Verlae ..	84 au lieu de 80.
Veuve Van Rysseghem-Bartho- lomieux	121, rue Jules Guesde	75. 16 Août 1937.
Femme Vanwetter née Ambroise	11, rue Dumont d'Urville	Suppression, ressources suffisantes.
Veuve Vasseur, née Marie	291, boulevard Victor Hugo ..	45. 28 Août 1937.
Verdonck Marie	368, rue du Faubourg d'Arras.	84. Vit en famille.
Verdonck Marie Julien	5, rue Masurel	100. 16 Septembre 1937.
Veuve Verhaeghe-Ruysschaert ..	10, rue de Bailleul	75. 1 ^{er} Juillet 1937.
Verstraecken-Avonstondt	110, Cité Philanthropique	35 au lieu de 100. Ressources supérieures.
Viaene Emile	75 bis boulevard Montebello ..	37. 1 ^{er} Octobre 1937.
Femme Vlaeminck-Simoens ..	195, rue des Postes	Rejet. Pas totalement incurable.
Waegemaens Henri	84, rue Jules Guesde	20. 16 Septembre 1937.
Veuve Walle, née Decreus	3, rue des Meuniers	84. 16 Septembre 1937.
Wauquier Veuve, née Ego	Rue des Pavillons, cour Andries, 35	60. 16 Août 1937.
Veuve Willeman, née Wancket ..	21, rue d'Isly	70. 16 Septembre 1937.

2^e PARTIE

Noms	Adresses	Propositions et point de départ de l'allocation
Femme Duhem, née Hébert	102, rue du Faubourg de Roubaix	Rejet. Etat.
Hubert Jules	54, rue d'Austerlitz	50. Somme à compter du 7 Juin 1938.

Ces dossiers sont transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'hospitalisation.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

N° 1773

Assistance aux
Vieillards
Infirmes et
Incurables

Loi du 14 Juillet
1905

Hospitalisation

1^{re} PARTIE

Noms	Domicile
Veuve Bibiche-Montagne	16, rue d'Anvers.
Bruneel Edouard	162, rue de Wazemmes.
Chuffart Jules	53, rue Roland.
Daumont Adolphe	Sans domicile fixe.
Delory Marie	26, rue des Vieux Murs.
De Nève François	139, rue Paul Lafargue.
Veuve Depoorter-Bonnier	3, rue Baudelaire.
Veuve Desmons-Dulu	37, rue Fontenoy.
Femme Huet-Molle	128, rue Victor Hugo.
Lecocq Augustin	1, rue Ropra.
François Claire	16, rue de La Madeleine.
Veuve Lesot-Dupuis	20, rue de la Vignette.
Noyez Julienne	Rue de Lannoy, 38, cité Bacquet.
Rembry Emile	31, rue Gosselin.
Serrure Eugène	Rue Copernic, cour Dupont.
Femme Serrure-Derache	Rue Copernic, cour Dupont.
Thoelen Pierre	5, rue de Poids.
Vandewalle Rosalie	Avenue de Dunkerque, cour Termotte, 18.
Veuve Vichery-Cattelain	33, rue des Stations.

INFIRMES ET INCURABLES

Baelde Gustave	98, rue d'Esquermes, cour Pottier, 2.
Veuve Bibiche-Trefers	336, rue du Faubourg d'Acras.
Charlet Eugène	95, rue Jules Guesde.
Decock Julien	Sans domicile fixe.
Femme Deleruc-Saint-Venant ..	20, rue Helman.
Delesalle Marie-Pauline	28, rue du Curé Saint-Sauveur.
Facon René	28, rue du Curé Saint-Sauveur.
Faure Amélie	22, rue des Robleds.
Mulot Gaston	74, chemin des Alouettes.
Femme Pollet-Delabie	10, rue des Muguets.
Femme Rochart-Plateau	49, rue Lesage Senault.
Veuve Thyl-Lefebvre	77, rue du Pôle Nord.
Vanhuylenbrouck Théodore	15, place Philippe de Girard.
Vanwalleghem Henri	6, rue Boitelle.

Noms	Domicile
Yautier Gaston	81, rue Saint-Hélène (Saint-André).
Gendin Augustine	291, boulevard Victor Hugo.
Ramont Fanny	291, boulevard Victor Hugo.
Vanpeene, épouse Broutin	291, boulevard Victor Hugo.
Veuve Vasseur, née Marie	291, boulevard Victor Hugo.
Chabaud François	37, rue de la Halle.
Goossens André	Rue Philadelphie, cour Baquet.
Liénard André	43, rue des Robleds.
Mulot Gaston	74, chemin des Alouettes.
Wallet Joseph	22, rue Philadelphie.

2^e PARTIE

Noms	Domicile	Domicile de secours
Veuve Marissal-Helemme	Vieillards	Lambersart.
Veuve Vandekerckhove-Smedts.	Vieillards	Ronchin.
Paris Joseph	Incurable	Etat.
Veuve Soubry-Caton	Incurable	Moulins.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1774

MESSIEURS,

Assistance aux
Vieillards
Infirmes et
Incurables

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Loi du 14 Juillet
1905

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance puis par votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

Allocations
complémentaires

1^{re} PARTIE

Admissions

Nous vous proposons d'admettre au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905 :

Charles femme, née Bourse	54, rue du Vieux Moulin.
Gontier femme, née Devynck ..	Rue Chateaubriand, cour Deleu, 2.

Ces dossiers sont transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

Adopté.

La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.

C. J. J. J. J.

W. J. J.

H. J. J.

E. J. J.

S. J. J.

M. J. J.

J. J. J.

J. J. J.

B. J. J.

V. J. J.

J. J. J.

R. J. J.

J. J. J.

K. J. J.

A. J. J.

A. J. J.

J. J. J.

M. J. J.

J. J. J.

M. J. J.

J. J. J.

J. J. J.

J. J. J.

L. J. J.

J. J. J.

J. J. J.

J. J. J.

J. J. J.

J. J. J.

<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>
<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>	<i>[Faint handwriting]</i>